



Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats

ORGFH

Nord – Pas-de-Calais – Mai 2006



Direction Régionale de l'Environnement

NORD PAS-DE-CALAIS
BASSIN ARTOIS-PICARDIE

PREFACE

La faune sauvage et ses habitats constituent un patrimoine commun, au même titre que les monuments, les paysages, les traditions. La région Nord Pas de Calais plus connue pour ses industries, son agriculture, ses beffrois et ses terrils se caractérise aussi par une grande diversité d'espèces et d'habitats. Aujourd'hui menacé, ce patrimoine constitue pourtant une véritable richesse et un support d'activités socio-économiques, naturalistes, cynégétiques, touristiques ou de recherche scientifique. Le développement durable de notre région passe par une prise en compte des incidences sur les équilibres écologiques qui pourraient affecter cette richesse.

Selon les possibilités offertes par la loi chasse du 26 juillet 2000, une réflexion de grande envergure a été conduite pendant plus de trois ans pour définir à l'échelle régionale un cadre de gestion des espèces et de leur habitat et mettre à disposition de tous les acteurs un outil de gestion durable de l'ensemble des milieux et des habitats de la faune sauvage : **les Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et de ses Habitats.**

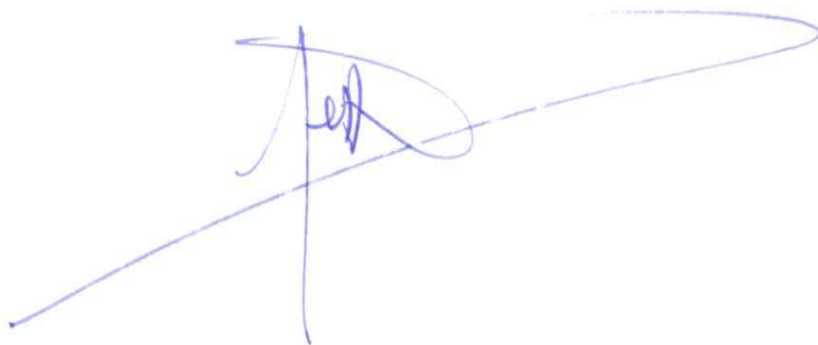
Ces orientations trouvent en Nord-Pas-de-Calais leur originalité d'une part dans la participation des acteurs de tous les secteurs socio-économiques et de leur grande implication dans ce guide de gestion de la faune et de ses habitats et d'autre part dans la qualité du diagnostic des espèces et des habitats de notre région. Ces deux particularités assurent la bonne adéquation des mesures proposées au contexte et aux attentes régionales ainsi que leur prise en compte par les acteurs du Nord Pas de Calais dans les différentes politiques.

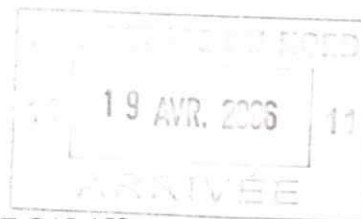
Ces orientations ont vocation à évoluer pour être mises à jour. Leur prise en compte dans les différentes politiques et les plans d'action sera évaluée par les indicateurs proposés dans le document.

Les schémas départementaux de gestion cynégétique élaborés par les fédérations départementales des chasseurs constitueront la première déclinaison de ces orientations. Il importe que le dialogue entamé à l'occasion de l'élaboration des ORGFH puisse inspirer d'autres initiatives en faveur de la faune sauvage et de ses habitats.

Jean ARIBAUD

Préfet de Région Nord-Pas-de-Calais





PREFECTURE DE LA REGION NORD-PAS DE CALAIS

ARRETE PREFECTORAL

APPROUVANT LES ORIENTATIONS REGIONALES DE GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE
ET DE SES HABITATS
EN REGION NORD-PAS DE CALAIS.

**Le Préfet de la région Nord-Pas de Calais,
Préfet du Nord
Officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur
Commandeur dans l'ordre national du Mérite**

- Vu le Titre I^{er}, relatif aux principes généraux du Livre I du code de l'environnement et notamment les articles L.110-1 et L.110-2
- Vu le Titre II, relatif à la chasse du Livre IV du code de l'environnement et notamment les articles L.421-1, L.421-7 et L.421-13
- Vu la Circulaire du Ministère de l'écologie et du développement durable DNP/CCF n° 02/02 du 3 mai 2002
- Vu l'avis favorable du comité de pilotage réuni le 1^{er} février 2006.

Sur proposition du Directeur Régional de l'Environnement,

ARRETE

Article 1

Les « Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et de ses Habitats » de la région Nord-Pas de Calais annexées au présent arrêté sont approuvées.

Article 2

Un comité de suivi des « Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et de ses habitats » se réunit au moins annuellement pour assurer le suivi des actions qui en découlent. Ce comité de suivi est composé d'un représentant des structures suivantes :

- Centre Régional de la Propriété forestière
- Chambre départementale d'agriculture du Nord
- Chambre départementale d'agriculture du Pas de Calais
- Conseil général du Nord
- Conseil général du Pas de Calais
- Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Nord-Pas de Calais
- Conseil régional
- Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt du Nord-Pas de Calais
- Direction Départementale de l'Agriculture du Pas de Calais
- Direction Régional de l'Environnement
- Fédération départementale des chasseurs du Nord
- Fédération départementale des chasseurs du Pas de Calais
- Fédération départementale des syndicats des exploitants agricoles du Nord
- Fédération départementale des syndicats des exploitants agricoles du Pas de Calais.
- Fédération régionale des chasseurs du Nord-Pas de Calais
- Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas de Calais.
- Groupement de Louvetiers

- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Office National des Forêts
- Syndicat des propriétaires sylviculteurs du Nord

Les « Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats » font l'objet d'une évaluation quinquennale, puis d'une actualisation.

Le comité de pilotage des ORGFH est maintenu et réuni, à la demande de Monsieur le Préfet ou d'une majorité de membres du comité de suivi si une évolution importante du document s'avère nécessaire.

Article 3

M. le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la Préfecture du Nord-Pas de Calais, le Préfet du département du Nord, le Préfet du département du Pas- de Calais, le Directeur Régional de l'Environnement, le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région et dont une ampliation sera notifiée à chaque membre du Comité de pilotage.

Fait à Lille, le 19 AVR. 2006

Jean ARIBAUD

Sommaire

Première partie : Présentation générale et méthode

A. Les Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais	6
A.1 Contexte législatif et cadrage réglementaire des Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais	6
A.2 Objectifs	6
B. La démarche de travail pour l'élaboration des Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais	8
B.1 Les principes retenus pour la définition de la méthode	8
B.2 Les comités des Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais	8
B.3 La réalisation des états des lieux	9
B.4 La méthode de définition des enjeux et des orientations	11
C. La région Nord - Pas-de-Calais	12
C.1 Les caractéristiques physiques et naturelles	13
Les caractéristiques physiques : climat, géologie ...	13
Une grande variété de paysages et de milieux	13
Une faune riche et diversifiée	13
C.2 Les caractéristiques socio-économiques	16
Une population dense	16
Un équipement important en infrastructures	16
Une région fortement et anciennement industrielle, en mutation	18
L'agriculture, composante importante de l'économie et des paysages régionaux	18
Une forêt diversifiée, irrégulièrement répartie et de faible surface	18
Une activité touristique aujourd'hui importante	19
La chasse et la pêche : des activités très développées	21
D. Les principaux constats et les objectifs régionaux	22
D.1 Les constats	22
Les constats à dominante environnementale	22
Les constats à dominante économique	22
Les constats à dominante sociale	22
D.2 Les objectifs	22

Deuxième partie : Les Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais

A. Les orientations relatives à la gestion des milieux pour la faune sauvage	23
• Les milieux littoraux	23
• Les milieux humides	28
o Les cours d'eau et les voies d'eau	28
o Les zones humides	32
• Les milieux ouverts	37
• Les milieux forestiers	42
• Les milieux intermédiaires	49
o Le milieu bocager	49
o Les milieux à urbanisation lâche	55
o Les friches agricoles	59
o Les friches industrielles	61
• Les milieux d'habitats urbanisés densément	66
• Les habitats cavemicoles	69

B. Les orientations relatives à la gestion des espèces	72
• Les espèces récemment éteintes et/ou menacées	72
• Les espèces dont la prolifération peut poser problème	73
C. Les orientations « transversales »	78
• Les risques sanitaires	78
• Les couloirs biologiques – Les « trames vertes et bleues »	81
• Les connaissances, la formation et la sensibilisation	84
• Les problématiques à faire remonter au niveau national	88
D. Le tableau Acteurs / Orientations	89
E. Le suivi des Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais	96
Lexique des organismes cités et des abréviations utilisées	97
Glossaire	99
Liste des participants	105
Bibliographie	107

Liste des annexes

Annexe 1 : État des lieux « occupation du sol »	1
• fiches d'état des lieux par district	1
• fiche et tableau synthétiques de l'état des lieux régional	21
Annexe 2 : Une faune riche et diversifiée, contribution du Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord Pas-de-Calais	24
Annexe 3 : La chasse en Nord - Pas-de-Calais, contribution des Fédérations Départementales et Régionale des Chasseurs	28
Annexe 4 : Note sur les protocoles d'inventaire et l'utilisation des observations	32
Annexe 5 : État des lieux « espèces »	35
• tableaux d'état des lieux par district	35
• tableau synthétique de l'état des lieux régional	85
• liste des espèces à problème	94
Annexe 6 : Composition du comité de pilotage	95
Annexe 7 : La liste des politiques publiques en lien avec les Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais	96
Annexe 8 : Présentation des structures	97
Les annexes suivantes présentent les structures ayant participé à l'élaboration des ORGFH. Le contenu de ces présentations sont sous leurs responsabilités :	
• Le Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord Pas-de-Calais (GON)	97
• Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)	98
• La Chambre Régionale d'Agriculture	99

Grille de lecture

		Codes	Orientations		
Orientations relatives à la gestion des milieux sauvages	Milieux littoraux	OR-ML-1	Favoriser la préservation de la frange littorale, notamment par une gestion économe de l'espace	26	
		OR-ML-2	Favoriser le maintien et la restauration de la biodiversité en zone littorale	27	
	Milieux humides	Les cours d'eau et les voies d'eau			
		OR-MH-CEVE-1	Favoriser la qualité de l'eau, la gestion des niveaux d'eau, ainsi que la restauration des milieux aquatiques	30	
		OR-MH-CEVE-2	Rechercher l'équilibre entre la gestion et la préservation de la faune et des cours d'eau, et les activités socio-économiques	31	
		Les zones humides			
		OR-MH-ZH-1	Favoriser la conservation et la restauration des zones humides (alimentation en eau des zones humides : niveaux d'eau, qualité des eaux, entretien et exploitation ...) en faveur de la biodiversité	35	
		OR-MH-ZH-2	Rechercher l'équilibre entre la gestion et la préservation de la faune et de ses habitats, et les activités socio-économiques	36	
	Milieux ouverts	OR-MO-1	Privilégier des pratiques agricoles favorables à la faune sauvage et au développement de la biodiversité	39	
		OR-MO-2	Aménager et gérer les bords de champs, préserver et entretenir les éléments associés	41	
	Milieux forestiers	OR-MF-1	Adapter les niveaux de populations animales, notamment de espèces chassables, aux capacités d'accueil des milieux forestiers	45	
		OR-MF-2	Affirmer, voire augmenter la place de la forêt dans l'occupation du sol et concilier ses différentes fonctions en encadrant son développement dans un schéma global et concerté	47	
		OR-MF-3	Promouvoir les techniques sylvicoles favorables à la diversité biologique, la gestion durable des forêts et la certification forestière	48	
	Milieux intermédiaires	Le milieu bocager			
		OR-MI-MB-1	Rechercher la conservation des milieux bocagers et de la faune associée, en soutenant l'élevage	51	
		OR-MI-MB-2	Favoriser une gestion environnementale du bocage (maillage, haies et éléments associés)	53	
		Les milieux à urbanisation lâche			
		OR-MI-MUL	Maîtriser quantitativement et qualitativement l'étalement urbain et informer sur ses effets induits	57	
		Les friches agricoles			
		OR-MI-FA	Rechercher la conservation de la faune sauvage des friches agricoles et de ses éléments associés, en privilégiant une démarche contractuelle avec l'agriculture	60	
Les friches industrielles					
OR-MI-FI-1		Préserver la biodiversité sur les friches industrielles non ré-utilisables et les gérer de manière raisonnée	63		
OR-MI-FI-2		Gérer de manière raisonnée les talus, les bords de routes et les voies fermées, en faveur de la faune sauvage	65		
Milieux d'habitats urbanisés denses	OR-MHUD-1	Maîtriser quantitativement et qualitativement l'étalement urbain et ses effets induits	67		
	OR-MHUD-2	Conserver et améliorer les habitats de espèces de l'environnement urbain	68		
Habitats cavemicoles	OR-HC	Rechercher les moyens pour préserver les habitats cavemicoles afin de protéger les espèces associées	71		
Orientations relatives à la gestion des espèces	Espèces récemment éteintes et/ou menacées		pas d'orientation spécifique	72	
	Espèces dont la prolifération peut poser problème	OR-EP-1	Développer les connaissances et suivre la dynamique de population de espèces à problème	75	
		OR-EP-2	Gérer les espèces posant problème localement, afin d'en réduire les nuisances	76	
Orientations « transversales »	Risques sanitaires	OR-RS-1	Limiter les risques sanitaires pour les populations animales	79	
		OR-RS-2	Limiter les risques de transmission de maladies de animaux sauvages à l'homme (zoonoses)	80	
	Couloirs biologiques - « Trames vertes et bleues »	OR-CB	Maintenir, restaurer et créer un réseau fonctionnel de couloirs biologiques favorable à la faune sauvage	82	
	Connaissance, formation et sensibilisation	OR-CFS-1	Développer l'information et la sensibilisation des différents utilisateurs de l'espace à une gestion respectueuse de l'environnement, en faveur de la biodiversité	85	
		OR-CFS-2	Améliorer les connaissances, les échanges et favoriser leur diffusion dans le cadre d'une démarche régionale concertée, en adéquation avec la politique nationale	86	

Présentation générale et méthode de travail

Les Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais - ORGFH

Notre mode de développement entraîne une artificialisation^[1] des milieux, particulièrement forte en Nord - Pas-de-Calais. La régression d'habitats^[2] et d'espèces induites mais aussi l'apparition d'espèces invasives^[3], voire leur prolifération entraînent d'importantes évolutions des populations^[4] animales sauvages et des modifications profondes des milieux. Cette anthropisation a aussi été à l'origine d'une augmentation de la biodiversité régionale.

Ces variations sont, pour une part conséquente, mises en relation avec l'évolution de nos modes de vie, ainsi que des pratiques socio-économiques... Seules une vision et une gestion d'ensemble, décloisonnées, permettront de contribuer à la maîtrise de ces évolutions et de leurs conséquences indirectes.

Ce sont les profondes modifications des milieux qui ont entraîné en priorité l'évolution des espèces (sauf pour les espèces introduites).

C'est la nécessité de prendre en compte la gestion globale de la faune sauvage^[5] et de ses habitats - non seulement dans les activités cynégétiques^[6] mais également dans toutes les activités s'exerçant dans la nature et qui pourraient avoir une influence sur les espèces et la qualité de leurs habitats - qui a conduit le législateur à définir la notion d'Orientations^[7] Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats (ORGFH).

Le contexte législatif et le cadrage réglementaire

Les Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais ont été prévues par la loi n°2000-698 du 26 juillet 2000 relative à la chasse, confirmées dans la loi du 30 juillet 2003 et modifiées par la loi n°2005-157, relative au Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005, dont les dispositions sont désormais transcrites dans le code de l'environnement :

- L'article L414-8 définit les objectifs et le contenu des Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais. Ces orientations sont arrêtées par le Préfet de région, après avis des collectivités territoriales et des personnes physiques ou morales compétentes dans les domaines concernés,
- L'article L421-1 précise que l'ONCFS apporte à l'Etat son appui technique et sa capacité d'expertise pour l'élaboration des Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais,
- L'article L421-13 prévoit que les fédérations régionales des chasseurs sont associées à l'élaboration et consultées par le préfet de région ou le président du conseil régional pour l'élaboration des Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais,
- L'article R.411-23 du code de l'environnement ouvre la possibilité de demander l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel^[8] (CSRPN) institué par le décret n° 2004-292 du 26 mars 2004.

Les objectifs

Objectifs des ORGFH

L'article L414-8 du code de l'environnement stipule que : « Les orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats précisent les objectifs à atteindre en ce qui concerne la conservation et la gestion durable de la faune de la région, chassable ou non chassable, et de ses habitats et la coexistence des différents usages de la nature. Elles comportent une évaluation des principales tendances de l'évolution des populations animales et de leurs habitats, des menaces dues aux activités humaines et des dommages que celles-ci subissent. Les schémas départementaux de gestion cynégétique visés à l'article L425-1 contribuent à cette évaluation. »

L'objectif des Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de

ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais est de dégager de façon concertée par consultation de tous les acteurs concernés par la faune sauvage et ses habitats, les axes d'une politique régionale en matière de faune sauvage et de gestion de ses habitats.

Cette démarche doit s'inscrire dans la recherche de cohérence entre l'ensemble des politiques publiques d'aménagement et de développement du territoire. Ainsi, d'après l'article L414-8 du code de l'environnement, " Dans chaque région (...), des orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats sont élaborées en vue d'en promouvoir une gestion durable ", compte tenu des actions de gestion et de régulation des espèces par la pratique de la chasse (article L420-1) et compte tenu des orientations régionales forestières mentionnées à l'article L4 du code forestier ainsi que des priorités de la politique d'orientation des productions agricoles et d'aménagement des structures d'exploitation (article L313-1 du code rural).

Le document Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais n'a pas vocation à être directement opérationnel, mais à guider et harmoniser les politiques locales en matière de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de ses habitats. Les Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais peuvent apporter des éléments de cohérence technique et méthodologiques régionaux, particulièrement en matière de suivi ou de gestion de certaines espèces et de leurs habitats.

Elles ont un caractère de recommandations à mettre en œuvre au bénéfice de la faune sauvage et de ses habitats (valorisation d'actions déjà entreprises ou exemples à suivre). Cette mise en œuvre reste volontaire et s'appuie, pour l'essentiel, sur des mesures contractuelles. Elles ne devront pas donner lieu à des mesures réglementaires nouvelles mais devront être un levier pour définir de nouveaux outils et de nouvelles sources de financements pour la gestion de l'espace.

Les Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique (SDGC)

Les Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique (SDGC) sont mis en place dans chaque département. Ils sont élaborés par les Fédérations Départementales ou interdépartementales des Chasseurs, en concertation^[1] notamment avec les chambres d'agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers. Ils prennent en compte le document départemental de gestion de l'espace agricole et forestier mentionné à l'article L112-1 du code rural ainsi que les orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats mentionnées à l'article L414-8 du code de l'environnement. Ils sont approuvés, après avis de la commission départementale compétente en matière de chasse ou de faune sauvage, par le préfet, qui vérifie la compatibilité avec les principes de la chasse (article L420-1) et les plans de chasse (article L425-4). Ces documents traitent plus spécifiquement des mesures relatives à la gestion des espèces chassables et de leurs habitats. Les Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais comportent une évaluation des principales tendances de l'évolution des populations animales et de leurs habitats, des menaces dues aux activités humaines et des dommages que celles-ci subissent. Les schémas départementaux de gestion cynégétique visés à l'article L425-1 contribuent à cette évaluation.

Le Champ d'action

Le champ d'action des Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais concerne la biodiversité^[2] au sens large du terme, il prend en compte toute la faune sauvage (à l'exception des poissons pour lesquels existent déjà les schémas départementaux de vocation piscicole et les Plans départementaux de protection des milieux aquatiques et de gestion piscicole), espèces protégées ou non, chassables ou non.

En conséquence, les Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais associent l'ensemble des acteurs ayant un lien direct ou indirect avec la faune sauvage et ses habitats.

L'actualisation

La démarche Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais s'inscrit dans la durée, c'est une démarche s'appuyant sur des acquis et des expérimentations. Les orientations seront donc actualisées en tant que de besoin, évaluées et révisées au moins tous les cinq ans, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. En cas d'évolution du cadre réglementaire pouvant influencer sur ces orientations, elles seront aussi révisées.

La démarche de travail pour l'élaboration des Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais

Les principes retenus pour la définition de la méthode

La méthode a été établie en comité technique en veillant à respecter les principes suivants :

- Le document se basera sur les données existantes et permettra d'identifier les éventuels compléments nécessaires ;
- Les orientations concernent les milieux, les espèces et les sujets transversaux, au bénéfice des habitats et des espèces ;
- Les orientations seront établies à l'échelle de la région ;
- Pour les espèces chassables, les pistes d'actions⁶¹ et les outils à mettre en œuvre relèvent des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique, qui définissent l'état de conservation des espèces chassables et les objectifs de gestion à retenir et traitent également des équilibres agro-sylvo-cynégétiques⁶² ;
- En forêt privée, pour les équilibres sylvo-cynégétiques, l'évaluation de l'état d'équilibre et des surfaces sensibles aux dégâts, relèvent également des Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole ;
- En forêt publique, pour les équilibres sylvo-cynégétiques, l'évaluation de l'état d'équilibre et des surfaces sensibles aux dégâts, relèvent également des SRA et DRA ;
- L'élaboration des Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais doit être autant que possible consensuelle. La participation et la concertation ont été privilégiées dans la conduite de ce travail ;
- Un suivi des travaux est assuré par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Nord - Pas-de-Calais.

Les comités des Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais

Deux instances ont été créées pour l'élaboration des Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais, le comité technique et le comité de pilotage : le comité technique s'est attaché à définir la méthode de travail et le cadre du document, à l'élaborer. **Il propose au comité de pilotage la validation** du contenu des documents.

Le Comité technique réunit : la Fédération Régionale des Chasseurs, les deux Fédérations Départementales des Chasseurs, l'ONCFS, le Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord - Pas-de-Calais, l'ONF, les DDAF, les Conseils Généraux, le Conseil Régional, et les experts « faune » du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, les Chambres d'Agriculture et le CRPF. Ces deux dernières structures avaient souhaité au départ être systématiquement informés des travaux en cours, sans forcément participer à toutes les réunions du comité technique. Ces structures ont eu la liberté de s'exprimer devant le comité technique quand elles le souhaitaient. En 2004, suite au comité de pilotage, elles ont participé activement à ces comités techniques.

Chaque réunion du comité technique a fait l'objet d'un compte-rendu diffusé aux différents acteurs et validé après qu'ils aient eu la capacité de faire part de leurs observations.

Le comité de pilotage réunit un plus grand nombre d'acteurs, dont les représentants élus des partenaires associés et les usagers du milieu naturel. Il a vocation à élargir les débats et à valider les propositions du comité technique (*composition du comité de pilotage en annexe 6*).

Une consultation a été lancée sur la base de l'état des lieux afin de tenir compte des propositions des acteurs locaux en terme d'enjeux et d'orientations. Elle devait se réaliser à l'échelle de plusieurs districts (cf. B.3 La réalisation des états des lieux). Trois réunions très vives ont été menées sans répondre aux objectifs attendus. Les autres réunions ont été annulées.

Une réflexion pour une large diffusion à l'échelle régionale devra être engagée après la validation par le comité de pilotage et le Préfet.

La réalisation des états des lieux

L'état des lieux se fonde sur deux démarches de travail issues des réflexions des naturalistes et du monde cynégétique.

La base de travail « état des lieux régional de l'occupation du sol » a été proposée par la Fédération Régionale des Chasseurs du Nord - Pas-de-Calais (FRC). Celle relative aux espèces est issue du travail conduit par les naturalistes du Groupe Ornithologique et Naturaliste (GON du Nord - Pas-de-Calais) en partenariat pour les espèces chassables, avec les Fédérations Départementales des Chasseurs.

État des lieux de l'occupation du sol (consigné en annexe 1)

L'état des lieux de l'occupation du sol a été réalisé à l'échelle du district biogéographique (cf. carte n°1) sur la base des données du Système d'Information Géographique (SIG) SIGALE du Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais. Les deux couches d'occupation du sol de 1991 et 1998, codées selon Corine Landcover, ont été comparées.

Sept types de milieux constitués de complexes d'habitats ont été identifiés :

Les milieux littoraux : complexes d'habitats sous influence marine : estran (avec les hauts de plage), falaises, estuaires (vases salées et prés salés), dunes (dunes blanches, dunes grises, dunes boisées, pannes dunaïres), etc.

Les milieux humides : complexes d'habitats issus de la présence d'eau douce salée ou saumâtre (article L211-1 du code de l'environnement : les zones humides[□] sont définies comme les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles[□] pendant au moins une partie de l'année).

- **Les cours d'eau et les voies d'eau :** lits mineurs des cours d'eau (rivières, canaux), bras morts, grèves à émigration saisonnière, berges, etc.
- **Les zones humides :** lits majeurs des cours d'eau, grands plans d'eau (étangs, bassins de décantation en eau, carrières en eau, effondrements miniers, etc.), marais (aérien-littoraux et « continentaux »), tourbières, roseières, prairies (inondables, humides, poldériennes), boisements humides (boisements ripicoles, peupleraies de vallée), etc.

Les milieux ouverts : complexes d'habitats dominés par les terres cultivées de type openfield : champs et éléments associés (bords des champs, talus et chemins, fossés, boqueteaux, espaces non productifs d'une exploitation, etc.).

Les milieux forestiers : complexes d'habitats dominés par les boisements de types « forêts » : tous types de boisements de grande étendue (feuillus, résineux, mixtes), boisements humides, coupes forestières et habitats associés (lisières, étangs et marais intra forestiers, réseaux de fossés, etc.).

Les milieux intermédiaires regroupent les milieux suivants :

- **Le milieu bocager :** complexes d'habitats créés et entretenus par une activité agricole herbagère, caractérisés par un maillage de haies entourant des prairies, parfois des champs : haies, prairies permanentes, marais prairiaux, bosquets et vergers, etc.,
- **Les milieux à urbanisation lâche :** complexes d'habitats correspondant aux hameaux, villages, bourgs, petites villes et leurs abords : urbanisation linéaire, lotissements, habitations isolées, parcs, jardins particuliers, etc.,
- **Les friches industrielles :** complexes d'habitats issus d'activités industrielles anciennes (industries minières et industries connexes) ou actuelles (industries, carrières et sucrières) ou résultant de grands travaux (VNF, SNCF, etc.) : terils, cavaliers, friches minières, pelouses métalliques[□], carrières sèches à ciel ouvert, voies ferrées, bassins de décantation asséchés, délaissés des voies ferrées, de routes et d'autoroutes, travaux portuaires, etc.,
- **Les friches agricoles :** complexes d'habitats issus d'activités agricoles anciennes principalement de type pastoral ou ayant un intérêt économique trop faible par rapport aux structures agricoles actuelles : pelouses et coteaux[□] calcaires, landes, et éléments associés (talus, chemins, buissons, etc.).

Les milieux d'habitats urbanisés densément : grandes villes et secteurs fortement artificialisés, caractérisés par leur pauvreté en espaces verts : sont considérés comme espaces artificialisés, uniquement les grosses agglomérations : Dunkerque, Calais, Liévin Lens Hévin, Arras, Lille Roubaix Tourcoing, Douai, Valenciennes, Cambrai, Boulogne, Maubeuge.

Urbanisation et éléments associés (espaces verts, friches urbaines, etc.)

Les habitats cavemicoles : lieux de reproduction, d'estive, d'hibernation des espèces dites

cave micols : arbres creux, tunnels et souterrains, fortifications, blocshaus, anfractuosités, combles des bâtiments, terriers, etc.

État des lieux des espèces (consigné en annexe 5)

Il a été réalisé selon un découpage utilisé pour les inventaires naturalistes (districts biogéographiques présentés sur la carte n°1) et selon un quadrillage régional de carrés de 10 km de côté, afin d'analyser la distribution des espèces présentes sur le territoire et sa dynamique.

Les espèces ont été regroupées en trois types :

- **Les espèces présentant un certain degré de rareté :** espèces affectées du degré de rareté allant de **peu commun à exceptionnel (ainsi que celles éteintes récemment)**, à l'échelon régional. Les critères de définition des degrés de rareté sont détaillés en annexe 4. Cette liste a été élaborée par le Groupe Ornithologique et Naturalistes Nord - Pas-de-Calais sur la base des données existantes et publiées¹. Chaque espèce est renseignée sur ses statuts au niveau des districts, la dynamique de sa population, sa distribution et ses habitats. La distribution est basée sur le nombre de carrés de 10 km de côté occupé dans le district, indépendamment de l'effectif. La dynamique concerne l'évolution de la distribution indépendamment de la notion d'effectif.
- **Les espèces de gibier[□] dont la chasse est autorisée ou espèces chassables** (arrêté du 26 juin 1987 modifié par l'arrêté du 15 février 1995 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée) considérées comme des espèces locales caractéristiques ou à enjeux. La liste des espèces chassables ainsi que des données sur ces espèces ont été renseignées par les Fédérations des Chasseurs grâce aux bases de données et à leur connaissance de terrain. Certaines espèces gibier présentant un certain degré de rareté ont fait l'objet d'une discussion entre le GON et les fédérations des chasseurs. Les Fédérations des Chasseurs se sont attachées à la tendance d'évolution des effectifs au regard des habitats et le GON a complété par la dynamique des populations reproductrices (tendances démographiques et évolution de la distribution : nombre de carré de 10 km de côté de présence des espèces).
- **Les espèces exogènes[□] et/ou considérées à problème.** Cette liste, consignée en annexe 5, a fait l'objet de concertations et a été validée en comité technique du 10 décembre 2002 et complétée en 2004 par ce même comité. Elle comprend la liste des espèces susceptibles d'être classées nuisibles[□] par les arrêtés préfectoraux départementaux et une liste d'espèces posant des problèmes localement. L'état des lieux par district et une synthèse régionale des espèces et de leurs habitats spécifiques sont annexés à ce document (annexe 5).

Les habitats spécifiques identifiés dans cet état des lieux des espèces ont été considérés dans la définition des orientations et de leurs pistes d'actions.

Les limites de ces états des lieux

L'analyse de l'occupation du sol n'a pu être faite qu'à partir des images de 1991 et de 1998, or l'occupation du sol a sensiblement évolué depuis 1998. Par ailleurs, les images de 1991 et de 1998 ne reprennent pas les mêmes classes d'habitats et n'ont pas permis une comparaison fine des couches.

Les données relatives aux espèces fournies et traitées par les Fédérations des Chasseurs et le GON, n'ont pas été recueillies et validées selon le même protocole. Elles ne peuvent être comparées. La notion de dynamique de population revêt des sens différents pour les acteurs : elle tient compte de l'effectif et de la distribution communale de la population pour les Fédérations de chasse, des tendances démographiques et de la présence dans les carrés de 10 km de côté pour les naturalistes. Toutefois, des rencontres entre les deux fournisseurs de données ont permis de mettre en cohérence ces deux sources.

Toute étude sur les milieux naturels connaît nécessairement un pourcentage d'erreur non négligeable, lié au fait que ces milieux évoluent parfois rapidement et sont très complexes. Les données issues de ces études sont donc à prendre avec les précautions d'usage concernant les inventaires. Par ailleurs, c'est en terme de tendances évolutives que ces données peuvent être utilisées. En conséquence, ces données ont surtout un caractère indicatif.

Ce premier état des lieux a permis néanmoins d'identifier les évolutions et les problèmes des milieux et des espèces, permettant d'établir les constats et de proposer des orientations.

¹ Atlas du GON (ornithologique, mammologique, hérapétozoologique et odonotologique en préparation), le Héron revue trimestrielle depuis 1968.



© SIG DIREN Nord Pas-de-Calais
© Données GON
Ech : 1 / 700 000



Carte n°1 : Districts géographiques du GON (échelle de travail pour l'état de lieux)

La méthode de définition des constats et des orientations

Trois types d'orientations sont déterminés :

- Les orientations relatives à la gestion des milieux,
- Les orientations relatives à la gestion des espèces,
- Les orientations « transversales », concernant l'ensemble des espèces et des habitats.

Une fiche est rédigée pour les milieux, les espèces et les thèmes transversaux, selon le modèle ci-après (exemple pour une fiche milieu) :

Nom du milieu

Définition et rappel des éléments de ce milieu

Les caractéristiques de ces milieux : Description du milieu et particularité de ce milieu dans la région.

Identification des constats liés à ces milieux : Sous forme énumérative, principaux constats de ces milieux spécifiques à la région.

Les espèces reproductrices significatives : Liste des espèces reproductrices et significatives de ces milieux.

Identification des constats liés aux espèces

Le contexte socio-économique

Description du contexte socio-économique lié à ce milieu

Identification des constats socio-économiques

Les orientations

Les orientations déclinées répondent aux identifications mises en avant précédemment. Plusieurs orientations ont pu être identifiées par milieu. Elles sont codifiées de la façon suivante : Initiales du milieu-numéro. Par exemple la première orientation se rapportant au milieu humide sera codifiée OR-MH-1. Le numéro de l'orientation est indépendant d'une éventuelle hiérarchie d'importance.

Les références réglementaires et documents de cadrage

Les outils et moyens existants

Ce paragraphe liste les outils et les moyens existants et nécessaires pour mettre en œuvre l'orientation).

Ces 2 parties peuvent être mises en facteur avant les orientations seulement s'ils sont identiques pour chaque orientation.

Les pistes d'actions

Les pistes d'actions se rapportant à l'orientation sont énumérées individuellement ou regroupées par thématiques (conservation d'un milieu, espèces...) quand c'est possible.

Les outils et moyens à créer

Les principaux outils et moyens nécessaires à la mise en œuvre et inexistantes sont listés dans ce paragraphe.

Les indicateurs

Ce paragraphe s'attache à identifier les indicateurs corrélés aux pistes d'action proposées.

Les orientations complémentaires,

Sont listées dans ce chapitre les orientations relatives à d'autres milieux ou autres thématiques.

La liste, non exhaustive des partenaires concernés par l'orientation sont consignés dans le tableau acteurs/orientations (paragraphe IID).

Les mots ou expressions précédants ce symbole  sont définis dans le glossaire situé en fin de document.

La région Nord - Pas-de-Calais

A la confluence de trois grands ensembles géologiques structurants, le bassin parisien, le bassin de la Mer du Nord et, à l'est de la Sambre, la région se caractérise par un net contraste dans les reliefs : le “**haut-pays**” calcaire et plutôt sec au sud, à l'altitude moyenne de 120 à 200 mètres s'oppose au “**bas-pays**” argileux et humide au nord, oscillant entre -2,5 et 50 mètres. Cette opposition, doublée de l'apport de différentes civilisations a façonné des différences dans les

pratiques agricoles, les comportements, les mentalités, les paysages, qui sont encore tangibles aujourd'hui.

Les caractéristiques physiques et naturelles

Les caractéristiques physiques

La région Nord - Pas-de-Calais est caractérisée par un climat océanique avec des printemps et des automnes pluvieux, des hivers doux et des étés moyennement chauds. Les températures annuelles moyennes sont à Boulogne-sur-Mer de 10,2°C et à Lille de 9,9°C, les précipitations moyennes respectivement dans ces 2 localités sont de 674 mm et 686,7 mm.

La morphologie régionale est marquée par des faibles hauteurs avec les plateaux calcaires sur la bordure des Ardennes, du Hainaut et du Cambésis (est), les collines de l'Artois et du Boulonnais (ouest), les dunes sableuses de la zone côtière. Les immersions à l'ère primaire de la région sont à l'origine d'un sous-sol riche en houille (longtemps exploitée).

Les caractéristiques physiques des sols dépendent de différents facteurs : de l'altération de la roche mère (principalement du calcaire), de l'action du climat (vent, pluie, ensoleillement...) et des activités biologiques et humaines. Le développement des sols est influencé par l'épaisseur de la couverture et sa nature : limoneuse, argileuse ou sableuse.

La plaine maritime des Wateringues et Bas-Champs Picards se caractérise par la présence de sols formés sur des dépôts de sédiments marins récents (sableux, argileux ou calcaires). La plupart des autres sols de la région, sont formés sur une couverture limoneuse.

Une grande variété de paysages et de milieux (carte n°2 page suivante)

A la croisée des climats océaniques et continentaux et de structures géologiques différentes, la région abrite une grande variété de milieux naturels.

Les nappes^[1] souterraines importantes et les pluies abondantes, ainsi que les sols souvent très riches sont favorables à une expression diversifiée et forte de la biodiversité : milieux littoraux, terrains calcaires du Boulonnais, prairies humides...

Les activités humaines ont contribué à l'évolution du capital régional, mais ont aussi créé des conditions favorables à l'existence de milieux originaux, contribuant à la diversité biologique : bocage, espaces forestiers dispersés et diversifiés, polders, zones humides issues de l'exploitation minière, terroirs, anciennes carrières...

Mais, par l'intervention humaine, ces milieux sont fortement fragmentés et parfois relictuels^[2] : aussi, il paraît essentiel aujourd'hui de maintenir et de créer des corridors écologiques^[3] entre ces milieux. Des pressions très fortes sont exercées sur ces milieux et on ne peut que constater une régression continue de la biodiversité par l'artificialisation des sols (urbanisation, industrialisation, développement de zones commerciales, infrastructures...), les rejets industriels et domestiques, l'évolution des pratiques agricoles ou, très localement, la déprise agricole, la fréquentation touristique...

Une faune riche et diversifiée (version intégrale en annexe 2)

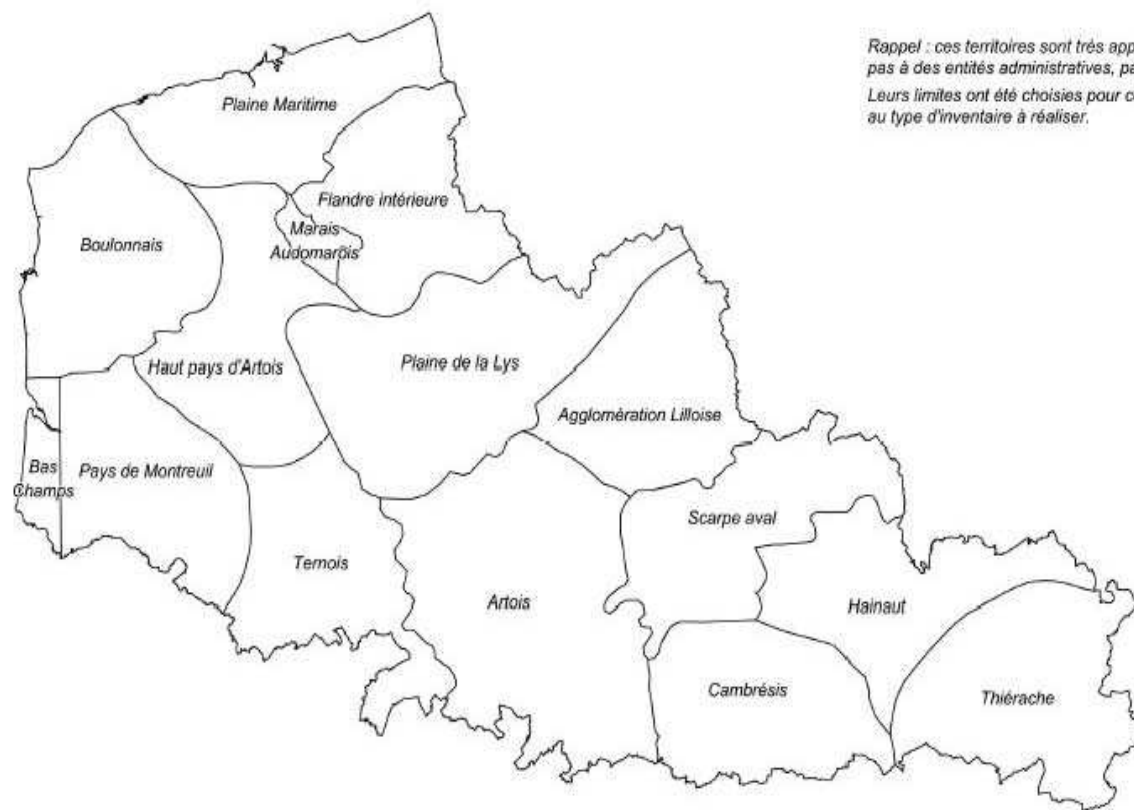
En dépit de sa superficie réduite, la région Nord - Pas-de-Calais bénéficie d'une faune riche et diversifiée grâce à la conjonction de facteurs qui favorisent la multiplication des habitats :

- Une position géographique privilégiée en Europe de l'Ouest,
- Une structure topographique qui génère des zones géographiques contrastées,
- Des activités humaines intenses, très anciennes, toujours dynamiques.

Mais si le nombre d'espèces que l'on peut rencontrer dans la région est important, leurs populations sont rarement abondantes et stables en raison de caractéristiques défavorables de beaucoup d'habitats :

- le nombre souvent restreint d'habitats de même type,
- des superficies presque toujours réduites,
- l'action permanente par l'homme de transformation des habitats...

La région - comme les régions européennes voisines - est donc caractérisée par une mosaïque de milieux qui évoluent vite. Ce point est capital pour interpréter convenablement la richesse et la fragilité des populations animales actuelles.



Rappel : ces territoires sont très approximatifs et ne correspondent pas à des entités administratives, paysagères, culturelles, ou autres. Leurs limites ont été choisies pour constituer une grille de lecture de la région adaptée au type d'inventaire à réaliser.

Ech : 1 / 1 000 000

© BDCARTO IGN - 5571- 5807 - 7069
Sources DIREN-DRAF
© S.J.G. DIREN Nord-Pas-de-Calais
Schéma Espaces Naturels et Ruraux
Carte : Territoires.wor
mars 1999



Carte n°2 : Limites des territoires de la région Nord - Pas-de-Calais
(Contribution de l'État en région au schéma des services collectifs des espaces naturels et ruraux)

Mammifères

La région accueille 84 espèces de 22 familles regroupées dans 9 ordres aussi différents que les Chauves-souris, les Dauphins, les Baleines, les Phoques, les Félins, les Cervidés, etc.

35 espèces sont inscrites sur la Liste Rouge régionale. La Loustre est considérée comme disparue. La plupart des chauves-souris sont caractérisées comme étant « En Danger », « Vulnérables » ou « Rares ».

Quelques espèces prestigieuses fréquentent les milieux terrestres, surtout forestiers, comme le Cerf élaphe, la Martre, le Muscardin, le Chat sauvage.

Le milieu marin accueille une petite population de Phoques veaux-marins.

Au moment des migrations ou en hivernage, des mammifères, en particulier les Chauves-souris, utilisent les milieux régionaux (marins, terrestres, aériens). En ce qui concerne les espèces en limite d'aire, on remarque une forte population de Campagnol terrestre.

Parmi les espèces possédant des populations remarquables quantitativement, on retiendra le Lièvre d'Europe, particulièrement abondant sur les plateaux et les zones créolées.

Oiseaux nicheurs

La région accueille plus de 170 espèces de 50 familles regroupées dans 19 ordres aussi différents que les Pétréls, les Cigognes, les Faucons, les Chouettes, les Pics, les Passereaux, etc...

Plus de 100 espèces sont inscrites sur la Liste Rouge régionale. Beaucoup d'espèces ont des effectifs nicheurs très faibles. L'instabilité de beaucoup d'espèces en limite d'aire ou aux tendances démographiques défavorables est caractéristique d'une région où les habitats sont eux-mêmes instables, en raison de la pression des activités humaines. Les espèces dont la situation est la plus défavorable sont celles utilisant les milieux humides, et notamment les prairies humides et les roseaux (Buto rétoilé, Blongiosinain, Bécassine des marais, Courlis cendré, Barge à queue noire, Marouette ponctuée, Tàrier des prés, Rousserolle turdoïde, Locustelle luscinioïde). Depuis quelque temps, certaines populations de passereaux nichant dans les cultures connaissent des déclins alarmants comme l'Alouette des champs ou le Bruant proyer.

Plusieurs espèces prestigieuses nichent actuellement dans la région, comme le Grand-Duc d'Europe, le plus grand rapace nocturne du monde, ou la Cigogne noire, hôte des grandes forêts tranquilles.

Des espèces (ou sous-espèces) ont des effectifs remarquables par rapport au niveau français, comme le Busard des roseaux, la Perdrix grise, le Vanneau huppé, le Grand Gravelot, la Bécasse des bois, la Sterne caugek, le Goéland cendré, la Bergeronnette de Yamell, la Bergeronnette flavéole, l'Hypolaïs icéline, la Rousserolle verdéroie...

En ce qui concerne les espèces en limite d'aire, il y a deux cas remarquables de chevauchement d'aires de reproduction : celles de l'Hypolaïs icéline et de l'Hypolaïs polyglotte ; celles de la Bergeronnette printanière type et de la Bergeronnette flavéole.

Un autre phénomène peu banal au niveau européen, et même mondial, concerne la reproduction des trois espèces de Busards dans les mêmes espaces cultivés, notamment en Cambrésis.

Oiseaux de passage

Idéalement placée dans le couloir de migration le plus fréquenté d'Europe de l'ouest, la région est traversée par des millions d'oiseaux appartenant à plus de 400 espèces représentant toutes les familles et tous les ordres d'oiseaux européens. Des ornithologues spécialisés ont même réussi à identifier un nombre non négligeable d'espèces appartenant aux faunes asiatique, méditerranéenne, africaine et américaine ! C'est la configuration particulière de notre côte qui favorise la concentration de ces espèces déviées de leurs voies normales de migration.

La migration a lieu aussi bien de jour que de nuit. Dans notre région des mouvements migratoires sont décelables toute l'année, en raison de la diversité des espèces concernées.

Une fraction non négligeable de ces millions d'oiseaux migrants se pose sur la mer ou à terre pour se reposer ou chercher de la nourriture. Les haltes de ces oiseaux durent de quelques minutes à quelques jours, parfois plus. En raison de son climat doux en hiver, la région est une zone d'hivernage importante pour certaines espèces d'oiseaux, aussi bien en mer qu'à l'intérieur des terres.

Les vastes espaces cultivés sont très attractifs en raison de leur tranquillité. Les espèces les plus remarquables sont les Vanneaux huppés qui se rassemblent parfois par milliers, les Laridés qui se reposent ou font leur toilette dans les champs isolés, les Goélands argentés qui chassent sur les

plateaux de l'ouest de l'Artois par centaines, les Busards Saint-Martin et les Hiboux des marais qui se regroupent en dortoirs collectifs lorsque les campagnols sont abondants, les Faucons émerillons qui chassent les passereaux.

Dans les paysages « intermédiaires », les Grives lito mes et les Grives mauvis se rassemblent par milliers dans les dunes à argousiers ou les bocages à aubépines et lorsque la production de glands ou de faines a été bonne, des milliers de Pigeons ramiers et de Pinsons des arbres s'installent dans nos forêts...

Les amphibiens et les reptiles

Les amphibiens figurent parmi les premières victimes de la destruction et de la contamination des zones humides, en forte régression aujourd'hui. Ainsi plusieurs espèces ont disparu de la région (Sonneur à ventre jaune, Pélobate brun...), la plupart des autres sont en régression ou menacées dans la région, avec une réduction de leur aire de distribution. Certaines espèces présentes sont menacées à l'échelle européenne (tritons crêté), voire mondiale (rainette verte).

Les invertébrés (arthropodes, mollusques...)

Les espèces d'insectes représenteraient près de 80% de la faune, il s'agit du groupe d'êtres vivants le plus représenté. Bien d'autres restent à découvrir. Ils jouent un rôle considérable dans les équilibres naturels, en tant que prédateurs, parasites, fouisseurs, et proies. Très peu sont « nuisibles »...

Le Nord - Pas-de-Calais abrite l'essentiel des populations de deux espèces de mollusques de la directive habitat : *Vertigo moulinsiana* et *Vertigo angustior*.

Les caractéristiques socio-économiques

Une population dense

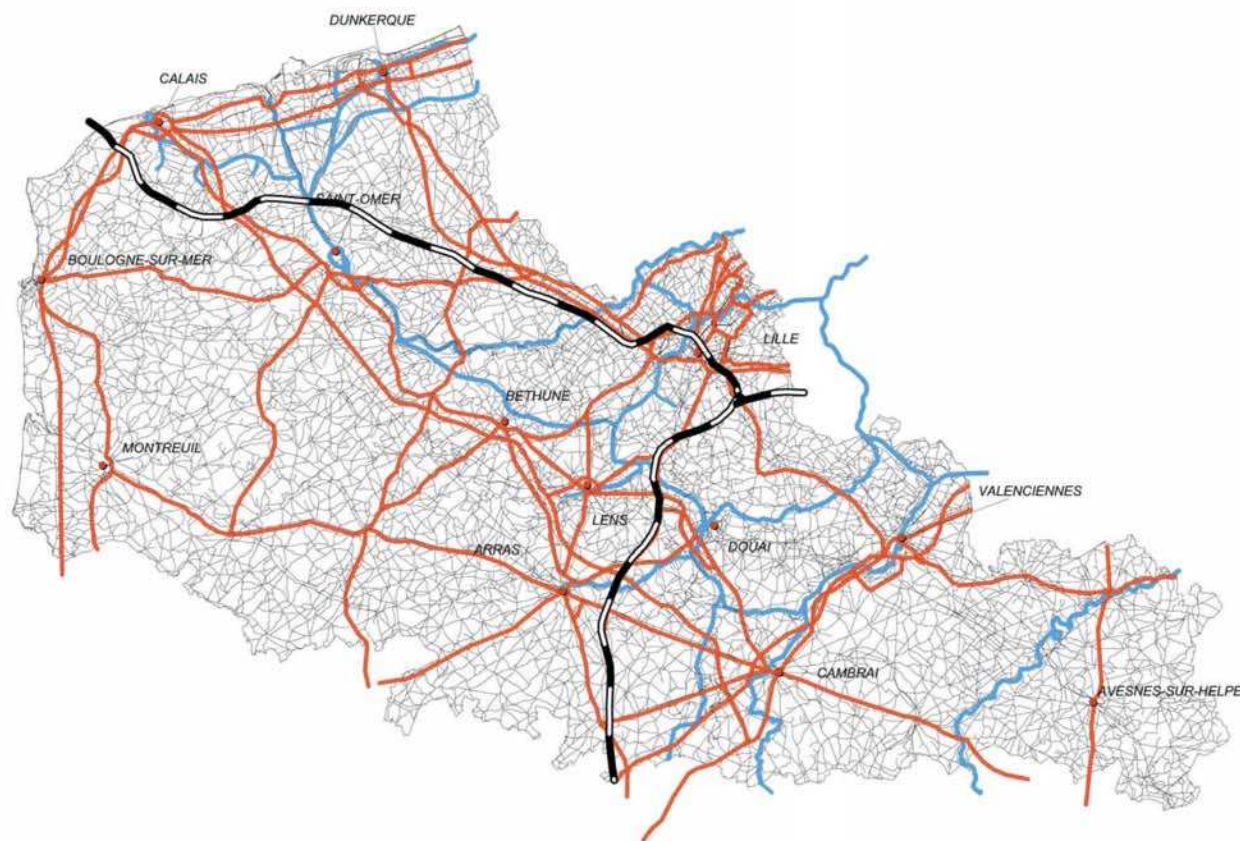
Avec 4 millions d'habitants sur une superficie de 12 414 km², le Nord - Pas-de-Calais est la région la plus densément peuplée de France (323 hab./km²) après l'Île-de-France. Cette importante population est relativement bien répartie sur le territoire du fait du grand nombre de villes. Toutefois, les densités à la campagne tombent très rarement en dessous de 100 hab./km².





Le taux d'urbanisation (82,6%) est très élevé (3^{ème} national après les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Île-de-France), ainsi que la destruction des sols (13% du territoire). C'est en effet dans le Nord - Pas-de-Calais que l'on retrouve la plus forte concentration de villes après l'Île-de-France. La région présente d'importantes agglomérations composées de nombreuses petites et moyennes villes, reliées entre elles par de nombreuses routes et autoroutes. Cette structure polynucéaire favorise **l'étalement urbain autour des axes de circulation**.

Un équipement important en infrastructures (carte n°3 page suivante)

De par sa position, la région est un lieu historique de rencontres et d'échanges, particulièrement bien équipée en infrastructures :

- **Autoroutes** : les trois axes nord-sud, les deux axes est-ouest forment le maillage le plus dense de France, qui devrait encore augmenter avec le contournement autoroutier de Lille et le projet de doublement de l'A1,
- **Voies d'eau** : canal à grand gabarit entre Dunkerque et Valenciennes prolongé jusqu'à Lille, raccordements récents de l'Escaut et la Lys belge, future liaison Seine-Nord au gabarit de 4 400 tonnes,
- **Ports maritimes** : bien reliés à l'amière pays par les autoroutes et les canaux à grand gabarit. Boulogne, Calais et Dunkerque représentent le 5^{ème} de l'ensemble des ports français et Calais est, de loin, le 1^{er} port de passagers du continent,
- **Voies ferrées** : les liaisons TGV vers Paris et Londres ont fait de la gare de Lille-Europe la plaque tournante du réseau à grande vitesse de l'Europe du Nord-Ouest.



-  Routes et autoroutes supportant un trafic important
-  Canaux
-  T.G.V.
-  Autres routes

Les tracés matérialisés dans cette carte sont donnés à titre indicatif et peuvent être décalés par rapport à la petite échelle de représentation

Echelle : 1/1000 000

© BDCARTO IGN - CorinLC
 © S.I.G. DIREN Nord Pas-de-Calais
 Schéma Espaces Naturels et Ruraux
 Carte : infra&rout.es.wor
 décembre 1998



*Carte n°3 : Grandes infrastructures et morcellement du territoire
 (Contribution de l'État en région au schéma de services collectifs de espaces naturels et ruraux)*

Une région fortement et anciennement industrielle, en mutation

Malgré le déclin des industries traditionnelles (textile, charbon, sidérurgie, verre), le Nord - Pas-de-Calais reste la 3^{ème} région industrielle française après les régions Rhône-Alpes et Île-de-France. La région a été fortement touchée par les mutations, auxquelles la crise économique s'est ajoutée. Le recul du secteur du textile et de l'habillement, et l'abandon total de l'exploitation des mines de houille, ont entraîné dans leur chute les industries collatérales. De nouvelles industries se sont implantées avec des succès variés : plasturgie, automobile, confection, électronique, agroalimentaire.

L'agriculture, composante importante de l'économie et des paysages régionaux

Près de 18 000 exploitants (pour 30 000 emplois directs totaux) mettent en valeur 71 % du territoire régional (pour une moyenne nationale de 51 %) et participent à la production nationale à hauteur de 4 %, contribuant ainsi à faire du Nord - Pas-de-Calais la 4^{ème} région agroalimentaire de France.

L'agriculture régionale s'est toujours exercée en tenant compte de caractéristiques spécifiques :

- Un bon potentiel agro-climatique associé à des savoir-faire favorisant la diversité et le niveau des productions,
- Une grande diversité des territoires,
- Une pression urbaine et une interdépendance forte avec la ville et ses activités, conduisant à une forte consommation d'espace, une nette diminution des terres agricoles utilisées depuis 30 ans (9 % entre 1970 et 2000 dont 4.5 % entre 1988 et 2000), à une demande sociale aux facettes parfois contradictoires, mais aussi à des opportunités liées au bassin de consommation,
- Une taille moyenne des exploitations, malgré l'agrandissement de ces dernières années (surface moyenne en 2000 de 47 ha),
- Des charges de structures élevées.

Comme dans la plupart des régions, elle s'est aussi adaptée à la modicité pour répondre aux exigences de suffisance alimentaire, de qualité des productions, de maîtrise des charges et plus récemment d'attentes nouvelles de la société.

Cette modernisation s'est traduite par l'évolution des modes de production, l'amélioration des structures d'exploitation agricoles (aménagement fonciers), le développement d'une certaine intensivité, d'une spécialisation des productions par bassin.

Ainsi, et à titre d'exemple, le maraîchage s'est développé à la périphérie des villes, notamment autour de Lille. Les productions bovines, présentes dans toute la région, caractérisent fortement les secteurs bocagers, avec, entre autres, des races propres au Nord - Pas-de-Calais (Rouge Flamande et Bleue du Nord, le cheval et le mouton du Boulonnais)...

Enfin, ces dernières années ont aussi été marquées par une adaptation forte aux nouvelles exigences environnementales, notamment au travers des Programmes de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA 1 et 2) et par l'utilisation de mesures contractuelles. Les PMPOA 1 et 2 conduiront ainsi plus de 4 000 exploitations d'élevage à se mettre en conformité entre 1992 et 2006. A titre d'exemple, le programme de mesures agri-environnementales, mené entre 1994 et 1999, a mobilisé, quant à lui, un peu plus de 2 000 exploitants pour une surface contractualisée de plus de 30 000 ha. Cet engagement s'est poursuivi avec les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) et les Contrats d'Agriculture Durable (CAD), malgré les contraintes administratives et la faible implication des collectivités locales.

Pour toutes ces raisons, et dès lors qu'un équilibre peut être trouvé entre les exigences économiques et les attentes environnementales, l'agriculture apparaît comme un acteur incontournable dans la gestion des paysages (qu'elle a contribué à façonner) et le maintien de leur diversité, ainsi que dans la conservation d'une certaine biodiversité. Son maintien constitue une garantie contre l'artificialisation des milieux.

Une forêt diversifiée, irrégulièrement répartie et de faible surface (cf. carte n°4)

Avec 110 000 hectares de bois (peupleraies comprises) et bosquets, soit 8 % de taux de boisement, la région Nord - Pas-de-Calais est la région la moins boisée de France (241 m² de forêt par habitant de la région, ce qui constitue le plus faible taux français). Du fait de leur rareté, ces espaces boisés sont d'autant plus précieux et nécessitent que l'on y porte une attention toute particulière.

Cette forêt est pourtant une des plus riches de France en diversité d'essences et de milieux naturels, ainsi qu'en production. Cette richesse est entretenue par près de 25 500 particuliers qui valorisent environ 70 % des espaces boisés régionaux, les 30 % restants étant gérés par l'Office National des Forêts.

Depuis deux siècles, cette surface boisée a augmenté d'environ 25 % et cette augmentation se poursuit encore aujourd'hui avec 24 500 ha plantés entre 1986 et 2000 (données Inventaire Forestier National). Il est intéressant de noter que l'augmentation des surfaces boisées de la région est essentiellement due à l'effort des particuliers à l'origine de 98 % de ces boisements (source IFN). Les massifs importants sont rares : Mormal, partie orientale de l'Avesnois se rattachant à l'Ardenne belge, Saint-Amand, Nieppe. Certains versants connaissent une continuité boisée dans le Boulonnais, le pays de Licques ou le sud de la Pévèle.

Les forêts régionales sont constituées de peuplements variés issus de l'activité des sylviculteurs : 65 % de futaie, 28 % de mélange futaie-taillis et 7 % de taillis simple (source : IFN 2000). Les essences dominantes sont le chêne (34 %), le hêtre (14 %) et les feuillus divers (dont frêne – 18 % et érables – 5 %). La popule culture (11 % des surfaces) tient une part non négligeable dans la filière forêt-bois puisque le peuplier constitue les 2/3 du bois d'œuvre produit dans la région.

Les espaces boisés régionaux répondent à de nombreux enjeux de société nouveaux et indispensables.

Leur place dans l'économie rurale et urbaine est importante : 300 000 m³ de bois exploités par an, 2 000 entreprises comprenant 25 000 ouvriers et artisans :

- Source de revenus liés à la production de bois et à la chasse contribuant au maintien d'un tissu économique rural en difficulté,
- Source de matériau naturel conforme aux normes HQE (Haute Qualité Environnementale) des bâtiments,
- Source d'énergie renouvelable alternative aux énergies fossiles.

Leur rôle dans l'aménagement du territoire est essentiel :

- Espaces de nature, en déficit autour des grands pôles urbains régionaux,
- Protection de ressources naturelles vitales : l'eau et les sols,
- Préservation et enrichissement de la biodiversité et des paysages.

Leur rôle social, surtout auprès des citadins à la recherche de nature préservée.

Il est important de noter qu'aujourd'hui le financement des deux derniers enjeux (écologique et social) n'est rendu possible que par les revenus issus du premier (la production de bois et les loisirs, notamment de la chasse).

Paradoxalement, la filière forêt-bois régionale connaît des difficultés majeures liées à un contexte national et international en crise avec la concurrence des pays de l'Europe de l'Est.

Pour répondre aux enjeux identifiés, ces milieux nécessitent donc un investissement constant afin d'assurer leur maintien sinon leur développement et leur valorisation dans le respect de l'intérêt général. Cette valorisation n'est possible que par l'amélioration des connaissances, l'information et la formation des acteurs qui façonnent cette forêt et par l'expérimentation et le développement des techniques de gestion adaptées aux enjeux de notre société.

Les politiques publiques locales devraient prendre en compte les contraintes économiques des forestiers ainsi que la protection de la nature dans le développement agricole et forestier.

Certaines forêts domaniales, à proximité des villes jouent un rôle d'accueil prépondérant : forêts de Phalempin et de Marchiennes près de Lille, de Saint-Amand près de Valenciennes, forêt de Mormal, forêts de Boulogne-sur-Mer et d'Hardehot.

Un objectif essentiel est de rendre compatible la gestion forestière, la tranquillité de la faune sauvage et la demande croissante d'accueil du public, dans les forêts publiques en particulier.

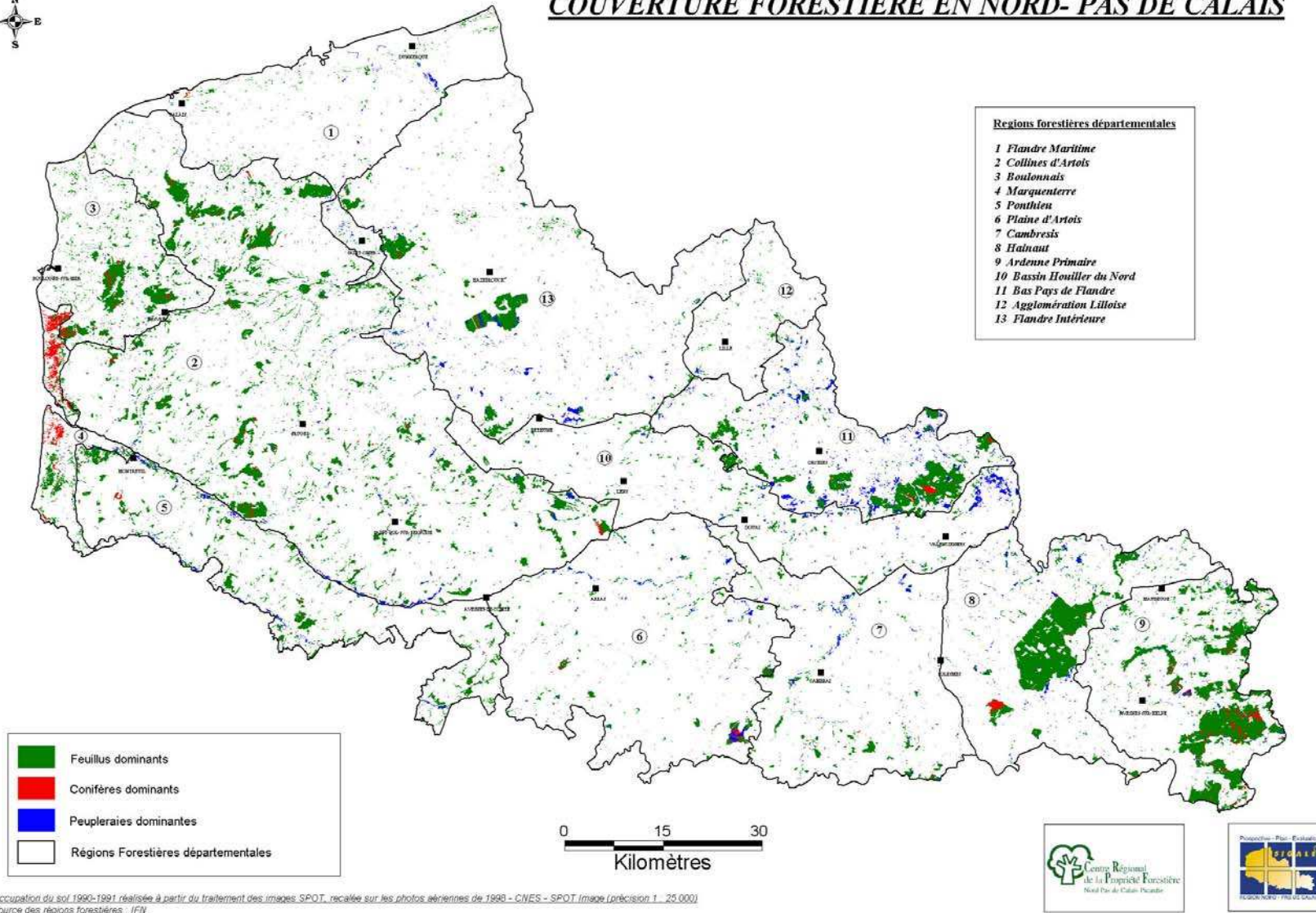
Une activité touristique aujourd'hui importante

Elle est devenue au fil des ans, un véritable enjeu économique grâce à une image revalorisée. En quelques années, la région a su se doter des équipements nécessaires pour développer de véritables activités. Ce tourisme est essentiellement un tourisme de proximité et de passage. En particulier, l'ensemble du littoral demeure une portion de territoire très fréquentée.

La qualité et la diversité des paysages favorisent également le développement d'un tourisme de découverte des spécificités régionales, source d'activités en milieu rural.



COUVERTURE FORESTIÈRE EN NORD- PAS DE CALAIS



Carte n°4 : Couverture forestière en Nord - Pas-de-Calais

La chasse et la pêche : des activités très développées (version intégrale en annexe 3)

Activité ancestrale de l'homme, la **chasse**, en France et dans la région Nord - Pas-de-Calais notamment, une place importante dans l'espace rural. Elle regroupe des passionnés, des gestionnaires et des professionnels d'horizons différents et de toutes catégories sociales.

Les chasseurs de la région Nord - Pas-de-Calais sont représentés dans chaque département par une Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) et, au niveau régional, par une Fédération Régionale des Chasseurs (FRC).

Les Fédérations Départementales, échelon prépondérant de l'organisation cynégétique Française, « ... *participent à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats.* » (Article L421-5 du code de l'environnement).

Les FDC fédèrent ainsi actuellement près de 30 000 chasseurs pour le Nord et 37 000 chasseurs pour le Pas-de-Calais (respectivement 3^{ème} et 2^{ème} place au niveau national pour le nombre de chasseurs).

Les Fédérations des chasseurs s'investissent chaque année dans des actions d'études, de gestion des territoires et des espèces, en partenariat avec les acteurs concernés. Exemple en Nord - Pas-de-Calais : implantation de haies, de couverts favorables, utilisation de l'emprise des pylônes EDF, etc.

Au niveau communal, l'organisation de la chasse et la gestion des territoires sont assurés par plusieurs milliers de sociétés de chasse sous la forme associative.

La région Nord - Pas-de-Calais se caractérise, quant à l'activité cynégétique, par une gestion exemplaire des populations naturelles d'espèces gibiers sédentaires :

Pour le petit gibier, des outils de gestion complètent les arrêtés d'ouverture et de clôture de la chasse. Ils sont détaillés dans les Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique, dits SDGC (Groupement d'Intérêt Cynégétique -GIC-, plans de chasse aux Lièvres, aux Faisans et aux Perdrix, jours de chasse...).

La présence des espèces de grands gibiers se développe dans les massifs forestiers mais également dans de très nombreuses zones de la région. Le plan de chasse est obligatoire pour les cervidés et volontaire pour le Sanglier (Pas-de-Calais).

L'équilibre agro-sylvo-cynégétique est à définir dans le cadre du SDGC, en concertation notamment avec les représentants des intérêts forestiers et agricoles, par unité de gestion cynégétique en fonction des souhaits des acteurs locaux.

La chasse au gibier d'eau, à la botte, à la passée et à la hutte, est particulièrement développée dans notre région. Elle compte plus de 20 000 adeptes. On dénombre près de 3 000 installations de chasse à la hutte de nuit immatriculées. Ce type de chasse se pratique dans les marais et les zones humides, ainsi que sur le Domaine Public Maritime (DPM). Sur ce dernier, des Associations de Chasse Maritime gèrent les lots de chasse amodiés par l'Etat.

La pratique de la chasse au gibier d'eau a contribué, voire pour certaines zones a permis, la sauvegarde de zones humides de la région, et la gestion conservatoire menée par les gestionnaires cynégétiques sur ces zones est en cours d'évaluation au regard notamment de la biodiversité sauvegardée grâce aux zones de chasse (étude FRC).

Les populations d'espèces migratrices et leurs habitats se gèrent au niveau international (paléarctique occidentale).

Concernant la **pêche en eau douce**, les fédérations de pêche, avec plus de 140 000 adhérents, sont les plus importantes au niveau national (7,4 % des pêcheurs français). Les pêcheurs, essentiellement d'origine urbaine, bénéficient des rivières (1 190 km de parcours en première catégorie et 977 km en deuxième) et des 930 ha d'étangs et de plans d'eau situés à proximité des grandes villes.

Le Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion piscicole (PDPG, diagnostic et ensemble de mesures pour une gestion patrimoniale des milieux aquatiques et de leurs peuplements) est achevé dans le département du Nord et en cours d'élaboration dans le Pas-de-Calais.

Les principaux constats et objectifs régionaux

Les constats

Dans cette partie, sont présentés uniquement les principaux constats concernant la gestion de la faune sauvage et de ses habitats. L'ensemble des constats spécifiquement liés aux milieux, aux espèces et au contexte socio-économique est détaillé à l'intérieur de chaque fiche orientation.

Les constats à dominante environnementale :

- La fragmentation⁽¹⁾ des milieux liée au développement des différentes activités, en particulier par l'urbanisation et les infrastructures,
- La dégradation et la disparition de certains milieux, en particulier les zones humides et les milieux littoraux,
- La diminution de l'activité agricole, notamment de l'élevage, qui garantit la variété des paysages et des milieux,
- Le faible taux des surfaces boisées,
- Le maintien d'une gestion forestière durable garantissant la diversité des peuplements forestiers,
- Le manque de méthodes partagées pour étudier certaines espèces et milieux,
- Le manque de connaissances sur certaines espèces et milieux.

Les constats à dominante économique :

- La reconversion industrielle et la forte pression urbaine,
- Une agriculture à forte production et sa nécessaire compétitivité,
- La compatibilité difficile de la gestion forestière avec la montée des demandes environnementale et sociale. Problème de plus en plus important en forêts publiques et également en forêts privées,
- La filière bois, moteur essentiel de l'entretien des forêts par la production de bois,
- L'attraction touristique de certaines zones, en particulier le littoral.

Les constats à dominante sociale :

- Le besoin de maintien de zones de loisirs et de détente,
- Le besoin de formation, d'éducation à la gestion de la faune sauvage et à l'amélioration de la qualité de ses habitats,

Le but de ces orientations est de trouver le meilleur compromis entre les différents constats et la présence de la faune sauvage sur notre territoire.

Les objectifs

Maintenir et restaurer la biodiversité (à tous ses niveaux : génétique, spécifique, écosystémique, y compris l'évolution des écosystèmes⁽²⁾), en particulier :

- Pallier la fragmentation des territoires,
- Préserver les zones humides et le littoral,
- Maintenir une faune sauvage variée dans les milieux ouverts,
- Préserver les espèces rares et menacées.

Rechercher un équilibre entre les niveaux de populations animales et les intérêts socio-économiques :

- Maintenir l'activité agricole notamment l'élevage garantissant la variété des paysages et des milieux,
- Maintenir une gestion forestière durable garantissant la diversité des peuplements forestiers,
- Diminuer les nuisances dues à la prolifération de certaines espèces.

Développer les connaissances et améliorer les suivis, en particulier développer des méthodes et des études partagées par l'ensemble des acteurs territoriaux.

Prévenir et réduire les problèmes sanitaires liés à la faune sauvage.

Les orientations relatives à la gestion des « habitats » pour la faune sauvage

Les Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais sont un document de cadrage ayant pour objet de donner des axes de politique régionale pour l'ensemble de la faune sauvage et de gestion de ses habitats. Les aspects et mesures cynégétiques sont traités par les Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique qui prennent en compte, entre autres, les Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais.

Les milieux littoraux (ML)

Complexe d'habitats sous influence marine : estran (avec les hauts de plage), falaises, estuaires (vases salées et prés salés), dunes (dunes blanches, dunes grises, dunes boisées, pannes dunaire), etc.

Les caractéristiques de ces milieux

L'orientation et la morphologie du trait de côte, la nature lithologique^[1] du substrat^[2], la présence de plusieurs estuaires et l'inégale anthropisation participent à la diversité des 147 km de littoral. La région littorale présente une succession d'habitats variés naturels ou modifiés par l'homme, qui hébergent une faune et une flore d'une grande diversité.

Les conditions édaphiques^[3] et climatiques des milieux littoraux sont particulières et ils hébergent un certain nombre d'espèces spécialisées.

Plusieurs types d'habitats caractérisent les milieux littoraux :

Les falaises sont localisées sur deux sites : les falaises du Cap Blanc-Nez (calcaire, marne, etc.), les falaises du Cap Gris-Nez (grès, sable, argile, etc.). Les falaises fossiles, à plusieurs kilomètres à l'intérieur des terres, seront considérées dans ce document, dans les orientations relatives aux friches agricoles.

Les dunes (accumulation de sable formé par le vent, avec les dunes blanches au sable nu, sec et mobile, les dunes grises au sable fixé par des oyats, des mousses ou des lichens et les dunes boisées) présentent une topographie^[4] de crêtes et de dépressions : les pannes^[5] (dépression résultant de l'exportation de sable et où la nappe superficielle affleure). Elles peuvent constituer des zones humides favorables à la faune. Des dunes anciennes très rares, décalfifiées (Ghyvelde, Ambleteuse) se trouvent en situation arrière-littorale suite à l'évolution des lignes de rivage. (Elles sont traitées dans ce document, dans les orientations relatives aux friches agricoles.)

Les prés salés (moulières) se développent dans les estuaires de l'Authie, la Canche, la Slack ou sont enchevêtrés parmi les flèches de sable. Ce sont des écosystèmes très productifs, fertilisés par la mer et le cours d'eau, fournissant une grande quantité de matière organique aux détritivores^[6] et aux herbivores.

L'estran, ou zone côtière située entre les niveaux des plus basses mers et des hautes mers, soumis aux mouvements des eaux, peut être sableux (plages sableuses caractéristiques de la région, comme la Côte d'Opale), rocheux ou vaseux. La diversité et la biomasse^[7] varient selon la nature du substrat.

Les estuaires, zones de rencontre entre les fleuves et la mer, sont des sites à forte productivité biologique, attirant un grand nombre d'espèces pour le nouage, en particulier.

Tous ces milieux ont été fortement dégradés par secteur et ceux qui subsistent, sont menacés. L'érosion importante du trait de côte, des falaises et des dunes littorales est particulièrement aggravée par les conséquences négatives de la pression humaine.

La frange littorale bénéficie de mesures de protection et compte plusieurs réserves.

Les milieux et la faune du littoral sont également très touchés par les pollutions marines d'origine illicite, sauvage ou accidentelle.

Identification des constats liés à ces milieux :

- L'urbanisation intense,
- Les risques importants de pollutions marines,
- La dégradation des estuaires et les perturbations de leur fonctionnement (insuffisance du débit

des cours d'eau, colmatage alluvionnaire...),

- L'évolution du linéaire du trait de côte par l'érosion côtière, accrues^[1], éboulements,
- La variation du niveau de l'estran,
- La stabilisation des sables et la fixation des dunes permettant la protection des milieux arrière-littoraux.

Les espèces reproductrices significatives

De par la diversité de leurs habitats, les milieux littoraux présentent de multiples intérêts pour la faune.

Des oiseaux pélagiques^[1] (de haute mer), comme le Fulmar boréal ou la Mouette tridactyle se reproduisent sur les falaises des Caps Blanc-Nez et Gris-Nez. Ce sont également des sites privilégiés pour l'hivernage et le passage d'un certain nombre d'oiseaux migrants.

L'estran et les prés salés, lieux de nourrissage, abritent des limicoles^[1], des échassiers, des palmipèdes^[1]... dont des espèces chassables (Huitrier pie...) ou non (Grand Gravelot, Gravelot à collier interrompu, Avocette élégante, Stemennaine et caugek...).

Les pannes dunaires hébergent de nombreux oiseaux nicheurs lorsqu'elles sont en eaux (Laridés, Anatidés^[1]...) et des Amphibiens (Rainette verte...). Pour toutes ces espèces, l'enjeu de conservation est important et nécessite le maintien de la qualité de leur habitat et la réduction du dérangement lors de leur période de reproduction.

Des espèces introduites (Bemache du Canada, Oulette d'Égypte, Erismature russe) co-existent sur ces différents milieux, induisant une compétition avec les espèces autochtones^[1] pour les sites de nourrissage et de reproduction.

Identification des constats liés aux espèces :

- Les risques importants de pollutions marines,
- La disparition d'espèces par dégradation du milieu,
- Le mauvais état de conservation de certaines espèces faute d'une gestion adaptée,
- La compétition entre espèces indigènes et espèces exogènes,
- Le dérangement de la faune en période de reproduction.

Le contexte socio-économique

Le littoral Nord Pas-de-Calais est un espace très convoité où s'exercent de nombreux conflits d'usage entre activités consommatrices d'espace. Il est ainsi soumis à :

- Une demande d'espace à urbaniser, traduit notamment par un étalement urbain,
- Un développement industriel-portuaire.

L'importance et la diversité de loisirs pratiqués (chasse au gibier d'eau, plaisance, pêche à pied, camping).

Le littoral est la source principale de loisir de la région, qui a peu d'espaces verts, ce qui se traduit par une demande d'aménagements très importante et consommatrice d'espace.

La chasse au gibier d'eau peut-être une source de conflits sur certains secteurs naturels du littoral.

La mise en place, dans le Boulonnais, des Plans de Prévention des Risques (PPR) falaises et côtes basses va impliquer des évolutions de gestion des espaces et des milieux côtiers.

Identification des constats socio-économiques :

- La forte pression d'urbanisation,
- La fréquentation touristique importante (plus d'un million de visiteurs sur le site des deux caps),
- L'extension des sites industriels-portuaires et de leurs activités,
- L'importance des activités cynégétiques, considérant le rôle économique et social joué par la chasse en faveur de la vitalité des territoires ruraux,
- L'augmentation de la pêche à pied, Le développement de l'éolien,
- Le développement de l'éolien.

Les références réglementaires et documents de cadrage

- Articles L432-1 à L432-4 du code forestier relatifs aux dispositions spéciales aux dunes du département du Pas-de-Calais,
- Article L146-6 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la loi littoral,
- Articles L110, L111-1, L121-1, L122, L123, L124-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs aux documents d'urbanisme,
- Loi n°85-729 du 18 juillet 1985 relative aux Espaces Naturels Sensibles des Départements n°85-729 du 18 juillet 1985,
- Titre III de la partie législative du code de l'environnement relatif aux parcs et réserves naturelles,
- Titre IV de la partie législative du code de l'environnement relatif aux sites inscrits et classés,
- Article L424-5 du code de l'environnement relatif aux modes et moyens de la chasse,
- Articles L414-1 à L414-7 du code de l'environnement relatifs aux Sites Natura 2000,
- Articles L321-1 à L321-10 du code de l'environnement relatifs à la Protection et aménagement du littoral,
- Articles L350 à L350-2 du code de l'environnement relatifs au paysage,
- PASER Nord - Pas-de-Calais, action 5 : favoriser le développement durable ⁽¹⁾ sur le littoral,
- Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole (SRGS).

OR-ML1

Favoriser la préservation de la frange littorale, notamment par une gestion économe de l'espace

Les outils et moyens existants

- Acquisitions du Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres et des Conseils Généraux,
- Opération Grand Site (sites classés des Deux Caps Blanc-Nez et Gris-Nez),
- PASER (Projet d'Action Stratégique de l'État en Région) : mettre en place l'opération « grand site national des deux caps », assurer une gestion économe de l'espace,
- Plan de gestion des Réserves Naturelles Nationales,
- Études d'incidence Natura 2000 pour les sites concernés.

Les pistes d'actions

- Maîtriser l'urbanisation,
- Favoriser une politique de gestion contractuelle et à défaut, favoriser la protection par maîtrise foncière,
- Gérer l'impact de la fréquentation touristique.

Les outils et moyens à créer

- Politique fiscale de compensation pour les communes qui défendent l'espace littoral,
- Plan de protection du littoral intégrant la gestion des paysages et la préservation des espaces littoraux, l'urbanisation et les espaces remarquables au sens de la loi Littoral (PASER).

Les indicateurs¹⁰

- Pourcentage des communes littorales ayant intégré la Loi Littoral dans le PLU,
- Surface classée en milieu remarquable au titre de la Loi Littoral,
- Surface protégée (sites classés et inscrits, Réserves Naturelles),
- Nombre et surface des sites Natura 2000,
- Nombre et montant des contrats Natura 2000,
- Evolution des surfaces acquises par le Conservatoire du Littoral et les Conseils Généraux.

Les orientations complémentaires

- Orientations relatives aux habitats : « Les milieux littoraux OR-ML-2 », « Les milieux intermédiaires : milieux à urbanisation lâche OR-MI-MUL », « Les milieux d'habitats urbanisés densément OR-MHUD »,
- Orientations relatives aux espèces : « Les espèces dont la prolifération peut poser problème OR-EP ».

OR-ML2

Favoriser le maintien et la restauration de la biodiversité en zone littorale

Les outils et moyens existants

- Convention de gestion du Conservatoire de l'Espace Littoral et des rivages lacustres,
- Opération Grand Site (sites classés des Deux Caps Blanc-Nez et Gris-Nez),
- Possibilité de gestion écologique contractuelle et à défaut acquisition de sites (Conservatoire de l'Espace Littoral, conservatoire des sites naturels du Nord - Pas-de-Calais...),
- Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique,
- Plan POLMAR, partie état des lieux de la faune,
- Documents d'objectifs des sites Natura 2000 et contractualisation,
- Plan de gestion des Réserves Naturelles,
- Inventaires naturalistes.

Les pistes d'actions

Conserver le caractère naturel et la diversité des milieux littoraux :

- Favoriser les paysages en mosaïque (laises de mer, hauts de plage, falaises, estuaires, sables nus, dunes blanches, dunes grises, dunes à fourrés, pelouses sèches, friches littorales, pannes dunaire...),
- Nettoyer manuellement les macro-déchets dans les zones les plus sensibles.

Privilégier les pratiques favorables à la faune sauvage :

- Favoriser une gestion respectueuse de la biodiversité : retarder la fauche pour les différents groupes faunistiques et éviter le gyrobroyage^[4], utiliser de façon raisonnée les insecticides, maîtriser la circulation des polluants (sablage des routes, résidus d'hydrocarbures, métaux lourds, etc.),
- Limiter les perturbations en période de reproduction (circulation des véhicules à moteur, fréquentation par le public...),
- Limiter les infrastructures d'accueil dans les milieux littoraux,
- Éviter l'urbanisation linéaire,
- Adapter la gestion du niveau d'eau des bassins et favoriser une exploitation industrielle respectueuse de la biodiversité (oiseaux d'eau).

Espèces :

- Maintenir des zones de tranquillité pour les espèces et éviter les dérangements sur les lieux de nidification,
- Gérer de façon différenciée le Lapin de garenne, au vu de dégâts constatés et notamment de l'amorce d'érosion en milieu dunaire.

Les outils et moyens à créer

- Prospecter les habitats potentiels pour la faune sauvage (pannes dunaire, hauts de plage...) et poursuivre les suivis et inventaires dans le cadre d'un observatoire régional de la faune sauvage,
- Mettre en place des conventions entre collectivités et gestionnaires pour la protection et la gestion des espèces).

Les indicateurs

- Surface concernée par un plan de gestion,
- Nombre de documents d'objectifs (DOCOB) arrêtés et nombre de contrats Natura 2000,
- Surface des sites Natura 2000 et des habitats prioritaires,
- Suivis de l'évolution des populations d'oiseaux nicheurs du littoral.

Les orientations complémentaires

- Orientations relatives aux habitats : « Les milieux littoraux OR-ML », « Les milieux ouverts OR-MO »,
- Orientations relatives aux espèces : « Les espèces dont la prolifération peut poser problème OR-EP ».

Les milieux humides (MH)

Les cours d'eau et voies d'eau (CEVE)

Lits mineurs des cours d'eau (rivières, canaux), bras-morts, grèves à émerision saisonnière, berges, etc.

Les caractéristiques de ces milieux

Les caractéristiques des cours d'eau sont très liées à la topographie et à la géologie. La région se caractérise ainsi par l'absence de grand fleuve ou de relief important. On distingue trois zones :

- Un réseau dense et des cours d'eau relativement vifs en Avesnois et dans le Boulonnais,
- Un réseau dense mais avec peu de pentes vers le bas pays argileux, par ailleurs fortement drainé par un système de canaux et de drains,
- Un réseau peu dense et peu pentu, sur les sols crayeux.

Une forte tradition d'aménagement hydraulique a conduit à l'existence d'un réseau très développé de rivières canalisées et de canaux.

Les faibles pentes ont également incité l'homme à canaliser les cours d'eau et à tisser un réseau maillé de canaux entre les différents bassins².

On peut noter le cas particulier du bassin minier dans lequel l'extraction minière puis son arrêt a entraîné de profonds bouleversements tant du point de vue hydrographique que hydrogéologique. Hormis pour les fleuves côtiers, la qualité des eaux superficielles est médiocre, voire mauvaise dans les sous régions industrielles, et régresse en zone rurale.

Identification des constats liés à ces milieux :

- La qualité des eaux médiocre à mauvaise,
- La présence de sédiments pollués,
- La reconquête écologique des cours d'eau régionaux (améliorer la qualité des eaux et les aménagements),
- La dégradation des berges par les rats musqués et l'extension de l'aire de répartition^[1] des ragondins,
- La liaison avec la nappe superficielle, réservoir d'eau régional.

Les espèces reproductrices significatives

Les cours d'eau et voies d'eau abritent un grand nombre d'espèces dont certaines posent des problèmes économiques et de santé publique non négligeables. Ce sont par exemple les Rats musqués et les Ragondins d'apparition récente dans la région qui détériorent les berges et les digues par de nombreux terriers, qui véhiculent des maladies transmissibles à l'homme et qui peuvent provoquer des dégâts aux cultures avoisinant les voies d'eau.

Certaines espèces exogènes (Ochette d'Égypte, Bemache du Canada...) rentrent en compétition avec des espèces autochtones.

D'autres espèces nécessitent une vigilance particulière pour assurer leur conservation, ainsi la Loutre (considérée comme disparue de la région dans les années 1950) a besoin d'eau de bonne qualité. Elle a énormément souffert de l'altération de son habitat et de la pression anthropique^[2], par tir, par piégeage et par des aménagements divers, et de la pollution. Le Cincle plongeur nécessite également une eau de bonne qualité et la tranquillité sur ces lieux de reproduction. Le Martin pêcheur, bien qu'encore présent en petit nombre sur l'ensemble du territoire, nécessite lui aussi, une attention particulière au niveau de la qualité des eaux et des aménagements des berges.

Ces espèces ne doivent leur survie qu'à la conservation et au maintien de la qualité de leurs habitats.

Identification des constats liés aux espèces :

- La mortalité par noyade des mammifères (canaux à berges abruptes),
- Les populations importantes de Rats musqués et localisées de Ragondins,
- La disparition de la Loutre, et un maintien difficile des populations de Martin pêcheur et de Cincle plongeur.

² Les cahiers régionaux de l'environnement Nord - Pas-de-Calais

Le contexte socio-économique

Avec 650 km de cours d'eau et de canaux, la région Nord - Pas-de-Calais a un réseau de voies navigables sans équivalent en France.

L'entretien du réseau dense des canaux et des voies navigables génère des boues inhibitrices³ rejetées par l'activité industrielle passée et qui sont fortement polluées en métaux toxiques et en matières inhibitrices. Ainsi de 1990 à 2002, 3,6 millions de m³ de boues ont été curés dans les cours d'eau et voies navigables et 3,2 millions de m³ devraient être curés dans les dix prochaines années³.

Ces boues sont souvent stockées sur les milieux humides limitrophes.

Les cours d'eau offrent un domaine de pêche assez étendu (705 km en deuxième catégorie piscicole et 210 en première catégorie)⁴.

Identification des constats socio-économiques :

- La difficulté de contrôler et de maintenir un niveau d'étiage suffisant,
- La concentration de la navigation fluviale sur quelques grands canaux,
- Le problème du stockage des boues de curage,
- L'existence des activités cynégétiques sur les rivières, considérant le rôle économique et social joué par la chasse en faveur de la vitalité des territoires ruraux

Les références réglementaires et documents de cadrage

- Articles L212-1 à L212-2-3 du code de l'environnement relatifs aux Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux,
- Articles L212-3 à L212-7 du code de l'environnement relatifs aux Schémas d'aménagement et de gestion des eaux,
- Articles L215-1 à L215-24 du code de l'environnement relatifs aux dispositions propres aux cours d'eau non domaniaux,
- Articles L414-1 à L414-7 du code de l'environnement relatifs aux Sites Natura 2000,
- Loi n° 2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau,
- Décret n° 2005-475 du 16 mai 2005 relatif aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux,
- Circulaire DCE 2005/10 du 4 avril 2005 relative à la mise à jour du schéma directeur d'aménagement des eaux, à l'élaboration du programme de mesures en application des articles L212-2 et L212-2-1 du code de l'environnement et à l'élaboration des IX^{èmes} programmes d'intervention des agences de l'eau,
- Règlement européen n°1782/2003 du conseil du 29 septembre 2003 sur la Politique Agricole Commune instituant la conditionnalité des aides :
 - Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) et ses 6 mesures (non-retournement des prairies, bandes enherbées / banquettes herbeuses, diversité de l'assolement...).
 - 19 règlements ou directives à respecter,
- Cahier des charges de gestion des Wattringues,
- Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique

³ Les cahiers régionaux de l'environnement Nord-Pas-de-Calais

⁴ Site internet de la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

OR-MH-CEVE-1

Favoriser la qualité de l'eau, la gestion des niveaux d'eau, ainsi que la restauration des milieux aquatiques

Les outils et moyens existants

- Schéma Régional de Gestion Piscicole,
- Les actions qui découlent des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique,
- Schémas Départementaux d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Listes des préconisations des contrats de rivières et des SAGE,
- Plans de gestion des cours d'eau : expérience du PNR Scarpe Escaut,
- Documents d'objectifs des sites Natura 2000.
- Mesures agri-environnementales de gestion des fossés
- Programmes de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole 1 et 2 (PMPOA)
- Phytomieux

Les pistes d'actions

- Développer des plans de gestion des cours d'eau,
- Maîtriser les niveaux des cours d'eau, en concertation avec les acteurs locaux, pour garantir une alimentation durable en eau des éléments associés (marais, prairies humides, forêts alluviales...),
- Prendre en compte la faune sauvage dans la gestion des cours d'eau et de leurs berges,
- Encourager l'implantation de bandes enherbées le long des berges au-delà du minimum obligatoire,
- Encourager l'implantation de boisements ripicoles,
- Organiser une lutte efficace contre les espèces invasives des cours d'eau (jussie...),
- Gérer le stockage des boues de curage.

Les indicateurs

- Se référer aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE),
- Evolution spatiale de la Jussie,
- Suivi du Cincle plongeur dans le PNR Aveunois.

Les orientations complémentaires

- Orientations relatives aux habitats : « Les milieux humides OR-MH-CEVE-2 ».

OR-MH-CEVE-2

Rechercher l'équilibre entre la gestion et la préservation de la faune et des cours d'eau, et les activités socio-économiques

Les outils et moyens existants

- Schéma Régional de Gestion Piscicole,
- Les actions qui découlent des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique,
- Schémas Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Listes des préconisations des contrats de rivières et des SAGE
- Mesures agri-environnementales de gestion des fossés

Les pistes d'actions

Milieus

- Favoriser les aménagements favorables à la faune (dispositifs "anti-noyades" sur les cours d'eau et voies d'eau existants et en projet, maintien d'une végétation des rives favorable aux espèces...),
- Gérer de façon raisonnée les berges des cours d'eau et voies d'eau, en privilégiant les techniques douces et de re-végétalisation,
- Adapter les périodes et pratiques d'entretien à la biologie des espèces des éléments associés des cours d'eau et voies d'eau (bandes enherbées, ripisylves^[1]...).

Espèces

- Assurer des zones de calme en période de reproduction des espèces,
- Maintenir les effets de Cincle plongeur (qualité des eaux et les aménagements spécifiques des ponts).

Espèces introduites ou envahissantes^[2]

- Réguler ou éradiquer les populations d'espèces introduites (Bemache du Canada, Oulette d'Egypte, Rat musqué, Ragondin, Tortue de Floride...).

Les outils et moyens à créer

- Mener des actions de sensibilisation :
 - Aux aménagements favorables à la faune sauvage, en particulier pour le canal Seine-Nord.
 - Aux techniques douces d'aménagement et de gestion des berges.

Les indicateurs

- Nombre d'aménagements favorables à la faune sauvage,
- Suivis des populations d'espèces régulées (Rats musqués...),
- Indicateurs biologiques.

Les orientations complémentaires

- Orientations relatives aux habitats : « Les milieux humides OR-MH-CEVE-1 »,
- Orientations relatives aux espèces : « Les espèces dont la prolifération peut poser problème OR-EP ».

Les zones humides (ZH)

Lits majeurs des cours d'eau, grands plans d'eau (étangs, bassins de décantation en eau, carrières en eau, effondrements miniers, etc.), marais (arrière-littoraux et « continentaux »), tourbières, roselières, prairies (inondables, humides, poldériennes), boisements humides (peupleraies de vallée, boisements ripicoles), etc.

Les caractéristiques de ces milieux

Les zones humides, milieux de transition entre la terre et l'eau, constituent un patrimoine naturel irremplaçable et remplissent des fonctions "d'infrastructures naturelles" inégalables (comme élément des trames verte et bleue, un patrimoine naturel remarquable et un compartiment régulateur du cycle de l'eau, en qualité et quantité).

Elles correspondent aux marais, marécages, fondrières⁵, fagnes⁵, roselières, tourbières, prairies humides, marais agricoles, étangs... Elles se trouvent dans tous les types d'habitats : en lisière de sources, de ruisseaux, de lacs, dans les dépressions de vallée ou dans les zones de suintement à flanc de collines...

Le réseau des zones humides joue un rôle fondamental dans les équilibres écologiques et hydrologiques et participent à la qualité paysagère. Si leur fonction hydrologique est prise en compte et peut être chiffrée, leur fonction écologique est généralement sous-estimée et rarement évaluée.

Les zones humides sont également très perturbées par les prélèvements excessifs dans les nappes et les rivières. Elles subissent par ailleurs les dommages de l'artificialisation des hydrosystèmes visant l'accélération des écoulements et à l'origine de problèmes d'étiages aggravés ou de crues rapides.

Les zones humides participent à l'alimentation des champs captants⁵ irremplaçables et des parcs hydrogéologiques.

La régression et la détérioration de ces zones se poursuit (urbanisation, dont urbanisation touristique, pollutions urbaines, eutrophisation⁵, drainage⁵ de certaines parcelles...), malgré le plan gouvernemental d'actions en faveur des zones humides⁵ adopté le 22 mars 1995 et les pôles relanisés en place par grand type de zones humides en application du plan, malgré les dispositions du SDAGE et les opérations réalisées de sensibilisation, d'aide à l'acquisition pour protection foncière ou les opérations de restauration de milieux. En effet, la préservation de certains milieux remarquables sur des surfaces réduites ne compense pas la dégradation d'autres milieux par ailleurs.

On estime la surface relictuelle de zones humides à moins de 1 % de celle de la région (cf. Cahiers de l'Environnement), alors qu'elle est de 3 % pour la France métropolitaine.

Identification des constats liés à ces milieux :

- L'existence de grandes zones humides d'intérêt national : les vallées alluviales de Scarpe-Escaut, le marais Audomarois, les marais arrière-littoraux du bas champs Picards,
- La disparition de petites zones humides,
- La dégradation des berges par les Rats musqués,
- La fermeture des zones humides par boisement, embroussaillage ment...,
- L'importance de la biodiversité des boisements en zones humides (aulnaies, saulaies, frênaies...).

Les espèces reproductrices significatives

Les zones humides sont indispensables à un grand nombre d'espèces et assurent plusieurs rôles : zones de reproduction, de refuge, de repos mais également de nourrissage lors des haltes migratoires (avec par exemple, le rôle des vasières, milieux très productifs).

Certaines espèces utilisaient ces milieux pour se reproduire mais ont disparu, telles que le Combattant varié (*Limicola*) ou le Moiré francorien (*Papillon diurne*).

D'autres s'y reproduisent toujours, citons par exemple :

- Pour les espèces chassables : la Sarcelle d'été, le Canard souchet, le Vanneau huppé ou la Grive litoime...

⁵ Le rapport préalable à l'adoption du plan a distingué dans région, parmi 87 zones humides qualifiées d'importance majeure à l'échelle métropolitaine, 2 grandes zones humides, les vallées alluviales de Scarpe-Escaut diagnostiquées en dégradation majeure et la vallée de la Sensée, les marais littoraux et arrière-littoraux de l'estuaire de la Canche à la baie de Somme, en dégradation significative.

- Pour les autres espèces : la Rousserolle turdoïde, le Buto rétoilé, la Panure à moustache, le Blongios nain, les Marouettes ponctuée et poussin, le Râle des genêts, le Hibou des marais, le Rémyz penduline, le Sympétrum jaune d'or, la Cigogne blanche (principalement pour l'alimentation), *Vallonia ennisii*, *Vertigo moulinsiana*, l'Aeschne isocèle, les Lestes fiancé et brun.

Les zones humides (mosaïques d'habitats complémentaires) permettent l'accomplissement du cycle de vie de nombreuses espèces (reproduction des Amphibiens, par exemple). La fragmentation et le cloisonnement réduisent les possibilités de reproduction et les échanges entre les populations.

Dans les zones humides, il existe des espèces introduites ou autochtones qui peuvent poser des problèmes :

- Les espèces introduites : compétition avec les autres espèces animales (Ochette d'Égypte, Bemache du Canada, Erismature rousse) ; dégradation des bords des plans d'eau et transmission de maladies à l'homme et aux animaux par les Rats musqués ; dégâts aux cultures par les Bemaches du Canada,
- Les espèces autochtones :
 - prédation exercée par le Putois et le Renard sur des espèces chassables ou sur certains élevages mais qui participent surtout à la régulation d'espèces à l'origine de dégâts agricoles et aux berges (Rats musqués),
 - dégâts aux cultures maraîchères dans le marais Audomarais par le Cygne tuberculé.

Identification des constats liés aux espèces :

- La persistance de la dégradation et de la destruction des habitats de reproduction de certaines espèces,
- La fragmentation du territoire limitant la reproduction des espèces,
- Les lâchers importants d'espèces exotiques,
- Les problèmes de gestion des niveaux d'eau (par exemple : bas niveaux pour les Limicoles et hauts niveaux pour les Canards plongeurs en fonction des saisons),
- La dégradation des bords des plans d'eau et la transmission de maladies à l'homme et aux animaux par les Rats musqués,
- Le dérangement par l'homme en période de reproduction, plus marqué dans les zones humides,
- Le prélèvement et la destruction d'Amphibiens par les particuliers.

Le contexte socio-économique

Les zones humides sont considérées comme peu favorables à une bonne productivité agricole et un bon développement économique. Aussi, les activités qui s'y développent, ont conduit à modifier ces milieux pour en améliorer la productivité (drainage et/ou la mise en cultures connexes). Par ailleurs et comme sur l'ensemble de l'espace régional, ces milieux sont souvent recherchés pour l'extension de l'urbanisation et le développement d'activités : en particulier de loisirs, touristiques et installations liées, autres activités (installations commerciales, infrastructures de transport...), remblais, imperméabilisations, assèchements, mise en eau...

Les huttes, mares de chasse et marais chassés ont contribué et contribuent encore aujourd'hui à la conservation des zones humides. Une sensibilisation et une meilleure connaissance peuvent apporter une amélioration de leur gestion.

Identification des constats socio-économiques :

- Le développement de l'urbanisation et du petit « habitat léger de loisir » dispersé,
- La gestion des zones humides en tant qu'élément essentiel du fonctionnement hydrologique d'un territoire,
- La diminution de l'activité agricole (notamment de l'élevage) préjudiciable à la conservation et l'entretien des prairies humides,
- Le manque de conciliation entre les différents usages du territoire,
- La gestion et la préservation par les chasseurs des zones humides chassées et en réserves de chasse,
- La banalisation de ces milieux, l'artificialisation du régime des eaux (pompages en nappe, détournement de l'eau des rivières vers des plans d'eau, imperméabilisation...),
- L'existence de techniques de polyculture plus respectueuses de l'environnement.

Les Références réglementaires et documents de cadrage

- La Convention Ramsar sur les zones humides du 2 février 1971
- Articles L424-4 à L424-7 du code de l'environnement relatifs aux modes et moyens de chasse,
- Articles L212-1 à L212-2-3 du code de l'environnement relatifs aux Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux,
- Articles L212-3 à L212-7 du code de l'environnement relatifs aux Schémas d'aménagement et de gestion des eaux,
- Articles L215-1 à L215-24 du code de l'environnement relatifs aux Dispositions propres aux cours d'eau non domaniaux,
- Articles L414-1 à L414-7 du code de l'environnement relatifs aux Sites Natura 2000,
- Loi n° 2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau,
- Décret n° 2005-475 du 16 mai 2005 relatif aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux,
- Circulaire DCE 2005/10 du 4 avril 2005 relative à la mise à jour du schéma directeur d'aménagement des eaux, à l'élaboration du programme de mesures en application des articles L212-2 et L212-2-1 du code de l'environnement et à l'élaboration des IX^{èmes} programmes d'intervention des agences de l'eau,
- Règlement européen n°1782/2003 du conseil du 29 septembre 2003 sur la Politique Agricole Commune instituant la conditionnalité des aides :
 - Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) et ses 6 mesures (non-retournement des prairies, bandes enherbées / banquettes herbeuses, diversité de l'assolement...).
 - 19 règlements ou Directives à respecter,
- Cahier des charges de gestion des Watte ringues.
- Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique

Les outils et moyens existants

- Fiscalité favorable aux zones humides (Loi pour le Développement des Territoires Ruraux : exonération à 50 ou 100% de la TFPNB sous conditions, listes de parcelles),
- Acquisitions de terrains par les collectivités, le conservatoire des sites, les fondations et autres associations,
- Outils fonciers des collectivités : Taxe Départementale Espaces Naturels Sensibles (TDENS),
- Mesures agri-environnementales de maintien et de gestion des prairies humides et autres contrats (Natura 2000...),
- Conventions de gestion mises en place par les Parcs Naturels Régionaux et autres collectivités,
- Référentiel Agriculture raisonnée,
- Programmes de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole 1 et 2 (PMPOA)
- Phytomieux
- Pôles relais « zones humides intérieures », « mares et mouillères », « marais à mères littoraux de l'Atlantique à la Mer du Nord » et « tourbières »,
- Les actions qui découlent des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique,
- Documentations : brochures techniques du CRPF, guides des associations végétales des milieux humides, plaquette GON pour l'Agence de l'eau Artois-Picardie...,
- Directive ONF pour la prise en compte des petits milieux humides,
- Opérations de diversifications des peupleraies,
- Programme d'information « Cartouches sans plomb » mené par les fédérations en partenariat avec la région.
- Réseau Oiseaux d'eau – zones humides (ONCFS-FNC)
- Recherches naturalistes

OR-MH-ZH-1

Favoriser la conservation et la restauration des zones humides (alimentation en eau des zones humides : niveaux d'eau, qualité des eaux, entretien et exploitation...) en faveur de la biodiversité

Les pistes d'actions

Conserver, valoriser et entretenir la diversité des milieux humides

- Garantir une alimentation en eau suffisante :
 - Des mares, des fossés et réseaux, des îlots des mares, étangs (notamment avec saules têtards), des bassins de décantation, des milieux saumâtres,
 - Des roseaux à grands et petits hélophytes inondées, des mégaphorbiaies^[1] (notamment sous les jeunes peupleraies),
 - Des boisements humides,
 - Du maillage de prairies naturelles mixtes pâturées et de fauche,
 - Des prairies humides et zones d'expansion de crues...
- Privilégier des pratiques d'entretien et de gestion des zones humides favorables à la faune sauvage (maintien du pâturage, utilisation raisonnée de produits phytosanitaires, fauche retardée, curage partiel des mares selon un calendrier adapté...),
- Vulgariser les bonnes pratiques d'entretien et d'exploitation des zones humides,
- Maîtriser la circulation des polluants (sablage des routes, résidus d'hydrocarbures, métaux lourds) et réduire au maximum la contamination des eaux.
- Développer l'assainissement urbain collectif et individuel

Espèces

- Conserver les habitats de nidification et de reproduction des espèces,
- Assurer des zones de tranquillité dans les lieux de gagnage^[1] situés au sein des Réserves.

Les outils et moyens à créer

- Création d'un observatoire régional ou de bassin des zones humides,
- Localisation des zones humides,
- Identification des propriétaires concernés et des gestionnaires,
- Suivi des populations d'espèces caractéristiques des zones humides,
- Programme d'information des chasseurs sur l'utilisation des munitions sans plomb.

Les indicateurs

- Evolution de la surface et de l'état de conservation des zones humides,
- Bilan des Mesures Agro-Environnementales,
- Evolution des populations d'espèces caractéristiques des zones humides (inventaires).

Les orientations complémentaires

- Orientations relatives aux habitats : « Les milieux humides OR-MH-ZH-2 »,
- Orientations relatives aux espèces : « Les espèces dont la prolifération peut poser problème OR-EP »,
- Orientations transversales : « Les connaissances, la formation et la sensibilisation OR-CFS ».

OR-MH-ZH-2

Rechercher l'équilibre entre la gestion et la préservation de la faune et de ses habitats, et les activités socio-économiques

Les pistes d'actions

Maintenir la complexité des habitats en zones humides

- Tenir compte des besoins de la faune sauvage dans la gestion des niveaux d'eau, en concertation avec les acteurs locaux (maintien des zones de faible profondeur, maintien des vasières, maintien de l'alimentation en eau, conservation des habitats de reproduction, maintien des niveaux d'étiage...),
- Améliorer les connaissances sur les espèces inféodées aux zones humides et sur leurs habitats (prospection, identification des habitats potentiels pour la faune sauvage, suivis des populations d'espèce...),
- Sensibiliser les propriétaires et les gestionnaires des milieux en vulgarisant les bonnes pratiques d'entretien et d'exploitation des zones humides.

Maintenir les activités agricoles

- Favoriser l'élevage d'herbivores dans la diversité de ses systèmes d'exploitation, comme garant du maintien et de l'entretien des prairies humides.

Pratiques sylvicoles

- Favoriser une gestion des forêts et des boisements alluviaux favorable à la biodiversité (conserver la complexité des lisières, limiter le boisement des roseaux, éviter la plantation de peupliers sur les prairies humides...).

Aménagement des carrières

- Aménager les carrières en cours et en fin d'exploitation en conservant la complexité des habitats résultant de leur exploitation,
- Favoriser le maintien en eau du réseau des bassins de décantation régionaux.

Tranquillité des espèces

- Assurer la tranquillité des espèces sur leurs lieux de reproduction (éviter les interventions à certaines périodes, protéger les sites de nidification, maintenir des zones de tranquillité...),
- Assurer des zones de tranquillité dans les lieux de gagnage situés au sein des Réserves,
- Informer sur le terrain de l'impact lié au dérangement humain.

Espèces introduites ou envahissantes

- Réguler ou éradiquer les populations d'espèces introduites (Bemache du Canada, Oulette d'Égypte, Erismature russe, Rat musqué, Ragondin, Tortue de Floride...),
- Informer le public et les acteurs sur les risques de transmission de maladies à l'homme et aux animaux.

Les outils et moyens à créer

- Mettre en place des structures d'échanges entre les différents acteurs.

Les indicateurs

- Évolution des surfaces de prairies humides pâturées,
- Évolution des populations d'espèces inféodées à ces milieux,
- Évolution des effectifs des espèces à problèmes,
- Analyse des captures et de l'état sanitaire des populations de Rat musqué et de Ragondin.

Les orientations complémentaires

- Orientations relatives aux habitats : « Les milieux humides OR-MH-ZH-1 »,
- Orientations relatives aux espèces : « Les espèces dont la prolifération peut poser problème OR-EP »,
- Orientations transversales : « Les risques sanitaires OR-RS », « Les coléoptères biologiques OR-CB », « Les connaissances, la formation et la sensibilisation OR-CFS ».

LES MILIEUX OUVERIS (MO)

Complexe d'habitats dominés par les terres cultivées de type openfield : champs et éléments associés (bords des champs, talus et chemins, fossés, boqueteaux, espaces non productifs d'une exploitation, etc.)

Les caractéristiques de ces milieux

Ce milieu est un paysage à vocation agricole très affirmée. Avec 71 % d'occupation du sol, l'activité agricole domine largement l'utilisation du territoire de la région Nord - Pas-de-Calais. Les terres labourables occupent 79 % de la Surface Agricole Utile (SAU) en 2000 (contre 75 % en 1988), dont 42 % en 2000 sont consacrées aux céréales, 10 % aux cultures industrielles (betteraves), 11 % aux cultures de pomme de terre et 15 % aux cultures légumières.

La production agricole s'est adaptée à la petite taille des exploitations et au potentiel agro-climatique des sols et elle s'est spécialisée par bassins de production.

En dehors des champs cultivés, les plaines se caractérisent par des zones délaissées par l'agriculture, souvent marginales et en voie de disparition. Elles présentent des habitats intéressants avec des bosquets, des talus, des banquettes herbeuses, etc. Ces zones ont un fort intérêt en terme de biodiversité. Les structures cynégétiques locales et départementales s'investissent dans des actions de préservation des habitats de la petite faune de plaine en partenariat avec le monde agricole.

Des démarches favorables à la préservation de l'environnement existent déjà dans les plaines agricoles par l'intermédiaire des mesures agri-environnementales (MAE) comme la lutte contre l'érosion, la gestion des intrants, l'implantation de cultures intermédiaires (CIPAN⁶) et jachères environnement faune sauvage[□] (JEFS), la plantation et l'entretien des haies, les techniques culturales simplifiées (c.f. bilan des MAE à l'échelle régionale) et certains professionnels agricoles s'orientent vers une agriculture durable avec une qualification en agriculture raisonnée.

Identification des constats liés à ces milieux :

- La raréfaction des éléments fixes du paysage (éléments associés),
- L'utilisation importante d'intrants,
- La réduction des banquettes herbeuses et la gestion plus ou moins bien adaptée au maintien de la biodiversité des bords de chemin, des talus, des fossés...

Les espèces reproductrices significatives

Une partie de la faune chassable est inféodée au milieu ouvert, comme le Lièvre, la Caille des blés ou la Perdrix grise, qui sont les animaux recherchés par les chasseurs de plaine. La Perdrix grise bénéficie d'aménagements cynégétiques (jachères environnement faune sauvage, bandes abris, bosquets, tas de fumiers...) afin de favoriser sa reproduction et de limiter les pertes estivales et hivernales.

Certaines pratiques agricoles peuvent avoir un impact sur la petite faune sauvage, des adaptations techniques peuvent en limiter les effets (fauche centrifuge[□]).

La Belette, l'Hermine et le Renard font partie des prédateurs des espèces chassables, mais régulent naturellement la dynamique explosive des populations de micro-mammifères[□], certaines années.

Ces milieux ouverts sont aussi propices à des espèces autochtones peu communes comme :

- Le Râle des genêts ou les Busards cendré et Saint-Martin qui utilisent des milieux cultivés comme habitats de reproduction de substitution (leurs sites naturels de reproduction, les marais, étant de plus en plus rares). Ces espèces sont soumises localement aux destructions de leurs nichées lors des récoltes en début de saison,
- L'Œdicnème criard est une espèce en difficulté dans notre région en raison de la fragmentation des espaces agricoles par les infrastructures routières,

L'Alouette des champs voit ses effectifs diminuer de façon importante à cause des nouveaux rythmes culturaux de plus en plus précoces, de la qualité moindre des couverts hivernaux et de l'absence des banquettes herbeuses pour la reproduction.

Opportunistes, des espèces (Sanglier, Pigeon ramier, Corneille noire, Corbeau freux, Bemache du Canada...) profitent des disponibilités alimentaires offertes par ce milieu, créant des dommages aux récoltes.

⁶ CIPAN : cultures intermédiaires pièges à nitrates

Identification des constats liés aux espèces :

- Le risque pour la faune lié à la modification des rythmes et des pratiques agricoles (variétés de semences permettant des labours plus précoces...), les effets de certains produits phytosanitaires phytosanitaires sur la faune et la flore,
- Les difficultés de conservation et de gestion des espèces.

Le contexte socio-économique

L'agriculture permet d'entretenir ces milieux ouverts. Il est donc nécessaire de maintenir cette activité agricole par l'intermédiaire d'une gestion économe des surfaces, d'une limitation de l'urbanisation et des friches industrielles ré-utilisables comme réserve foncière.

L'évolution réglementaire européenne (conditionnalité des aides) imposant des contraintes fortes sur l'activité agricole, il y aura lieu d'encourager de manière contractuelle des pratiques agricoles favorables à la faune sauvage en recherchant les outils financiers pour indemniser les efforts des agriculteurs allant au-delà des obligations réglementaires.

Identification des constats socio-économiques :

- Les contraintes économiques d'une agriculture viable et compétitive,
- La nécessité de poursuivre l'évolution des pratiques agricoles en faveur de la faune sauvage,
- Le maintien et la valorisation des activités cynégétiques, considérant le rôle économique et social joué par la chasse en faveur de la vitalité des territoires ruraux,
- Le développement éolien.

Les références réglementaires et documents de cadrage

- Règlement européen n°1782/2003 du conseil du 29 septembre 2003 sur la Politique Agricole Commune instaurant la conditionnalité des aides :
 - Respect de 19 directives,
 - Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) et leurs 6 mesures (non-retournement des prairies, bandes enherbées, diversité de l'assolement...),
- Arrêté ministériel du 26 mars 2004 fixant les modalités d'entretien des jachères (interdiction ou limitation, si possible, de toute intervention pendant 40 jours consécutifs à choisir entre le 1^{er} mai et le 15 juillet sur les parcelles soumises au gel agricole, sauf dérogation du préfet).
- Arrêté préfectoral du 14 mars 2005 fixant les modalités concernant les bandes enherbées,
- Arrêté préfectoral départemental du Nord du 12 juin 1974 interdisant le brûlage des chaumes et des talus,
- Arrêté préfectoral départemental du Pas-de-Calais du 31 mai 1989 interdisant le brûlage des chaumes et des talus,
- Arrêté préfectoral départemental du Nord du 26 mars 2004 relatif au report de la date de broyage et de fauchage de la jachère,
- Arrêtés 59 et 62 Jachères et Bandes enherbées,
- Directives européennes, ([à préciser ou éviter](#))
- Articles L111-1 à L112-3 du code rural relatifs aux dispositions générales développement et aménagement de l'espace rural,
- Article L112-4 du code rural relatif aux chartes intercommunales de développement et d'aménagement,
- Chapitres III et IV du code rural relatifs aux produits antiparasitaires à usage agricole,
- Article L114-3 du code rural relatif à la destruction de haies ayant bénéficié de financements publics,
- Articles L122-4 à L122-11 du code de l'environnement relatifs à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence notable sur l'environnement,
- Article L424-1 du code de l'environnement relatif à la protection du gibier.
- Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique

OR MO-1

Privilegier des pratiques agricoles favorables à la faune sauvage et au développement de la biodiversité

Les outils et moyens existants

- Contrat d'Agriculture Durable (CAD) et mesures agri-environnementales (catalogue MAE), Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates (CIPAN) et couverts hivernaux, plantation et entretien des haies, Techniques culturales simplifiées⁽¹⁾ (TCS), etc.,
- Opération Groupée pour une Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement (OGARRE),
- Programme GRAPPE,
- Phytomieux,
- Les actions qui découlent des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique,
- Qualification à l'agriculture raisonnée,
- Signes Officiels de Qualité (Agriculture Biologique, Appellation d'Origine Contrôlée, Label Rouge et Certification de Conformité),
- Références (lait, viandes, pommes de terre, légumes),
- Aménagements favorables à la reproduction de la faune et limitant les pertes estivales et hivernales : Jachères Environnement Faune Sauvage, bandes abris, bosquets, tas de fumiers, cultures à gibier...,
- Procédés de protection de la faune sauvage lors des récoltes : bames d'effarouchement ou d'envol⁽¹⁾, récolte centrifuge...,
- Documentations et plaquettes techniques des différents partenaires (Agence de l'eau, Chambres d'agriculture, fédérations des chasseurs, ONCFS...) ex : « choisissez et dosez » de l'ONCFS...,
- Charte⁽¹⁾ ou convention des « bonnes pratiques des aménagements fonciers ».

Les pistes d'actions

- Sensibiliser et informer les gestionnaires aux pratiques agricoles favorables à la biodiversité, notamment celles applicables sans surcoût,
- Encourager, de manière contractuelle les pratiques agricoles favorables à la faune sauvage, en recherchant les outils financiers pour indemniser les efforts des agriculteurs, entraînant un surcoût et allant au-delà des obligations réglementaires,
- Poursuivre et encourager l'évolution des pratiques agricoles en faveur de la faune sauvage (conservation des zones de reproduction, d'hivernage, de nourrissage et des secteurs de tranquillité) par :
 - le renforcement des mesures agri-environnementales (CIPAN, JEFS...),
 - l'implantation d'un couvert végétal sur les dépôts de betteraves et de pommes de terre (JEFS ou plantes herbacées annuelles),
 - une gestion favorable à la biodiversité des surfaces de « non-production », en particulier pour les jachères et les éléments fixes,
 - une promotion des méthodes alternatives aux traitements chimiques (désherbage⁽¹⁾...),
 - une adaptation des périodes, des techniques de fauchages et d'entretien des éléments fixes (centrifuge, bandes alternées, bames d'effarouchement, la mie à scies ou à couteaux...),
 - une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires,
 - une diversification des assolements pour un maintien d'un couvert minimum tout au long de l'année,
 - une prise en compte lors des opérations d'aménagements fonciers de la faune sauvage et de ses habitats (optimisation des tailles et formes des parcelles, réserves foncières, boiselements, éléments fixes du paysage, gestion de l'eau...).

Les outils et moyens à créer

- Promouvoir et développer les mesures contractuelles favorables à la biodiversité (OGARRE, MAE, CAD, contrats "Gestion de Territoire"...),
- Expérimenter et développer les pratiques agricoles favorables à la faune sauvage dans les espaces agricoles productifs et non productifs (bames d'effarouchement, placettes de

nidifications, techniques de fauche...),

- Créer et diffuser des outils de vulgarisation sur les pratiques agricoles favorables à la biodiversité.

Les indicateurs

- Nombre d'hectares favorables à la faune sauvage (JEFS...) ou de kilomètres d'éléments fixes,
- Nombre de plans d'actions (OGARRE, CAD, MAE...),
- Bilan des MAE favorables à la faune sauvage,
- Nombre de réunions de sensibilisation.

Les orientations complémentaires

- Orientations relatives aux habitats : « Milieux littoraux OR-ML », « Les milieux intermédiaires : milieux à urbanisation lâche OR-MFMUL », « Milieux ouverts OR-MO », « Milieux d'habitats urbanisés densément OR-MHUD »,
- Orientations relatives aux espèces « Les espèces dont la prolifération peut poser problème OR-EP »,
- Orientations transversales : « Les couloirs biologiques OR-CB », « Les connaissances, la formation et la sensibilisation OR-CFS ».

OR-MO-2

Aménager et gérer les bords de champs, préserver et entretenir les éléments associés

Les outils et moyens existants

- Contrat d'Agriculture Durable (CAD) / Mesures agro-environnementales (MAE),
- Les actions qui découlent des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique,
- Jachères Environnement Faune Sauvage (JEFS),
- Cultures à gibier,
- Documentation et plaquettes techniques des différents partenaires (agences de l'eau, chambre d'agriculture, fédérations de chasseurs, ONCFS...).

Les pistes d'actions

Préserver les équilibres économiques et écologiques en favorisant une gestion adaptée au maintien de la biodiversité des espaces "non-productifs" (bords de chemins, des talus, des fossés...) en :

- Conservant, préservant, voire développant les habitats spécifiques favorables à l'alimentation, la nidification et/ou à l'hivernage de la petite faune de plaine,
- Conservant les mares, les fossés et en procédant si nécessaire à des curages localisés et adaptés à la biologie des espèces,
- Favorisant une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires sur ces éléments de paysage,
- Favorisant l'implantation et l'entretien des éléments fixes du paysage pour lutter contre l'érosion et aider à l'épuration des eaux de ruissellement : fascines^{ca}, haies, boqueteaux, bosquets, talus, mares, fossés...,
- Renforçant la protection des talus.

Informers et sensibiliser les gestionnaires aux risques pour la faune sauvage engendrés par les effets de certains produits phytosanitaires et par la modification des périodes et des techniques d'entretien des éléments fixes du paysage (la mier à scies ou à couteaux...).

Les outils et moyens à créer

- Créer et diffuser des outils de vulgarisation sur les pratiques agricoles favorables à la biodiversité,
- Rechercher les moyens techniques et financiers pour inciter à la gestion de la biodiversité dans les espaces agricoles non-productifs (talus, mares, bosquets...).

Les indicateurs

- Évolution en hectares et kilomètres d'actions engagées,
- Nombre de réunions de sensibilisation,
- Évolution de la surface des éléments associés (haies, boqueteaux, bosquets).

Les orientations complémentaires

- Orientations relatives aux habitats : « Les milieux ouverts OR-MO-1 »,
- Orientations transversales : « Les connaissances, la formation et la sensibilisation OR-CFS ».

LES MILIEUX FORESTIERS (MF)

Complexe d'habitats dominés par les boisements de types « forêt » : tous types de boisements de grande étendue (feuillus, résineux, mixtes), boisements humides, coupes forestières et habitats associés (lisières, étang et mares intraforestiers, ruisseaux de fossés, etc.).

Les caractéristiques de ces milieux

Les milieux forestiers couvrent 8 % de l'occupation du sol (peupleraies comprises, source Inventaire Forestier National). Ce pourcentage est très faible par rapport au niveau national. Cependant la surface boisée a augmenté de 3,5 % depuis 1993.

La composition en essences est dominée par les feuillus qui sont les essences permettant la meilleure valorisation des potentialités des stations forestières de la région. Néanmoins, des peuplements de conifères sont présents sur les dunes littorales ou en Ardenne primaire, par exemple.

Ces milieux forestiers se caractérisent par une répartition et une multifonctionnalité sur le territoire (production de bois, protection des sols et des ressources en eau, accueil de la faune, accueil du public, préservation du patrimoine naturel et de la diversité biologique...) et présentant des potentialités d'accueil de la faune sauvage hétérogènes :

- Des massifs comme les forêts domaniales de Mormai, Raismes - Saint-Amand - Wallers, Nieppe et des ensembles forestiers comme ceux de l'Avesnois, du Boulonnais ou du Pays de Licques, participent à la richesse écologique de la région.
- Dans des forêts en péri-urbain au sens large ou à proximité du littoral (Phalempin, Raismes - Saint-Amand - Wallers, Hardelet, Rihoult - Clairmarais...), la fonction d'accueil du public est importante.
- La populeiculture en zones plus ou moins humides, stable depuis 1988, est une production permettant la mise en valeur économique de certains de ces milieux et qui doit s'intégrer dans le respect du fonctionnement global des écosystèmes des zones humides.

La gestion de 32 % de la surface boisée régionale (soit 35 320 ha) est assurée par l'ONF et plus de 60 % par des propriétaires privés. 66 % de la production annuelle est prélevée chaque année (bois d'œuvre...) : 1/3 de la production annuelle participe à la capitalisation de bois sur pied.

Environ 70 % des forêts de la région sont inventoriées en ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique) et 10 % en ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux).

Identification des constats liés à ces milieux :

- Les forêts, abritant de nombreuses espèces qui leur sont spécifiques, sont des milieux importants pour la conservation de la diversité biologique. Elles doivent donc être préservées et même développées.
- La diversité des modes de gestion pratiqués dans les forêts est un facteur de diversification des milieux, favorable à la diversité des espèces animales qu'ils abritent. Le maintien des actions de gestion forestière est donc essentiel à la richesse biologique des forêts.
- L'intérêt des lisières et des habitats associés aux milieux forestiers (mares, clarières...) en particulier pour les invertébrés.

Les espèces reproductrices significatives

Le milieu forestier est composé d'une multitude d'habitats : les mares intra-forestières auxquelles sont rattachées des espèces emblématiques comme la Salamandre tachetée, les habitats cavemicoles où vivent par exemple la Barbastelle ou le Pic marou encore les lisières, qui sont des lieux privilégiés de vie, en particulier pour beaucoup d'invertébrés (Lépidoptères, Odonates tels que Cordulégastres annelé et à deux taches, etc.)...

Certaines espèces restent rares à l'échelle régionale comme le Muscardin, qui a besoin de taillis et de fourrés pour vivre, ou très localisé comme l'Engoulevent d'Europe. Pour d'autres, la répartition est limitée aux grands massifs boisés de l'Haïnaut-Avesnois :

- la Gélinotte des bois, le Chat forestier (menacé par l'hybridation avec le Chat domestique), la Cigogne noire (nouvellement nicheuse dans ce secteur) ou encore le Milan noir.
- La conservation de ces milieux est essentielle au maintien de ces espèces ou à la recolonisation par d'autres (Milan royal, Lézard des souches, Chiffre, Petite violette, Sylvain azuré, Morio, Méliée du mélampeyre),
- Le Sanglier, le Chevreuil, la Bécasse des bois et les Faisans de Colchide et vénéré, sont des

espèces chassables des milieux forestiers. Citons également le Cerf et la Martre, localisés au niveau régional et uniquement représentés dans le district Hainaut-Aveenois.

Identification des constats liés aux espèces

- La difficulté de définir et de maintenir un équilibre agro-sylvo-cynégétique,
- L'existence de déséquilibres agro-sylvo-cynégétiques locaux,
- La différence entre la durée des cycles forestiers et la durée des cycles des espèces gibiers qui nécessite d'adapter le niveau de population de ces espèces aux capacités d'accueil des milieux, l'inverse n'étant pas possible dans le cadre d'une gestion durable,
- Les destructions accidentelles du Chat sylvestre (par la circulation automobile...),
- L'absence de conservation et de gestion de certaines espèces forestières, en particulier de la Cigogne noire et du génotype du Chat sylvestre,
- Le dérangement humain de la faune en période de reproduction,
- La difficulté de circulation des espèces entre les différents massifs boisés,
- Les perturbations liées à l'existence d'espèces exogènes, échappées d'élevages, dans ces milieux.

Le contexte socio-économique

Le bois est une matière première aux qualités remarquables. Ce sont les revenus issus de sa production qui permettent pour une grande part l'entretien des forêts.

Il est source d'emplois dans une filière économique locale qui a tendance à s'internationaliser de plus en plus et fait l'objet aujourd'hui du développement de la certification.

L'activité cynégétique est une source importante de revenus pour le propriétaire forestier.

Dans une région peu boisée et densément peuplée, les forêts publiques, en particulier en zone péri-urbaine, jouent un rôle essentiel pour l'accueil du public.

Identification des constats socio-économiques :

- L'augmentation de la surface boisée régionale (par les boisements diffus), qui peut entraîner localement un mitage[□] du parcellaire agricole.
- La production de bois, source essentielle de revenus des forestiers.
- Le dynamisme de la filière bois, source de nombreux emplois.
- La conciliation des activités économiques et sociales.
- La fréquentation du public et son comportement en forêt, en particulier dans les forêts publiques en zone péri-urbaine.
- L'importance des activités cynégétiques, considérant le rôle économique et social joué par la chasse en faveur de la vitalité des territoires ruraux.
- L'urbanisation et l'éclairage en périphérie des massifs forestiers.

Les références réglementaires et documents de cadrage

- Articles L137-3 à L137-12 du code forestier relatifs aux droits et modalités de chasse sur les terrains boisés ou non appartenant à l'Etat,
- Articles L221-1, L222-1 à L137-12 du code forestier relatifs aux Schémas régionaux de gestion sylvicole des forêts privées et plans simples de gestion,
- Articles L521-1 à L521-3 du code forestier relatifs aux inventaires forestiers et à la recherche sur la forêt et le bois,
- Articles L424 à L424-7 du code de l'environnement relatifs à l'exercice de la chasse,
- Article L420-1 du code de l'environnement relatif à la gestion du patrimoine faunistique et de ses habitats par la pratique de la chasse,
- Article L424-1 du code de l'environnement relatif à la protection du gibier,
- Articles L425-1 à L425-4 du code de l'environnement relatifs au plan de chasse,
- Articles L425-4 à L425-5 du code de l'environnement relatifs à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique,
- Article L411-3 du code de l'environnement : espèces dont l'importation vivante et l'introduction dans le milieu naturel sont interdites,
- Arrêté ministériel du 31/07/89 pour le plan de chasse chevreuil,
- Orientations Régionales Forêt (ORF),
- Forêts privées : Orientations régionales de Production (ORP) puis les Schémas Régionaux de

Gestion Sylvicole (SRGS).

- Forêts publiques : Directives Régionales d'Aménagement et Schéma Régional d'Aménagement
- Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique
- Réglementation des boisements (code rural)

OR MF-1

Adapter les niveaux de populations animales, notamment des espèces chassables, aux capacités d'accueil des milieux forestiers

Les outils et moyens existants

- Les actions qui découlent des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique (SDGC) (plans de chasse, cultures à gibier...),
- Documents d'aménagement des forêts publiques.
- Documents techniques du CRPF (« Aménagements sylvo-cynégétiques »), de l'ONF, de l'ONCFS, du Cemagref,
- Réunions « axe vulgarisation/expérimentation » du CRPF,
- Bio-indicateurs : Indice Kilométrique (IK anciennement IKA), Indice de Pression sur la Flore (IPF)...
- Programme Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) du MNHN,
- Réseaux Nationaux d'observation de la faune sauvage (ONCFS/Fédérations des Chasseurs).

Les pistes d'actions

Améliorer les connaissances (qualitatives et quantitatives) sur les populations et sur les capacités d'accueil du milieu en :

- Harmonisant les méthodes d'évaluation et en mutualisant les contributions des différents partenaires,
- Estimant et en suivant l'évolution des dégâts occasionnés sur les plantations, les régénérations naturelles et les milieux associés,
- Promouvant le recueil, le suivi et l'analyse des tableaux de chasse.

Rechercher un équilibre agro-sylvo-cynégétique par la gestion des espèces en :

- Définissant, notamment dans les commissions et pré-commissions de Plan de Chasse localement les niveaux de populations adaptés aux conditions d'accueil du milieu, acceptables partout et compatibles avec les objectifs de gestion des propriétaires forestiers,
- Améliorant et encadrant les apports alimentaires de dissuasion (cultures à gibier à l'intérieur des massifs, agrinage, affouragement...),
- Assurant le suivi des plans de chasse
- Sensibilisant les chasseurs à l'impact de la non-exécution du plan de chasse sur les habitats et sur les populations,
- Évitant la claustration pour limiter les concentrations, sources de dommages potentiels,
- Évitant l'introduction d'espèces allochtones⁽¹⁾ (mesures à prendre en compte dans les SDGC).

Rechercher un équilibre agro-sylvo-cynégétique par la gestion des milieux en :

- Informant les propriétaires forestiers sur la sensibilité des essences forestières aux dégâts de gibier et les inciter à intégrer ce paramètre dans la gestion sylvicole (par exemple pour la régénération),
- Informant les propriétaires forestiers sur des pratiques favorables à la faune sauvage.

Les outils et moyens à créer

- Tableau de bord permettant de rassembler, suivre et comparer annuellement l'évolution des dégâts, des niveaux de populations, des attributions et des réalisations du plan de chasse, analysé dans le cadre d'un observatoire régional des dégâts de gibier,
- Dans le cadre des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique ou Schémas Locaux de Gestion Cynégétique : Créer un espace de discussion / débat au niveau du massif ou unité de gestion s'appuyant sur des données locales pertinentes.

Les indicateurs

- Suivi des indicateurs existants (montants des dégâts, tableau des oiseaux nicheurs, bio-indicateurs...),
- Évolution des dégâts,
- Nombre de journées-stagiaires participant aux réunions de sensibilisation/information,
- Nombre de publications, articles et brochures,
- Évolution de la distribution des espèces forestières.

Les orientations complémentaires

- Orientations relatives aux habitats : « Les milieux forestiers : OR-MF-2 et OR-MF-3 »,
- Orientations relatives aux espèces : « Les espèces dont la prolifération peut poser problème OR-EP »,
- Orientations transversales : « Les risques sanitaires OR-RS », « Les couloirs biologiques OR-CB », « Les connaissances, la formation et la sensibilisation OR-CFS ».

OR-MF-2

Affirmer, voire augmenter la place de la forêt dans l'occupation du sol et concilier ses différentes fonctions en encadrant son développement dans un schéma global et concerté

Les références réglementaires et documents de cadrage (spécifiques à l'orientation)

- Réglementation boisement,
- Articles L110, L111-1, L121-1 et suivants, L122-1 et suivants, L123-1 et suivants, L124-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs aux documents d'urbanisme,
- Loi n°85-729 du 18 juillet 1985 relative aux Espaces Naturels Sensibles des Départements.
- Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique

Les outils et moyens existants

- Trame verte régionale,
- Chartes paysagères communales et intercommunales,
- Chartes des Parcs Naturels Régionaux, chartes de pays et projets d'agglomération,
- Les actions qui découlent des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique,
- Programmes financés dans le cadre du plan boisement et trame verte du Contrat de Plan Etat-Région,
- Brochure SCRPF (aménagement du territoire).

Les pistes d'actions

- Poursuivre une politique incitative de boisement faite dans un cadre d'analyse globale des enjeux environnementaux, socio-économiques et d'aménagement du territoire,
- Éviter le boisement de petite surface au milieu de parcelles agricoles,
- Favoriser le soutien à la filière bois,
- Chercher à rendre compatibles la gestion forestière, la tranquillité de la faune sauvage et la demande croissante d'accueil du public, dans les forêts publiques en particulier,
- Rechercher à préserver et à développer des habitats spécifiques favorables aux espèces,
- Adapter les structures d'accueil du public (parking...) à l'écologie des espèces et à la fonctionnalité des milieux,
- Informer le public et les acteurs sur les conséquences du dérangement humain sur la faune sauvage pendant les périodes critiques,
- Sensibiliser les gestionnaires et les élus à la place de la forêt dans l'aménagement du territoire et à son intégration dans les autres activités.

Les indicateurs

- Évolution des surfaces boisées en Région,
- Nombre de schémas de mise en valeur et d'accueil du public en forêt,
- Nombre de contrats de forêt,
- Évolution des surfaces boisées faisant l'objet d'une demande de plans de chasse.

Les orientations complémentaires

- Orientations relatives aux habitats : « Les milieux forestiers : OR-MF-1 et OR-MF-3 »,
- Orientations relatives aux espèces : « Les espèces dont la prolifération peut poser problème OR-EP »,
- Orientations transversales : « Les couloirs biologiques OR-CB », « Les connaissances, la formation et la sensibilisation OR-CFS ».

OR-MF-3

Promouvoir les techniques sylvicoles favorables à la diversité biologique, la gestion durable des forêts et la certification forestière

Les outils et moyens existants

- Arrêtés préfectoraux d'intervention du budget de l'Etat pour les investissements forestiers de production et à caractère protecteur, environnemental et social,
- Schéma Régional de Gestion Sylvicole et Schéma Régional d'Aménagement,
- Plan Européen de Certification Forestière (PEFC),
- Catalogue des stations forestières de l'Avesnois,
- Actions de développement d'expérimentation du CRPF (réunions, plaquettes d'expérimentation, etc.),
- Documents techniques du CRPF, de l'ONF, de l'ONCFS et du Cemagref,
- Aménagement de sites à Chiroptères[□] en forêt,
- Les actions qui découlent des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique.

Les pistes d'actions

Relatives à la gestion milieu forestier :

- Développer les expérimentations favorables à la biodiversité et à la gestion durable,
- Limiter les infrastructures d'accueil dans les massifs forestiers,
- Éviter l'urbanisation linéaire à proximité des lisières forestières,
- Favoriser la régénération naturelle des essences adaptées aux stations régionales,
- Favoriser une sylviculture respectueuse de la biodiversité, avec des peuplements variés (taillis simple, mélanges futaie taillis, futaie feuillue régulière, futaie feuillue ou mélangée irrégulière, futaie résineuse, îlots de vieillissement, coupes à blancs de petites ou grandes surfaces, entretien des lisières, éclaircissement des layons et allées et milieux associés),
- Éviter les travaux lourds pendant la période de reproduction de la faune (minimum avril à juillet),
- Limiter les perturbations (circulation des véhicules à moteur, fréquentation par le public ...),
- Limiter dans la mesure du possible les traitements insecticides et autres produits phytosanitaires, en lisière de forêt en particulier, pour la préservation de l'entomofaune[□], des chiroptères...,
- Garantir un niveau d'eau nécessaire au développement des forêts alluviales.

Relatives à éducation et à la sensibilisation :

- Favoriser l'adhésion des propriétaires forestiers aux documents de gestion durable (Plans Simples de Gestion -PSG-, Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles -CBPS-, Règlements Types de Gestion RTG),
- Sensibiliser les propriétaires forestiers à la certification et promouvoir leur adhésion aux systèmes de certification régionaux,
- Éduquer le public pour réduire au maximum les prélèvements à tous les stades des cycles biologiques,
- Sensibiliser les propriétaires forestiers et les gestionnaires aux techniques de gestion existantes favorables à la biodiversité et soutenir l'évolution de leurs pratiques.

Les outils et moyens à créer

- Études sur les types de stations forestières,
- Documents de sensibilisation sur gestion forestière et biodiversité,
- Plaquettes d'expérimentations.

Les indicateurs

- Nombre de propriétés dotées d'un PSG, de propriétaires ayant adhéré à un CBPS, RTG, à un système de certification régional,
- Nombre de publications, articles et brochures,
- Nombre de journées-stagiaires.

Les orientations complémentaires

- Orientations relatives aux habitats : « Les milieux forestiers : OR-MF-1 et OR-MF-2 »,
- Orientations transversales : « Les risques sanitaires OR-RS », « Les connaissances, la formation et la sensibilisation OR-CFS ».

LES MILIEUX INTERMÉDIAIRES (MI)

Le milieu bocager (MB)

Complexe d'habitats créé et entretenu par une activité agricole herbagère, caractérisé par un maillage de haies entourant des prairies, parfois des champs : haies, prairies permanentes, mares prairiales, bosquets et vergers, etc.

Les caractéristiques de ces milieux

Le bocage, paysage modelé par l'activité agricole, se caractérise par un maillage de haies entourant des champs et surtout des prairies. C'est une mosaïque de milieux, qui lui confère une diversité biologique importante, avec des espèces prairiales, forestières, et de milieu humide. La haie en particulier constitue un biotope^[1] de substitution à la forêt pour de nombreuses espèces. Il s'agit de zones à vocation herbagère et certaines parcelles, souvent de petites dimensions, sont encore plantées d'arbres fruitiers.

Aujourd'hui, ces caractéristiques sont difficiles à préserver compte tenu de l'évolution des pratiques agricoles et des difficultés liées à la restructuration de l'activité d'élevage.

La surface du bocage est d'environ 6 % du territoire régional (proche de la moyenne nationale : 6,6 %). Le bocage est situé principalement dans le Boulonnais et l'Avesnois (*Cahiers Régionaux de l'environnement*).

Le maillage bocager et la surface en prairies, garants d'une faune diversifiée, sont aujourd'hui en régression (3 % de la surface bocagère régionale disparue entre 1993 et 2001).

La régression du bocage est liée à l'avancée de l'urbanisation, aux infrastructures linéaires, à l'industrialisation notamment extractive, aux boisements, aux anciens remembrements^[2] et à l'évolution des pratiques agricoles.

Aujourd'hui le règlement européen du 29 septembre 2003 sur la politique agricole commune (accord de Luxembourg) vise à maintenir la surface des prairies en place.

Identification des constats liés à ces milieux :

- La réduction des surfaces bocagères,
- Le défaut de gestion environnementale du bocage (maillage et haies),
- Le manque de préservation et d'entretien d'éléments intéressants (arbres têtards, vergers, mares prairiales...).

Les espèces reproductrices significatives

Le bocage, qui est une combinaison de milieux, présente une très grande diversité d'espèces ce qui lui confère un intérêt écologique important pour notre région. Sa régression a provoqué une baisse considérable de population d'un grand nombre d'espèces (Pie-grièche grise), voire de leur disparition (Sylvain azuré et Huppe fasciée).

Il abrite :

- Des espèces inféodées aux boisements ouverts : Pie-grièche écorcheur,
- Des espèces des bosquets et des lisières, qui se reproduisent dans les différents strates : Faisan de Colchide, Merle noir, Grive musicienne, Tortue ruelle des bois, Grive draine, Pie bavarde,
- Des espèces présentes dans les arbres têtards : Pigeon colombin, Chouette chevêche, Rouge queue à front blanc et Chauve-souris,
- Des espèces prairiales et des mares : Thécla du bouleau, Azuré du Nerpun, Sympétrum jaune d'or, Vanneau huppé, Lièvre d'Europe, Poule d'eau,
- Des espèces inféodées aux talus boisés : Blaireau, Renard roux, Lapin de garenne,
- Des espèces qui utilisent tous les habitats du bocage : Chevreuil, Hémine, Fouine.

Identification des constats liés à ces espèces

- La dégradation des lieux de reproduction ou défauts d'entretien (saules têtards, haies, vergers, mares prairiales...),
- La possibilité d'effets indirects des intrants sur les espèces animales et/ou dans les réseaux alimentaires sur la diversité des plantes et les effets connexes sur les insectes associés.

Le contexte socio-économique

L'activité d'élevage locale est garante du maintien et de la sauvegarde du bocage. Cependant l'agriculture doit rester rentable et viable. Une adaptation du bocage en fonction de l'évolution de l'activité agricole est nécessaire à sa survie. Le bocage pourrait être mis en valeur par le développement de la filière bois, par exemple avec le bois de chauffage. Dans la région fortement urbanisée, le bocage devient un espace de détente et de loisirs. Aussi, il est de plus en plus soumis à des pressions foncières pour l'urbanisation et la création de zones de loisirs. Le sous-sol de ces zones de bocage est aussi favorable à l'exploitation par les carrières (cf. milieux artificialisés).

Identification des constats socio-économiques

- La dégradation progressive du bocage par l'abandon de l'activité agricole et en particulier l'élevage,
- La diminution du bocage par le développement de l'urbanisation et des activités de loisirs,
- Le maintien et la valorisation des activités cynégétiques, considérant le rôle économique et social joué par la chasse en faveur de la vitalité des territoires ruraux,
- Le développement de l'éolien.

Les références réglementaires et documents de cadrage

- Règlement européen n°1782/2003 du conseil du 29 septembre 2003 relatif à la Politique Agricole Commune instituant la conditionnalité des aides :
 - Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) et ses 6 mesures (non-retoisement des prairies, bandes enherbées, diversité de l'assolement...),
 - 19 règlements ou directives à respecter.
- Articles L130-1 et L123-1 du code de l'urbanisme relatifs au classement et la gestion des éléments fixes et haies,
- Articles L350-1 à L350-2 du code de l'environnement relatifs au paysage,
- Articles R.126-33 à R.126-38 du code rural relatifs à la protection des boisements linéaires, haies, plantation d'alignement,
- Article L114-3 du code rural relatif à la destruction de haies ayant bénéficié de financements publics,
- Chartes des Parcs naturels Régionaux.
- Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique

OR-MI-MB-1

Rechercher la conservation des milieux bocagers et de la faune associée en soutenant l'élevage

Les outils et moyens existants

- Mesures compensatoires dans le cadre des procédures d'aménagement foncier pour maintenir un réseau cohérent de maillage de haies et prairies,
- Différents dispositifs d'aide à la plantation et à l'entretien des haies : Contrats d'Agriculture Durable CAD spécifiques aux zones de bocage, mesures agri-environnementales, actions du Département du Nord...
- Programmes de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole 1 et 2 (PMPOA)
- Actions des Parcs naturels Régionaux (PNR) (« plan Bocage » et valorisation de la filière bois/énergie du PNR Avesnois, actions du PNR Caps et Marais d'Opale...),
- Maintien des surfaces des prairies permanentes (nouvelle Politique Agricole Commune PAC),
- Les actions qui découlent des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique,
- Jachères environnement faune sauvage,
- Actions du Centre Régional de Ressources Génétiques sur les variétés régionales de fruitiers et arbustes et opérations "Plantoins le décor.
- Qualification à l'agriculture raisonnée
- Signes Officiels de Qualité (Agriculture Biologique, Appellation d'Origine Contrôlée, Label Rouge et Certification de Conformité)

Les pistes d'actions

- Préserver et valoriser une activité agricole, notamment l'élevage, garante du maintien et de l'entretien des milieux bocagers,
- Sensibiliser les acteurs locaux sur les fonctions positives de la haie, notamment de la haie vive : qualité de l'eau, effet brise-vent, lutte contre l'érosion, exploitation du bois de chauffage, ombrage, abris et nourriture pour la faune sauvage...
- Favoriser des pratiques agricoles compatibles avec le fonctionnement de l'écosystème du bocage :
 - Optimiser la taille des parcelles dans les aménagements fonciers avec la meilleure prise en compte possible du maillage bocager existant,
 - Encourager la mise en place des jachères environnement faune sauvage,
 - Conserver les vergers (en particulier hautes tiges),
 - Conserver les éléments fixes du paysage associés au bocage (talus, fossés, mares, étangs, bosquets, chemins...),
 - Maintenir la complexité des lisières et du bocage (haies multistrates avec bois morts, prairies humides à hautes herbes),
- Encourager la poursuite du soutien financier à la replantation de haies, à leur entretien, à leur restauration et à leur diversification,
- Accompagner les projets d'infrastructures ou d'aménagement foncier de schéma de plantations qui conviennent à l'agriculture de demain (exemple des replantations liées au gazoduc GDF de l'Avesnois)
- Étudier les possibilités offertes par l'agro-foresterie
- Encourager la valorisation économique des produits agricoles et dynamiser les filières liées au bocage.

Les outils et moyens à créer

- Dans les opérations d'aménagements fonciers, veiller à conserver le réseau maillé de haies en privilégiant les espèces locales (y compris le lierre) et en favorisant les techniques d'entretien favorables à la faune sauvage,
- Apporter les soutiens financiers aux gestionnaires (agriculteurs) pour un entretien des haies favorables à la faune sauvage et pour le maintien du bocage et pour des plantations,
- Créer et soutenir des structures de prestation de services pour l'entretien des haies,
- Créer des outils de vulgarisation sur l'intérêt du milieu bocager,
- Développer et promouvoir les critères de qualité des produits locaux.

Les indicateurs

- Pourcentage de la surface régionale en bocage,
- Évolution quantitative et qualitative des haies,
- Surface en prairies pâturées et linéaires de haies,
- Surface des prairies et linéaires de haies bénéficiant des outils qui auront été créés,
- Bilan des Mesures Agro-Environnementales concernant la gestion du bocage.

Les orientations complémentaires

- Orientations relatives aux habitats : « Les milieux intermédiaires : le milieu bocager OR-MI-MB-2 »,
- Orientations transversales : « Les connaissances, la formation et la sensibilisation OR-CFS ».

ORMI-MB-2

Favoriser une gestion environnementale du bocage (maillage, haies et éléments associés)

Les outils et moyens existants

- Recensement du linéaire de haies,
- Contrats d'Agriculture Durable spécifiques aux zones de bocage,
- Actions des PNR (« plan Bocage » du PNR Avesnois, actions du PNR Caps et Marais d'Opale...),
- Les actions qui découlent des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique,
- Brochures techniques (CRPF),
- Catalogue régional des Mesures Agro-Environnementales (MAE), déclinaison régionale du Plan de Développement Rural national (PDRN).
- Qualification à l'agriculture raisonnée
- Signes Officiels de Qualité (Agriculture Biologique, Appellation d'Origine Contrôlée, Label Rouge et Certification de Conformité)

Les pistes d'actions

Préserver et entretenir les éléments favorables à la faune sauvage :

- Par le maintien et la restauration d'un linéaire et d'un maillage cohérent de haies (densité, stratification, structure, volume végétal, composition autochtone végétale...) propices à la faune (favorisant la fructification et la persistance hivernale des fruits),
- En favorisant la mise en place de haies dans les régions naturelles les moins boisées,
- En privilégiant les haies vives,
- En maintenant un maillage de prairies (mixtes, de fauche, sèches, mésophiles, humides, non amendées),
- En conservant les éléments fixes du paysage associés au bocage : saules têtards, vergers, étangs, mares, fossés, talus...

Favoriser les périodes et pratiques culturales propices à la biodiversité :

- Par un entretien de la haie favorable à la faune sauvage (mode de taille, période d'entretien, entretien raisonné des banquettes herbeuses au pied des haies, utilisation raisonnée des produits phytosanitaires en particulier de produits antiparasitaires moins défavorables à l'entomofaune...),
- par un entretien des prairies favorable à la faune sauvage (fauche retardée, fauche centrifuge, baret d'envol...),
- par un entretien des mares favorable à la faune sauvage (curage partiel des mares selon un calendrier adapté...).

Sensibiliser les acteurs locaux aux périodes et aux modes d'entretien du réseau bocager favorables à la faune sauvage.

Optimiser la gestion favorable à la faune sauvage des zones non productives d'exploitations agricoles.

Prospecter les habitats potentiels pour la faune sauvage (mares...) et organiser les suivis.

Les outils et moyens à créer

- Mettre en place des plans de gestion des haies pour certains sites,
- Adapter le catalogue régional des MAE,
- Développer et soutenir des structures de prestation de services pour l'entretien des haies en faveur de la biodiversité,
- Favoriser les méthodes douces d'entretien des haies (coupe plutôt qu'arrachage – techniques anglaises)
- Créer des outils de vulgarisation de l'intérêt du milieu bocager.

Les indicateurs

- Pourcentage de la surface régionale en bocage,
- Analyse de l'évolution quantitative et qualitative des haies,
- Surface en prairies pâturées et linéaires de haies.

Les orientations complémentaires

- Orientations relatives aux habitats : « Les milieux intermédiaires : le milieu bocager OR-MI-MB-1 »,
- Orientations transversales : « Les connaissances, la formation et la sensibilisation OR-CFS ».

Les milieux à urbanisation lâche (MUL)

Complexe d'habitats correspondant aux hameaux, villages, bourgs, petites villes et leurs abords : urbanisation linéaire, lotissements, habitations isolées, parcs, jardins particuliers, etc.

Les caractéristiques de ces milieux

En raison d'une population importante, des grandes villes saturées et d'un attrait pour la campagne, les habitants de la région Nord - Pas-de-Calais se délocalisent facilement en dehors des grandes agglomérations, afin de trouver un logis et un cadre de vie agréable. Les habitations, autrefois utilisées par le monde rural, sont donc réhabilitées ; des lotissements et une urbanisation linéaire leur sont associés pour répondre à la demande importante de logement.

De plus, les foyers économiques étant localisés dans les grandes villes (Lille, Arras, Lens, Dunkerque, Boulogne et même Paris), il est nécessaire d'apporter un linéaire de transport suffisant.

Ce regain pour la campagne permet un entretien des milieux : jardins particuliers, parcs, abords des villages, ce qui peut participer à préserver une mosaïque d'habitats favorables à la faune sauvage. Mais l'extension de la péri-urbanisation crée aussi une banalisation des milieux et accentue la fragmentation de l'espace.

Identification des constats liés à ces milieux :

- L'extension des surfaces bâties,
- L'évolution vers une mosaïque de milieux,
- Le mitage de l'espace,
- L'introduction d'une flore exogène.

Les espèces reproductrices significatives

Aux abords des villes et villages, se trouvent un certain nombre d'espèces à problèmes comme les chats et les chiens en état de divagation, les Pigeons « de clocher », les Pigeons ramier, les Tourterelles turque, les Renards et les Sangliers. Ces espèces peuvent occasionner des dégâts : prédation sur les élevages de volailles (Renard), retournement de pelouses (Sanglier), dégradation des édifices, compétition pour les lieux de nidification. Elles peuvent en outre être vectrices de maladies (Pigeon « de clocher »).

Certaines espèces comme la Fouine, le Rat noir, bénéficient de cette proximité avec l'homme et logent dans les habitations et leurs voisinages.

De même, de nombreux chiroptères comme le Murin de Natterer, le Murin à oreilles échancrées et le Murin à moustaches, profitent des combles des bâtiments, des blockhaus, pour se reproduire et/ou passer l'hiver. La sauvegarde de ces espèces, passe par la conservation de leurs habitats ainsi que par la diminution du dérangement en période de reproduction.

Des oiseaux, comme le Cochevis huppé et le Rouge-queue à front blanc, vivent dans les espaces verts, les parcs et les jardins.

Identification des constats liés à ces espèces :

- La réhabilitation des combles et des anciens bâtiments en habitation défavorable à certaines espèces,
- La pollution par les particuliers (herbicides mal dosés...),
- La diversification des habitats de la faune sauvage dans les jardins et les abords herbagers des habitations,
- La dégradation des édifices et la compétition pour les lieux de nidification,
- La présence d'espèces pouvant être vectrices de maladies (le Sumulot, le Pigeon « de clocher »...).

Le contexte socio-économique

Ces milieux se caractérisent par une mosaïque de zones d'habitats, zones d'activités et zones agricoles. La pression urbaine menace les espaces ruraux et particulièrement la production agricole. Ainsi, les activités traditionnelles et le développement résidentiel ont parfois du mal à coexister.

Identification des constats socio-économiques :

- L'importance économique du monde rural,
- Les conflits d'usage sur l'espace,
- La modification du mode de vie et d'entretien des milieux,
- La banalisation et l'artificialisation des milieux.

ORMI-MUL

Maîtriser quantitativement et qualitativement l'étalement urbain et informer sur ses effets induits

Les références réglementaires et documents de cadrage

- Article L211-23 du code rural relatif à la divagation des animaux dangereux et errants,
- Articles L110, L111-1, L121-1 et suivants, L122-1 et suivants, L123-1 et suivants, L124-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs aux documents d'urbanisme,
- Loi n°85-729 du 18 juillet 1985 relative aux Espaces Naturels Sensibles des Départements,
- Article L146-6 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la loi littoral,

Les outils et moyens existants

- Documents d'urbanisme : Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), Plans Locaux d'Urbanisme (PLU),
- Projets d'espaces verts urbains et péri-urbains,
- Haute Qualité Environnementale, chartes de paysage, Agendas 21^[1], directives du ministère de la culture pour la préservation des chauve-souris dans le bâti patrimonial,
- Opération « nature ville »,
- Programme d'aménagement d'églises du Parc Naturel Régional Avesnois,
- Plaque de sensibilisation aux espèces cavernicoles et à leur fragilité.

Les pistes d'actions

Urbanisation et espaces verts :

- Maîtriser l'urbanisation en orientant les documents d'urbanisme vers une gestion économe de l'espace et en maintenant les espaces agricoles périurbains,
- Accompagner l'extension urbaine en prolongeant le bocage villageois,
- Favoriser et gérer les corridors écologiques favorables à la biodiversité des milieux à urbanisation lâche (espaces verts, rivières...) : utilisation d'essences autochtones (y compris le lierre), utilisation raisonnée des phytosanitaires dans les espaces publics et particuliers...,
- Veiller au respect de la réglementation relative à la collecte des eaux pluviales et aux rejets individuels.

Nature en ville et restauration des bâtiments :

- Prospecter les habitats potentiels pour la faune des milieux à urbanisation lâche (bâtiments, remparts...) et favoriser le maintien de ces espèces :
 - Assurer la pérennité des sites (ex : intégration dans des programmes d'aménagement, prise en compte dans les travaux de réhabilitation des sites ou des monuments...),
 - Suivre la dynamique des populations,
 - Éviter les perturbations de la faune par les éclairages publics,
 - Favoriser l'utilisation d'éclairages sans ultra-violets,
 - Sensibiliser et informer les particuliers et les élus à l'intérêt de prendre en compte les espèces cavernicoles dans le cadre de réhabilitation des combles et des anciens bâtiments,
 - Sensibiliser le public et les gestionnaires à l'intérêt des espèces cavernicoles,
 - Sensibiliser et informer les particuliers et les élus à l'intérêt de prendre en compte les espèces cavernicoles dans le cadre de réhabilitation des combles et des anciens bâtiments.
- Promouvoir et coordonner un plan d'action pour maîtriser la divagation des chiens et des chats et informer le public sur ses conséquences.
- Limiter localement les populations anthropophiles (Étourneau, Fouine, Renard, Surnulot, Pigeon « clocher »...) en fonction des nuisances réelles,
- Sensibiliser le public aux risques sanitaires induits (échinochocose alvéolaire^[2], leptospirose^[3]...).

Les outils et moyens à créer

- Programme d'aménagement des bâtiments, des sites d'hivernage et d'estivage des chiroptères,
- Revoir le statut de certaines espèces qui posent problème,
- Réaliser et diffuser des plaquettes d'information sur :
 - Les « bonnes pratiques » sur l'utilisation des produits phytosanitaires à usage non agricole,
 - Les risques liés à la divagation des chiens et chats et ses conséquences,
 - Les Chiroptères.

Les indicateurs

- Surface nouvellement urbanisée,
- Résultats des campagnes d'analyse (réseau SAGIR[®]),
- Constats de prédation (chats) et de divagation (Procès Verbaux),
- Nombre de chiens et chats capturés et/ou aperçus en divagation par an,
- Nombre de sites aménagés pour chiroptères.

Les orientations complémentaires

- Orientations relatives aux habitats : « Les milieux littoraux OR-ML-1 », « Les milieux ouverts OR-MO », « Les habitats cave microlites OR-HC »,
- Orientations relatives aux espèces : « Les espèces dont la prolifération peut poser problème OR-EP »,
- Orientations transversales : « Les risques sanitaires OR-RS », « Les couloirs biologiques OR-CB », « Les connaissances, la formation et la sensibilisation OR-CFS ».

Les friches agricoles et éléments associés (FAEA)

Complexe d'habitats issus d'activités agricoles anciennes principalement de type pastoral ou ayant un intérêt économique trop faible par rapport aux structures agricoles actuelles : pelouses et coteaux calcaires, landes et éléments associés (talus, chemins, buissons, etc.).

Les caractéristiques de ces milieux

Les friches agricoles regroupent l'ensemble des habitats devenus impropres aux exigences de l'agriculture actuelle. La déprise agricole est liée à la difficulté d'exploitation (composition des sols, pente et climat) et à des raisons économiques (abandon du pâturage extensif itinérant), Les talus, les chemins et les buissons ont des rôles très importants, pour la continuité biologique (corridor biologique), pour la limitation des risques majeurs d'érosion et d'inondation et présentent des intérêts paysagers et écologiques, L'abandon du pâturage, surtout sur les coteaux calcaires, entraîne l'embroussaillage et le boisement qui appauvrissent le urval eur patrimonial.

Identification des constats liés à ces milieux :

- La disparition d'une activité agricole assurant l'entretien et le maintien du milieu,
- La fermeture des milieux,
- La gestion et la conservation insuffisantes des friches agricoles.

Les espèces reproductrices significatives

Ces friches agricoles possèdent une riche biodiversité biologique caractéristique et remarquable, avec une faune et une flore inféodées aux habitats souvent secs.

Le Chevreuil, le Renard et la Belette vivent sur ces zones, ainsi que le Lapin de garenne, qui contribue au maintien d'une végétation basse et ouverte, en limitant l'embroussaillage et le boisement.

Le maintien d'espèces, comme l'Alouette lulu et le Bruant zizi (deux espèces nichant au sol), le Roselin cramoisi et la Vipère péliade, ou encore comme les Busards cendré et Saint-Martin, qui utilisent seulement ces zones pour se nourrir, passe par la conservation de ces habitats à végétation rase.

Un grand nombre d'espèces d'insectes sont également présentes sur ces territoires. Parmi les Orthoptères⁶¹ et les Lépidoptères, citons le Criquet noir ébène (*Omesce stus rufipes*), la Grande sauteuse verte (*Tettigonia viridissima*), la Mante religieuse (*Mantis religiosa*), le Collier de corail (*Aricia agestis*), le Cuivré écarlate (*Lycena hippothoe*) et l'Argus frère (*Cupido minimus*).

Pour ces dernières espèces, l'enjeu de gestion du milieu est primordial car la fermeture du milieu par embroussaillage et boisement entraînerait un remplacement des cortèges faunistiques prairiaux par des espèces plus forestières.

Identification des constats liés aux espèces :

- La raréfaction des espèces par embroussaillage et boisement.

Le contexte socio-économique

Le maintien de ces milieux ouverts intéressants, nécessite une gestion par pâturage qui passe par un soutien public fort, contractuel.

Identification des constats socio-économiques :

- La disparition de l'activité d'élevage extensif itinérant,
- La difficulté de maintien des autres types d'élevage,
- Le maintien et la valorisation des activités cynégétiques, considérant le rôle économique et social joué par la chasse en faveur de la vitalité des territoires ruraux.

OR-MI-FAEA

Rechercher la conservation de la faune sauvage des friches agricoles et des éléments associés, en privilégiant une démarche contractuelle avec l'agriculture »

Les références réglementaires et documents de cadrage

- Articles L414-1 à L414-7 du code de l'environnement relatifs aux Sites Natura 2000,
- Article L211-23 du code rural relatif à la divagation des animaux **dangereux et errants**,
- Décret n°2003-675 du 22 juillet 2003, relatif aux contrats d'agriculture durable,
- Articles L110, L111-1, L121-1 et suivants, L122-1 et suivants, L123-1 et suivants, L124-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs aux documents d'urbanisme,
- Articles L350 à L350-2 du code de l'environnement relatifs au paysage.
- Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique

Les outils et moyens existants

- Plans Locaux d'Urbanisme,
- Opérations d'aménagements fonciers,
- Mesures agri-environnementales et autres contrats (Natura 2000...),
- Plans et conventions de gestion,
- Entretien des friches agricoles par pâturage,
- Les actions qui découlent des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique.

Les pistes d'actions

- Connaître et préserver la biodiversité de ces milieux (éléments de couloirs biologiques) :
 - Améliorer les connaissances sur le rôle de ces habitats pour la faune sauvage et en assurer le suivi,
 - Favoriser l'entretien des friches agricoles par le maintien et la promotion du pâturage extensif d'espèces locales (limitation de l'embroussaillage et du boisement),
 - Favoriser les activités d'élevage par des mesures contractuelles et des aides aux investissements,
 - Favoriser les périodes et techniques d'entretien favorables à la faune sauvage (fauche automnale, la miera scie...),
 - Favoriser l'implantation de jachères environnement faune sauvage ou de banquettes herbues en périphérie de ces zones.
- Maintenir et développer les éléments associés des friches agricoles (maillage de talus, chemins, buissons) notamment lors des opérations d'aménagement foncier, implantation d'infrastructures...
- Inciter la contractualisation pour la gestion de ces espaces entre les agriculteurs, les propriétaires fonciers et les chasseurs.

Les outils et moyens à créer

- Diagnostic environnementaux des zones concernées,
- Contractualisation pour la gestion des friches agricoles (conventions, cahiers des charges...).

Les indicateurs

- Évolution des surfaces contractualisées en faveur de la faune sauvage (CAD spécifiques « coteaux calcaires », contrats Natura 2000...),
- Évolution des surfaces des friches agricoles,
- Nombre de diagnostics environnementaux.

Les orientations complémentaires

- Orientations transversales : « Les couloirs biologiques OR-CB ».

Les friches industrielles (FI)

Complexe d'habitats issus d'activités industrielles anciennes (industries minières et industries connexes) ou actuelles (industries, carrières et sucrières) ou résultant de grands travaux (VNF, SNCF, etc.) : temils, cavaliers, friches minières, pelouses métalliques, etc. ; carrières sèches à ciel ouvert, voies ferrées, etc. ; bassins de décantation asséchés, délaissés des voies ferrées, de routes et d'autoroutes, travaux portuaires, etc.

Les caractéristiques de ce milieu

La région abrite, à elle seule, près de 50 % des friches industrielles françaises, essentiellement concentrées dans la zone de l'ex-bassin minier, la région de Valenciennes et l'agglomération lilloise. Elles résultent de l'abandon de l'exploitation des mines de houille, du recul de ses industries corollaires (sidérurgie, carbocchimie...), du déclin du secteur textile et de l'habillement, de la réorganisation des modes de transport notamment ferroviaires. Aujourd'hui, de nouveaux types de friches apparaissent : les friches commerciales et les espaces dégradés urbains.

Chaque fois que possible, les friches industrielles ont pour destination prioritaire d'être réutilisées à des fins d'urbanisation et de ré-industrialisation. Dans les autres cas, une gestion différenciée doit être mise en place.

Les temils, cavaliers, friches minières et pelouses métalliques :

Allongé d'ouest en est, sur 100 km au centre de la région, le bassin minier s'étend sur près de 2 000 km². Il a été exploité pendant 270 ans jusqu'en 1990. Cette activité a laissé des traces indélébiles dans le paysage (friches, temils, zones humides liées à des affaissements). Les temils façonnent les paysages des régions minières et font partie de leur patrimoine. La région a compté jusqu'à 329 temils. Il en reste actuellement environ 150.

Certaines pelouses très particulières, situées sur des terrains pollués par les métaux lourds en Scarpe Escaut et d'intérêt écologique (floristique et faunistique), sont préservées pour cette biodiversité spécifique.

Les carrières sèches à ciel ouvert :

La région fournit plus de 6 % de la production nationale en substances minérales, calcaires durs pour l'essentiel, extraits des sous-sols du Boulonnais et de l'Avesnois. Le département du Pas-de-Calais fournit les trois quarts de la production régionale. Après exploitation, les sites peuvent être renaturés ou colonisés. Certaines carrières abandonnées abritent une faune diversifiée.

Les talus et les délaissés des routes et des voies ferrées :

La région compte un réseau routier extrêmement dense qui explique des surfaces importantes auxquelles sont associées des accotements, des terre-pleins, des talus et des fossés, susceptibles d'accueillir une flore et une faune sauvage.

Les bassins de décantation asséchés :

Ces bassins résultent des industries houillères (Shlamms), sucrières (produits de lavage des betteraves et débris organiques), alimentaires, des papeteries (déchets organiques) ou des stockages des boues issues des curages des canaux.

Ces espaces souvent peu fréquentés offrent alors des zones de quiétude et d'études (colonisation par les espèces pionnières). Ils peuvent avoir une forte valeur patrimoniale.

Identification des constats liés à ces milieux :

- L'évolution des conditions (édaphiques et micro-climatiques) entraînant l'apparition de nouveaux milieux,
- La dynamique de colonisation et de re-colonisation de nouveaux milieux,
- La gestion inadaptée des bords de routes et de voies ferrées (phytocides⁶⁶, gyrobroyage, calendrier de fauchages, accélération des écoulements et des ruissellements des eaux...).

Les espèces reproductrices significatives :

De nombreuses espèces colonisent ces milieux nouveaux ou modifiés par les activités humaines, puis abandonnés. Ces espèces bénéficient de zones aux conditions favorables et de zones de refuge (pas d'herbicides, de pesticides, pas de fauchages intempestifs) où se développent des biocénoses⁶⁷ caractéristiques. Citons pour exemple : la Fouine, le Renard, le Lièvre d'Europe, la Perdrix grise, la Caille des blés, la Tourterelle turque, les Grives draine et musicienne, l'Hirondelle des rivages, l'Alouette lulu, le Hibou des marais, le Pélodyte ponctué, le Lézard des murailles et de nombreux Insectes (Sylvaïne) et des Arachnides,

Certaines espèces utilisent les friches pour se reproduire, mais ont disparu : le Combattant varié et

le Courlis cendré (dans les friches portuaires) ; d'autres utilisent ces milieux : la Sterne naine (sur les travaux portuaires), le Hibou des marais (sur les aérodromes), l'Alouette des champs, le Cochevis huppé et le Traquet motté (dans les friches herbacées ouvertes), le Faucon pèlerin et le Hibou grand-duc (dans les carrières à ciel ouvert),

La conservation, la gestion et la tranquillité de ces espaces sont des objectifs majeurs de la sauvegarde de ces espèces.

Identification des constats liés aux espèces :

- Les intérêts scientifiques (génétique, spécifique, éco-systémique),
- Les perturbations des espèces en période de reproduction,
- La présence locale d'espèces à problèmes.

Le contexte socio-économique :

Les matériaux issus des terils peuvent être utilisés dans l'aménagement routier et dans l'industrie. La vocation de ces espaces est largement réfléchi dans le cadre de la planification régionale, en particulier comme élément de la trame verte et bleue. Dans une région de forte densité, les agglomérations destinent souvent ces zones à la création d'espaces de loisirs.

Identification des constats socio-économiques :

- L'utilisation des stériles (aménagement routier),
- Le maintien et la valorisation des activités cynégétiques, considérant le rôle économique et social joué par la chasse en faveur de la vitalité des territoires ruraux,
- La prise en compte comme élément de la trame verte et bleue,
- Le développement d'espace de loisir.

ORMI-FI-1

Préserver la biodiversité sur les friches industrielles non ré-utilisables et les gérer de manière raisonnée

Les références réglementaires et documents de cadrage

- Section II du code de la voirie routière relatif à l'entretien des voies communales
- Articles L111-1, L121-1 et suivants, L122-1 et suivants, L123-1 et suivants, L124-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs aux documents d'urbanisme
- Article L111-3-1 du code de l'urbanisme relatif aux règles générales d'urbanisme
- Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire n°99-533 du 25 juin 1999
- Réglementation sur les friches industrielles non ré-utilisables
- Politiques du Conseil Régional
- Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique

Les outils et moyens existants

- Acquisition des friches industrielles par les collectivités (fonds européens, portage Établissement Public Foncier, trame verte...)
- Mesures compensatoires des études d'impact
- Aménagements de loisir intégrant la gestion de zones de biodiversité
- Charte d'animation et de valorisation des terils (chaîne des terils)
- Les actions qui découlent des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique
- Contrat de Plan Etat Région et fonds européens
- Documents d'urbanisme (SCOT, PLU)
- Contrats d'agglomération
- Pôle de compétence sites et sols pollués

Les pistes d'actions

- Favoriser prioritairement la réutilisation des friches industrielles pour l'implantation de nouvelles entreprises ou à la création de zones urbaines
- Réhabiliter les terils et les cavaliers en poursuivant le programme de requalification des espaces dégradés en faveur de la biodiversité
- Favoriser une gestion conservatoire des friches industrielles non-réutilisables favorables à la faune (éléments majeurs des couloirs biologiques) :
 - Conserver et maintenir la diversité d'habitats des friches industrielles (pelouses rases, boisements clairs...)
 - Limiter le boisement de certaines friches en privilégiant les périodes et techniques d'entretien favorables à la faune sauvage (fauche automnale, lamier à scie...)
 - Inciter la contractualisation pour la gestion de ces espaces entre les organismes / propriétaires fonciers (SANEF, Houillères, VNF, Port Autonome...) et les gestionnaires de milieu naturel

Camères :

- Conserver et aménager les habitats résultant de l'exploitation des camères (falaises, pelouses...)

Espèces :

- Prospecter les habitats potentiels pour la faune sauvage (usines désaffectées, camères, bassins de dépôts...) et organiser les suivis
- Protéger les sites de reproduction des espèces et améliorer leur tranquillité
- Informer le public et les gestionnaires sur l'impact lié au dérangement humain (activités de loisirs, travaux...) en période de reproduction

Les outils et moyens à créer

- Contractualisation pour la gestion des friches industrielles (conventions, cahiers des charges...)
- Mise en place d'inventaires préalables à la reconquête des friches industrielles
- Réalisation des schémas départementaux des camères (charte des terils)

Les indicateurs

- Evolution des surfaces en contrats
- Nombre de contrats passés entre les organismes ou propriétaires fonciers et les chasseurs
- Nombre de friches ayant fait l'objet d'un inventaire faune-flore

Les orientations complémentaires

- Orientations relatives aux habitats : « Les milieux intermédiaires : les friches industrielles OR-MI-FI », « Les milieux d'habitats urbanisés densément OR-MHUD »
- Orientations relatives aux espèces : « Les espèces dont la prolifération peut poser problème OR-EP »
- Orientations transversales : « Les risques sanitaires OR-RS », « Les couloirs biologiques OR-CB »

OR-MI-FI-2

Gérer de manière raisonnée les talus, les bords de routes et les voies ferrées, en faveur de la faune sauvage

Les références réglementaires et documents de cadrage

- Arrêté préfectoral départemental du Nord du 12 juin 1974 interdisant le brûlage des chaumes et des talus
- Article L111-3-1 du code de l'urbanisme relatif aux règles générales d'urbanisme
- Code de la voirie routière

Les outils et moyens existants

- Documentation et plaquettes techniques des différents partenaires : agence de l'eau, chambres d'agriculture, fédérations de chasseurs, ONCFS (ex : « choisissez et dosez »), GRAPPE...
- Contraintes de servitudes de recul pour les voies d'eau, les routes, les voies ferrées.

Les pistes d'actions

- Prospecter les habitats potentiels pour la faune sauvage (talus, voies ferrées...) et organiser les suivis
- Adopter et favoriser les pratiques d'entretien favorables à la survie de la faune sauvage et une gestion respectueuse de la biodiversité des talus, des bords de routes et des voies ferrées (éléments de corridors biologiques) :
 - limiter les surfaces broyées de délaissés d'infrastructures linéaires
 - harmoniser les dates de broyage avec les jachères agricoles
 - limiter l'utilisation des produits phytosanitaires sur les délaissés
 - conserver les boisements spontanés (si possible)
- Informer et former les agents d'entretien et les gestionnaires à une gestion favorable et adaptée à la faune sauvage
- Sensibiliser le grand public à la gestion favorable à la faune sauvage

Les outils et moyens à créer

- Mettre en place des programmes de formation et d'information « gestion des bords de routes et de voies ferrées »
- Mettre en place des campagnes de sensibilisation
- Stage de formation des gestionnaires de bords de routes et voies ferrées
- Promouvoir les programmes du GRAPPE

Les indicateurs

- Nombre de kilomètres bénéficiant d'une convention de gestion partenariale
- Nombre de formations ou de sensibilisations à l'utilisation des produits phytosanitaires
- Nombre de publications sur la sensibilisation aux techniques de gestion des talus, des bords de routes et des voies ferrées
- Suivi d'espèces présentes dans ces milieux

Les orientations complémentaires

- Orientations relatives aux habitats : « Les milieux intermédiaires : les friches industrielles OR-MI-FI-1 »
- Orientations transversales : « Les couloirs biologiques OR-CB », « Les connaissances, la formation et la sensibilisation OR-CFS »

Les milieux d'habitats urbanisés densément (MHUD)

Grandes villes et secteurs fortement artificialisés caractérisés par leur pauvreté en espaces verts. Sont considérés comme espaces artificialisés uniquement les grosses agglomération :: Dunkerque, Calais, Lens Liévin Hénin, Arras, Lille Roubaix Tourcoing, Douai, Valenciennes, Cambrai, Boulogne, Maubeuge.

Les caractéristiques de ces milieux

Avec 322 habitants au km² et six agglomérations de plus de 100 000 habitants caractérisées par leur proximité, voire leur imbrication, la région est la première concentration urbaine après l'Île-de-France. Les pratiques et les industries aujourd'hui disparues ont modelé la structure urbaine régionale qui se compose d'une mosaïque de territoires et de pôles urbains.

Après la succession de crises économiques, le dynamisme démographique s'atténue dans les zones anciennement industrialisées. Ces zones urbaines sont très déficitaires en espace vert.

Identification des constats liés à ces milieux :

- Le manque de préservation et de valorisation des espaces verts (parcs et jardins) pour la faune sauvage
- L'utilisation non maîtrisée des produits phytosanitaires

Les espèces reproductrices significatives

Un certain nombre d'espèces se sont adaptées à ces milieux densément urbanisés et s'installent en particulier dans les parcs, les terrains vagues, sur ou dans les bâtiments : sur les toits vivent les Goélands argentés, dans les combles et les fissures des bâtiments se reproduisent et hivernent des espèces de Chauves-souris comme la Pipistrelle commune.

Les parcs urbains avec leurs étangs ou les avenues boisées offrent des sites de nourrissage et de reproduction, à la faune sauvage (Cygne tuberculé, Canard colvert...).

Des espèces comme l'Étoumeau sansonnet, le Goéland argenté ou le Pigeon « de clocher » peuvent apporter des nuisances sonores et sanitaires (bruits, fientes, maladies). Les espèces exogènes (nouveaux animaux de compagnie et espèces ornementales) s'échappent ou sont fréquemment relâchées.

Identification des constats liés aux espèces :

- L'introduction d'espèces exogènes
- L'existence de nuisances localisées
- L'adaptation d'espèces au milieu urbain

Le contexte socio-économique

Ces zones urbaines s'organisent autour de bassins et de réseaux, territoires bien identifiés et aux dynamismes très variés. Malgré des efforts marqués, le cloisonnement des univers urbains perdure. Pour la plupart des villes, il est nécessaire aujourd'hui de restructurer et de renouveler le tissu urbain pour améliorer le cadre de vie.

Le besoin d'espace à urbaniser se traduit par la régression des activités agricoles péri-urbaines, des jardins individuels et des espaces verts.

Identification des constats socio-économiques :

- Le développement harmonieux des activités économiques et urbaines
- La difficulté de maintenir et de valoriser une agriculture péri-urbaine (maraîchage...)
- La difficulté de maintenir les espaces verts et le jardinage individuel (jardin ouvrier) favorable à la faune sauvage

Les références réglementaires et documents de cadrage

- Réglementation contre la divagation des chiens et des chats : Article L211-23 du code rural
- Article L211-23 du code rural relatif à la divagation des animaux dangereux et errants
- Articles L110, L111-1, L121-1 et suivants, L122-1 et suivants, L123-1 et suivants, L124-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs aux documents d'urbanisme
- Loi n°85-729 du 18 juillet 1985 relative aux Espaces Naturels Sensibles des Départements
- Article L146-6 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la loi littoral
- Directives du ministère de la culture pour la préservation des chauves souris dans le bâti patrimonial

OR-MHUD-1

Maîtriser quantitativement et qualitativement l'étalement urbain et ses effets induits

Les outils et moyens existants

- Espaces de démonstration
- Chartes et contrats d'agglomérations
- Agenda 21
- Trame verte, cartes communales
- Schémas de Cohérence territoriale (SCOT), Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)
- Outils de communication vulgarisés

Les pistes d'actions

- Restructurer et renouveler le tissu urbain en maîtrisant l'étalement urbain et en luttant contre le mitage du territoire (cf. cahiers de l'environnement) pour favoriser :
 - Le recyclage des espaces dégradés
 - La reconstruction "de la ville sur la ville"
 - Le renforcement et le maintien des espaces verts, les jardins particuliers et l'agriculture péri-urbaine
- Informer et sensibiliser le public, les gestionnaires et les élus à une gestion respectueuse de la biodiversité
- Améliorer les connaissances sur la dynamique des populations de la faune sauvage présente dans les milieux d'habitats densément urbanisés

Les outils et moyens à créer

- Outils d'information

Les indicateurs

- Superficie des espaces verts
- Évolution de l'étalement urbain

Les orientations complémentaires

- Orientations relatives aux habitats : « Les milieux littoraux OR-ML », « Les milieux intermédiaires : friches industrielles OR-MI-FI-1 », « Les milieux d'habitats urbanisés densément OR-MHUD-2 », « Les habitats cavemicoles OR-HC »
- Orientations transversales « Les risques sanitaires OR-RS », « Les connaissances, la formation et la sensibilisation OR-CFS »

OR-MHUD-2

Conserver et améliorer les habitats des espèces de l'environnement urbain

Les outils et moyens existants

- Opération « nature ville »
- Trame verte
- Projets d'espaces verts urbains et péri-urbains
- Programmes du Groupe Régional d'Actions pour la Prévention des Pollutions par les phytosanitaires dans l'Environnement (GRAPPE)
- Opérations « plantes le décor »
- Opérations Haute Qualité Environnementale, chartes de paysage, Agendas 21.

Les pistes d'actions

- Favoriser les pratiques de gestion des espaces verts, des jardins particuliers et de l'agriculture péri-urbaine favorables à la biodiversité, notamment :
 - L'utilisation d'essences autochtones,
 - L'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires à usage non agricole,
 - La gestion différenciée,
 - Les mesures contractuelles spécifiques à l'agriculture péri-urbaine
- Gérer et limiter les populations animales sources de nuisances
- Informer et sensibiliser le public, les gestionnaires et les élus à une gestion respectueuse de la faune des villes (éclairage sans Ultra Violet...)

Les outils et moyens à créer

- Diffuser des guides des « bonnes pratiques » sur l'utilisation des produits phytosanitaires et sur les essences autochtones

Les indicateurs

- Nombre d'opérations de communication et de formation

Les orientations complémentaires

- Orientations relatives aux habitats : « Les milieux intermédiaires : les friches industrielles OR-MI-FI », « Les milieux ouverts OR-MO-1 », « Les milieux d'habitats urbanisés de nsément OR-MHUD-1 », « Les habitats cavemicoles OR-HC »
- Orientations transversales : « Les connaissances, la formation et la sensibilisation OR-CFS »

Les habitats "cavemicoles" (HC)

Lieux de reproduction, d'estivation, d'hivernation des espèces dites cavemicoles : arbres creux, tunnels et souterrains, fortifications, blockhaus, anfractuosités, combles des bâtiments, terriers, etc.

Les caractéristiques de ces milieux

Les galeries souterraines, les grottes, les fortifications, les ouvrages militaires, les blockhaus et les arbres creux sont des lieux privilégiés de reproduction et d'hivernation d'un grand nombre d'espèces cavemicoles souvent méconnues (Chauves-souris, Oiseaux, Insectes...).

L'altération des milieux pèse sur ces espèces. Il s'agit notamment de la diminution du nombre d'arbres creux en zones boisées, la raréfaction de la ressource alimentaire (insectes détruits par les produits phytosanitaires, par la régression des zones humides), le dérangement important des sites d'estivation et d'hivernation (dépôts d'ordures, comblements des sites pour des raisons de sécurité, spéléologie, rave-party...), l'utilisation de produits toxiques pour traiter les charpentes, le remblayage des fissures des ponts et des murs, l'aménagement des vieux bâtiments ou encore la fermeture étanche des anciennes galeries souterraines.

Identification des constats liés à ces milieux :

- La difficulté de maintenir des arbres creux et des sites de reproduction (la multiplication d'arbres sénescents, dépérissants ou morts dans un bois augmente significativement les risques en responsabilité civile dont seul le propriétaire est responsable. Toute proposition visant à l'augmentation du nombre d'arbres de cette catégorie doit donc s'accompagner de mesures garantissant le propriétaire contre ces risques).
- L'utilisation non maîtrisée des insecticides notamment par les non-professionnels
- L'utilisation des produits toxiques pour traiter les charpentes et la fermeture étanche des anciennes galeries souterraines
- La difficulté de limiter la fréquentation humaine des sites de reproduction et d'hivernation

Les espèces reproductrices significatives

Un certain nombre d'animaux utilisent les habitats cavemicoles pour se reproduire et pour hiverner : le Grand Rhinolophe, le Murin des marais, la Barbastelle. D'autres y sont présents seulement pour la reproduction : le Rouge-queue à front blanc. Il est important de préserver les sites où ces espèces sont présentes. La Huppe fasciée, le Troglodyte et la Louette sont trois espèces qui ont disparues de la région.

Les espèces cavemicoles les plus caractéristiques se retrouvent dans tous les milieux cités précédemment :

- Milieux forestiers : les Pics noir et marquis sont des cavemicoles primaires (creusent eux-mêmes leur trou), ou encore la Noctule de Leisler ou l'Oreillard gris qui sont des cavemicoles secondaires (utilisent les cavités existantes),
- Milieux littoraux : le Guêpier d'Europe et l'Hirondelle des rivages qui creusent leurs nids dans les pans des dunes,
- Milieux humides : le Cincle plongeur et la Bergeronnette des ruisseaux qui utilisent les cavités dans les murs bordant les rivières,
- Milieux intermédiaires : le Rouge-queue à front blanc qui utilise les cavités des vieux arbres,
- Milieux ouverts et également intermédiaires : le Blaireau et le Lapin de garenne qui creusent leurs terriers dans les talus,
- Habitats urbains et ruraux : le Pigeon colombin ou encore l'Étourneau utilisent les combles, les anfractuosités pour se reproduire et toutes les Chauves-souris pour la reproduction et l'hivernation.

Identification des constats liés aux espèces :

- Le dérangement important des sites d'estivation et d'hivernation
- La tendance à l'obturation des accès et des fissures des habitations et à l'élimination des vieux arbres
- L'utilisation non maîtrisée des insecticides et des herbicides surtout par les particuliers
- Le développement excessif de l'éclairage

Le contexte socio-économique

La disparition de ces milieux est liée à une méconnaissance de leur intérêt par l'ensemble de la population ; ils ne sont donc pas pris en compte dans le cadre de projet de réhabilitation. Des actions de sensibilisation et de réalisation sont conduites et méritent d'être renforcées.

Identification des constats socio-économiques :

- Les activités liées à ces habitats (exemple cynégétique avec le déterrage, le furetage⁽¹⁾)
- La réhabilitation des anciens bâtiments
- La valorisation touristique

OR-HC

Rechercher les moyens pour préserver les habitats cavemicoles afin de protéger les espèces associées

Les références réglementaires et documents de cadrage

- Articles L411-1 et suivants du code de l'environnement relatifs aux espèces protégées (Arrêté ministériel du 17 avril 1981 portant liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire)

Les outils et moyens existants

- Pose de grilles adaptées aux chiroptères, à l'entrée des carrières, grottes, blockhaus, fortifications...
- Actions de sensibilisation sur l'intérêt de prendre en compte les espèces cavemicoles dans le cadre de réhabilitation d'anciens bâtiments
- Plaque de sensibilisation et brochures techniques (CRPF...)
- Programmes d'aménagement de sites à Chauves-souris des PNR et autres gestionnaires

Les pistes d'actions

- Favoriser une sylviculture adaptée aux espèces cavemicoles en conservant certains arbres creux et sénescents au sein des massifs
- Prospecter et rechercher les habitats potentiels de reproduction, d'hivernage et d'alimentation des espèces cavemicoles en particulier des chauves-souris, les conserver, les protéger (voire les développer) :
 - Limiter la fréquentation humaine en aménageant les gîtes des chiroptères (condamnation des accès au public, limitation de l'embroussaillage des remparts...),
 - Éviter l'obturation des fissures entre les pierres (infrastructures : ponts...),
 - Installer des micro-gîtes,
 - Veiller à la conservation des zones de nourrissage.
- Sensibiliser et informer le public et les gestionnaires à l'intérêt des espèces cavemicoles, leur fragilité et aux pratiques favorables à leur préservation (utilisation raisonnée des produits phytosanitaires, traitement des charpentes avec des produits non toxiques pour la faune, éclairage sans Ultra Violet, fermeture de certaines galeries souterraines...)

Les outils et moyens à créer

- Programmes d'aménagement des sites d'hivernage et d'estivage, notamment pose de grilles sur les sites non protégés
- Campagnes de sensibilisation auprès du grand public pour la conservation des espèces cavemicoles et de leurs habitats

Les indicateurs

- Nombre de sites protégés
- Efficacité d'espèces cavemicoles

Les orientations complémentaires

- Orientations relatives aux habitats : « Les milieux forestiers OR-MF-3 », « Les milieux littoraux OR-ML-2 », les milieux humides OR-MH-ZH-1 », « Les milieux intermédiaires : le milieu bocager OR-MI-MB-2, les milieux à urbanisation lâche OR-MI-MUL », « Les milieux ouverts OR-MO-1 et 2 », « Les milieux d'habitats urbanisés de sénescence OR-MHUD2 »
- Orientations transversales : « Les connaissances, la formation et la sensibilisation OR-CFS »

Les orientations relatives à la gestion des « espèces »

Les Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais sont un document de cadrage ayant pour objet de donner des axes de politique régionale pour l'ensemble de la faune sauvage et de gestion de ses habitats. Les aspects et mesures cynégétiques sont traités par les Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique qui prennent en compte, entre autres, les Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais.

Les espèces récemment éteintes et/ou menacées

Espèces récemment éteintes : espèces qui ne se sont plus reproduites dans la région de puis 1950 ou dont la reproduction n'a pas été constatée depuis 2000.

Espèces menacées : d'après l'UICN, il s'agit d'espèces dont les effectifs reproducteurs sont faibles et/ou en diminution et manifestant des tendances au déclin.

Les espèces reproductrices significatives

Les espèces ne se reproduisant plus dans la région :

- Espèces nicheuses occasionnelles dans la région : Eider à duvet, Combattant varié, Courlis cendré, Pipit maritime, Huppe fasciée, Torcol fourmilier ;
- Espèces en limite d'aire de reproduction : Bruant zizi, Milan royal, Milan noir, Gélinothe des bois, Flambé ;
- Espèces disparues en raison de la dégradation de leur habitat : Loure ;
- Espèces éteintes en raison d'une gestion inadaptée des bords de routes et des bords de champs : Hespérie des potentilles, Marbré de vert, Thécla de l'amarell, Cuivré écarlate, Azuré de l'esparlette, Mélibée, Moiré franconien, Chiffre, Petite Violette, Grand Sylvain, Sylvain Azuré, Morio, Méliée orangée, Méliée du mélampyre, Méliée des scabieuses.

Les espèces menacées pour différentes causes :

- Espèces dont les effectifs sont en diminution en raison de la transformation de leurs habitats : Aloette des champs, Râle des genêts ;
- Espèces d'implantation ou de ré-implantation récentes et en très faibles effectifs : Grand-duc d'Europe, Guifette moustac, Goéland marin, Faucon pèlerin, Cigogne noire, Roselin cramois, Rémi penduline, Stemmes naines et caugek, Panure à moustaches ;
- Espèces menacées en raison de la régression de leurs habitats : Râle des genêts, Marouettes ponctuée et poussin, Blongios nain, Buto rétoilé, Russe-roule turdoïde, Panure à moustaches ;
- Espèces menacées en raison d'une gestion inadaptée des bords de routes et des bords de champs : toutes les espèces de lépidoptères.

Identification des constats liés aux espèces :

- La réduction des ressources alimentaires
- La dégradation des habitats : qualité des eaux médiocre à mauvaise, gestion inadaptée des berges, des talus, des bords de routes et bords de champs, nouvelles contraintes agricoles...
- Les anciens piégeages autorisés de la Loure

Identification des constats socio-économiques :

- Les contraintes agricoles
- Le développement des grandes voies de communication (réseaux routiers, ferroviaires...)
- Le développement de l'urbanisation et de ses effets induits

La régression ou la disparition de certaines espèces animales est due pour partie aux évolutions de nos modes de vie et à la transformation des habitats qui en résulte.

La restauration de la qualité des milieux, dans le cadre de la mise en œuvre des orientations « habitats », participe à la conservation de ces espèces, notamment par la concrétisation des pistes d'actions.

Ainsi, le choix a été fait de créer une fiche sur les espèces menacées qui ne contient pas d'orientations spécifiques, mais renvoie à l'ensemble des orientations « habitats ».

Les espèces dont la prolifération peut poser problème (EP)

Les espèces reproductrices significatives

La dégradation de la qualité des habitats et de certains milieux, l'introduction d'espèces exogènes ou les abondances locales d'animaux prédateurs ou déprédateurs, peuvent modifier l'équilibre écologique de la région.

En effet, de par leurs effets importants, certaines espèces peuvent engendrer des préjudices économiques (déterioration des berges, dégâts aux cultures, prédation sur les élevages en plein air...), des problèmes de santé publique (transmission de maladie) ou des nuisances écologiques (concurrence sur les sites de nidification et d'alimentation, pollution génétique...).

Les espèces suivantes possèdent un statut juridique et leur gestion est réglementée :

- Les espèces gibier susceptibles d'être classées nuisibles (arrêté 30 septembre 1988 modifié par l'arrêté du 6 novembre 2002) : Ragondin, Rat musqué, Chien viverrin, Sanglier, Lapin de garenne, Fouine, Renard, Bellette, Putois, Raton laveur, Etoumeau sansonnet, Pigeon ramier, Pie bavarde, Corbeau freux, Caille noire ;
- Les espèces ayant une recommandation européenne de destruction (recommandation n°77 relative à l'élimination de vertébrés terrestres non indigènes, adoptée le 3 décembre 1999) et retranscrite en droit français (arrêté du 12 novembre 1996 : destruction par tir des spécimens de l'espèce *Erismature* russe, article R.211-1 à R.211-11 du code rural) : *Erismature* russe ;
- Les espèces dont l'importation vivante et l'introduction dans le milieu naturel sont interdites (règlement CE 97/ article L411-3 du code de l'environnement) : Grenouille taureau, Tortue de Floride à tympan rouges, Perdrix Choukar, Caille Japonaise ;
- Les espèces protégées susceptibles d'être régulées (article 2 de l'arrêté du 17 avril 1981, modifié par le 5 mars 1999) : grand Cormoran, Goéland argenté ;
- Les espèces gibier dont la chasse est autorisée (arrêté du 26 juin 1987) : Chevreuil, Tortue tortue turque, Perdrix rouge et Perdrix bartavelle.

Les espèces protégées (article L411-1 du code de l'environnement) ou sans statuts qui peuvent poser problème :

- Les espèces protégées (arrêté du 17 avril 1981) : Cygne tuberculé, Bémache du Canada, Grenouille naine ;
- Oulette d'Égypte ;
- Les espèces domestiques en état de divagation : Chat haret, Pigeon « de clocher ».

Identification des constats liés aux espèces :

- Les compétences interspécifiques défavorables aux espèces autochtones
- Les risques sanitaires (cf. Orientations transversales)
- La méconnaissance et le non-respect de la réglementation concernant les espèces introduites
- L'absence de réglementation pour certaines espèces

Identification des constats socio-économiques :

- Les problèmes de salubrité publique liés aux espèces (cf. Orientations transversales)
- Les nuisances économiques (prédation sur les espèces d'élevage et gibier)
- Les dégâts agricoles et sylvicoles
- La dégradation des milieux

Les références réglementaires et documents de cadrage

- Articles L411-3 et L411-4 du code de l'environnement relatifs à l'interdiction d'introduire dans le milieu naturel des espèces exogènes.
- Arrêté ministériel du 30 septembre 1988 modifié par l'arrêté du 6 novembre 2002 : espèces gibier susceptibles d'être classées nuisibles
- Loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005
- Articles L427-1 à L427-10 du code de l'environnement relatifs à la destruction des animaux nuisibles et louveteurs
- Articles L252-1 à L252-5 du code de l'environnement relatifs aux groupements de défense contre les organismes nuisibles
- Règlement CE 338/97 4^e, C relatif à l'interdiction temporaire d'espèces protégées au titre de la Convention de Washington en communauté européenne

- Arrêté ministériel du 30 septembre 1988 modifié par l'arrêté du 6 novembre 2002 : espèces gibiers susceptibles d'être classés nuisibles
- Arrêté du 12 novembre 1996 : destruction à partir des spécimens de l'espèce éristature rousse
- Arrêté préfectoral autorisant temporairement la régulation de la Bemache du Canada dans la Vallée de la Course (62)
- Recommandation n°77 du 3 décembre 1999 relative à l'élimination de vertébrés terrestres non indigènes, transcrit en droit français
- Articles L424 à L424-7 du code de l'environnement relatifs à l'exercice de la chasse
- Article L420-1 du code de l'environnement relatif à la gestion du patrimoine faunistique et de ses habitats par la pratique de la chasse
- Article 9 de la directive oiseaux CEE 79/409
- Articles R.211-1 à R.211-11 du code rural : espèces ayant une recommandation européenne de destruction
- Arrêté ministériel du 17 avril 1981, modifié par l'arrêté 5 mars 1999, article 2 : espèces protégées susceptibles d'être régulées
- Article L124-1 du code de l'environnement relatif à la liberté d'accès à l'information relative à l'environnement.
- Arrêté du 2 novembre portant modification de l'arrêté du 17 avril 1981 modifié, fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire JO n°262 du 10 novembre 1992
- Régulation locale de effectifs (article 9 de la directive oiseaux CEE 79/709, arrêté du 2/11/92, tir de destruction).
- Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique

OR-EP-1

Développer les connaissances et suivre la dynamique de population des espèces à problème

Les outils et moyens existants

- Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)
- Les actions qui découlent des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique
- Conseils Départementaux de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) = Commissions Départementales compétentes en matière de Chasse et de la Faune Sauvage
- Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON)
- Inventaires et données naturalistes : associations, Fédérations des Chasseurs, ONCFS...

Les pistes d'actions

- Améliorer l'information et la sensibilisation concernant :
 - La réglementation en vigueur sur les espèces introduites
 - Les conséquences des lâchers d'animaux exotiques et/ou allochtones
- Améliorer les connaissances sur :
 - L'écologie régionale des espèces posant problèmes par des compléments d'études
 - Les préjudices économiques subis par les professionnels et les particuliers, dus aux espèces posant problème
 - Le régime alimentaire des espèces
- Réviser et actualiser le statut des espèces (Chaharet, Bemache du Canada...)

Les outils et moyens à créer

- Création d'un observatoire régional pour la connaissance, le suivi et la gestion des espèces non chassables pouvant poser problème
- Diffuser les connaissances sur les espèces pouvant poser problème

Les indicateurs

- Evolution des populations
- Evaluation des impacts
- Répartition régionale des espèces

Les orientations complémentaires

- Orientations relatives aux habitats : « Les milieux forestiers OR-MF », « Les milieux littoraux OR-ML », « Les milieux humides OR-MH », « Les milieux ouverts OR-MO »
- Orientations relatives aux espèces : « Les espèces dont la prolifération peut poser problème OR-EP »
- Orientations transversales : « Les connaissances, la formation et la sensibilisation OR-CFS »

OR-EP-2

Gérer les espèces posant problème localement, afin d'en réduire les nuisances

Les outils et moyens existants

- Arrêtés préfectoraux départementaux d'ouverture et de fermetures de la chasse, des nuisibles
- Les actions qui découlent des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique
- Plan de chasse.
- Piégeage
- Dispositifs physiques de prévention des dommages (filet, clôture, filins de protection...)
- Lutte combinée : effarouchement (la ser, ultra-sons...) et tirs sélectifs
- Réparation des dommages occasionnés aux cultures agricoles.
- Destructions obligatoires des Erismatures russes par les agents de l'ONCFS

Les pistes d'actions

- Préserver les équilibres économiques et écologiques en adaptant les niveaux de population aux capacités naturelles d'accueil du milieu :
 - Identifier les sites à problèmes
 - Estimer l'impact des espèces à problème sur les activités économiques (pour ce faire, étudier notamment le régime alimentaire de l'espèce) et sur les équilibres écologiques
 - Définir une intervention adaptée au problème local et au statut juridique de l'espèce :
 - Par la gestion des espèces :
 - Limiter les lieux de concentrations (effarouchement...),
 - Réguler les populations par piégeage et tir plutôt que par empoisonnement,
 - Maîtriser la divagation des animaux domestiques (chats, chiens, pigeons « de clocher »...).
 - Par l'amélioration des pratiques :
 - Limiter les lieux de concentrations (décharges...),
 - Mettre en place des dispositifs physiques de prévention des dommages pour les cultures et piscicultures (filets, filins de protection...),
 - Améliorer et encadrer les apports alimentaires (cf. les SDGC).
- Eradiquer les espèces introduites posant problème :
 - Identifier les processus d'introduction
 - douanes, administrations, animaliers, cirques...
 - Interdire les lâchers
 - Veiller au respect de la réglementation en vigueur sur l'introduction des espèces non indigènes et améliorer l'information sur cette réglementation
 - Éviter la pollution génétique par croisement des espèces sauvages avec des individus domestiques
 - Améliorer les suivis
 - Améliorer les connaissances sur l'écologie des espèces introduites et actualiser leur répartition régionale par prospection systématique des habitats potentiels
 - Réviser le statut national de certaines espèces pour simplifier leur régulation (cf. « Problématiques à faire remonter au niveau national »)
 - Organiser un suivi sanitaire et génétique des populations
 - Organiser et financer la lutte
 - Mettre en réseau les acteurs du piégeage
 - Organiser et développer la lutte combinée (mécanique-chimique) contre le Rat musqué
 - Informer et former au piégeage

Les outils et moyens à créer

- Mettre en place un réseau d'alerte sur les espèces posant problème
- Suivre l'évolution des captures (notamment de Rats musqués et Ragondins) dans le cadre d'un observatoire régional
- Mise en réseau des acteurs

Les indicateurs

- Nombre de plaintes
- Evolution des effectifs des espèces posant problème
- Evolution des populations de rats musqués (analyse des captures et de l'état sanitaire des populations de Rat musqué et de Ragondin)

Les orientations complémentaires

- Orientations relatives aux habitats : « Les milieux forestiers OR-MF », « Les milieux humides OR-MH », « Les milieux intermédiaires : les milieux à urbanisation lâche OR-MI-MUL et les friches industrielles OR-MI-FI », « Les milieux ouverts OR-MO »
- Orientations relatives aux espèces : « Les espèces dont la prolifération peut poser problème OR-EP-1 »

Les orientations « transversales »

Les Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais sont un document de cadrage ayant pour objet de donner des axes de politique régionale pour l'ensemble de la faune sauvage et de gestion de ses habitats. Les aspects et mesures cynégétiques sont traités par les Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique qui prennent en compte, entre autres, les Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais.

Les risques sanitaires (RS)

Les caractéristiques

Une sur-densité locale dans les populations animales, une dégradation de la qualité du milieu, la présence d'un agent pathogène ou la malnutrition peuvent entraîner des maladies infectieuses (virales ou bactériennes) ou des parasitoses^[1].

Parmi ces affections, certaines sont très contagieuses et peuvent contaminer un cheptel sauvage et/ou domestique indemne, de façon locale (enzooties^[2] : brucellose, leucose) ou de façon dispersive (épizooties^[3] : peste porcine, fièvre aphteuse, grippe aviaire). Ces contaminations peuvent être dues à un simple contact à travers les grilles d'un enclos ou à la présence d'individus issus de lâchers ou évadés de parcs.

D'autres maladies sont transmissibles à l'homme et sont nommées « zoonoses^[4] », elles peuvent être d'origine infectieuse, comme la rage, la tuberculose, la brucellose et la tularémie ou parasitaire : l'échinococcose alvéolaire, la toxoplasmose, la maladie de Lyme.

La transmission à l'homme d'une zoonose peut être directe (par morsure, transmission de parasite...) ou indirecte (par ingestion de viande ou de fruits contaminés).

Identification des constats liés aux espèces :

- Les risques de transmission de maladies issues des animaux sauvages et qui peuvent être mortelles pour l'homme
- Le risque de transmission de maladies entre individus de la faune sauvage et domestique
- La mortalité chez les espèces sauvages et domestiques

Identification des constats socio-économiques :

- Le coût de la prévention, des traitements, de la mortalité et du manque à gagner lié à la maladie
- L'impact économique lié aux activités d'élevage (bovins, ovins, caprins, volailles)
- L'impact économique résultant d'une épizootie éventuelle sur les activités cynégétiques
- Le manque d'information sur les risques sanitaires

Les références réglementaires et documents de cadrage

- Articles L221-1 à L228-7 du code rural relatifs à la lutte contre les maladies des animaux:
- Articles L231-1 à L237-3 du code rural relatifs aux contrôles sanitaires des animaux et aliments.
- Article L211-23 du code rural relatif à la divagation des animaux dangereux et errants
- Article L424-1 du code de l'environnement relatif à la protection du gibier
- Article R.228-5 du code rural
- Arrêté du 16 mars 1955 modifié par l'arrêté du 31 juillet 1989 relatif à l'interdiction de la divagation des chiens
- Articles L424-8 à L424-11 du code de l'environnement relatifs à la Réglementation sur le transport et la vente des animaux
- Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique

OR-RS-1

Limiter les risques sanitaires pour les populations animales

Les outils et moyens existants

- Réglementation sur le transport des animaux et sur les enclos
- Réseau SAGIR (ONCFS – FNC), DDSV, LDSV
- Épidémiologie
- Déplacements
- Vaccinations
- Formation des acteurs et professionnels sur les risques sanitaires liés à la faune.
- Campagnes d'informations
- Les actions qui découlent des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique
- Actions des Groupements Défense Sanitaire, de la DDSV et du réseau des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles

Les pistes d'actions

- Améliorer la gestion des espèces :
 - Empêcher les contacts directs entre les animaux d'élevage (et les espèces sauvages surtout pour les élevages de porc en plein air)
 - Limiter, voire éradiquer, les espèces vectrices de maladies (ex : Ragondins, Rats musqués...)
 - Éviter la pollution génétique par croisement des espèces sauvages avec des individus domestiques
- Renforcer le suivi sanitaire et génétique des populations, notamment par le réseau SAGIR. Contrôler notamment les espèces chassées par des analyses sérologiques pour connaître les risques et les degrés d'infection, entre autre.
- Sensibiliser le public et les acteurs socio-professionnels :
 - Informer sur les risques sanitaires liés à la faune sauvage
 - Développer l'information et les réseaux existants qui étudient les maladies de la faune et notamment le réseau SAGIR.

Les outils et moyens à créer

- Mettre en place un réseau transfrontalier de surveillance sanitaire (rage, peste porcine...)
- Créer des plaquettes de vulgarisation sur les risques sanitaires
- Renforcer la stratégie du suivi sanitaire et assurer son financement

Les indicateurs

- Nombre de campagnes formation/information
- Nombre d'analyses

Les orientations complémentaires

- Orientations relatives aux habitats : « Les milieux forestiers OR-MF », « Les milieux humides OR-MH-ZH-2 », « Les milieux intermédiaires : les milieux à urbanisation lâche OR-MI-MUL et les friches industrielles OR-MI-FI », « Les milieux d'habitats urbanisés densément OR-MHUD »
- Orientations transversales : « Les risques sanitaires OR-RS-2 »

OR-RS-2

Limiter les risques de transmission de maladies des animaux sauvages à l'homme (zoonoses)

Les outils et moyens existants

- Réseau SAGIR, Directions Départementales des Services Vétérinaires (DDSV), Laboratoires Départementaux des services Vétérinaires (LDSV)
- Vaccinations des animaux d'élevage et des professionnels.
- Dépistages.
- Campagnes d'informations.
- Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique

Les pistes d'actions

- Informer le public et les acteurs des risques de transmission de maladies de la faune à l'homme et les précautions à prendre
- Développer la sensibilisation de la profession médicale sur les zoonoses (médecine du travail...) et développer les dépistages préventifs et systématiques pour certaines catégories socio-professionnelles
- Limiter la transmission de maladies à l'homme par les animaux domestiques :
 - Éviter le urdivagation (chats, chiens...).
 - Préconiser le urvemifugation
- Développer la surveillance sanitaire de la faune sauvage
- Développer l'information concernant le rôle du réseau SAGIR

Les outils et moyens à créer

- Mettre en place un réseau transfrontalier de surveillance sanitaire
- Créer un observatoire régional des zoonoses
- Créer des plaquettes de vulgarisation sur les risques de transmission de maladies

Les indicateurs

- Nombre de personnes atteintes par les différentes zoonoses répertoriées
- Nombre d'analyses
- Nombre de campagnes formation/information

Les orientations complémentaires

- Orientations relatives aux habitats : « Les milieux forestiers OR-MF », « Les milieux humides OR-MH-ZH-2 », « Les milieux intermédiaires : les milieux à urbanisation lâche OR-MI-MUL et les friches industrielles OR-MI-FI », « Les milieux d'habitats urbanisés densément OR-MHUD »
- Orientations transversales : « Les risques sanitaires OR-RS-1 »

Les couloirs biologiques – les « trames vertes et bleues (CB)

Les caractéristiques

Un problème majeur de la région est la fragmentation du territoire liée à la forte densité de population humaine et d'infrastructures.

Pour coloniser ou recoloniser des espaces naturels ou pour permettre un brassage génétique des populations, la faune a besoin de se déplacer au sein d'un territoire, en empruntant un réseau de couloirs biologiques. Ces couloirs biologiques peuvent être continus ou discontinus et englobent des banquettes herbeuses, des rivières, des canaux, des fossés, des bosquets, des bouquetaux, des jardins particuliers, des mares... ils constituent les trames vertes (terrestre) et bleues (aquatique). Cette politique est inscrite au Contrat Plan État-Région (2000-2006).

Des créations de « passage faune » apportent une solution partielle, en permettant à la faune de traverser certaines infrastructures linéaires et en limitant par la même occasion les risques de collisions.

Identification des constats liés aux milieux :

- La fragmentation des paysages
- La gestion des éléments de corridors liés aux activités cynégétiques
- L'existence d'éléments fixes (éléments essentiels des couloirs biologiques) et le manque de liaison entre eux

Identification des constats liés aux espèces :

- La difficulté de brassage génétique
- La difficulté de colonisation de nouveaux territoires
- La mortalité animale (routes, canaux, éoliennes, éclairages...)

Identification des constats socio-économique :

- La sécurité publique (collisions avec les animaux)
- Le développement économique et des infrastructures
- Le maintien des activités cynégétiques
- L'augmentation des projets de parcs éoliens

ORCB

Maintenir, restaurer et créer un réseau fonctionnel de couloirs biologiques favorable à la faune sauvage

Les références réglementaires et documents de cadrage

- Article L114-3 du code rural relatif à la destruction de haies ayant bénéficié de financements publics
- Articles L350-1 à L350-2 du code de l'environnement relatifs au paysage
- Articles L414-1 à L414-7 du code de l'environnement relatifs à la conservation des habitats naturels, de la faune et la flore sauvage.
- Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique

Les outils et moyens existants

- Etude « trame verte » menée par le Conseil Régional
- Mesures compensatoires des dommages causés à l'environnement par le développement de projets
- Passages faune
- Coupures de certaines routes à la circulation ou pose de pièges à batraciens pendant les périodes de migration
- Aménagements des canaux « remontée anti-noyade » pour la grande faune
- Matériel de sensibilisation sur les bio-corridors
- Suivi collisions
- Les actions qui découlent des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique
- Séminaire novembre 2005 du pays cœur de Flandre relatif aux corridors biologiques
- Schéma Régional de Gestion Sylvicole et Schéma Régional d'Aménagement

Les pistes d'actions

Aménager et gérer l'espace :

- Prendre en compte la faune sauvage dans les différents documents d'aménagement du territoire (DTA, SCOT, infrastructures linéaires...) afin de maintenir et reconstituer un réseau régional fonctionnel de couloirs biologiques avec un souci de gestion économe de l'espace (utiliser en priorité les délaissés d'infrastructures) et de limitation des effets pervers (dégâts liés à une utilisation différente de ces couloirs, dégâts liés à la circulation des animaux et salissement des parcelles environnantes, si défaut d'entretien).
- Limiter la fragmentation de l'espace et la mortalité de la faune en créant des dispositifs adaptés :
 - Développer les passages grande et petite faune (passages routiers et batracoducs) sur les points noirs identifiés. Suivre l'utilisation de ces passages (« capteurs » d'empreintes, pièges photos, pour déterminer les espèces le empruntant et leur nombre).
 - Planter des dispositifs « anti-noyade » sur les cours d'eau.
- Maintenir les connexions entre les massifs forestiers (cervidés, sangliers).
- Gérer les abords de routes comme corridors biologiques.
- Décliner l'étude trame verte et bleue de la Région dans les documents d'urbanisme
- Améliorer la prise en compte de la faune sauvage dans les projets de parcs éoliens.

Améliorer les connaissances :

- Cartographier les bio-corridors
- Cartographier les zones de collisions
- Poursuivre les études sur l'impact du dérangement humain sur la faune sauvage.

Sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire de l'importance des couloirs biologiques

Les outils et moyens à créer

- Promotion de l'outil trame verte-corrégés écologiques réalisé par la Région
- Réaliser des passages à faune efficaces afin de rétablir les connexions entre des parties de massifs forestiers traversés par des infrastructures (comme Raismes - Saint-Amand - Wallers (cerf) et en assurer le suivi
- Poursuite des aménagements des canaux avec des « remontées anti-noyade »

Les indicateurs

- Nombre de bio-corridors inventoriés
- Statistiques de mortalité routière de la faune
- Nombre de collisions
- Nombre d'ouvrages créés (passages faune, remontées anti-noyade...)
- Nombre de noyades
- Documents d'urbanisme intégrant la trame verte régionale

Les orientations complémentaires

- Orientations relatives aux habitats : « Les milieux forestiers OR-MF », « Les milieux humides OR-MH-ZH-2 », « Les milieux intermédiaires : les milieux à urbanisation lâche OR-MI-MUL, les friches agricoles OR-MI-FA et les friches industrielles OR-MI-FI », « Les milieux ouverts OR-MO »

Les connaissances, la formation et la sensibilisation (CFS)

Cette fiche concerne :

- *Les connaissances sur les espèces, les milieux et les relations entre les espèces et leurs milieux ;*
- *La formation, l'éducation et la sensibilisation des gestionnaires et des utilisateurs de la nature à la préservation de la faune sauvage et de ses habitats.*

Les caractéristiques

De nombreux acteurs travaillent à l'acquisition, à la diffusion de connaissance de la faune sauvage et de ses habitats. A l'échelle de la région, cette connaissance est relativement importante et progresse, mais par la difficulté de suivre la dynamique de certaines espèces, le manque de moyens humains ou financiers, elle reste encore incomplète.

La diversité des protocoles d'observation et des référentiels permet difficilement de comparer les données et de valoriser les connaissances existantes.

L'absence d'échange et de diffusion des données, entre observateurs de différentes origines, est également un frein à la valorisation de la connaissance régionale.

Pour une gestion favorable à la faune sauvage, de nombreux points restent à développer comme :

- La biologie des espèces, les relations interspécifiques et les relations avec le milieu et le comportement
- La mise en commun des connaissances...

Identification des constats liés aux milieux et espèces :

- Le manque de mutualisation des protocoles d'études
- Le manque de diffusion et de valorisation des données au niveau régional
- L'absence de valorisation de la complémentarité entre les réseaux naturalistes et ONCFS/FDC
- Le manque d'information et de sensibilisation des élus, des professionnels et du public (dont les scolaires)

Identification des constats socio-économiques :

- L'insuffisance des financements des suivis et des actions d'information et de sensibilisation

OR-CFS-1

Développer l'information et la sensibilisation des différents utilisateurs de l'espace à une gestion respectueuse de l'environnement, en faveur de la biodiversité

Les outils et moyens existants

- Les actions qui découlent des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique
- Plaquettes, publications, expositions, conférences, visites sur le terrain...

Les pistes d'actions

- Informer et sensibiliser les élus, les gestionnaires et le public sur le rôle et l'intérêt des réseaux d'observation (SAGIR, FNC/ONCFS, naturalistes...) et la nécessité de compléter et organiser la connaissance de la faune sauvage et de ses habitats*.
- Développer l'information et la sensibilisation des élus, des professionnels et du public (dont les scolaires) à une gestion respectueuse de l'environnement, en faveur de la biodiversité.
- Sensibiliser et informer notamment les gestionnaires :
 - sur les pratiques favorables à la faune sauvage (pratiques sylvicoles, agricoles, gestion de l'eau...)
 - sur les conséquences liées au dérangement de la faune en période de reproduction
- Sensibiliser et informer le grand public :
 - sur les conséquences liées au dérangement de la faune en période de reproduction
 - sur l'utilisation des produits phytosanitaires dans les jardins
 - sur les nuisances induites au vagabondage des chats et des chiens
 - sur les conséquences des lâchers d'espèces exotiques sur la faune locale et sur les pollutions génétiques (campagnes pédagogiques, par exemple, informant de l'écologie de la Tortue de Floride et sur la réglementation la concernant)
 - sur les conséquences des prélèvements d'amphibiens à tous les stades du cycle biologique

Les outils et moyens à créer

- Plaquettes, publications, expositions, conférences complémentaires...

Les indicateurs

- Nombre de plaquettes, de publications, d'expositions, de conférences, de visites sur le terrain...

Les orientations complémentaires

- Orientations relatives aux habitats : « Les milieux forestiers OR-MF », « Les milieux humides : zones humides OR-MH-ZH », « Les milieux intermédiaires : le milieu bocager OR-MF-MB, les milieux à urbanisation lâche OR-MI-MUL et les friches industrielles OR-MI-FI » « Les milieux ouverts OR-MO », « Les milieux d'habitats urbanisés densément OR-MHUD », « Les habitats cavemicoles OR-HC »
- Orientations relatives aux espèces : « Les espèces dont la prolifération peut poser problème OR-EP-1 »
- Orientations transversales « OR-CFS Les connaissances, la formation, la sensibilisation »

OR-CFS-2

Améliorer les connaissances, les échanges et favoriser leur diffusion dans le cadre d'une démarche régionale concertée, en adéquation avec la politique nationale

Les références réglementaires et documents de cadrage

- Convention d'Aarhus signée le 25 juin 1998, approuvée par la loi n°2002-285 du 28 février 2002
- Directive 2003/4/CE du 28 janvier 2003 concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement et abrogeant la directive 90/313/CEE renforce le droit d'accès à l'information environnementale

Les outils et moyens existants

- Bibliographie, études, inventaires (réseaux de suivi de la faune sauvage FNC/ONCFS, naturalistes, programme STOC...)
- Exploitation des IK, des IPF, des comptages au phare, comptage sur site d'agrillage et des bio-indicateurs (Corps jaunes des chevrettes, poids...), Indice de reproduction
- Analyse des tableaux de chasse, caméras de hutte, caméras de piégeage...
- Données sur les collisions
- Cartographie des dortoirs.
- Plaquettes, publications, expositions, conférences, visites sur le terrain...
- Inventaires ZNIEFF, Natura 2000...
- Base de données Digital
- Atlas régionaux

Les pistes d'actions

- Mutualiser les protocoles d'études, valoriser la complémentarité des différents réseaux existants et améliorer la diffusion de la connaissance au niveau régional.
- Améliorer les connaissances sur l'écologie régionale par des compléments d'études notamment :
 - Prospecter les habitats potentiels (dans le respect de la réglementation) pour la faune sauvage (bassins de dépôts, étangs, mares, fossés, carrières, voies fermées, usines désaffectées, remparts, lisières, talus, coteaux, pannes dunaire, tourbières, prairies humides...) et organiser les suivis
 - Étudier la biologie des espèces (populations reproductrices, migratrices), les relations interspécifiques et les relations avec le milieu
 - Suivre la répartition des espèces introduites non indigènes par prospection systématique des habitats potentiels
 - Étudier le régime alimentaire régional des espèces sur un cycle annuel et estimer l'impact éventuel de certaines espèces sur les activités économiques

Les outils et moyens à créer

- Développer la concertation entre les différents détenteurs d'informations ou de données sur la faune sauvage et les acteurs de la gestion (mutualisation des protocoles, banque de connaissances et diffusion)
- Plaquettes, publications, expositions, conférences, visites sur le terrain...

Les indicateurs

- Nombre de réunions de concertation et de travail entre les structures assurant les suivis et les études des espèces et de leurs habitats.
- Nombre de plaquettes, de publications, d'expositions, de conférences, de visites sur le terrain...

Les orientations complémentaires

- Orientations relatives aux habitats : « Les milieux forestiers OR-MF », « Les milieux humides : zones humides OR-MH-ZH », « Les milieux intermédiaires : le milieu bocager OR-MF-MB, les milieux à urbanisation lâche OR-MF-MUL et les friches industrielles OR-MF-FI » « Les milieux ouverts OR-MO », « Les milieux d'habitats urbanisés densément OR-MHUD », « Les habitats cavemicoles OR-HC »
- Orientations relatives aux espèces : « Les espèces dont la prolifération peut poser problème OR-EP-1 »
- Orientations transversales « Les connaissances, la formation, la sensibilisation OR-CFS »

Les problématiques à faire remonter au niveau national

Lors des réunions des groupes de travail, des problématiques ont été évoquées dont la résolution ne relève pas du niveau régional.

Il s'agit des problématiques suivantes :

- Veiller à faire évoluer le statut des espèces au regard des niveaux de populations et des problèmes rencontrés (que ce soit vers la protection ou la régulation des populations).
En particulier, en Nord Pas-de-Calais, les acteurs ont notamment évoqué l'évolution des statuts de la bécasse du Canada, du cygne tuberculé, du chat domestique ou de l'olette d'Égypte au regard des différentes problématiques rencontrées en région.
- Définir des règles pour l'entretien des talus, bords de routes et voies ferrées (préservation de la faune sauvage), en cohérence avec les intérêts agricoles
- Adapter les dates et les modes de broyage des jachères agricoles aux intérêts de la faune sauvage, en concertation avec le monde agricole. *Un travail est en cours au niveau national entre le Ministère de l'Agriculture, les chasseurs, l'APCA, la FNSEA, les représentants des DDAF et les services du Ministère de l'Écologie.*
- Veiller au maintien des dispositifs contractuels sur l'ensemble des milieux
- Veiller à améliorer la cohérence des politiques publiques pour les zones humides
- Poursuivre l'effort de prévention et de lutte contre les dégazages et déballastages en mer
- Établir une stratégie nationale de lutte contre les rats musqués, les ragondins et les plantes invasives

	Spéologie		
	Paysagistes		
	Houilliers		
	Carriers		
	Gendarmes		
	Centre National de la Fonction Publique Territoriale		
	Direction Régionale des Affaires Culturelles		
	Délégation régionale au tourisme		
	Centre Régional de Ressources Génétique		
	Centre de Ressources pour le Développement Durable		
	Centres Hospitaliers Universitaires		
	Médecines du travail		
	Services Départementaux Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricole		
	Groupe ments de Défense Sanitaire		
	LAFSSA Nancy		
	Réseau SA GIR		
	Directions et Laboratoires Départementaux des Services Vétérinaires		
	Société Nationale des Chemins de Fer		
	Société d'Autouroute du Nord et de l'Est de la France		
	Directions Régionale et Départementales de l'Équipement		
	Fédérations Départementales et Associations Agrées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique		
	Conseil Supérieur de la Pêche		
	Port Autonome		
	Voies Navigables de France		
	Services de navigation		
	Services maritimes		
	Syndicats de drainage		
	Syndicat d'aménagement des cours d'eau		
	Institution et sections des Mâtériniques		
	Commissions Locales de l'Eau		
	Agence de l'eau		
	Architectes des Bâiments de France		
	Association Syndicale Autorisée des Propriétaires de Propriétaires fonciers / Syndicats départementaux de la propriété foncière rurale		
	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural		
	Etablissement Public Foncier		
	Associations communales d'aménagement foncier		
	Enseignements agricoles		
	Commissions communales d'aménagement foncier de remembrement		
	Groupe Regional d'Actions pour la Prévention des Pollutions par les antibiotiques dans l'environnement		
	Syndicats agricoles		
	Organisations Professionnelles Agricoles et réseaux locaux		
	Chambres d'Agriculture		
	Service Régional de la Protection des Végétaux		
	Directions Régionale et Départementales de l'Agriculture et de la Forêt		
	Syndicats des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs		
	Centre Régional de la Propriété Forestière		
	Office National des Forêts		
	Gardes assermentés		
	Groupe ment de Défense contre les Organismes Nuisibles		
	Associations de piégeurs agréés		
	Fédérations Régionale et Départementales des Chasseurs / Associations des Chasseurs		
	Réseau Natureville		
	Sociétés et/ou Lignes Protectrice des Animaux		
	Associations de Protection de la Nature		
	Maison de la Nature et de l'Environnement		
	Centres Permanents d'Initiative à l'Environnement		
	Eden 62		
	Parcs Naturels Régionaux		
	Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais		
	Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres		
	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage		
	Direction Régionale de l'Environnement		
	Communes et communautés de communes, d'agglomérations et urbaines		
	Collectivités territoriales et locales		
Les milieux forestiers			
<i>Adapter les niveaux de populations animales, notamment des espèces chassables, aux capacités d'accueil des milieux forestiers</i>			
<i>Affirmer, voire augmenter la place de la forêt dans l'occupation du sol et concilier ses différentes fonctions en encadrant son développement dans un schéma global</i>			
<i>Promouvoir les techniques sylvicoles favorables à la diversité biologique, la gestion durable des forêts et la certification forestière</i>			

	Spéléologie								
	Paysagistes								
	Houillères								
	Carriers								
	Gendarmeries								
	Centre National de la Fonction Publique Territoriale								
	Direction Régionale des Affaires Culturelles								
	Délégation régionale au tourisme								
	Centre Régional de Ressources Génétique								
	Centre de Ressources pour le Développement Durable								
	Centres Hospitaliers Universitaires								
	Médecines du travail								
	Services Départementaux Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricole								
	Groupements de Défense Sanitaire								
	LAFSSA Nancy								
	Réseau SA GIR								
	Directions et Laboratoires Départementaux des Services Vétérinaires								
	Société Nationale des Chemins de Fer								
	Société d'Autotroule du Nord et de l'Est de la France								
	Directions Régionale et Départementales de l'Équipement								
	Fédérations Départementales et Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique								
	Conseil Supérieur de la Pêche								
	Port Autonome								
	Voies Navigables de France								
	Services de navigation								
	Services maritimes								
	Syndicats de drainage								
	Syndicat d'aménagement des cours d'eau								
	Institution et sections des Wateringues								
	Commissions Locales de l'Eau								
	Agence de l'eau								
	Architectes des Bâtiments de France								
	Association Syndicale Autorisée des Propriétaires de Propriétaires fonciers/ Syndicats départementaux de la propriété foncière rurale								
	Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural								
	Etablissement Public Foncier								
	Associations communales d'aménagement foncier								
	Enseignements agricoles								
	Commissions communales d'aménagement foncier de remembrement								
	Groupe Régional d'Actions pour la Prévention des Pollutions par les hydrocarbures dans l'environnement								
	Syndicats agricoles								
	Organisations Professionnelles Agricoles et réseaux locaux								
	Chambres d'Agriculture								
	Service Régional de la Protection des Végétaux								
	Directions Régionale et Départementales de l'Agriculture et de la Forêt								
	Syndicats des Propriétaires Forestiers, Sylviculteurs								
	Centre Régional de la Propriété Forestière								
	Office National des Forêts								
	Gardes assermentés								
	Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles								
	Associations de piégeurs agréés								
	Fédérations Régionale et Départementales des Chasseurs / Associations des Chasseurs								
	Réseau Natureville								
	Sociétés et/ou Ligues Protectrice des Animaux								
	Associations de Protection de la Nature								
	Maison de la Nature et de l'Environnement								
	Centres Permanents d'Initiative à l'Environnement								
	Eden 62								
	Parcs Naturels Régionaux								
	Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais								
	Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres								
	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage								
	Direction Régionale de l'Environnement								
	Communes et communautés de communes, d'agglomérations et urbaines								
	Collectivités territoriales et locales								
Les milieux intermédiaires									
<u>Les fiches industrielles</u>									
<i>Préserver la biodiversité sur les friches industrielles non ré-utilisables et les gérer de manière raisonnée</i>									
<i>Gérer de manière raisonnée les talus, les bords de routes et les voies ferrées, en faveur de la faune sauvage</i>									
Les milieux d'habitats urbanisés densément									
<i>Maîtriser quantitativement et qualitativement l'étalement urbain et ses effets induits</i>									
<i>Conserver et améliorer les habitats des espèces de l'environnement urbain</i>									

	Spéléologie			
	Payagistes			
	Houillères			
	Carrières			
	Gendarmeries			
	Centre National de la Fonction Publique Territoriale			
	Direction Régionale des Affaires Culturelles			
	Délégation régionale au tourisme			
	Centre Régional de Ressources Génétique			
	Centre de Ressources pour le Développement Durable			
	Centres Hospitaliers Universitaires			
	Médecines du travail			
	Services Départementaux Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricole			
	Groupements de Défense Sanitaire			
	LAFSSA Nancy			
	Réseau SA GIR			
	Directions et Laboratoires Départementaux des Services Vétérinaires			
	Société Nationale des Chemins de Fer			
	Société d'Autoroute du Nord et de l'Est de la France			
	Directions Régionale et Départementales de l'Équipement			
	Fédérations Départementales et Associations Agrées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique			
	Conseil Supérieur de la Pêche			
	Port Autonome			
	Voies Navigables de France			
	Services de navigation			
	Services maritimes			
	Syndicats de drainage			
	Syndicat d'aménagement des cours d'eau			
	Institution et sections des Wateringues			
	Commissions Locales de l'Eau			
	Agence de l'eau			
	Architectes des Bâtiments de France			
	Association Syndicale Autorisée des Propriétaires de Propriétaires fonciers / Syndicats départementaux de la propriété foncière rurale			
	Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural			
	Établissement Public Foncier			
	Associations communales d'aménagement foncier			
	Enseignements agricoles			
	Commissions communales d'aménagement foncier de rattachement			
	Groupe Régional d'actions pour la Prévention des Pollutions par les hydrocarbures dans l'Environnement			
	Syndicats agricoles			
	Organisations Professionnelles Agricoles et réseaux locaux			
	Charlores d'Agriculture			
	Service Régional de la Protection des Végétaux et Directions Régionale et Départementales de l'Agriculture et de la Forêt			
	Syndicats des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs			
	Centre Régional de la Propriété Forestière			
	Office National des Forêts			
	Gardes assermentés			
	Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles			
	Associations de piégeurs agréés			
	Fédérations Régionale et Départementales de Chasseurs / Associations des Chasseurs			
	Réseau Natureville			
	Sociétés et/ou Lignes Protectrice des Animaux			
	Associations de Protection de la Nature			
	Maison de la Nature et de l'Environnement			
	Centres Permanents d'Initiative à l'Environnement			
	Eden 62			
	Parcs Naturels Régionaux			
	Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais			
	Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres			
	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage			
	Direction Régionale de l'Environnement			
	Communes et communautés de communes, d'agglomérations et urbaines			
	Collectivités territoriales et locales			
Les couloirs biologiques – Les « trames vertes et				
<i>Maintenir, restaurer et créer un réseau fonctionnel des couloirs biologiques favorable à la faune sauvage</i>				
Les connaissances, la formation et la sensibilisation				
<i>Développer l'information et la sensibilisation des différents utilisateurs de l'espace à une gestion respectueuse de l'environnement, en faveur de la biodiversité</i>				
<i>Améliorer les connaissances, les échanges et favoriser leur diffusion dans le cadre d'une démarche régionale concertée, en adéquation avec la politique nationale</i>				

Le suivi des orientations

Mise en place d'un comité de suivi

La mise en place d'orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats est une démarche itérative. Elle s'appuie, dans la durée, sur des acquis et des expérimentations.

Les orientations sont ainsi actualisées en tant que de besoin ; elles sont révisées au moins tous les 5 ans. Un comité de suivi, est chargé de l'application technique. Il se réunit au minimum annuellement. Ce comité prolonge l'activité du comité technique qui a travaillé à l'élaboration des orientations.

Les indicateurs définis lors de l'élaboration du document servent de base de travail à cette instance pour juger de l'efficacité des orientations sur l'évolution des populations et de la qualité de leurs habitats.

Ce suivi en continu permet de disposer d'un bilan de la période écoulée lors de la révision des Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais.

Le comité de pilotage est maintenu et est réuni, à la demande du Préfet de Région ou d'une majorité de membres du comité de suivi, lors d'actualisation ou de révision importante des Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais.

Adaptation des orientations

Les Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Nord - Pas-de-Calais posent les axes d'une politique régionale en matière de faune sauvage. Elles ont pour ambition une meilleure prise en compte de la faune sauvage dans l'ensemble des autres politiques publiques.

Ainsi, parallèlement à l'analyse des indicateurs, le comité de suivi évalue l'impact des orientations dans les documents de politique publique : politique générale (Plans d'Actions Stratégiques de l'Etat en Région et en départements...), politique environnementale, (politiques d'aménagement et de développement du territoire (programmes européens, SCOT, PLU...), politiques de risques (POLMAR terre, prévention de l'érosion hydrique et de la pollution des eaux...), aides publiques... (liste des politiques en annexe 7).

Actualisation et mutualisation des connaissances

Enfin, le comité de suivi constitue un lieu d'échange entre les différents partenaires. Il a également vocation à impulser la mise en œuvre de pistes d'actions qu'il juge prioritaires.

Lexique des organismes cités et des abréviations utilisés

AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
ABF : Architectes des Bâtiments de France
ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
ADCGG : Associations Départementales des Chasseurs de Grands Gibiers
AFSSA : Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
APN : Association de Protection de la Nature
ASAPD : Association Syndicale Autorisée des Propriétaires de Dunes
CA : Chambre d'Agriculture
CAD : Contrat d'Agriculture Durable
CBPS : Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles
CDCFS : Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage
CDT : Comité Départemental du Tourisme
CG : Conseil Général
CHU : Centre Hospitalier Universitaire
CIPAN : Cultures Intermédiaires Pièges À Nitrates
CNASEA : Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
CNERA : Centres Nationaux d'Études et de Recherches Appliquées
CNRS : Centre National de Recherche Scientifique
CPIE : Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement
CR : Conseil Régional
CRAR : Comité Régional de l'Agriculture Raisonnée
CRDD : Centre de Ressources pour le Développement Durable
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
CRT : Comité Régional du Tourisme
CSNNPC : Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais
CSP : Conseil Supérieur de la Pêche
CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
C'IE : Contrat Territorial d'Exploitation
CUMA : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole
DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDE : Direction Départementale de l'Équipement

DDSV : Direction Départementale des Services Vétérinaires
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement
DOCOB : Document d'Objectifs
DRA : Directives Régionales d'Aménagement
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRAF : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
DRE : Direction Régionale de l'Équipement
DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
DTA : Directive Territoriale d'Aménagement
EDEN 62 : Espaces Départementaux Naturels du Pas-de-Calais
ENS : Espace Naturel Sensible
EPF : Établissement Public Foncier
FDC : Fédération Départementale des Chasseurs
FDPPMA : Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
FEOGA : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole
FNC : Fédération Nationale des Chasseurs
FRC : Fédération Régionale des Chasseurs
GDON : Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles
GDS : Groupement de Défense Sanitaire
GIAC : Groupement d'Intérêt Agro-Cynégétique
GIASC : Groupement d'Intérêt Agro-Sylvo-Cynégétique
GIC : Groupement d'intérêt Cynégétique
GRAPPE : Groupe Régional d'Actions pour la Prévention des Pollutions par les phytosanitaires dans l'Environnement
HQE : Haute Qualité Environnementale
IK : Indice Kilmétrique
INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
IPF : Indice de Pression de la Flore
IEPSA : Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricole
JEFS : Jachère Environnement Faune Sauvage
IDA : Laboratoire Départemental d'Analyse
IDSV : Laboratoire Départemental des Services Vétérinaires
IPA : Ligue Protectrice des Animaux
IVD : Laboratoire Vétérinaire Départemental
MAE : Mesures Agro-Environnementales
MNE : Maison de la Nature et de l'Environnement
MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle

OGARRE: Opération Groupée pour une Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement
OGM: Organisme Génétiquement Modifié
OIAE: Opération Locale Agro-Environnement
ONCFS: Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONF: Office National des Forêts
OPA: Organisations Professionnelles Agricoles
OPP: Observatoire des Prélèvements Petit gibier
OR: Orientation Régionale
ORF: Orientation Régionale Forestière
ORGFH: Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats
ORP: Orientations Régionales de Production
PAC: Politique Agricole Commune
PASED: Plan d'Action Stratégique de l'État en Département
PASER: Plan d'Action Stratégique de l'État en Région
PDRN: Plan de Développement Rural National
PEFC: Plan Européen de Certification Forestière
PGH: Plan de Gestion des Haies
PLU: Plan Local d'Urbanisme
PMA: Prélèvement Maximum Autorisé
PMPOA: Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole
PNR: Parc Naturel Régional
PNR: Parc Naturel Régional
PPR: Plan de Prévention des Risques
PSG: Plan Simple de Gestion

PSIC: Proposition de Sites d'Intérêt Communautaire
RIG: Règlement Type de Gestion
SAFER: Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
SAGE: Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SANEF: Société d'Autoute du Nord et de l'Est de la France
SAU: Surface Agricole Utilisée
SCOT: Schéma de Cohérence Territorial
SDAGE: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDGC: Schéma départemental de gestion cynégétique
SNCF: Société Nationale des Chemins de Fer
SPA: Société Protectrice des Animaux
SPFS: Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs
SRA: Schéma Régional d'Aménagement
SRGS: Schéma Régional de Gestion Sylvicole
SRPV: Service Régional de la Protection des Végétaux
STOC: Suivi Temporaire des Oiseaux Communs
TFPNB: Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
UICN: Union mondiale pour la Nature
VHD: Maladie Virale Hémodragique
VNF: Voies Navigables de France
ZCS: Zone Spéciale de Conservation
ZICO: Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF: Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique
ZPS: Zone de Protection Spéciale

Glossaire

A

Accrue : augmentation de la superficie d'un terrain par le retrait des eaux.

Agenda 21 (Convention de Rio 1992) : ensemble de recommandations concrètes pour le 21^{ème} siècle déclinées du concept de Développement Durable qui repose sur 3 piliers fondateurs : l'action économique, le développement social et la gestion économe des ressources naturelles.

Agenda 21 local : déclinaison de l'Agenda 21 issu de la Convention de Rio à l'échelle des villes et des collectivités.

Aire de répartition : zone géographique à l'intérieur de laquelle une espèce existe.

Allochtone ou exogène (espèce) : voir espèce allochtone.

Anatidé : Oiseau palmipède regroupant les Cygnes, les Oies et les Canards.

Anthropique : qui se rapporte au résultat de l'intervention ou de l'activité humaine.

Artificialisation : ensemble des transformations dues à l'homme (plus ou moins volontaires et raisonnées) qui modifient, en totalité ou partiellement, la physionomie et le fonctionnement d'un milieu ou d'un paysage : il s'agit de tout volume construit quelque soit sa hauteur et son usage.

Assolement : Division des terres d'une exploitation en autant de parties, appelées soles, qu'il y a de cultures sur une année culturales ou sur une saison.

Autochtone ou endogène (espèce) : voir espèce autochtone.

B

Barre d'envol : dispositif d'effarouchement des oiseaux et du gibier constitué de chaînes bruyantes traînant au sol. Elles peuvent être mises en avant de la barre de coupe, fixées sur l'avant du tracteur ou décalées pour faire fuir les animaux dans la bande qui sera fauchée au tour suivant.

Biodiversité : - **spécifique** : diversité des espèces dans un milieu donné - **génétique** : diversité des variétés, races et cultivars au sein d'une espèce donnée.

Biocénose : ensemble des êtres vivants habitant un milieu donné.

Biomasse : masse de matière vivante présente à la surface du globe.

Biotique : qui est propre à la vie – facteurs écologiques biotiques : liés à l'activité ou au métabolisme d'êtres vivants.

Biotope : lieu de vie d'une association d'animaux et de végétaux vivant en équilibre.

C

Champ captant : zone englobant un ensemble d'ouvrages de captages prélevant l'eau souterraine d'une même nappe.

Charte : document contractuel par lequel un ensemble de partenaires (Etat, collectivités, usagers...) s'engage à respecter des règles (comportements, actions...) pour atteindre un objectif commun.

Chiroptères : ordre de mammifères regroupant les espèces communément appelés Chauves-souris.

Concertation : Consultation d'organismes et de particuliers afin de s'entendre pour agir de concert. Elle permet de limiter, par la suite, tout frein à la mise en œuvre d'un programme et de justifier les prérogatives de celui-ci. Elle a pour finalités d'expliquer les solutions retenues, de permettre un choix mieux éclairé, et de tenir compte d'intérêts ou de suggestions dont la prise en compte ne remet pas en cause l'essentiel.

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) : comité consultatif institué par décret n° 2004-292 du 26 mars 2004, composé de 25 experts reconnus et nommés par le préfet de région. Il rend des avis scientifiques sur des questions relatives à la protection de la Nature..

Corridor écologique : Lien entre un ensemble d'habitats, de mosaïques d'habitats ou d'éléments paysagers, permettant la propagation et la circulation des espèces végétales et animales.

Coteau : versant d'une colline, d'un plateau.

Cynégétique : qui concerne la chasse.

D

Drainage : 1-Evacuation, naturelle ou artificielle, de l'eau en excès dans un sol trop humide.
2- Ensemble des opérations facilitant cette évacuation au moyen de drains ou de fossés dans une parcelle cultivée.

Déssherbage : solution alternative ou complémentaire au désherbage chimique (désherbage mécanique à l'aide d'une désherbineuse).

Détritivore : qui se nourrit de détritiques.

Développement Durable : le développement durable est le développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins. Ce type de développement doit être écologiquement viable, économiquement efficace, et socialement acceptable. En particulier il se base sur une gestion économe des ressources naturelles.

E

Échinococcose alvéolaire : maladie parasitaire due à l'implantation dans l'organisme de l'homme et de certains Mammifères (campagnols) de larves de *Ténia échinocoque*.

Écosystème : unité fondamentale d'étude de l'écologie, formée par l'association d'une communauté d'espèces vivantes (biocénose) et d'un environnement physique (biotope) en constante interaction.

Édaphique : qui concerne les sols et les relations d'ordre écologique avec les sols

Entomofaune : ensemble des insectes présents dans un milieu.

Enzootie : maladie contagieuse des animaux, sévissant dans une zone donnée sans qu'il y ait tendance à l'extension.

Epizootie : maladie contagieuse des animaux de type épidémique ayant tendance à s'étendre rapidement et à envahir de grands territoires.

Équilibre agro-sylvo-cynégétique : L'équilibre agro-sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles.

« Il est assuré, conformément aux principes définis à l'article L. 420-1, par la gestion concertée et raisonnée des espèces de faune sauvage et de leurs habitats agricoles et forestiers.

« L'équilibre agro-sylvo-cynégétique est recherché par la combinaison des moyens suivants : la chasse, la régulation, la prévention des dégâts de gibier par la mise en place de dispositifs de protection et de dispositifs de dissuasion ainsi que, le cas échéant, par des procédés de

destruction autorisés. La recherche de pratiques et de systèmes de gestion prenant en compte à la fois les objectifs de production des gestionnaires des habitats agricoles et forestiers et la présence de la faune sauvage y contribue. L'indemnisation mentionnée à l'article L 426-1 peut contribuer à cet équilibre.

« L'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire, dans le territoire forestier concerné. Il prend en compte les principes définis à l'article L 1er du code forestier ainsi que les dispositions des orientations régionales forestières (article L425-4 du code de l'environnement) ».

Espèce allochtone ou exogène : espèce présente en dehors de sa région naturelle, historiquement connue. Sa présence est liée en général à une dispersion intentionnelle ou accidentelle par les activités humaines (aussi connue comme une espèce exotique ou introduite).

Espèce autochtone ou endogène : espèce qui se trouve dans sa région naturelle d'origine, historiquement connue.

Espèce envahissante : espèce introduite ou non à croissance exponentielle.

Espèce invasive : espèce introduite qui s'est établie dans des écosystèmes où habitats naturels ou semi-naturels. C'est un agent de perturbation qui menace la diversité biologique locale.

Eutrophisation : accumulation de matières organiques ou de substances nutritives (nitrates, phosphates...) dans les eaux provoquant la prolifération excessive de végétaux aquatiques et l'appauvrissement en oxygène des eaux et une altération de la biodiversité.

Exogène (espèce) : voir espèce allochtone ou exogène.

Extensif : Qui met à profit la fertilité naturelle du sol, sur de grandes surfaces. En élevage, système de production où les animaux tirent l'essentiel de leur alimentation des parcours qu'ils exploitent.

F

Fagne : terme ancien, souvent présent dans la toponymie, désignant un marais dans de nombreuses régions, surtout au Nord (Fagne de Trelon, de Sohe...) et à l'Est.

Fascine : fagot implanté pour protéger de l'érosion, combler un fossé, etc.

Faune sauvage : tout animal considéré comme « res nullius », donc sans maître nigardien.

Fauche centrifuge : technique de fauche permettant aux animaux mobiles de trouver un échappatoire. Après un détournement lent autour de la parcelle pour faciliter les manoeuvres, la fauche commence du centre de la parcelle. Cette technique évite que les animaux ne se trouvent rassemblés et pris au piège au centre de la parcelle.

Fondrière : creux dans le sol où stagne de l'eau ou de la boue.

Fragmentation : processus selon lequel la superficie d'une grande partie d'un habitat (naturel en général) est réduite et divisée en deux fragments ou plus sans connexion. La fragmentation, de quelque origine qu'elle soit a des conséquences différentes : diminution de la surface utilisable totale, diminution de la qualité des habitats, déstructuration des habitats et des paysages, faible connectivité entre fragments restants... Des problèmes démographiques ou génétiques, des modifications de l'abondance relative et de la diversité des espèces peuvent en résulter.

Furetage : action de chasse avec un furet.

G

Gagnage (zone de) : lieu où les animaux vont chercher leur nourriture.

Gibier : ensemble des espèces susceptibles de faire l'objet d'un acte de chasse, abstraction faite de leur statut au regard de la réglementation. Il comprend ainsi l'ensemble des espèces d'oiseaux et la quasi-totalité des mammifères à l'exception par exemple des rats, taupes, campagnols ou souris.

Gyrobroyage : fauche et broyage sur place, notamment à l'aide d'un rotatif muni d'une hélice horizontale tournant au ras du sol sous un carter de protection.

H

Habitat (d'espèce) : milieu de vie d'une espèce à l'un des stades de son cycle biologique.

Hygrophile : Organisme qui aime l'humidité.

I

Indicateurs : variable ayant pour objet de mesurer ou d'apprécier un état et son évolution.

Inhibitrice : se dit d'une substance qui ralentit ou empêche le déroulement du cycle biologique des espèces contenues dans le sol.

Invasive (espèce) : voir espèce invasive.

J

Jachère environnement faune sauvage (JEFS) : mesure agri-environnementale visant à implanter un couvert semé bénéfique à la faune, et soumis à un cahier des charges, le plus souvent implanté sous forme de bandes linéaires

L

Laridé : famille d'oiseaux regroupant les Mouettes et les Goélands.

Lépidoptère : ordre des insectes regroupant les Papillons.

Leptospirose : infection due à une bactérie de la famille des spirochètes, transmise par contact avec des supports souillés par les urines virulentes (eau, sol, aliments) ou plus rarement par les morsures des animaux infectés, pouvant donner, de la fièvre, des douleurs, une méningite, une insuffisance rénale ou une jaunisse.

Limicole ou petit échassier : ensemble des oiseaux de petite taille, au long bec et aux longues pattes, qui fréquentent les rives de seaux douces et salées.

Lithologique : relatif à la nature des roches.

M

Mégaphorbiaie : formation végétale de hautes herbes dicotylédones) se développant sur des sols humides.

Métallicole (pelouse métallicole) : pelouse constituée d'espèces très particulières ayant la faculté de pouvoir se développer sur des sols riches en ions métalliques (métaux lourds le plus souvent).

Micro-mammifères : ensemble des mammifères de petite taille, comprenant généralement les rongeurs (Campagnol, Mulot...) et les insectivores (Musaraigne, Taupe...).

Mitage du paysage : résulte de la prolifération non maîtrisée et éparse de constructions en milieu rural ou périurbain.

N

Nappe (phréatique) : eau souterraine contenue dans des terrains perméables.

Natura 2000 : le réseau Natura 2000 regroupe l'ensemble des espaces désignés en application des directives « Oiseaux » (02.04.1979) et « Habitats » (21.05.1992). Il a pour objectif de conserver les habitats et les espèces mentionnés dans ces directives en tenant compte des activités qui s'exercent sur ces sites.

Nuisible : en France, la notion d'espèce nuisible est définie juridiquement par le code de l'environnement ; ainsi, une espèce peut être classée nuisible pour l'un des motifs suivants (article 427-7) : mise en danger de la santé ou de la sécurité publique ; dommages importants aux activités agricoles, forestières ou aquacoles ; menace pour la protection de la faune et de la flore. Le Ministre chargé de l'Environnement établit une liste nationale des espèces susceptibles d'être classées nuisibles. Le Préfet de département arrête chaque année les espèces, de cette liste nationale, qui sont classées nuisibles pour le département.

O

Orientation : il s'agit de stratégies régionales (cadre axes stratégiques, direction) pour résoudre les problèmes mis en évidence et de répondre aux enjeux posés.

Orthoptère : ordre d'insectes regroupant les Criquets et les Sauterelles et les Grillons.

P

Palmipède : ensemble des espèces d'oiseaux à pattes palmées.

Panne (dunaire) : dépression en milieu dunaire où la nappe superficielle affleure.

Parasitose : maladie induite par la présence de parasites dans l'organisme.

Patrimoniale (espèce patrimoniale ou à valeur patrimoniale) : , tous les taxons non hybrides indigènes (I), néo-indigènes potentiels (X) ou eurynaturalisés (Z) mais, dans ce dernier cas, non envahissants présentant au moins un des 3 critères suivants :

- PROTECTION légale au niveau international (annexes II et IV de la Directive Habitat, Convention de Berne), national (liste révisée au 1^{er} janvier 1999) ou régional ;
- MENACE au minimum égale à « Quasi menacé » (NT) (ou « Rare » = R dans l'ancienne codification UICN) à l'échelle géographique considérée ou à une échelle géographique supérieure ;
- RARETÉ égale à Rare (R), Très rare (RR), Exceptionnel (E), Présumé très Rare (RR?) ou Présumé exceptionnel (E?) pour l'ensemble des populations de statuts I ou Z à l'échelle géographique considérée ou à une échelle géographique supérieure.

Pélagique : relatif à la haute mer.

Pistes d'actions : Déclinaison par axes thématique des actions préconisées par orientation.

Population : ensemble d'individus d'une même espèce partageant le même espace géographique à un moment donné et pouvant réaliser des échanges génétiques.

Phytocide : produit chimique qui tue les végétaux.

R

Relictuel : adjectif qui caractérise l'aire de répartition d'une espèce ou d'un habitat dont la surface a sensiblement régressé.

Remarquable (espaces remarquables) : espace faisant l'objet d'inventaires scientifiques officiels ou d'une réglementation particulière, présentant une valeur biologique reconnue, basée sur les critères suivants : présence d'espèces protégées, présence d'espèces endémiques, rareté et qualité des écosystèmes et des habitats naturels présents, nombre d'espèces présentes. Exemples : réserve naturelle, ZNIEFF.

Remembrement : redistribution rationnelle à caractère assez général, à des fins agricoles, de différentes parcelles non bâties, morcelées et dispersées, afin d'obtenir des parcelles ou des exploitations en un seul tenant. L'objectif d'aménagement rural s'impose, et les travaux connexes sont pris en charge.

Ripisylve : formation végétale constituée par des arbres le long des cours d'eau. Elle est constituée de peuplements végétaux particuliers du fait de la présence de l'eau pendant des périodes plus ou moins longues (pour les arbres : saules, aulnes, frênes en bordure, érables et ormes plus en hauteur, chênes pédonculés, charmes sur le haut des berges...).

S

SAGIR : réseau national de surveillance de l'état sanitaire de la faune sauvage. L'objectif de ce réseau est la mise en évidence des principales causes de mortalité de la faune (épizooties, intoxications...) afin de proposer des mesures pour les éliminer ou en réduire l'impact.

Le réseau SAGIR est basé sur un partenariat entre les fédérations départementales des chasseurs, les laboratoires vétérinaires départementaux, le centre national d'études vétérinaires et alimentaires de Nancy, le laboratoire de toxicologie de l'École Nationale Vétérinaire de Lyon et l'ONCFS.

Substrat : assise rocheuse du sol sur laquelle reposent des formations moins dures.

Sylviculture : entretien et exploitation des forêts.

T

Techniques Culturelles Simplifiées (TCS) : technique culturale essentiellement basée sur le non labour des terres agricoles.

Topographique : relatif à la représentation graphique d'un terrain, d'une région, avec l'indication de leur relief.

Z

Zone humide :

Au sens juridique, la Loi sur l'Eau de 1992 définit les zones humides comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Zoonose : maladie contagieuse qui peut être transmise des animaux à l'homme et vice-versa.

Liste des participants

Composition du Comité Technique⁷

Chambre d'agriculture 62 (ROUSSEL Bruno, ROYER Alain)

Conseil Général 62 (DURBISE Denis)

Conseil Régional (FOURDIN Hugo)

Centre Régional de la Propriété Forestière (CLAUCÉ François)

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (GODIN José, TOMBAL Jean-Charles)

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (ROUSSEL Didier)

Fédération Départementale des Chasseurs 59 (BROUWER Christian)

Fédération Départementale des Chasseurs 62 (DE LA SERRE Alexis)

Fédération Régionale des Chasseurs (DUPERRON Gilles)

Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord Pas-de-Calais (MALECHA Jean)

Office National des Forêts (DUSAUSOY Xavier)

Composition du Comité de Pilotage

- Agence de l'eau Artois – Picardie
- Association des communes forestières du Nord
- Association des maires du Nord
- Association des maires du Pas-de-Calais
- Association syndicat autorisée des propriétaires de dunes de Pas-de-Calais
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Centre Régional de Phyto sociologie
- Chambre d'agriculture du Nord
- Chambre d'agriculture du Pas de Calais
- Chambre régionale d'Agriculture
- Comité départemental de la randonnée du Nord
- Comité départemental de la randonnée du Pas-de-Calais
- Comité départemental du tourisme du Nord
- Comité départemental du tourisme du Pas-de-Calais
- Conseil Général du Nord
- Conseil Général du Pas-de-Calais
- Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais
- Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
- Conservatoire botanique de Baillou
- Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais
- Conservatoire du littoral et des rivages lacustres
- Délégation régionale au tourisme
- Direction Départementale de l'Équipement du Nord
- Direction Départementale de l'Équipement du Pas-de-Calais
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Pas-de-Calais
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Nord
- Direction Régionale de l'Équipement du Nord Pas-de-Calais
- Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
- Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt du Nord Pas-de-Calais
- Direction Régionale des Voies Navigables
- Eden 62
- Fédération Départementale des chasseurs du Nord
- Fédération Départementale des chasseurs du Pas-de-Calais
- Fédération Nord Nature
- Fédération régionale des chasseurs du Nord Pas-de-Calais
- Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Office National des Forêts
- Parc Naturel Régional Avesnois

⁷ Structures représentées à plus de la moitié des réunions.

- Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale
- Parc Naturel Régional Scarpe Escault
- Services maritimes
- Syndicat de la propriété foncière du Nord
- Syndicat de la propriété foncière du Pas-de-Calais
- Syndicat des forestiers et sylviculteurs du Pas-de-Calais
- Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- Syndicat des propriétaires agricoles du Pas-de-Calais
- Syndicat des propriétaires sylviculteurs du Nord
- Syndicat mixte des parcs naturels
- Union Nationale des Industries de Camièrès et Matériaux de Construction

Ont également participé à la démarche :

AUROY François (FDC59), BAJEUX Étienne (FDSEA), BARDOUX Jacques (Agric ulte ur-Éleveur), BETTIG Philippe (FDC62), BEVENOT Claude (FDSEA), BIREMBAUX Christian (Louvetière), BLAISE Aline (Fédération régionale des chasseurs), BONNIN Jean-Claude (Louvetière), BOULÉ Marie (Syndicat des propriétaires forestier), BOURDESPREZ Barbara (DIREN), BOUILLÉ Francis (Propriétaire), BRABANT Hubert (EDEN 62), BRASSART Alain (FDSEA), BREBION Damien (FDC59), BREBION Odile (Chambre d'Agriculture 59), BRIATTE Jean-Charles (Agric ulte ur), BRIDON Sylvie (ONCFS), BRIZAY Amaud (DDAF62), BUIEL (Lieutenant de louvetière), CARLIER Damien (FDSEA), CARPENTIER Olivier (FDSEA), CARRIEREUX Philippe (Chambre d'Agriculture), CATRY Jean-François (Louvetière), CATEAU Christophe (FDSEA), CAUCHY Étienne (FDSEA), CHARLET Fabien (PNR Ave snois), CHENESSEAU Delphine (ONCFS), CHOMBART Noël (FDSEA), CHOMBART Thierry (FDSEA), CINOITI Bruno (CRPF), COLINON Stéphanie (ONCFS), COLLIN Bernard (Louvetière XXe région), CONDITE (FDSEA), CORDIER Sarah (DDE Dunkerque), CORNIL François (FDSEA), CROCHEMORE Sébastien (ONCFS), CUVILLIER Gérard (FDSEA), DAMIRON Hélène (DIREN), DE GUILLEBON DE RESNES Amé (Syndicat de la propriété rurale 62), DE LA HOUPLIÈRE Gonzague (Syndicat de la propriété rurale), DE LYLLE Louis (Forestier), DE SAINT MARTIN Charles-Henri (Propriétaire forestier), DEBAISIEUX Paul (FDSEA), DEBARGE Laurent (Propriétaire), DELANNOY Claude (Conseil général 59), DELEFOSSÉ Thierry (FDC62), DELELIS Annick (Nord Nature), DELESALLE Claude (Association Syndicale Autorisée des Propriétaires des Dunes 62), DELOFFRE Marie-Hélène (FDSEA), DELVA René (FDSEA), DENIS (Louvetière), DERUELLE Edouard (Chambre d'Agriculture 62), DESMET Bruno (FDSEA), DESTOMBES André (FDSEA), DESTOMBES Daniel (Louvetière), DEVILLERS Christophe (FDC62), DONADIO Didier (ONCFS), DONDT Christian (Association de chasse), DORESSE Isabelle (DIREN), DREMAUX Bernard (FDSEA), DUBAILLE Étienne (Conseil national de l'espace littoral et des rivages lacustres), DUBUC QUOY Guy (FDSEA), DUEZ Patricia (Conseil général 59), DUHAMEL François (Conseil national Botanique de Baillou, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel), DUPIRE Joël (FDSEA), DUPONT Hervé (FDSEA), DURIEZ Benoît (Louvetière), DURLIN Denis (FDC62), FARVACQUES Caroline (DIREN), FAUCON Laurent (Conseil général 59), FERTÉ Christian (ONCFS), FICHEUX Michel (Chambre d'Agriculture 62), FLANDRIN Vincent (FDSEA), FORNIER Agnès (INRA), FOURNIER Vincent (FDSEA), FREMAUX Didier (FDC62), FRYSOU Jean-Pierre (Office National des Forêts), GABELLE Jean-Pierre (FDSEA), GILLET Francis (Propriétaire forestier, administrateur du CRPF), GOENAGA Michel (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt), HARTZ Pierre (DDAF62), HENRY Pascal (ONCFS), HILDEBRAND Christophe (Conseil général 59), HOCHART Jérôme (DDAF62), HOEZ Francis (FDSEA), IVANIC Philippe (FDC59), JAKUBEK Gilles (Parc Naturel Régional de l'Ave snois), JESQUY Jérôme (FDSEA), JONNART Jean-Marie (FDSEA), LACROIX Jean-Pierre (Syndicats des propriétaires de dunes), LAUNAY Maurice (DIREN), LECAILLE Raymond (FDSEA), LECLERCQ Thérèse (Comité Départemental de la Randonnée Pédestre), LEGAY Baptiste (DDAF62), LEMOINE Guillaume (Conseil Général 59), LENGLET Laurent (FDSEA), LENGLIN Pascal (DDAF62), LEVEQUE Guy (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles), LOBAUT Yves (Louvetière), LOUEGNIES François (maire de Thélon), MARC HYLIE Michel (Parc Naturel Régional Scarpe Escault), MARCOTTE Michel (FDC59), MARIN Jean-Denis (FDSEA), MARIOTON Benjamin (Fédération Régionale des Chasseurs), MEUNIER Guy (ONCFS), MEURANT Jérôme, MICHEL François (FDC62), MINNE Philippe (EDEN 62), MOBAILLY Jean-Paul (Chambre d'Agriculture 62), MOREAU Claude (FDSEA), MOREAU Guy (Louvetière), MOTTE-MOIROUX Raoul (Syndicat des propriétaires forestier 59), MOUGÉY Thierry (DDAF62), NOISETTE Eric (DDAF59), PASIERNAK Jean-Pierre (ONCFS), PATIE Ludovic (DDAF62), PEIJEAN Étienne (ONCFS), PEIFFER Nathalie (ONCFS), POLLET Jean-Marie (FDSEA), PRATT Olivier (Groupe Omithologique et Naturaliste du Nord Pas-de-Calais), PRINCHART Pierre (FDSEA), QUIEVREUX Jean-Louis (Louvetière), RAEVEL Pascal (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel), REGINSIER Pierre (Groupe ment forestier), RENAUX Benoît (Centre Régional de la Propriété Forestière), RIBAUOUR Francis (FDSEA), RICHARD François (ONCFS), ROHART Jean Marie (Chambre d'Agriculture 62), ROSIAUX Patrice (FDC62), ROUSEAU Marc (Agric ulte ur), ROUSSET Xavier (Centre Régional de la Propriété Forestière), RUELLÉ Jean-Marie (FDSEA), RUSCART Marc (FDSEA), SALOME (FDSEA), SANTUNE Abel (FDC62), SEMAILLE Bernard (FDSEA), SERET Pierre (FDSEA), TELLE Gérard (FDSEA), THÈVE Bernard (FDSEA), THOMAS Gérard (FDSEA), THOMAS Patrice (FDSEA), TOURRET Hubert (FDSEA), VALET Jean-Marc (DIREN), VANESSE Roger (FDC59), VOISSE Dominique (FDSEA), WATTEAU Michel (FDSEA), WAVRANT Roger (Maraîcher St Omer), WENDEL Marie-Christine (ONCFS), WULLENS (FDC62).

Bibliographie

- Arrêté du 30/04/02 relatif au référentiel de l'agriculture raisonnée
- BEYAERT M.A. (Chambre Régionale d'Agriculture Nord-Pas de Calais -Service Economique Régional), 2000 - *Agriculture et agro-alimentaire dans le Nord - Pas-de-Calais, Chiffres et Cartes édition 2000*
- BEYAERT M.A. (Chambre Régionale d'Agriculture Nord-Pas de Calais -Service Economique Régional), 2002 - *L'agriculture du Nord et de ses régions agricoles - Recensement 2000, 27p.*
- BEYAERT M.A. (Chambre Régionale d'Agriculture Nord-Pas de Calais -Service Economique Régional), 2002 - *L'agriculture du Pas de Calais et de ses régions agricoles - Recensement 2000, 27p.*
- BEYAERT M.A. (Chambre Régionale d'Agriculture Nord-Pas de Calais -Service Economique Régional), 2004 - *Agriculture et agro-alimentaire dans le Nord - Pas-de-Calais, Chiffres et Cartes 2004.*
- Centre Régional de la Propriété Forestière (1992) - *Les essences forestières dans le département de l'Aisne - Que choisir?* Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (1995) - *Boisement et reboisement : la qualité génétique des plants feuillus.* Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (1995) - *Qualité du bois et sylviculture du douglas.* Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (1996) - *Qualité des bois et sylviculture des noyers à bois.* Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (réédition 1996) - *Qualité du bois et sylviculture du merisier.* Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (réédition 1997) - *Qualité du bois et sylviculture du frêne.* Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (1997) - *Réussir une plantation forestière en terrain agricole.* Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (1998) - *Boisement et reboisement : le choix des essences en Nord Pas-de-Calais.* Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (1998) - *L'éclaircie des peuplements forestiers, réédition.* Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (1998) - *Qualité du bois et sylviculture, la gestion des peuplements en mélange taillis/futaie.* Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (1998) - *Qualité du bois et sylviculture, les premières interventions sur feuillus.* Réédition. Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (1999) - *Boisement et reboisement : le choix des essences en Picardie.* Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (1999) - *Les haies en Picardie, intérêt, installation, entretien.* Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (réédition 1999) - *La popule culture, guide technique.* Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (2000) - *Les dégâts de gibier en forêt, nouvelle édition.* Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (2000) - *Présentation du réseau de référence en région Nord Pas-de-Calais « Forêts et sylviculture irrégulière ».* Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (2001) - *Les arbres remarquables dans le département de la Somme.* Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (2001) - *Les végétaux révélateurs des conditions de stations (Picardie).* Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (2001) - *Qualité du bois et sylviculture, comment gérer mon bois ?* Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (2001) - *Tailler et entretenir des arbres du patrimoine : Guide de bonnes pratiques.* Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (2002) - *Aulne glutineux.* Fiche technique.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (2002) - *Alisier torminal.* Fiche technique.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (2002) - *Bouleaux.* Fiche technique.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (2002) - *Erbable champêtre.* Fiche technique.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (2002) - *La régénération naturelle du hêtre – Cinq opérations pour réussir.* Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (2002) - *Les aménagements sylvo-cynégétiques.* Brochure.

- Centre Régional de la Propriété Forestière (2002) - *Qualité du bois et sylviculture, la plantation des arbres forestiers*. Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (2002) - *Tilleuls*. Fiche technique.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (réédition 2002) - *Qualité du bois et sylviculture du châtaignier*. Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (réédition 2002) - *Qualité des bois et sylviculture du hêtre*. Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (2003) - *Le renouvellement des chênaies en Nord-Picardie*. Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (2003) - *Le taillis et ses modes de gestion*. Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (2003) - *Les végétaux révélateurs des conditions de stations (Nord Pas-de-Calais)*. Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (2004) - *Charme*. Fiche technique.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (2004) - *Chêne rouge d'Amérique*. Fiche technique.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (2004) - *Les milieux naturels forestiers du Nord Pas-de-Calais*. Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (2004) - *Robinier*. Fiche technique.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (réédition 2004) - *Qualité du bois et sylviculture de léralble sycomore*. Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (2005) - *La dresse forestière accéder à son bois pour le valoriser*. Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (2005) - *Milieux humides et populiculture en Picardie*. Brochure.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (réédition 2005) - *Que savez-vous des forêts privées de la région Nord Pas-de-Calais ?* Brochure.
- Chambre Régionale d'Agriculture Picardie et partenaires - Gestion de Tèritoire, 2004 - *Le cahier conseil Gestion de Tèritoire*. 76p.
- Chambre Régionale d'Agriculture Nord - Pas-de-Calais & Région Nord - Pas-de-Calais, septembre 2004 - *Guide des déchets agricoles*
- Chambres d'Agriculture du Nord & C.A.U.E. du Nord, avril 1997 - *Bâtiments agricoles et paysages de l'Avesnois*
- Chambres d'Agriculture du Pas-de-Calais & Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, octobre 1999 - *Bâtiments agricoles et paysages des Caps et Marais d'Opale*
- Chambres Régionales d'Agriculture Nord - Pas-de-Calais et Picardie, juin 2001 - *Vacances à la Femme - Bande dessinée*. 36p.
- Chambres Régionales d'Agriculture Nord - Pas-de-Calais et Picardie, juin 2002 - *Dessine moi un cochon - Bande dessinée*. 36p.
- Chambres Régionales d'Agriculture Nord - Pas-de-Calais et Picardie, juin 2004 - *Objectif Tèrre le secret des tèmènes - Bande dessinée*. 36p.
- Chiney M. (1988) - *Insectes de France et d'Europe occidentale*, Arthaud, Paris, 320p.
- Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais, 2001 : *Les pelouse calcicoles*, 14p.
- Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais, 2001 : *Les tourbières et bas-marais*, 18p.
- Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais, 2001 : *Les zones humides alluviales*, 18p.
- Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais, 2001 : *Les zones humides côtières*, 14p.
- Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais, 2001 : *Les zones humides palustres*, 18p.
- Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais, 2002 : *Les forêts*, 22p.
- Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais, 2002 : *Les landes*, 22p.
- Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais, 2003 : *Recueil sur la renaturation d'espaces*, 208p.
- Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais, 2004 : *Les dunes*, 22p.
- Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais, 2005 : *Les rivières*, 18p.
- Décret 2002-63 du 25/04/2002 relatif à la qualification des exploitations agricoles au titre de l'agriculture raisonnée
- Décret 2004-293 du 26/03/2004 relatif aux conditions d'utilisation du qualificatif "agriculture raisonnée"
- Dommanget J.-L. (1987) - *Etude faunistique et bibliographique des odonates de France*. Coll. Inv F&F, fasc. 36, SFF, MNHN, Paris, 283 p.

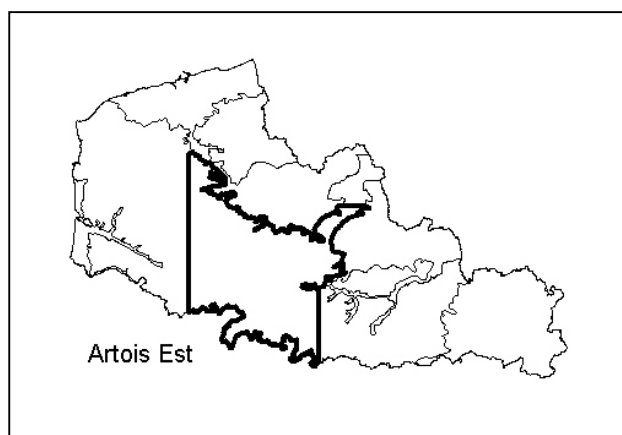
- Dupont P. (2000) – Programme National de Restauration pour la Conservation des Lépidoptères Diurnes (*Hepeiridae*, *Papilionidae*, *Pieridae*, *Lycanidae* et *Nymphalidae*). Première phase : 2001-2004.
- Duquet M. (1995) – *Inventaire de la faune de France*, Muséum National d'Histoire Naturelle / Nathan, Paris, 416P.
- Foumier A. [coord.] (2000) – Les Mammifères de la Région Nord – Pas-de-Calais – Distribution et écologie des espèces sauvages et introduites : période 1978-1999. *Le Héron* 33 n° spécial, 192p.
- François P. (2003) – *Les Rhopalocères du Nord - Pas-de-Calais (observations 2000-2002)*. Cercle des Lépidoptéristes de Belgique, p. 46–73.
- Groupe de travail du GON sur les Rhopalocères du Nord - Pas-de-Calais, données 2001-2003.
- Hainard R. (1987) – *Mammifères Sauvages d'Europe*, Delachaux et Niestlé S.A., Lausanne – Paris, 670p.
- Hubreux D. [Coord.] (2005) – *Indice de rareté des Lépidoptères diurnes (Rhopalocères) de la région Nord-Pas-de-Calais*. Groupe de Travail sur les Rhopalocères et les Hétérocères du Nord-Pas-de-Calais (in prep.).
- Jonsson L. (1994) – *Les Oiseaux d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient*, Nathan, 559p
- L'environnement Nord - Pas-de-Calais, Institut français de l'environnement, Orléans, 2004.
- Lafranchis T. (2000) – *Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et le ursche nille s*. Collection Parthénope, Edition Biotope, Mèze (France), 448p.
- Le ratut P. (2003) – *Le guide entomologique*, Delachaux et Niestlé S.A., Loney – Paris, 527p.
- Macdonald D. & Barrett P. (1995) – *Guide complet des Mammifères de France et d'Europe*, Delachaux et Niestlé S.A., Lausanne – Paris, 304p.
- Malquin D. (2001) – *Les Lépidoptères de l'Avesnois, étude faunistique et synthèse de références anciennes et limétophes*. Bulletin de la Société Entomologique du Nord de la France. Bulletin trimestrielle n°299, p. 3-8.
- Malquin D. (2001) – *Les Lépidoptères de l'Avesnois, étude faunistique et synthèse de références anciennes et limétophes*. Bulletin de la Société Entomologique du Nord de la France. Bulletin trimestrielle n°301, p. 3-8.
- Malquin D. (2002) – *Les Lépidoptères de l'Avesnois, étude faunistique et synthèse de références anciennes et limétophes*. Bulletin de la Société Entomologique du Nord de la France. Bulletin trimestrielle n°303, p. 25-30.
- Matz G. & Weber D. (1983) – *Guide des amphibiens et reptiles d'Europe*, Delachaux et Niestlé S.A., Lausanne – Paris, 292p.
- Maurin H. (1994) – *Inventaire de la faune menacée en France – Le livre Rouge*. Ouvrage collectif Muséum National d'Histoire Naturelle / Fonds Mondial pour la Nature-France / Nathan, Paris, 176p.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales, décembre 2004 - *La nouvelle politique agricole commune : conditionnalité 2005 livres I et II*
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement & CNASEA, 2001 - *Synthèse agro-environnementale de la Région Nord - Pas-de-Calais - décision de la Commission Européenne des 7 septembre 2000 et 17 décembre 2001*.
- Nöller A. & Nöller C. (2003) – *Guide des amphibiens d'Europe*, Delachaux et Niestlé S.A., Loney – Paris, 383p.
- Otto H-J (1998) – *Écologie forestière*, IDF.
- PHYTOMIEUX, Chambre Régionale d'Agriculture Nord - Pas-de-Calais, Région Nord - Pas-de-Calais & Direction Régionale de l'Environnement, décembre 2004 - *Guide d'application des produits phytosanitaires*. 41p.
- Profil environnemental du Nord - Pas-de-Calais.
- Rameau J.-C., Gauberville C., N. Drapier (2000) – *Gestion forestière et diversité biologique, domaine atlantique*, ENGREF, ONF, IDF.
- Rameau J.-C., Gauberville C., N. Drapier (2000) – *Gestion forestière et diversité biologique, domaine continental*, ENGREF, ONF, IDF.
- Rocamora G. & Yeatman-Berthelot D. (1999) – *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation*. Société d'Études Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.
- Schober W. & Grimmberger E. (1991) – *Guide des Chauve-souris d'Europe*, Delachaux et Niestlé S.A., Lausanne – Paris, 225p.
- Sveinsson L, Mullamey K, Zetterström D. & Grant P. J. (1999) – *Le guide ornitho*, Delachaux et Niestlé S.A., Loney – Paris, 399p.
- Tombal J.-C. [coord.] (1996) – Les oiseaux de la région Nord – Pas-de-Calais – Effectifs et distribution des espèces nicheuses : période 1985-1995. *Héron* 29 : 1-336.

Revue Chambre d'Agriculture - n°930, mars-avril
2004 - *PAC une réforme en profondeur.*

Schéma de service collectif des espaces naturels
et ruraux, Contribution de la Région Nord - Pas-de-
Calais; DIREN et Ministère de l'Agriculture 30
octobre 1999.

Annexes

ANNEXE 1 : État des lieux « occupation du sol »
Fiches par district



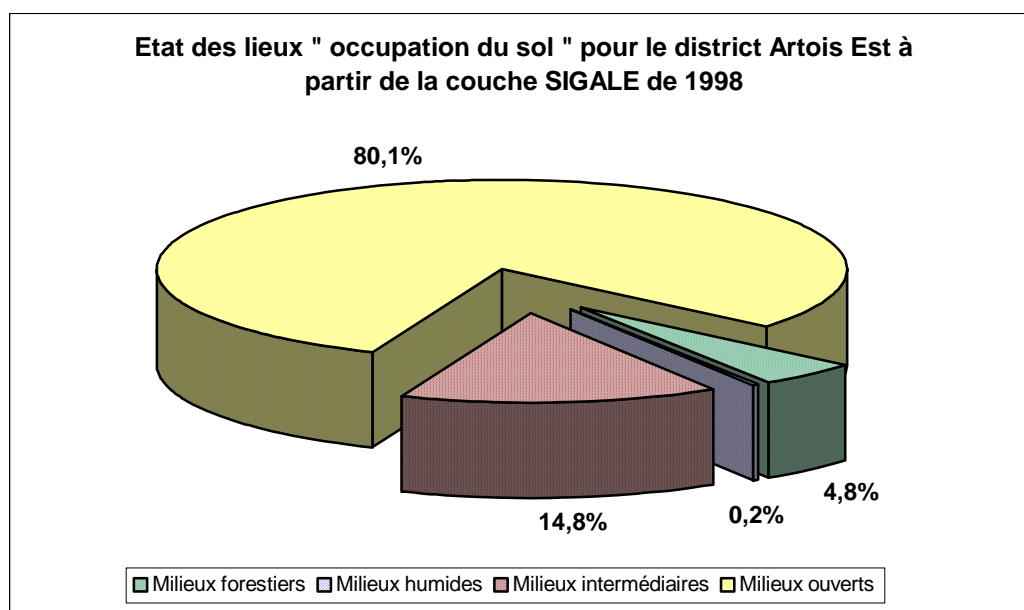
Occupation du sol du district

Artois Est

surface de 2 722 km²,

Occupation du sol

- Dans ce district, le milieu ouvert occupe plus de 80% de la surface du district avec des cultures de pommes de terre, céréalières, industrielles et de légumes de conserverie. Dans le sud de l'Artois, la culture de l'endive représente une activité importante. L'élevage sur ce district, est faiblement pratiqué.
- Le milieu intermédiaire (14,8%) correspond à l'urbanisation de l'agglomération d'Arras, aux terrils du bassin minier et au bocage. Autour des villages du Ternois, un bocage herbager est encore bien développé. Ce milieu intègre également les coteaux embroussaillés situés en limite nord du district
- Le milieu forestier (4,8%) se situe essentiellement sur les hauteurs de l'Artois, sous forme de bois regroupés en petits ensembles.
- La surface en milieu humide est réduite (0,2%). Elle intègre les cours d'eau et les bassins artificiels de petites tailles aménagées dans le bassin minier.



Enjeux, évolutions et menaces

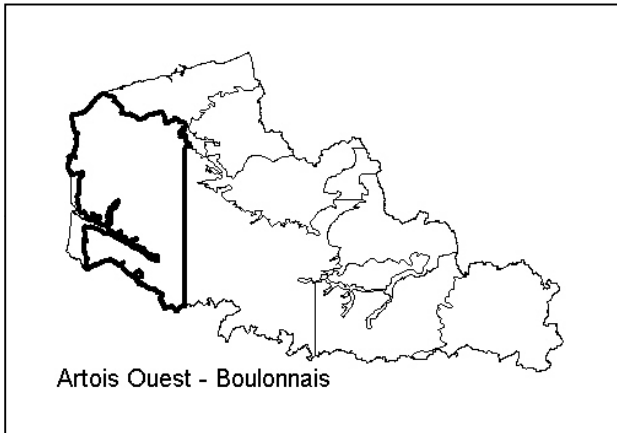
- Zone présentant globalement une faible diversité biologique.

ANNEXE 1 : État des lieux « occupation du sol »
Fiches par district

Listes des communes du district

ABLAIN-SAINT-NAZAIRE	BLANGERVILLE	ELEU-DIT-LEAUWETTE	HELFAUT	MATRINGHEM	SAILLY-AU-BOIS
ABLAINZEVILLE	BLANGY-SUR-TERNOISE	ENGUINEGATTE	HENDECOURT-LES-RANSART	MAZINGARBE	SAILLY-LABOURSE
ACHEVILLE	BLARINGHEM	ENNEVELIN	HENIN-BEAUMONT	MAZINGHEM	SAINGHIN-EN-MELANTOIS
ACHICOURT	BLENDECQUES	ENQUIN-LES-MINES	HENIN-SUR-COJEUL	MERCATEL	SAINS-EN-GOHELLE
ACHET-LE-GRAND	BLESSY	EPS	HENINEL	MERICOURT	SAINS-LES-PERNES
ACHET-LE-PETIT	BOFFLES	EQUIRRE	HENU	MEURCHIN	SAINTE-AMAND
ACQ	BOIRY-BECQUERELLE	ERIN	HERBELLES	MINGOVAL	SAINTE-HILAIRE-COTTES
ADINFER	BOIRY-SAINTE-TRICUDE	ERNY-SAINTE-JULIEN	HERICOURT	MONCHEAUX-LES-FREVENT	SAINTE-HILAIRE-BLANGY
AGNEZ-LES-DUISANS	BOIRY-SAINTE-TRICUDE	ERVILLERS	HERLIN-LE-SEC	MONCHEL-SUR-CANCHE	SAINTE-LEGER
AGNIERES	BOIS-BERNARD	ESQUERCHIN	HERLINCOURT	MONCHET	SAINTE-MARTIN-AU-LAERT
AGNY	BOISLEUX-AU-MONT	ESQUERDES	HERMAVILLE	MONCHY-AU-BOIS	SAINTE-MARTIN-SUR-COJEUL
AIRE-SUR-LA-LYS	BOISLEUX-SAINTE-MARC	ESTEVELLES	HERMIN	MONCHY-BRETON	SAINTE-MICHEL-SUR-TERNOISE
AIX-NOULETTE	BOMY	ESTREE-BLANCHE	HERNICOURT	MONCHY-CAYEUX	SAINTE-NICOLAS
ALLENES-LES-MARAIS	BONNIERES	ESTREE-CAUCHY	HERRIN	MONCHY-LE-PREUX	SAINTE-OMER
ALLOUAGNE	BOUBERS-SUR-CANCHE	ESTREE-WAMIN	HERSIN-COUPIGNY	MONDJICOURT	SAINTE-POL-SUR-TERNOISE
AMBRINES	BOURECQ	ETRUN	HESDIGNEUL-LES-BETHUNE	MONT-SAINT-ELOI	SAINTE-CATHERINE
AMES	BOURET-SUR-CANCHE	FAMECHON	HESTRUS	MONTENESCOURT	SALLAUMINES
AMETTES	BOURS	FAMPOUX	HEUCHIN	MONTIGNY-EN-GOHELLE	SALPERWICK
AMPLIER	BOUVIGNY-BOYEFFLES	FARBUS	HEURINGHEM	MONT-SAINT-ELOI	SAPIGNIES
ANGRES	BOYVAL	FAVREUIL	HEZEQUES	MORVAL	SARS-LE-BOIS
ANNAY	BOYELLES	FEBVIN-PALFART	HOUCHEIN	MORY	SARTON
ANNEQUIN	BREBIERES	FERFAY	HOUDAIN	MOYENNEVILLE	SAULTY
ANNEZIN	BRIAS	FEUCHY	HOULIN-ANCOISNE	NEDON	SAVY-BERLETTE
ANNOEULLIN	BRUAY-LA-BUISSIERE	FICHEUX	HOUVIN-HOUVIGNEUL	NEDONCHEL	SECLIN
ANVIN	BUCQUOY	FIEFS	HUCLIER	NEUVILLE-AU-CORNET	SERICOURT
ANZIN-SAINTE-AUBIN	BULLY-LES-MINES	FILLIEVRES	HULLUCH	NEUVILLE-SAINTE-VAAST	SERVINS
ARLEUX-EN-GOHELLE	BUNEVILLE	FLECHIN	HUMBERCAMP	NEUVILLE-VITASSE	SIBIVILLE
ARQUES	BURBURE	FLERS	HUMEROEUILLE	NEUVIREUIL	SIMENCOURT
ARRAS	CALONNE-RICOUART	FLERS-EN-ESCREBIEUX	HUMIERES	NOEUX-LES-AUXI	SIRACOURT
ATHIES	CAMBLAIN-CHATELAIN	FLEURY	INGHEM	NOEUX-LES-MINES	SOMBRIN
ATTICHES	CAMBLAIN-L'ABBE	FLORINGHEM	ISBERGUES	NORRENT-FONTES	SOUASTRE
AUBIGNY-EN-ARTOIS	CAMBLIGNEUL	FONCQUEVILLERS	IVERGNY	NOYELLE-VION	SOUCHEZ
AUBY	CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES	FONTAINE-LES-BOULANS	IZEL-LES-EQUERCHIN	NOYELLES-GODAULT	SUS-SAINT-LEGER
AUCHEL	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	FONTAINE-LES-CROISILLES	IZEL-LES-HAMEAUX	NOYELLES-LES-SECLIN	TANGRY
AUCHY-AU-BOIS	CANETTEMONT	FONTAINE-LES-HERMANS	LA CAUCHIE	NOYELLES-LES-VERMELLES	TATINGHEM
AUCHY-LES-MINES	CANTELEUX	FORTELE-EN-ARTOIS	LA COMTE	NOYELLES-SOUS-LENS	TEMPLEMARS
AUMERVAL	CAPELLE-FERMONT	FOSSAUX	LA HERLIERE	NOYELLETTTE	TENEUR
AVELIN	CARENCY	FOUFFLIN-RICAMETZ	LA THIEULOYE	NUNCQ-HAUTECOTE	TERNAS
AVERDOINGT	CARNIN	FOUQUEREUIL	LABEURIERE	OEUF-EN-TERNOIS	THELUS
AVESNES-LE-COMTE	CARVIN	FOUQUIERES-LES-BETHUNE	LABOURSE	OIGNIES	THEROUANNE
AVESNES-LES-BAPAUME	CAUCHY-A-LA-TOUR	FOUQUIERES-LES-LENS	LAIRES	OPPY	THIEVRES
AVION	CAUCOURT	FRAMECOURT	LAMBRES	ORVILLE	TILLOU-LES-HERMAVILLE
AYETTE	CHELERS	FREMICOURT	LAMBRES-LEZ-DOUAI	OSTREVILLE	TILLOU-LES-MOFFLAINES
BAILLEUL-AUX-CORNAILLES	CHEMY	FRESNES-LES-MONTAUBAN	LAPUGNOY	OURTON	TILLY-CAPELLE
BAILLEUL-LES-PERNES	CHERISY	FRESNICOURT-LE-DOLMEN	LATTRE-SAINTE-QUENTIN	PAS-EN-ARTOIS	TILQUES
BAILLEUL-SIR-BERTHOULT	CHOCQUES	FRESNOY-EN-GOHELLE	LAUWIN-PLANQUE	PELVES	TINCOQUES
BAILLEULMONT	CLARQUES	FRETIN	LE SARS	PENIN	TROISVAUX
BAILLEULVAL	CLETY	FREVENT	LE SOUICH	PERNES	VACQUERIE-LE-BOUCQ
BAJUS	CONCHY-SUR-CANCHE	FREVILLERS	LE TRANSLOY	PERONNE-EN-MELANTOIS	VALHUON
BANCOURT	CONTEVILLE-EN-TERNOIS	FREVIN-CAPELLE	LENS	PHALEMPIN	VAUDRICOURT
BAPAUME	CORBEHEM	GAUCHIN-LEGAL	LESPESES	PIERREMONT	VAULX-VRAUCOURT
BARLIN	COUIN	GAUCHIN-VERLOINGT	LESQUIN	PIHEM	VENDEVILLE
BARLY	COULEMONT	GAUDIEMPRE	LIBERCOURT	PLOUVAIN	VENDIN-LE-VIEIL
BASSEUX	COURCELLES-LE-COMTE	GAVRELLE	LIENCOURT	POMMERA	VENDIN-LES-BETHUNE
BAUVIN	COURCELLES-LES-LENS	GIVENCHY-EN-GOHELLE	LIERES	POMMIER	VERCHIN
BAVINCOURT	COURRIERES	GIVENCHY-LE-NOBLE	LIETTRES	PONT-A-VENDIN	VERMELLES
BEAUDRICOURT	COUTURELLE	GOMIECOURT	LIEVIN	PREDEFIN	VERQUIN
BEAUFORT-BLAVINCOURT	COYECQUES	GOMMECOURT	LIGNEREUIL	PRESSY	VILLERS-AU-BOIS
BEAULENCOURT	CREPY	GONDECOURT	LIGNY-LES-AIRE	PROVIN	VILLERS-AU-FLOS
BEAUMETZ-LES-AIRE	CROISSETTE	GOSNAY	LIGNY-SAINTE-FLOCHEL	PUISIEUX	VILLERS-BRULIN
BEAUMETZ-LES-LOGES	CROISILLES	GOUVES	LIGNY-SUR-CANCHE	QUERNES	VILLERS-CHATEL
BEAURAINS	CROIX-EN-TERNOIS	GOUY-EN-ARTOIS	LIGNY-THILLOY	QUIERY-LA-MOTTE	VILLERS-L'HOPITAL
BEAUVOIR-WAVANS	CUINCHY	GOUY-EN-TERNOIS	LILLERS	QUIESTEDE	VILLERS-SIR-SIMON
BEAUVOIS	CUINCHY	GOUY-SERVINS	LINGHEM	RACQUINGHEM	VIMY
BEHAGNIES	DAINVILLE	GRAND-RULLECOURT	LINZEX	RAMECOURT	VINCLY
BENIFONTAINE	DELETTES	GRENAY	LISBOURG	RANSART	VIOLAINES
BERGUENEUSE	DENIER	GREVILLERS	LOISON-SOUS-LENS	REBECQUES	VITRY-EN-ARTOIS
BERLENCOURT-LE-CAUROY	DIEVAL	GRINCOURT-LES-PAS	LONGUENESSE	REBREUVE-RANCHICOURT	WAILLY
BERLES-AU-BOIS	DIVION	GUEMAPPE	LOOS-EN-GOHELLE	REBREUVE-SUR-CANCHE	WANCOURT
BERLES-MONCHEL	DOHEM	GUINECOURT	LOZINGHEM	REBREUVIETTE	WANQUETIN
BERMICOURT	DOUCHY-LES-AYETTE	HABARCO	MAGNICOURT-EN-COMTE	RECLINGHEM	WARDRECQUES
BERNEVILLE	DOURGES	HALLICOURT	MAGNICOURT-SUR-CANCHE	RELY	WARLENCOURT-EAUCOURT
BETHONSART	DOUVVIN	HAINES	MAISNIL	RIENCOURT-LES-BAPAUME	WARLINCOURT-LES-PAS
BETHUNE	DROCOURT	HALLINES	MAISNIL-LES-RUITZ	RIVIERE	WARLUS
BEUGIN	DROUVIN-LE-MARAIS	HALLOY	MAIZIERES	ROCLINCOURT	WARLUZEL
BEUGNATRE	DUISANS	HAMELINCOURT	MAMETZ	ROELLECOURT	WATTIGNIES
BIACHE-SAINTE-VAAST	ECLIMEUX	HANNESCAMP	MANIN	ROEUX	WAVRANS-SUR-TERNOISE
BIEFVILLERS-LES-BAPAUME	ECOIVRES	HARNES	MAREST	ROMBLY	WESTREHEM
BIENVILLERS-AU-BOIS	ECOUST-SAINTE-MEIN	HAUTE-AVESNES	MARLES-LES-MINES	ROUQUETTOIRE	WILLERVAL
BIHUCOURT	ECQUEDECQUES	HAUTECLOQUE	MAROEUIL	ROUVROY	WINGLES
BILLY-MONTIGNY	ECQUES	HAUTEVILLE	MARQUAY	RUITZ	WISQUES
BLAIRVILLE	ECURIE	HEBUTERNE	MARTINPUICH	SACHIN	WITTERNESSE
					WIZERNES

ANNEXE 1 : État des lieux « occupation du sol »
Fiches par district

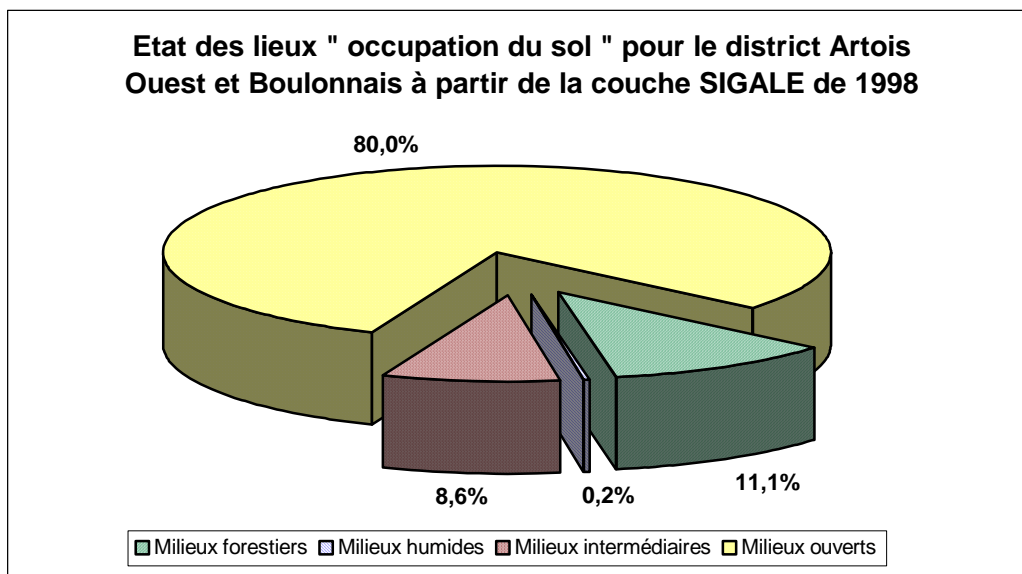


Occupation du sol du district
Artois Ouest et Boulonnais

surface de 2 674 km².

Occupation du sol

- Les 80 % de la surface sont occupés par les milieux ouverts avec une majorité de zones en prairie liées à l'élevage (bovins, vaches laitières, volailles de plein air, chevaux, moutons). Le secteurs du Boulonnais est spécialisé dans les cultures industrielles (betteraves et pommes de terre. Le pays de Montreuil a une vocation plus céréalière.
- La surface occupée par le milieu forestier (11,1%), est relativement importante par rapport à la moyenne régionale et correspond principalement aux massifs des collines de Guines, du Boulonnais, des pays de Licques et de Montreuil.
- Le milieu intermédiaire qui occupe 8,6% de la surface du district, correspond aux zones urbaine et portuaire de Boulogne, aux espaces urbanisés à vocation touristique, aux espaces de plage, de dunes et aux carrières (bassin carrier de Marquise). Les surfaces de bocage du pays de Montreuil sont également intégrés dans ce type de milieu.
- Le milieu humide occupe une surface restreinte de 0,2% mais de très haute valeur écologique : les marais dunaires de Tardingham, les prairies humides de Beuvrequen, l'estuaire de la Slack. Les fonds de vallées humide du pays des Sept Vallées sont couverts d'une mosaïque de formations végétales diversifiées (prairies inondables, tourbières, bois humides, mares, haies, herbiers aquatiques).



Enjeux, évolutions et menaces

- Zone ayant une forte biodiversité.
- Espace identifié comme nécessitant des mesures de protection.
- Espace identifié comme des grandes liaisons biologiques dans les trames vertes et bleues.

ANNEXE 1 : État des lieux « occupation du sol »
Fiches par district

- Menace de destruction ou d'assèchement des milieux humides par des aménagements touristiques et des changements de pratiques agricoles.
- Menace d'intensification de l'élevage et des cultures.
- Pression urbaine forte autour de Boulogne et urbanisation des communes rurales.
- Érosion importante du trait de côte , des falaises et dunes littorales, aggravée par les conséquences négatives de la pression humaine.

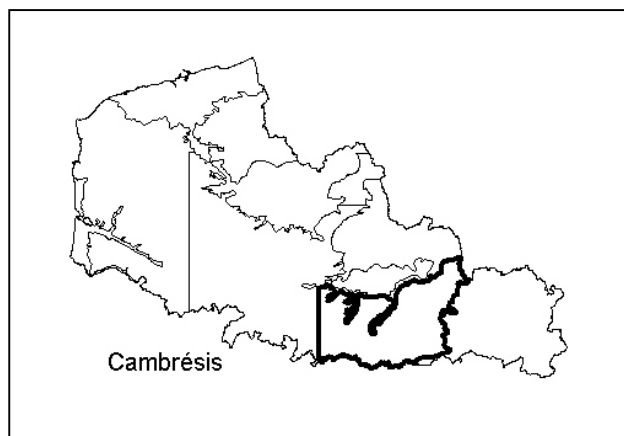
Éléments complémentaires d'information

- Charte du Parc Naturel Régional « Caps et Marais d'Opale ».

Listes des communes du district

AQUIN-WESTBECOURT	BREMES	FRENCQ	LOTTINGHEN	RECQUES-SUR-HEM	VIEIL-HESDIN
AFFRINGUES	BREVILLERS	FRESNOY	LOUCHES	REGNAUVILLE	VIEIL-MOUTIER
AIRON-NOTRE-DAME	BREXENT-ENOCQ	FRESSIN	LUGY	REMILLY-WIRQUIN	VILLERS-L'HOPITAL
AIRON-SAINT-VAAST	BRIMEUX	FRETHUN	LUMBRES	RENTY	VINCLY
AIX-EN-ERGNY	BRUNEMBERT	FRUGES	MAINTENAY	RETY	WABEN
AIX-EN-ISSART	BUIRE-AU-BOIS	GALAMETZ	MAISONCELLE	RIMBOVAL	WACQUINGHEN
ALEMBON	BUIRE-LE-SEC	GENNES-IVERGNY	MANINGHEM	RINXENT	WAIL
ALETTE	CAFFIERS	GOUY-SAINT-ANDRE	MANINGHEN-HENNE	RODELINGHEM	WAILLY-BEAUCAMP
ALINCTHUN	CAMIERS	GRIGNY	MARANT	ROLLANCOURT	WAMBERCOURT
ALQUINES	CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS	GUIGNY	MARCONNE	ROUGEFAVY	WAMIN
AMBLETEUSE	CAMPAGNE-LES-GUINES	GUINES	MARCONNELLE	ROUSSENT	WAVRANS-SUR-L'AA
AMBRICOURT	CAMPAGNE-LES-HESDIN	GUISY	MARENLA	ROYON	WICQUINGHEM
ANDRES	CAMPIGNEULLES-LES-GRANDES	HALINGHEN	MARESQUEL-ECQUEMICOURT	RUISSEAUVILLE	WIDEHEM
ARDRES	CAMPIGNEULLES-LES-PETITES	HALLINES	MARESVILLE	RUMILLY	WIERRE-AU-BOIS
ATTIN	CANLERS	HAMES-BOUCRES	MARLES-SUR-CANCHE	RUMINGHEM	WIERRE-EFFROY
AUBIN-SAINT-VAAST	CAPELLE-LES-HESDIN	HARAVESNES	MARQUISE	SAINS-LES-FRESSIN	WILLEMAN
AUBROMETZ	CARLY	HARDINGHEN	MATRINGHEM	SAINT-AUBIN	WILLENCOURT
AUCHY-LES-HESDIN	CAUMONT	HAUT-LOQUIN	MENCAS	SAINT-DENOEU	WIMEREUX
AUDEMBERT	CAVRON-SAINT-MARTIN	HENNEVEUX	MENNEVILLE	SAINT-ETIENNE-AU-MONT	WIMILLE
AUDINCTHUN	CHERIENNES	HERBINGHEN	MENTQUE-NORTBECOURT	SAINT-GEORGES	WIRWIGNES
AUDINGHEN	CLENLEU	HERLY	MERCK-SAINT-LIEVIN	SAINT-INGLEVERT	WISMES
AUDREHEM	CLERQUES	HERMELINGHEN	MONTCAVREL	SAINT-JOSSE	WISQUES
AUDRESSELLES	CLETY	HERVELINGHEN	MONTREUIL	SAINT-LEONARD	WISSANT
AUDRUICQ	COLEMBERT	HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE	MORINGHEM	SAINT-MARTIN-AU-LAERT	ZOTEUX
AUTINGUES	COLLINE-BEAUMONT	HESDIN-L'ABBE	MOULLE	SAINT-MARTIN-BOULOGNE	ZOUAFQUES
AUXI-LE-CHATEAU	CONCHIL-LE-TEMPLE	HESMOND	MOURIEZ	SAINT-MARTIN-CHOQUEL	ZUDAUSQUES
AVESNES	CONCHY-SUR-CANCHE	HEZECQUES	MUNCQ-NIEURLET	SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM	ZUTKERQUE
AVONDANCE	CONDETTE	HOCQUINGHEN	NABRINGHEN	SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS	
AVROULT	CONTES	HOULLE	NEMPONT-SAINT-FIRMIN	SAINT-REMY-AU-BOIS	
AZINCOURT	CONTEVILLE-LES-BOULOGNE	HUBERSENT	NESLES	SAINT-TRICAT	
BAINCTHUN	COQUELLES	HUBY-SAINT-LEU	NEUFCHATEL-HARDELLOT	SAINTE-AUSTREBERTHE	
BAINGHEN	CORMONT	HUCQUELIERS	NEULETTE	SALPERWICK	
BALINGHEM	COULOMBY	HUMBERT	NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL	SAMER	
BAYENGHEM-LES-EPERLECQUES	COUPELLE-NEUVE	HUMEROEUILLE	NIELLES-LES-ARDRES	SANGATTE	
BAYENGHEM-LES-SENINGHEM	COUPELLE-VIEILLE	HUMIERES	NIELLES-LES-BLEQUIN	SANGHEN	
BAZINGHEN	COURSET	INCOURT	NIELLES-LES-CALAIS	SAULCHOY	
BEAENCOURT	COYECQUES	INXENT	NOEUX-LES-AUXI	SELLES	
BEAUMERIE-SAINT-MARTIN	CREMAREST	ISQUES	NORDAUSQUES	SEMPY	
BEAUMETZ-LES-AIRE	CREPY	JOURNY	NORT-LEULINGHEM	SENINGHEM	
BEAURAINVILLE	CREQUY	LA CALOTERIE	NORTKERQUE	SENLECQUES	
BEAUVOIR-WAVANS	DANNES	LA CAPELLE-LES-BOULOGNE	NOYELLES-LES-HUMIERES	SENLIS	
BECOURT	DELETTES	LA LOGE	OEUF-EN-TERNOIS	SERQUES	
BELLE-ET-HOULLEFORT	DENNEBROEUQ	LA MADELAINE-SOUS-MONTREUIL	OFFIN	SETQUES	
BELLEBRUNE	DESVRES	LABROYE	OFFRETHUN	SORRUS	
BERNIEULLES	DOHEM	LACRES	OUTREAU	SURQUES	
BEUSSENT	DOUDEAUVILLE	LANDRETHUN-LE-NORD	OUBE-WIRQUIN	TARDINGHEN	
BEUTIN	DOURIEZ	LANDRETHUN-LES-ARDRES	PARENTY	TATINGHEM	
BEUVREQUEN	ECHINGHEN	LE PARCQ	PERNES-LES-BOULOGNE	TENEUR	
BEZINGHEM	ECLIMEUX	LE PONCHEL	PEUPLINGUES	THIEMBRONNE	
BIMONT	ECUIRES	LE PORTEL	PIHEM	TIGNY-NOYELLE	
BLANGY-SUR-TERNOISE	ELNES	LE QUESNOY-EN-ARTOIS	PIHEN-LES-GUINES	TILLY-CAPELLE	
BLEQUIN	EMBRY	LE WAST	PITTEFAUX	TILQUES	
BLINGEL	ENQUIN-SUR-BAILLONS	LEBIEZ	PLANQUES	TINGRY	
BOFFLES	EPERLECQUES	LEDINGHEM	POLINCOVE	TOLLENT	
BOISDINGHEM	EQUIHEN-PLAGE	LEFAUX	PREURES	TORCY	
BOISJEAN	ERGNY	LEPINE	QUELMES	TORTEFONTAINE	
BOMY	ESCALLE	LESPINOY	QUERCAMPS	TOURNEHEM-SUR-LA-HEM	
BONNINGUES-LES-ARDRES	ESCOEUILLES	LEUBRINGHEN	QUESQUES	TRAMECOURT	
BONNINGUES-LES-CALAIS	ESQUERDES	LEULINGHEM	QUESTRECQUES	TUBERSENT	
BOUBERS-LES-HESMOND	ESTREE	LEULINGHEN-BERNES	QUILEN	VACQUERIE-LE-BOUCQ	
BOUIN-PLUMOISON	ESTREELLES	LICQUES	QOUEUX-HAUT-MAINIL	VACQUERIETTE-ERQUIERES	
BOULOGNE-SUR-MER	ETAPLES	LINZEUX	RADINGHEM	VAUDRINGHEM	
BOUQUEHAULT	FAUQUEMBERGUES	LISBOURG	RANG-DU-FLIERS	VAULX	
BOURNONVILLE	FERQUES	LOISON-SUR-CREQUOISE	RAYE-SUR-AUTHIE	VERCHIN	
BOURGIN	FIENNES	LONGFOSSE	REBERGUES	VERCHOCQ	
BOURTHES	FILLIEVRES	LONGUEVILLE	RECLINGHEM	VERLINCTHUN	
BOUVELINGHEM	FONTAINE-L'ETALON	LONGVILLIERS	RECQUES-SUR-COURSE	VERTON	

ANNEXE 1 : État des lieux « occupation du sol »
Fiches par district

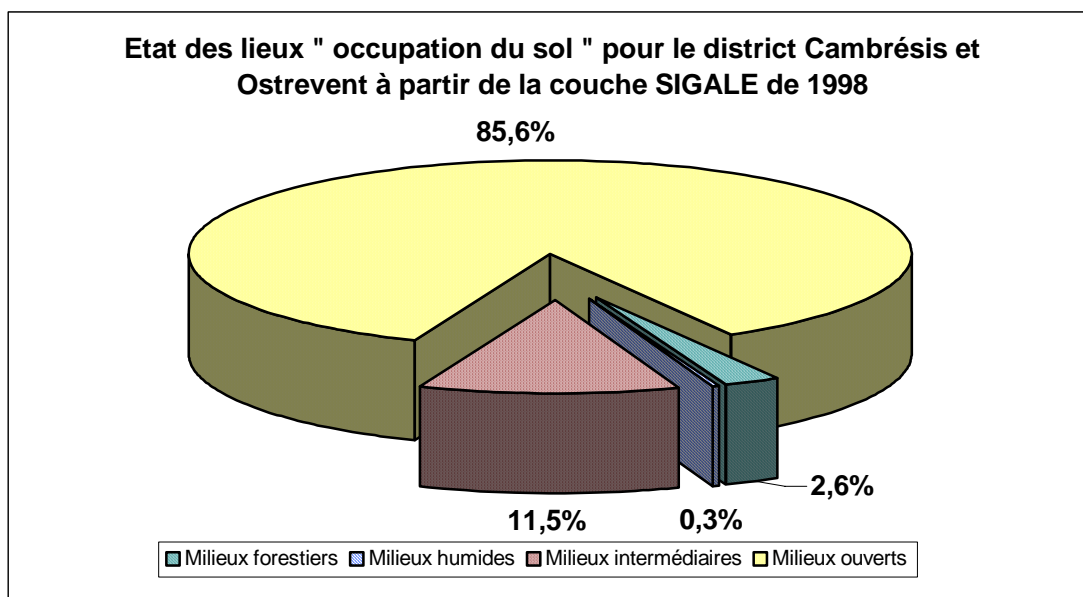


Occupation du sol du district
Cambrésis Ostrevant

surface de 1 695 km²,

Occupation du sol

- Le milieu ouvert occupe 85,6% de la surface de ce district. C'est un secteur de grandes cultures avec une prédominance des cultures céréalières, industrielles, légumières de conserverie, production d'endives et très peu d'élevage.
- Les milieux intermédiaires occupent 11,5% de la surface et correspondent à la zone urbaine et péri-urbaine autour de l'agglomération de Cambrai, ainsi qu'aux surfaces bocagères qui subsistent dans le fond alluvial de la vallée de l'Escaut et de ses affluents. Ce milieu se compose également de carrières de craie.
- Le milieu forestier (2,6%) se réduit à des petits bosquets relictuels ou à des bois isolés de moins de 100 ha.
- Le milieu humide (0,3%) se compose des cours d'eau affluents de l'Escaut, des bassins de décantation de Vaulx-Vraucourt, des carrières de craies inondées de Cantin et d'Emerchicourt et du marais de Bantouzelle.



Enjeux, évolutions et menaces

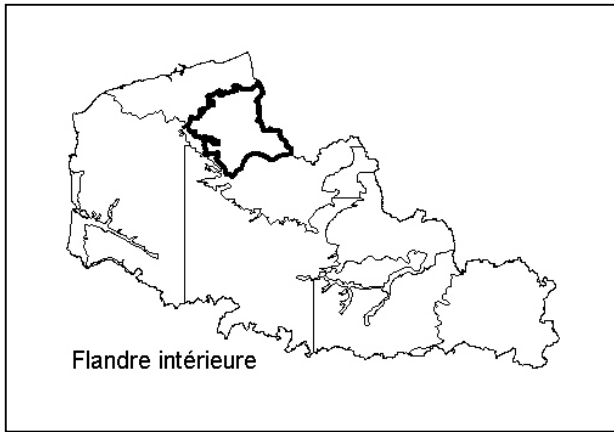
- Zone présentant une contribution, plutôt faible, à la diversité biologique.
- Pour la trame verte, il faudrait restaurer des espaces naturels fonctionnels et des liaisons biologiques.
- Tendance au reboisement entre des bois existants dans les zones de déprises agricoles.

ANNEXE 1 : État des lieux « occupation du sol »
Fiches par district

Listes des communes du district

ABANCOURT	EPINOY	MARQUION	SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS
ANNEUX	ESCARMAIN	MASNIERES	SALESCHES
ARTRES	ESCAUDOEUVRES	MAUROIS	SANCOURT
AUBENCHEUL-AU-BAC	ESNES	MAZINGHIEN	SAUCHY-CAUCHY
AUBIGNY-AU-BAC	ESTOURMEL	METZ-EN-COUTURE	SAUCHY-LESTREE
AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	ESTREUX	MOEUVRES	SAUDEMONT
AVESNES-LE-SEC	ESTRUN	MONCHAUX-SUR-ECAILLON	SAULTAIN
AVESNES-LES-AUBERT	ESWARS	MONCHY-LE-PREUX	SAULZOIR
AWOINGT	ETAING	MONTAY	SEBOURG
BANCOURT	ETERPIGNY	MONTIGNY-EN-CAMBRESIS	SEPMERIES
BANTEUX	ETH	MONTRE COURT	SERANVILLERS-FORENVILLE
BANTIGNY	FAMARS	MORCHIES	SOLESMES
BANTOUZELLE	FAMPOUX	NAVES	SOMMAING
BARALLE	FECHAIN	NEUVILLE-BOURJONVAL	THIANT
BARASTRE	FLESQUIERES	NEUVILLE-EN-AVESNOIS	THUN-L'EVEQUE
BAZUEL	FONTAINE-AU-PIRE	NEUVILLE-SAINT-REMY	THUN-SAINT-MARTIN
BEAUDIGNIES	FONTAINE-LES-CROISILLES	NEUVILLE-SUR-ESCAUT	TILLOY-LEZ-CAMBRAI
BEAUMETZ-LES-CAMBRAI	FONTAINE-NOTRE-DAME	NEUVILLY	TRESCAULT
BEAUMONT-EN-CAMBRESIS	FOREST-EN-CAMBRESIS	NIERGNIES	TRITH-SAINT-LEGER
BEAURAIN	FRASNOY	NOREUIL	TROISVILLES
BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS	FREMICOURT	NOYELLES-SUR-ESCAUT	VAULX-VRAUCOURT
BERMERAIN	FRESSIES	NOYELLES-SUR-SELLE	VELU
BERTINCOURT	GHISSIGNIES	OISY-LE-VERGER	VENDEGIES-AU-BOIS
BERTRY	GONNELIEU	ONNAING	VENDEGIES-SUR-ECAILLON
BETHENCOURT	GOUZEAUCOURT	ORSINVAL	VERCHAIN-MAUGRE
BEUGNY	GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT	PAILLEN COURT	VERTAIN
BEVILLERS	GUEMAPPE	PALLUEL	VIESLY
BIACHE-SAINT-VAAST	HAMBLAIN-LES-PRES	PELVES	VILLEREAU
BLECOURT	HAPLINCOURT	POIX-DU-NORD	VILLERS-AU-FLOS
BOIRY-NOTRE-DAME	HASPRES	POMMEREUIL	VILLERS-EN-CAUCHIES
BOUCHAIN	HAUCOURT	PRESEAU	VILLERS-GUISLAIN
BOURLON	HAUCOURT-EN-CAMBRESIS	PRONVILLE	VILLERS-LES-CAGNICOURT
BOURSIES	HAULCHIN	PROVILLE	VILLERS-OUTREAU X
BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS	HAUSSY	QUAROUBLE	VILLERS-PLOUICH
BRIASTRE	HAVRINCOURT	QUEANT	VILLERS-POL
BRY	HAYNECOURT	QUERENAING	VIS-EN-ARTOIS
BUISSY	HEM-LENGLET	QUIEVRECHAIN	WALINCOURT-SELVIGNY
BULLECOURT	HENDECOURT-LES-CAGNICOURT	QUIEVY	WAMBAIX
BUS	HERMIES	RAILLEN COURT-SAINTE-OLLE	WARGNIES-LE-GRAND
BUSIGNY	HONNECHY	RAMILLIES	WARGNIES-LE-PETIT
CAGNICOURT	HONNECOURT-SUR-ESCAUT	RECOURT	YTRES
CAGNONCLES	HORDAIN	REMY	
CAMBRAI	INCHY	REUMONT	
CANTAING-SUR-ESCAUT	INCHY-EN-ARTOIS	RIBECOURT-LA-TOUR	
CAPELLE	IWUY	RIENCOURT-LES-BAPAUME	
CARNIERES	JENLAIN	RIENCOURT-LES-CAGNICOURT	
CATTENIERES	LAGNICOURT-MARCEL	RIEUX-EN-CAMBRESIS	
CAUDRY	LE CATEAU-CAMBRESIS	ROCQUIGNY	
CAULLERY	LE QUESNOY	ROEUX	
CAUROIR	LE TRANSLOY	ROMBIES-ET-MARCHIPONT	
CHERISY	LEBUCQUIERE	ROMERIES	
CLARY	LECHELLE	RUESNES	
CREVECOEUR-SUR-L'ESCAUT	LECLUSE	RUMAUCOURT	
CROISILLES	LES RUES-DES-VIGNES	RUMILLY-EN-CAMBRESIS	
CROIX-CALUYAU	LESDAIN	RUYAULCOURT	
CURGIES	LIEU-SAINT-AMAND	SAILLY-EN-OSTREVENT	
CUVILLERS	LIGNY-EN-CAMBRESIS	SAILLY-LEZ-CAMBRAI	
DEHERIES	LOURCHES	SAINS-LES-MARQUION	
DOIGNIES	LOUVIGNIES-QUESNOY	SAINT-AUBERT	
DOUCHY-LES-MINES	MAING	SAINT-BENIN	
DURY	MALINCOURT	SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI	
ECOURT-SAINT-QUENTIN	MARCOING	SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON	
ECOUST-SAINT-MEIN	MARESCHES	SAINT-PYTHON	
ELINCOURT	MARETZ	SAINT-SAULVE	
ENGLEFONTAINE	MARLY	SAINT-SOUPLET	

ANNEXE 1 : État des lieux « occupation du sol »
Fiches par district

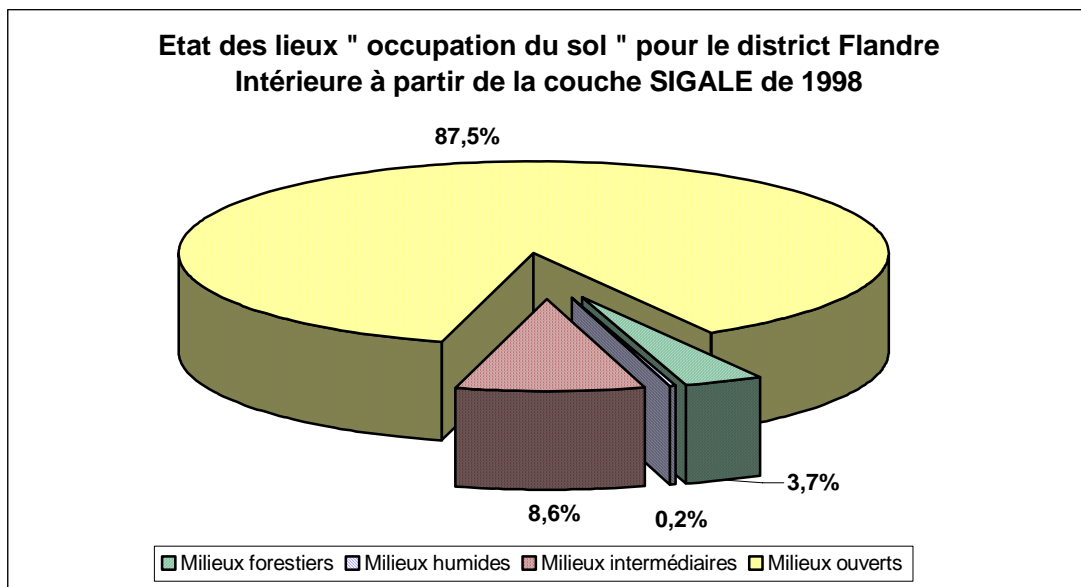


Occupation du sol du district
Flandre Intérieure

surface de 768 km²,

Occupation du sol

- Dans cette zone de polyculture et d'élevage intensif diversifié, le milieu ouvert occupe 87,5 % de la surface, il est le plus cultivé de la région. Ces espaces sont dédiés à la culture industrielle, céréalière, légumes de conserverie et pommes de terre. L'élevage de bovins est particulièrement présent dans le secteur des Monts. Il existe également des cultures de houblon et une arboriculture fruitière, mais de moindre surface. Les surfaces en prairies permanentes sont en forte diminution.
- Le milieu intermédiaire occupe une surface de 8,6%. Outre, les agglomérations d'Hazebrouck et de Bailleul, l'habitat urbain est très dispersé. L'espace bocager est aujourd'hui très dégradé.
- Les milieux forestiers (3,7%) se composent de quelques massifs forestiers peu denses résiduels, en particulier au sommet des collines. On notera la présence dans ce district, de la forêt de Rihoult-Clairmarais.
- Ce district fait partie des secteurs très drainés et très remembrés de la région, ce qui explique en partie, le faible pourcentage d'espace en zone humide (0,2%). Les surfaces en eaux correspondent au bassin de l'Yser et de ses affluents.



Enjeux, évolution et menaces

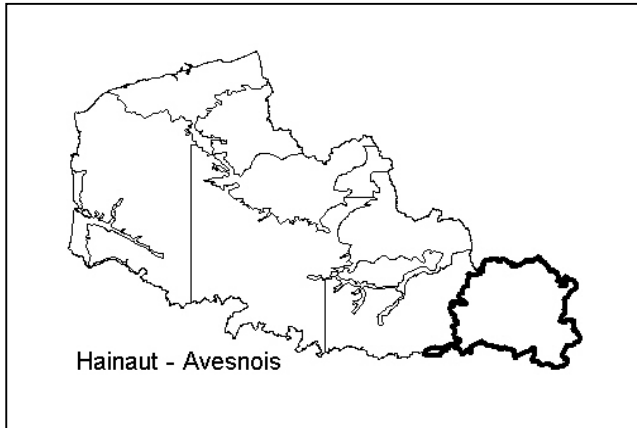
- Zone de faible contribution à la diversité biologique.
- Secteur très drainé et très remembré.
- Dégradation des berges des cours d'eau.
- Recul des terres agricoles au profit de l'urbanisation résidentielle.
- Érosion des sols.

ANNEXE 1 : État des lieux « occupation du sol »
Fiches par district

Listes des communes du district

AIRE-SUR-LA-LYS	MILLAM
ARNEKE	MORBECQUE
ARQUES	NIEURLET
BAILLEUL	NOORDPEENE
BAMBECQUE	OCHTEZEELE
BAVINCHOVE	OOST-CAPPEL
BERTHEN	OUDEZEELE
BIERNE	OXELAERE
BISSEZEELE	PITGAM
BLARINGHEM	PRADELLES
BOESCHEPE	QUAEDYPRE
BOESEGHEN	RENESECURE
BOLLEZEELE	REXPOEDE
BORRE	RUBROUCK
BROXEELE	SAINT-JANS-CAPPEL
BUYSSCHEURE	SAINT-MOMELIN
CAESTRE	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
CASSEL	SAINTE-MARIE-CAPPEL
CLAIRMARAIS	SERCUS
CROCHTE	SOCX
DRINCHAM	STAPLE
EBBLINGHEM	STEENBECQUE
EECKE	STEENE
ERINGHEM	STEENVOORDE
ESQUELBECQ	STRAZEELE
FLETRE	TERDEGHEM
GODEWAERSVELDE	THIENNES
HARDIFORT	VOLCKERINCKHOVE
HAZEBROUCK	WALLON-CAPPEL
HERZEELE	WARHEM
HONDEGHEM	WATTEN
HONDSCHOOTE	WEMAERS-CAPPEL
HOUTKERQUE	WEST-CAPPEL
HOYMILLE	WINNEZEELE
KILLEM	WORMHOUT
LEDERZEELE	WULVERDINGHE
LEDRINGHEM	WYLDER
LYNDE	ZEGERSCAPPEL
MERCKEGHEM	ZERMEZEELE
MERRIS	ZUYTPEENE
METEREN	

ANNEXE 1 : État des lieux « occupation du sol »
Fiches par district

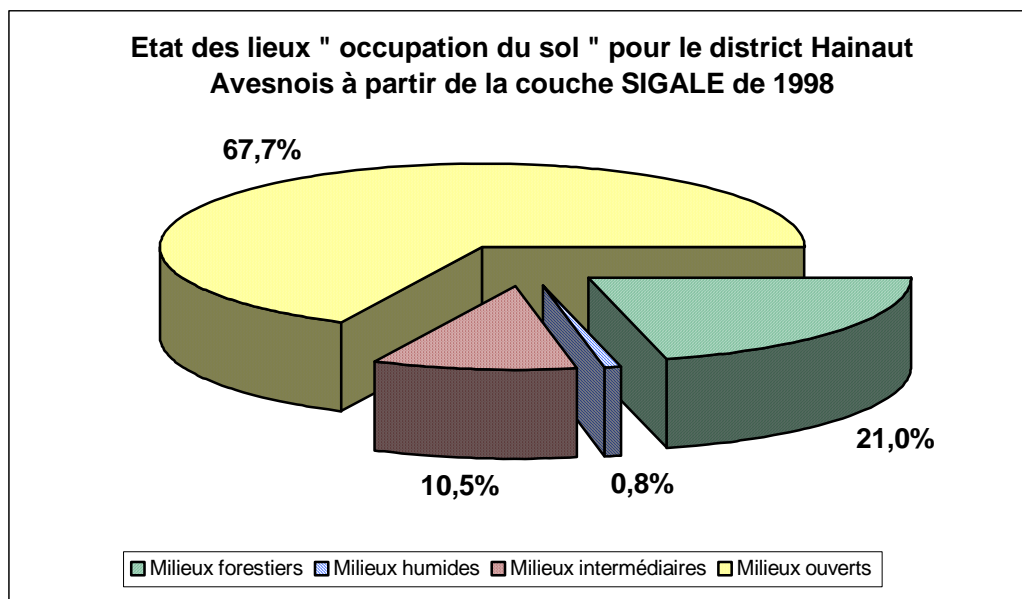


Occupation du sol du district
Hainaut-Avesnois

surface de 1 383 km²,

Occupation du sol

- Le milieu ouvert représente 67,7% de la surface et se situe au nord du district. L'agriculture est spécialisée dans l'élevage de bovins et en particulier de vaches laitières. Les surfaces en herbe et en fourrage sont importantes dans les vallées et autour de la forêt de Mormal.
- Avec 21% d'occupation du sol pour le milieu forestier, c'est le district le plus boisé, grâce notamment à la forêt de Mormal mais également à la dépression de la Fagne et à la forêt de Fournies. Le chêne est bien présent, le hêtre plus rare. Le frêne et l'aulne occupent des secteurs plus humides. La culture de peupliers est développée dans la vallée de la Sambre et en progression avec la déprise agricole. La production de bois de qualité est forte.
- Le district est essentiellement rural. Le milieu intermédiaire qui représente 10,5% de la surface du district, correspond aux agglomérations de Maubeuge, de Fournies et au bocage. Ce district se caractérise par un paysage bocager de haute qualité écologique, surtout vers la Thiérache.
- Les surfaces en eau sont faibles et constituées de zones humides autour de Trélon et des rivières du Haut-Avesnois, dont de la Sambre (rivière de France et de Belgique).



Enjeux, évolutions et menaces

- Milieu à haute biodiversité, abritant de nombreuses espèces de faune et de flore d'intérêts national et international.
- Paysage forestier à protéger à court terme.

ANNEXE 1 : État des lieux « occupation du sol »
Fiches par district

- Augmentation des surfaces forestières.
- Risque de dégradation du bocage et de la qualité des haies.
- Risques de dégradation des berges des cours d'eau par la prolifération du rat musqué.

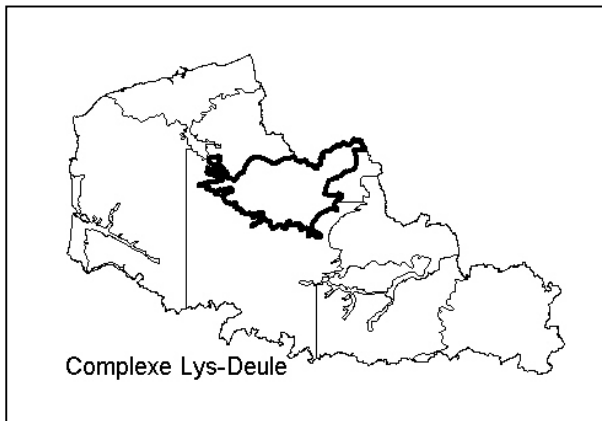
Éléments complémentaires d'information

- Charte du Parc Naturel Régional « Hainaut Avesnois ».

Listes des communes du district

AIBES	FELLERIES	NOYELLES-SUR-SAMBRE
AMFROIPRET	FERON	OBIES
ANOR	FERRIERE-LA-GRANDE	OBRECHIES
ASSEVENT	FERRIERE-LA-PETITE	OHAIN
AUDIGNIES	FLAUMONT-WAUDRECHIES	ORS
AULNOYE-AYMERIES	FLOURSIES	ORSINVAL
AVESNELLES	FLOYON	PETIT-FAYT
AVESNES-SUR-HELPE	FONTAINE-AU-BOIS	POIX-DU-NORD
BACHANT	FOREST-EN-CAMBRESIS	POMMEREUIL
BAIVES	FOURMIES	PONT-SUR-SAMBRE
BAS-LIEU	FRASNOY	POTELLE
BAVAY	GHISSIGNIES	PREUX-AU-BOIS
BAZUEL	GLAGEON	PREUX-AU-SART
BEAUDIGNIES	GOGNIES-CHAUSSEE	PRISCHES
BEAUFORT	GOMMEGNIES	QUIVELON
BEAURAIN	GRAND-FAYT	RAINSARS
BEAUREPAIRE-SUR-SAMBRE	GUSSIGNIES	RAMOUSIES
BEAURIEUX	HARGNIES	RAUCOURT-AU-BOIS
BELLIGNIES	HAUT-LIEU	RECQUIGNIES
BERELLES	HAUTMONT	REJET-DE-BEAULIEU
BERLAIMONT	HECQ	ROBERSART
BERMERIES	HESTRUD	ROMERIES
BERSILLIES	HON-HERGIES	ROUSIES
BETTIGNIES	HOUDAIN-LEZ-BAVAY	SAINS-DU-NORD
BETTRECHIES	JENLAIN	SAINT-AUBIN
BEUGNIES	JEUMONT	SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE
BOULOGNE-SUR-HELPE	JOLIMETZ	SAINT-REMY-CHAUSSEE
BOUSIES	LA FLAMENGRIE	SAINT-REMY-DU-NORD
BOUSIGNIES-SUR-ROC	LA GROISE	SAINT-SOUPLET
BOUSSIERES-SUR-SAMBRE	LA LONGUEVILLE	SAINT-WAAST
BOUSSOIS	LANDRECIES	SALESCHES
BRY	LAROUILLIES	SARS-POTERIES
BUSIGNY	LE CATEAU-CAMBRESIS	SASSEGNIES
CARTIGNIES	LE FAVRIL	SEMERIES
CATILLON-SUR-SAMBRE	LE QUESNOY	SEMOUSIES
CERFONTAINE	LEVAL	SOLRE-LE-CHATEAU
CHOISIES	LEZ-FONTAINE	SOLRINNES
CLAIRFAYTS	LIESSIES	TAISNIERES-EN-THIERACHE
COLLERET	LIMONT-FONTAINE	TAISNIERES-SUR-HON
COUSOLRE	LOCQUIGNOL	TRELON
CROIX-CALUYAU	LOUVIGNIES-QUESNOY	VENDEGIES-AU-BOIS
DAMOUSIES	LOUVROIL	VIEUX-MESNIL
DIMECHAUX	MAIRIEUX	VIEUX-RENG
DIMONT	MARBAIX	VILLEREAU
DOMPIERRE-SUR-HELPE	MARETZ	VILLERS-POL
DOURLERS	MAROILLES	VILLERS-SIRE-NICOLE
ECCLES	MARPENT	WALLERS-TRELON
ECLAIBES	MAUBEUGE	WARGNIES-LE-GRAND
ECUELIN	MAZINGHIEN	WARGNIES-LE-PETIT
ELESMES	MECQUIGNIES	WATTIGNIES-LA-VICTOIRE
ENGLEFONTAINE	MONCEAU-SAINT-WAAST	WIGNEHIES
EPPE-SAUVAGE	MOUSTIER-EN-FAGNE	WILLIES
ETROEUNGT	NEUF-MESNIL	
FEIGNIES	NEUVILLE-EN-AVESNOIS	

ANNEXE 1 : État des lieux « occupation du sol »
Fiches par district

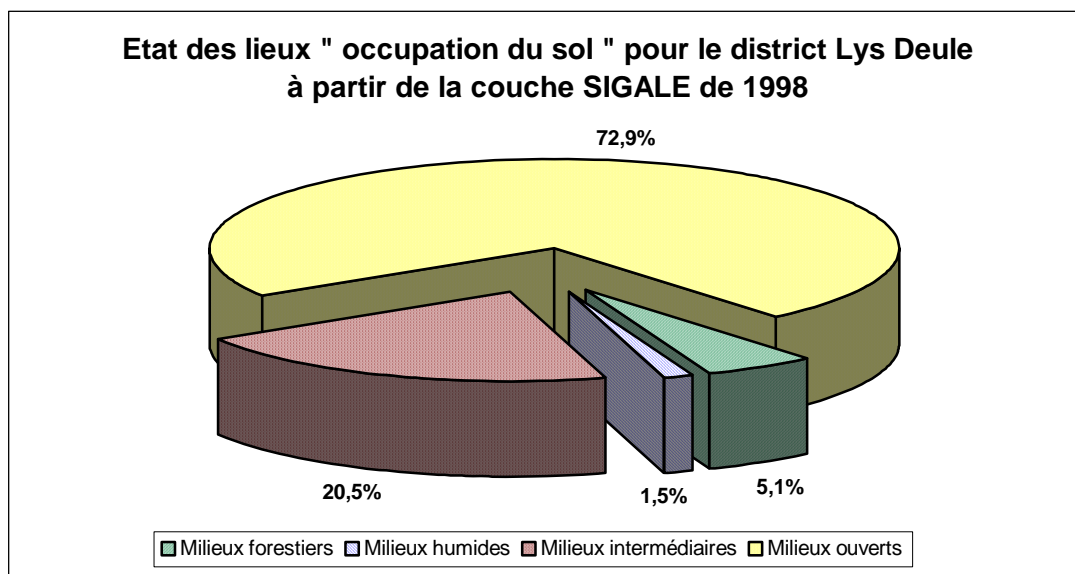


Occupation du sol du district
Complexe Lys-Deûle

surface de 999 km²,

Occupation du sol

- Les milieux ouverts occupent 72,9% de la surface du district. Ils se composent d'une zone de polyculture, d'élevage intensif diversifié et, à l'est, d'une zone maraîchère légumière. Les surfaces sont occupées par des cultures intensives de légumes (pommes de terre), des zones herbagères, semi-herbagères et également des cultures de tabac. Dans le pays d'Aire, l'élevage laitier prédomine et il existe également des cultures de cresson. Les cultures sous-abris ou sous-verre, qui se pratiquent en bordure de l'agglomération Lilloise, sont incluses dans les milieux intermédiaires.
- Ce district est un secteur essentiellement urbain et péri-urbain d'où une occupation du sol de plus de 20% en milieu intermédiaire. Ce fort pourcentage s'explique aussi par la présence des terrils du bassin minier qui sont intégrés dans ce type de milieu. L'espace bocager rural subsiste dans la moyenne vallée de la Deûle, à l'état résiduel.
- Le milieu forestier occupe 5,1% de la surface, il est à l'état relictuel. Il est principalement représenté par la forêt de Nieppe et les peupleraies le long de la vallée de la Deûle.
- Ce district est traversé par deux rivières (la Lys et son affluent la Deûle). Il possède de nombreux milieux humides : marais de Béthune, Beuvry et Cuinchy, bassin de décantation de Lillers, zones de loisirs de Wingles, ..., mais aussi la zone humide prioritaire à Frelinghiem.



Enjeux, évolution et menaces

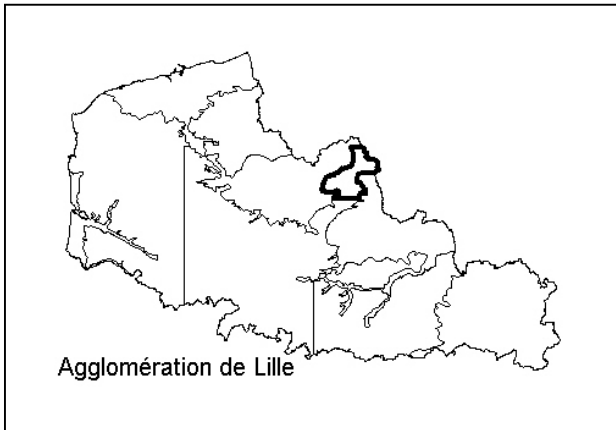
- La plaine alluviale de la Lys est un secteur de haute diversité biologique.
- Forte fréquentation du secteur et péri-urbanisation importante, pouvant avoir un impact négatif sur les espaces naturels.

ANNEXE 1 : État des lieux « occupation du sol »
Fiches par district

Listes des communes du district

AIRE-SUR-LA-LYS	FROMELLES	NEUVILLE-EN-FERRAIN
ALLENES-LES-MARAIS	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	NIEPPE
ALLOUAGNE	GONDECOURT	NOEUX-LES-MINES
ANNAY	GONNEHEM	NORRENT-FONTES
ANNEQUIN	GOSNAY	NOYELLES-LES-SECLIN
ANNEZIN	GUARBECQUE	NOYELLES-LES-VERMELLES
ANNOEULLIN	HAISNES	OBLINGHEM
ARMENTIERES	HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	PERENCHIES
ARQUES	HALLUIN	PONT-A-VENDIN
AUBERS	HAM-EN-ARTOIS	PRADELLES
AUCHY-LES-MINES	HANTAY	PREMESQUES
BAILLEUL	HARNES	PROVIN
BAUVIN	HAUBOURDIN	QUERNES
BEAUCAMPS-LIGNY	HAVERSKERQUE	QUESNOY-SUR-DEULE
BENIFONTAINE	HAZEBROUCK	QUIESTEDE
BETHUNE	HERLIES	RACQUINGHEM
BEUVRY	HERRIN	RADINGHEM-EN-WEPPE
BILLY-BERCLAU	HEURINGHEM	REBECQUES
BLARINGHEM	HINGES	RENESECURE
BLESSY	HOUPLIN-ANCOISNE	RICHEBOURG
BOESEGHEM	HOUPLINES	ROBECQ
BOIS-GRENIER	HULLUCH	ROMBLY
BONDUES	ILLIES	RONCQ
BORRE	ISBERGUES	ROQUETOIRE
BOURECQ	LA BASSEE	SAILLY-LABOURSE
BOUSBECQUE	LA CHAPELLE-D'ARMENTIERES	SAILLY-SUR-LA-LYS
BRUAY-LA-BUISSIERE	LA COUTURE	SAINGHIN-EN-WEPPE
BUSNES	LA GORGUE	SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE
CALONNE-SUR-LA-LYS	LABEUVRIERE	SAINT-FLORIS
CAMBRIN	LABOURSE	SAINT-HILAIRE-COTTES
CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES	LAMBERSART	SAINT-VENANT
CAPINGHEM	LAMBRES	SALOME
CARVIN	LAPUGNOY	SANTES
CHOCQUES	LAVENTIE	SECLIN
CLARQUES	LE DOULIEU	STEENBECQUE
COMINES	LE MAISNIL	STEENWERCK
CUINCHY	LESTREM	STRAZEELE
DEULEMONT	LILLE	THEROUANNE
DON	LILLERS	THIENNES
DOUVRIIN	LINSELLES	TOURCOING
ECQUES	LOCON	VENDIN-LE-VIEIL
EMMERIN	LOMPRET	VENDIN-LES-BETHUNE
ENGLOS	LOOS	VERLINGHEM
ENNETIERES-EN-WEPPE	LORGIES	VERMELLES
ERQUINGHEM-LE-SEC	MAMETZ	VERQUIN
ERQUINGHEM-LYS	MARCQ-EN-BAROEUL	VIEILLE-CHAPELLE
ESCOBECQUES	MARQUETTE-LEZ-LILLE	VIEUX-BERQUIN
ESSARS	MARQUILLIES	VIOLAINES
ESTAIRES	MAZINGHEM	WAMBRECHIES
ESTEVELLES	MERRIS	WARDRECQUES
FESTUBERT	MERVILLE	WARNETON
FLEURBAIX	MEURCHIN	WATTIGNIES
FLEURBAIX	MONT-BERNANCHON	WAVRIN
FOUQUEREUIL	MORBECQUE	WERVICQ-SUD
FOQUIERES-LES-BETHUNE	MOUVAUX	WICRES
FOURNES-EN-WEPPE	NEUF-BERQUIN	WINGLES
FRELINGHIEN	NEUVE-CHAPELLE	WITTERNESSE
		WITTES

ANNEXE 1 : État des lieux « occupation du sol »
Fiches par district

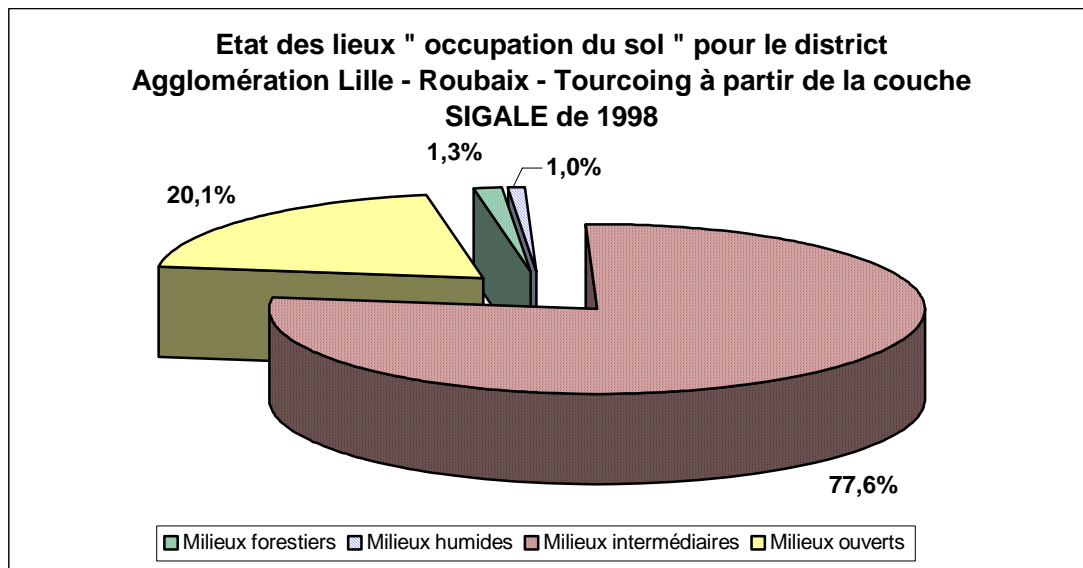


Occupation du sol du district
Agglomération Lille - Roubaix -
Tourcoing

surface de 208 km²,

Occupation du sol

- Dans ce district de l'agglomération lilloise, densément urbanisé, 77,6 % de la surface est occupé par le milieu intermédiaire.
- Le milieu ouvert occupe 20,1 % du district et correspond entre autres aux pelouses des complexes sportifs et aux grands nœuds autoroutiers. L'agglomération souffre d'un important déficit d'espace de nature et de loisirs. Les quelques espaces existants sont disséminés, peu ou mal reliés entre eux. La densité routière du territoire métropolitain a une emprise sur l'occupation du sol (8%).
- Le milieu forestier qui occupe 1,3% de la surface de ce district, se compose des parcs privés ou publics.
- Le pourcentage de l'espace en milieu humide correspond aux tronçons des canaux de la citadelle et des plans d'eau des parcs. Les rivières et les canaux représentent un fort potentiel de développement des coulées vertes, comme par exemple le canal de Roubaix et de la Marque, la Deûle entre Haubourdin et Lille et, entre Lambersart et Deùlémont.



Enjeux, évolutions et menaces

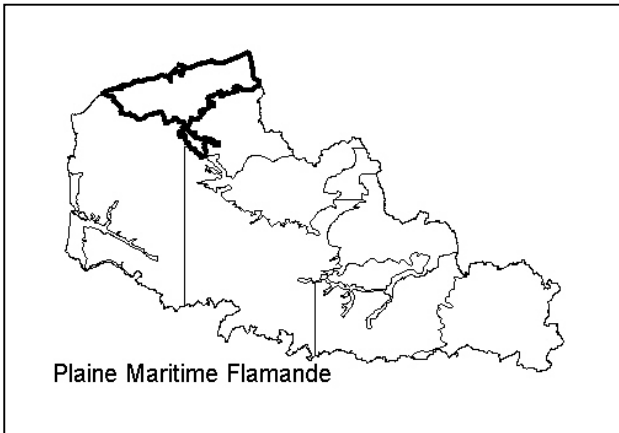
- Zone présentant globalement, aucune contribution à la diversité biologique.
- Développement de coulées vertes.

ANNEXE 1 : État des lieux « occupation du sol »
Fiches par district

Listes des communes du district

ANSTAING	MARQUETTE-LEZ-LILLE
BONDUES	MONS-EN-BAROEUL
CAPINGHEM	MOUVAUX
CROIX	NEUVILLE-EN-FERRAIN
EMMERIN	NOYELLES-LES-SECLIN
ENGLOS	RONCHIN
ENNETIERES-EN-WEPPE	RONCQ
FACHES-THUMESNIL	ROUBAIX
FRETIN	SAINGHIN-EN-MELANTOIS
HALLENES-LEZ-HAUBOURDIN	SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE
HAUBOURDIN	SANTES
HEM	SEQUEDIN
LA MADELEINE	TEMPLEMARS
LAMBERSART	TOUFLERS
LANNOY	TOURCOING
LEERS	TRESSIN
LESQUIN	VENDEVILLE
LEZENNES	VILLENEUVE-D'ASCQ
LILLE	WAMBRECHIES
LOMPRET	WASQUEHAL
LOOS	WATTIGNIES
LYS-LEZ-LANNOY	WATTRELOS
MARCQ-EN-BAROEUL	

ANNEXE 1 : État des lieux « occupation du sol »
Fiches par district

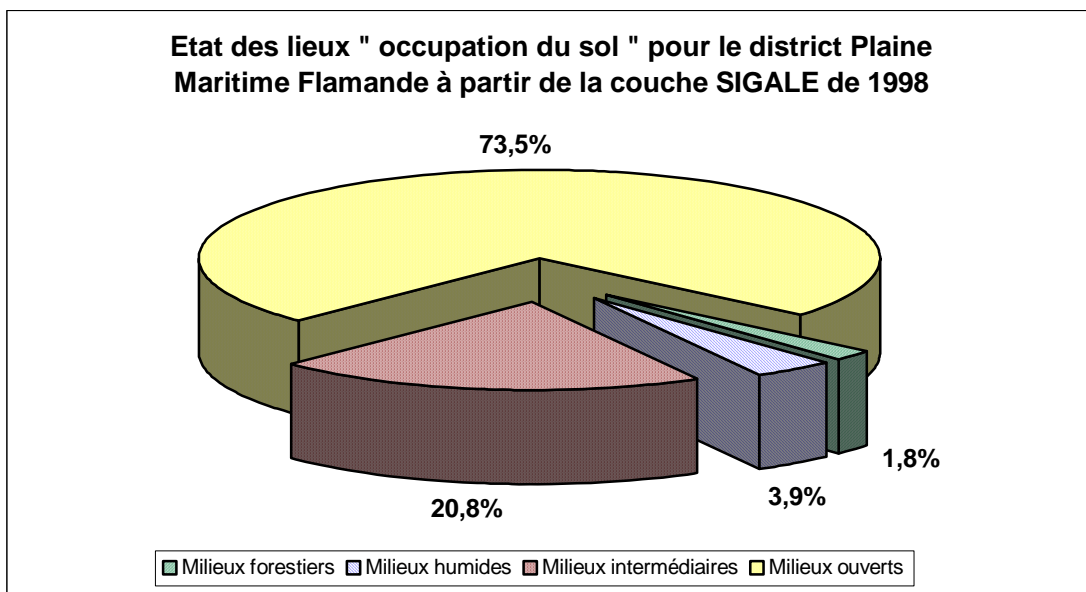


surface de 795 km²,

Occupation du sol du district
Plaine Maritime Flamande

Occupation du sol

- Les milieux ouverts qui occupent 73,5% de la surface de ce territoire se composent de cultures de natures différentes :
 - cultures denses de pommes de terre sur la partie flamande maritime ;
 - cultures maraîchères et horticoles particulièrement intenses autour de Dunkerque ;
 - grandes cultures industrielles et légumières de conserverie ;
 - cultures céréalières dominantes, en particulier sur la frange littorale.La productivité agricole est forte, avec 70% des surfaces agricoles qui sont drainées.
- La surface relativement importante des milieux intermédiaires (20,8%), correspond principalement aux agglomérations de Dunkerque et de Calais, qui sont des zones urbaines et industrielles d'habitat dense avec des complexes portuaires, infligeant une forte pression sur les zones rurales et les espaces naturels. Les massifs dunaires occupent encore une surface notable principalement autour de Dunkerque. Les milieux arrière-littoraux et les dunes décalcifiées, ont une richesse écologique identifiée et font l'objet de mesures de protection environnementales. Les paysages bocagers résiduels se situent surtout aux abords des agglomérations. La surface occupée par les espaces "naturels" est relativement faible, mais les caractéristiques climatiques, hydrologiques et pédologiques demeurent favorables à la biodiversité (fortement dégradée).
- Les milieux humides occupent 3,9 % de la surface de ce district et correspondent principalement aux zones humides des Moères, aux Watringues, au marais de Saint-Omer et au Marais Audomarois. Il faut souligner la grande diversité écologique du Marais Audomarois.
- Le milieu forestier est quasi inexistant. Les 1,8% correspondent à des îlots boisés situés entre Guînes et Saint-Omer.



ANNEXE 1 : État des lieux « occupation du sol »
Fiches par district

Enjeux, évolutions et menaces

- Fortes pressions urbaine, industrielle et portuaire, qui gagnent sur l'espace dunaire (diminution de 80% en quarante ans) en particulier et créés des servitudes de tout ordre.
- Pression touristique sur les massifs dunaires.
- Assèchement des zones humides par drainage.
- Pour le marais Audomarois : déprise agricole et défaut d'entretien des cours d'eau. On assiste à une dégradation et une artificialisation des berges.
- Recul très marqué de la surface toujours en herbe, correspondant à la disparition d'un tiers des prairies permanentes entre les deux recensements agricoles.
- Embroussaillage des milieux dunaires et eutrophisation des marais arrière-littoraux.
- Accidents maritimes ayant un impact sur la qualité des milieux littoraux.
- Érosion du trait de côte.

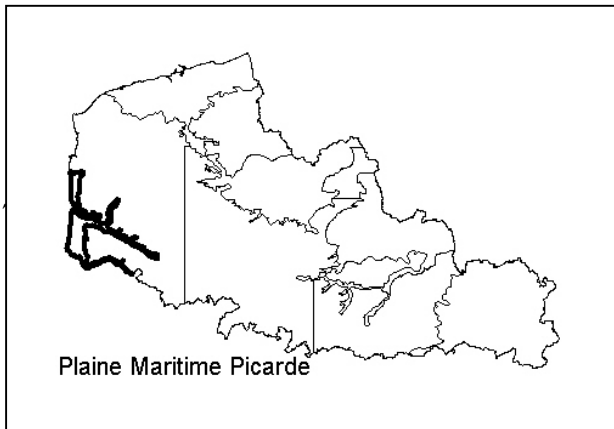
Éléments complémentaires d'information

Une partie des espaces dunaires est gérée par le département du Nord, qui réalise également des actions de restauration des différents habitats du front de mer et de la dune bordière. Politique de modération de la sur-fréquentation du littoral. Actions du Parc Naturel Régional « Caps et Marais d'Opale » sur le marais en lien avec la communauté d'agglomération de Saint-Omer.

Listes des communes du district

ANDRES	LONGUENESSE
ARDRES	LOOBERGHE
ARMOUITS-CAPPEL	LOON-PLAGE
ARQUES	MARCK
AUDRUICQ	MERCKEGHEM
BALINGHEM	MILLAM
BERGUES	MOULLE
BIERNE	MUNCQ-NIEURLET
BLENDÉCQUES	NIELLES-LES-CALAIS
BOLLEZÉE	NIEURLET
BOURBOURG	NOORDPEENE
BRAY-DUNES	NORTKERQUE
BREMES	NOUVELLE-ÉGLISE
BROUCKERQUE	OFFEKERQUE
CALAIS	OYE-PLAGE
CAPPELLE-BROUCK	PITGAM
CAPPELLE-LA-GRANDE	POLINCOVE
CLAIRMARAIS	QUAÉDYPRE
COQUELLES	REQUES-SUR-HEM
COUDEKERQUE	REXPOEDE
COUDEKERQUE-BRANCHE	RUMINGHEM
COULOGNE	SAINT-FOLQUIN
CRAYWICK	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA
CROCHTE	SAINT-MARTIN-AU-LAERT
DRINCHAM	SAINT-MOMELIN
DUNKERQUE	SAINT-OMER
ÉPERLECQUES	SAINT-OMER-CAPELLE
ERINGHEM	SAINT-PIERRE-BROUCK
FORT-MARDYCK	SAINT-POL-SUR-MER
FRETHUN	SAINT-TRICAT
GHYVELDE	SAINTE-MARIE-KERQUE
GRAND-FORT-PHILIPPE	SALPERWICK
GRANDE-SYNTHÉ	SANGATTE
GRAVELINES	SERQUES
GUEMPS	SOCX
GUINES	SPYCKER
HAMES-BOUCRES	STEENE
HOLQUE	TETEGHEM
HONDSCHOOTE	TILQUES
HOULLE	UXEM
HOYMILLE	VIEILLE-ÉGLISE
KILLEM	WARHEM
LEFFRINCKOUCKE	WATTEN
LES ATTAQUES	ZEGERSCAPPEL
LES MOERES	ZUTKERQUE
	ZUYDCOOTE

ANNEXE 1 : État des lieux « occupation du sol »
Fiches par district

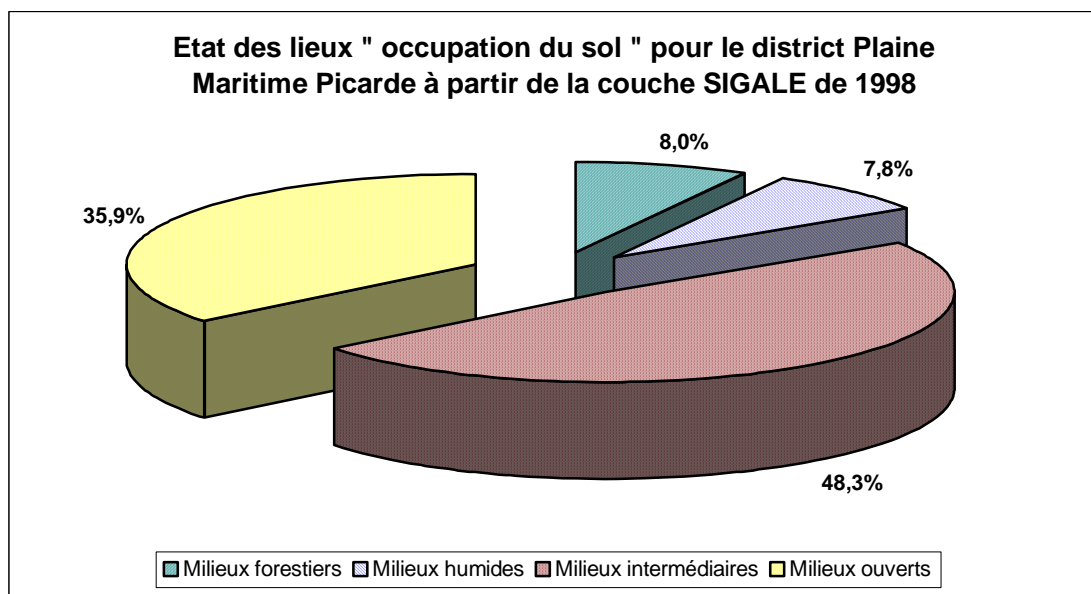


surface de 210 km²,

Occupation du sol du district
Plaine Maritime Picarde

Occupation du sol

- Le milieu intermédiaire est le milieu le plus représenté avec 48,3 % de la surface du district. Il correspond aux plages, aux massifs dunaires et aux secteurs artificialisés des stations balnéaires (Berck, Le Touquet, Étapes). Les landes, broussailles et pelouses dunaires sont également très présentes sur ce district. Le patrimoine naturel de ce milieu est d'une très grande richesse écologique, extrêmement varié et original, ce qui se traduit par la mise en place de protections environnementales, en particulier la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Canche.
- Les surfaces occupées par les milieux ouverts sont relativement moins importantes que dans le reste de la région (35,9%). Ce milieu correspond à des zones mixtes d'élevage de bovins, de cultures céréalières et industrielles spécialisées dans la betterave. Des cultures légumières de pleins champs et de fleurs sont également pratiquées dans ce district.
- Le milieu forestier occupe 8% de la surface de ce district et est représenté par les boisements de résineux du massif dunaire et des forêts naturelles hygrophiles.
- Le milieu humide occupe une surface importante (7,8%) avec les estuaires de la Canche et de l'Authie, les marais arrière-littoraux (marais de Balençon) et les vasières. Ce milieu est d'une grande richesse écologique.



ANNEXE 1 : État des lieux « occupation du sol »
Fiches par district

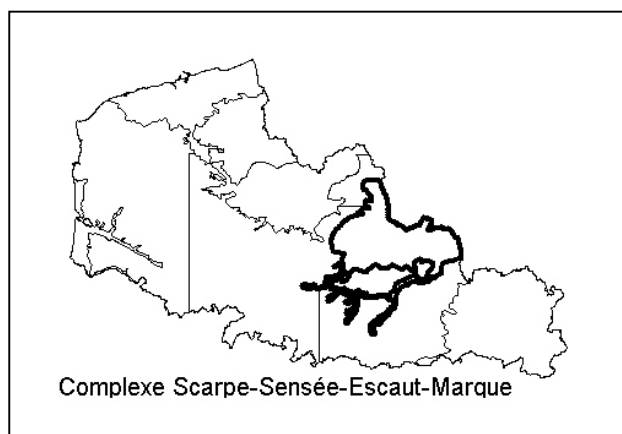
Enjeux, évolution et menaces

- Zone abritant de nombreuses espèces de la faune et de la flore qui sont d'intérêt national, voire international.
- Milieu aquatique d'intérêt national pour la préservation de la diversité biologique.
- Nombreux drainages sur les bas-champs, augmentation de la surface cultivée.
- Risque d'eutrophisation générale et d'assèchement des milieux humides prioritaires par drainage et par manque de gestion globale.
- Pression touristique sur des milieux fragiles (aménagements et sur-fréquentation).
- Érosion du trait de côte.

Listes des communes du district

AIRON-NOTRE-DAME	ESTREE	MARLES-SUR-CANCHE
AIRON-SAINT-VAAST	ESTREELLES	MERLIMONT
ATTIN	ETAPLES	MONTCAVREL
AUBIN-SAINT-VAAST	GRIGNY	MONTREUIL
BEAUMERIE-SAINT-MARTIN	GROFFLIERS	NEMPONT-SAINT-FIRMIN
BEAURAINVILLE	GUISY	NEUFCHATEL-HARDELOT
BERCK	HESDIN	NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL
BEUSSENT	HUBY-SAINT-LEU	OFFIN
BEUTIN	INXENT	RANG-DU-FLIERS
BOUIN-PLUMOISON	LA CALOTERIE	RECQUES-SUR-COURSE
BREXENT-ENOCQ	LA MADELAINE-SOUS-MONTREUIL	ROUSSENT
BRIMEUX	LE PARCQ	SAINT-AUBIN
CAMIERS	LE TOUQUET-PARIS-PLAGE	SAINT-ETIENNE-AU-MONT
CAVRON-SAINT-MARTIN	LEFAUX	SAINT-JOSSE
COLLINE-BEAUMONT	LEPINE	SAINT-REMY-AU-BOIS
CONCHIL-LE-TEMPLE	LESPINOY	SAINTE-AUSTREBERTHE
CONDETTE	LOISON-SUR-CREQUOISE	SAULCHOY
CONTES	MAINTENAY	TIGNY-NOYELLE
CUCQ	MARANT	TORTEFONTAINE
DANNES	MARCONNE	TUBERSENT
DOURIEZ	MARCONNELLE	VERTON
ECUIRES	MARENLA	WABEN
ENQUIN-SUR-BAILLONS	MARESQUEL-ECQUEMICOURT	
EQUIHEN-PLAGE	MARESVILLE	

ANNEXE 1 : État des lieux « occupation du sol »
Fiches par district

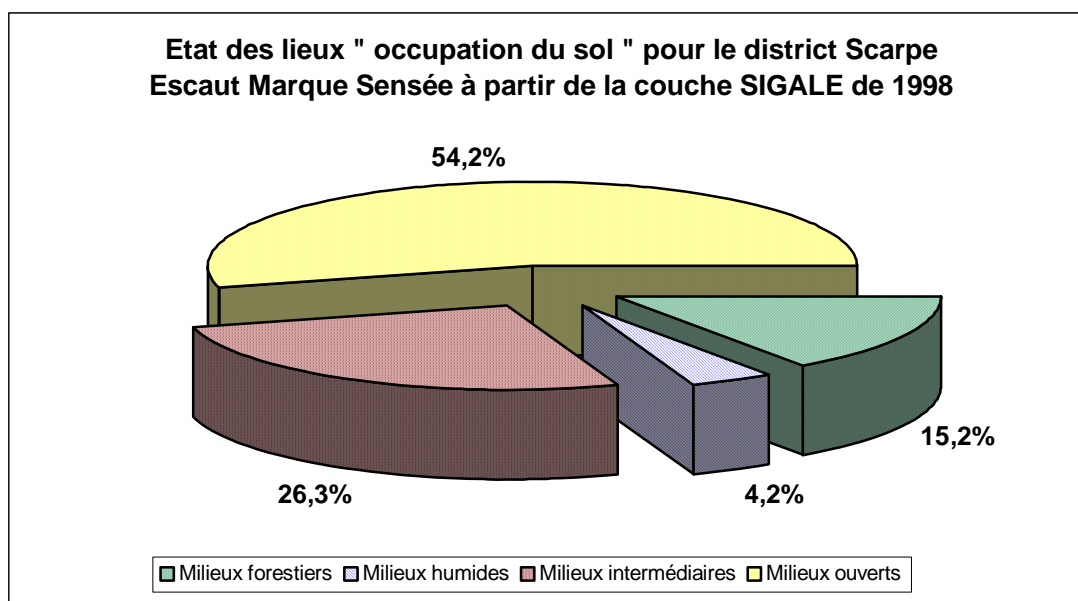


Occupation du sol du district
Scarpe-Escaut-Sensée-Marque

surface de 1 067 km²,

Occupation du sol

- Le milieu ouvert est relativement moins représenté que dans les autres districts (54,2%). Le Pévèle et la plaine de la Scarpe sont des régions de polycultures (pommes de terre, endives, fraises) et d'élevage intensif (avec des surfaces herbagées et semi-herbagées). Dans le Douaisis prédominent de grandes cultures avec une augmentation des surfaces fourragères.
- Le milieu intermédiaire occupe 26,3% de la surface. Il est constitué des espaces urbanisés (relativement importants de part la proximité de l'agglomération lilloise), des milieux bocagers et des terriils. Dans ce district, l'espace bocager est encore bien présent, mais en régression.
- Avec 4,2% de milieu humide, l'eau est très présente dans ce district, d'une part grâce aux plaines de la Scarpe et de l'Escaut et d'autre part, grâce aux multiples étangs de la Sensée et aux bassins de décantation de Brebières, de La Neuville-Thumeries et de Thun-l'Evêque.
- Le milieu forestier occupe 15,2% de la surface du district. Il se compose de petites unités forestières qui encadrent le massif de Saint-Amand-Raismes-Wallers. L'abandon de l'exploitation du charbon et l'assèchement des bassins de stockage des boues du canal ont permis le développement d'un taillis dense.



Enjeux, évolutions et menaces

- Zone qui présente une contribution forte à moyenne pour la préservation de la diversité biologique.
- Milieu d'une grande biodiversité.

ANNEXE 1 : État des lieux « occupation du sol »
Fiches par district

- Diminution de l'espace de bocage.
- Zone fortement drainée, risque d'assèchement des milieux humides.
- Territoire à enjeux majeurs liés à la forêt de Saint-Amand et des milieux humides jouxtant cette forêt.
- Fréquentation intensive par des activités de loisirs.

Éléments complémentaires d'information

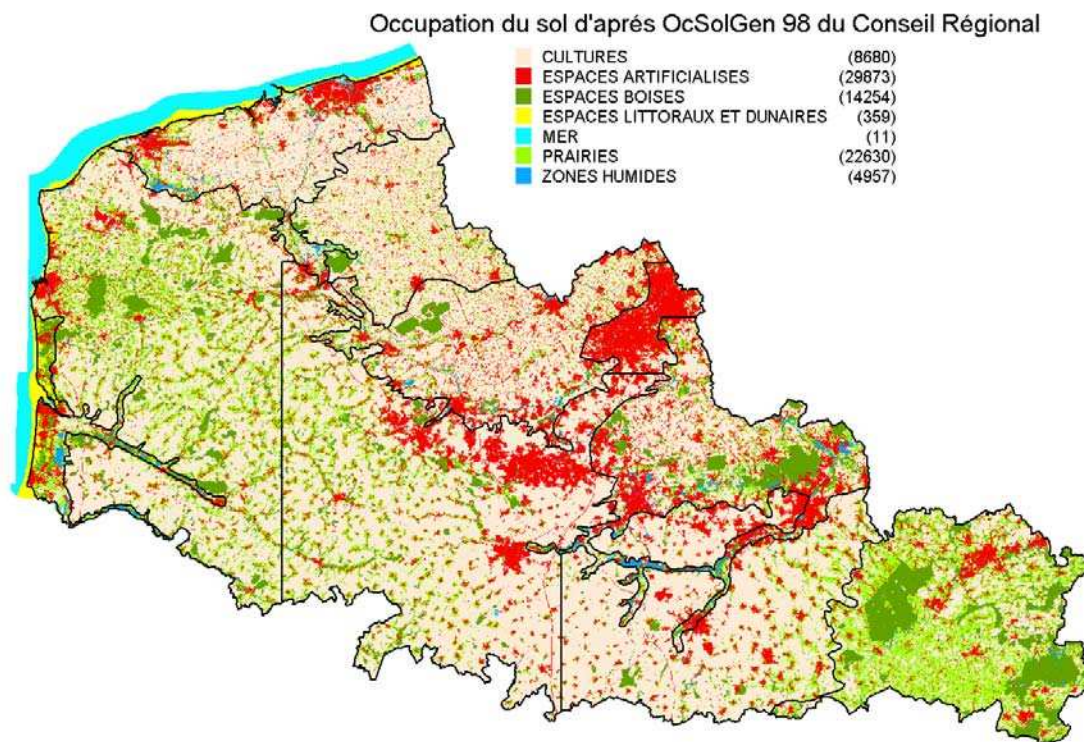
- Charte du Parc Naturel Régional « Scarpe Escaut ».

Listes des communes du district

AIX	ESWARS	MOUCHIN	TILLOY-LES-MOFFLAINES
ANHIERS	ETAING	NEUVILLE-SAINT-REMY	TILLOY-LEZ-MARCHIENNES
ANSTAING	ETERPIGNY	NEUVILLE-SUR-ESCAUT	TORTEQUESNE
ANZIN	EVIN-MALMAISON	NIVELLE	TOUFFLERS
ARLEUX	FAMARS	NOMAIN	TOURMIGNIES
ATHIES	FAMPOUX	NOYELLES-GODAULT	TRESSIN
ATTICHES	FAUMONT	NOYELLES-SOUS-BELLONNE	TRITH-SAINT-LEGER
AUBENCHEUL-AU-BAC	FECHAIN	NOYELLES-SUR-ESCAUT	VALENCIENNES
AUBIGNY-AU-BAC	FENAIN	ODOMEZ	VICQ
AUBRY-DU-HAINAUT	FERIN	OIGNIES	VIEUX-CONDE
AUBY	FEUCHY	OISY	VILLENEUVE-D'ASCQ
AUCHY-LEZ-ORCHIES	FLERS-EN-ESCREBIEUX	OISY-LE-VERGER	VITRY-EN-ARTOIS
AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	FLINES-LES-MORTAGNE	ONNAING	VRED
AVELIN	FLINES-LEZ-RACHES	ORCHIES	WAHAGNIES
BACHY	FONTAINE-NOTRE-DAME	OSTRICOURT	WALLERS
BAISIEUX	FOREST-SUR-MARQUE	PAILLENCOURT	WANDIGNIES-HAMAGE
BARALLE	FRESNES-LES-MONTAUBAN	PALLUEL	WANNEHAIN
BELLAING	FRESNES-SUR-ESCAUT	PECQUENCOURT	WARLAING
BERSEE	FRESSIES	PELVES	WASNES-AU-BAC
BEUVRAGES	FRETIN	PERONNE-EN-MELANTOIS	WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN
BEUVRY-LA-FORET	GENECH	PETITE-FORET	WAVRECHAIN-SOUS-FAULX
BIACHE-SAINT-VAAST	GOUY-SOUS-BELLONNE	PHALEMPIN	WAZIERS
BOIRY-NOTRE-DAME	GRUSON	PLOUVAIN	WILLEMS
BOUCHAIN	GUESNAIN	PONT-A-MARCQ	
BOURGHELLES	HAMBLAIN-LES-PRES	PROUVY	
BOUSIGNIES	HAMEL	PROVILLE	
BOUVIGNIES	HASNON	QUAROUBLE	
BOUVINES	HAUCOURT	QUIERY-LA-MOTTE	
BREBIERES	HAULCHIN	QUIEVRECHAIN	
BRILLON	HAVELUY	RACHES	
BRUAY-SUR-L'ESCAUT	HELESMES	RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE	
BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES	HEM	RAIMBEAUCOURT	
BRUILLE-SAINT-AMAND	HEM-LENGLET	RAISMES	
BRUNEMONT	HENIN-BEAUMONT	RAMILLIES	
BUISSY	HERGNIES	REMY	
CAMBRAI	HORDAIN	RIEULAY	
CAMPHIN-EN-CAREMBAUT	HORNAING	ROEULX	
CAMPHIN-EN-PEVELE	INCHY-EN-ARTOIS	ROEUX	
CANTAING-SUR-ESCAUT	IWUY	ROOST-WARENDIN	
CAPPELLE-EN-PEVELE	LA NEUVILLE	ROSULT	
CARVIN	LA SENTINELLE	ROUVIGNIES	
CHATEAU-L'ABBAYE	LALLAING	RUMAUCOURT	
CHERENG	LAMBRES-LEZ-DOUAI	RUMEGIES	
COBRIEUX	LANDAS	SAILLY-EN-OSTREVENT	
CONDE-SUR-L'ESCAUT	LANNOY	SAILLY-LEZ-LANNOY	
CORBEHEM	LAUWIN-PLANQUE	SAINGHIN-EN-MELANTOIS	
COURCELLES-LES-LENS	LECELLES	SAINS-LES-MARQUION	
COURCHELETTES	LECLUSE	SAINTE-AMAND-LES-EAUX	
COURRIERES	LEFOREST	SAINTE-AYBERT	
COUTICHES	LIBERCOURT	SAINTE-LAURENT-BLANGY	
CRESPIN	LOFFRE	SAINTE-SAULVE	
CROIX	LOURCHES	SAMEON	
CUINCY	LOUVIL	SARS-ET-ROSIERES	
CYSOING	LYS-LEZ-LANNOY	SAUCHY-CAUCHY	
DECHY	MAING	SAUCHY-LESTREE	
DENAIN	MARCHIENNES	SAUDEMONT	
DOUAI	MARCOING	SAULTAIN	
DOUCHY-LES-MINES	MARLY	SECLIN	
DOURGES	MARQUION	SIN-LE-NOBLE	
ECOURT-SAINT-QUENTIN	MASTAING	SOMAIN	
ENNEVELIN	MAULDE	TEMPLEUVE	
ERRE	MERIGNIES	THIANT	
ESCAUDAIN	MILLONFOSSE	THIVENCELLE	
ESCAUDOEUVRES	MONCHEAUX	THUMERIES	
ESCAUTPONT	MONS-EN-PEVELE	THUN-L'EVEQUE	
ESQUERCHIN	MONTIGNY-EN-OSTREVENT	THUN-SAINT-AMAND	
ESTRUN	MORTAGNE-DU-NORD	THUN-SAINT-MARTIN	

OCCUPATION DU SOL

Région Nord Pas-de-Calais



Occupation du sol

L'occupation du sol de la région Nord Pas-de-Calais a un profil très différent de la moyenne française avec 74,1% de sa surface totale en territoires agricoles, 15,8% de milieu intermédiaire, 8,3% de superficie forestière et 1,2% de milieu humide. La région est caractérisée par une densité importante de population et un passé industriel important.

- Le milieu ouvert de la région est prédominé par les cultures céréalières. Les plus grandes exploitations se situent principalement au sud de la région, en bordure de Picardie. Le district "Flandre Intérieure" est caractérisé par une polyculture et un élevage intensif. Les céréales, les betteraves sucrières et les légumes frais de plein champ sont la particularité des plaines de l'Artois et du Cambrésis. Les pommes de terre, les productions maraîchères et les endives sont surtout présentes dans les zones d'agriculture intensive de la Flandre Intérieure et de la Plaine de la Lys. Les surfaces toujours en herbe et les surfaces fourragères se localisent dans l'Avesnois, la Thiérache, le Boulonnais, le Haut Pays de l'Artois, le Ternois et la vallée de la Scarpe, donnant à ces territoires une vocation d'élevage et de production laitière. Le maraîchage est surtout développé en périphérie des agglomérations de Lille et de Dunkerque, ainsi que dans le marais Audomarois.

Ces dernières années, le nombre d'exploitants agricoles a diminué, mais la taille des exploitations a augmenté, au détriment, notamment des petites exploitations (de moins de 35 hectares). Les surfaces consacrées aux céréales sont en légère diminution, exception faite de la culture du blé. Les cultures

ANNEXE 1 : État des lieux « occupation du sol »

Fiche et tableau synthétiques de la région

industrielles diminuent légèrement, particulièrement pour la betterave. Les surfaces en herbe régressent au profit des surfaces fourragères. Les productions animales sont en diminution.

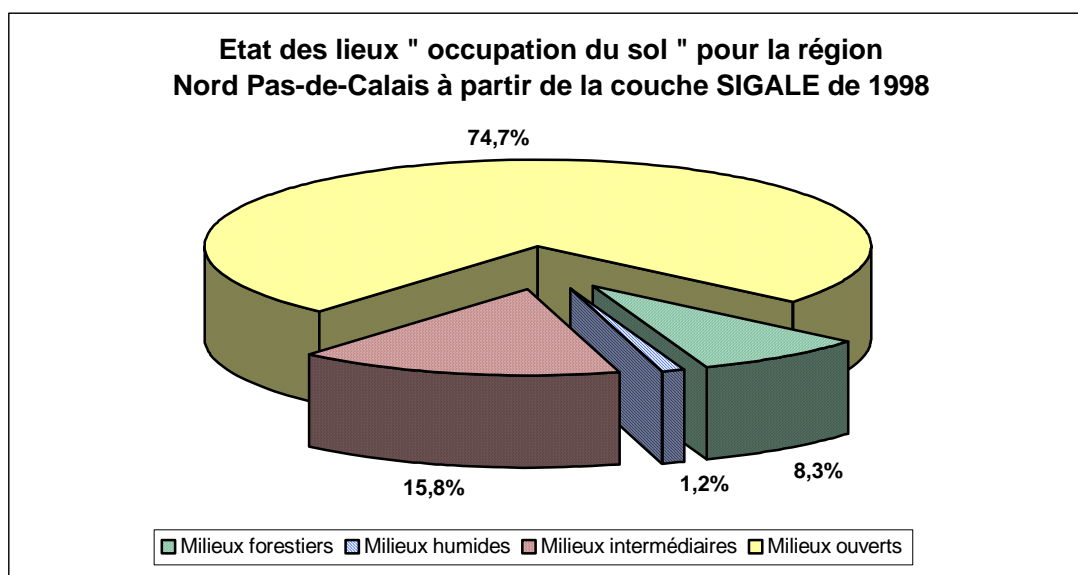
- La surface occupée par le milieu intermédiaire est de 15,8%. Elle correspond aux nombreuses zones industrialisées, urbanisées, à l'ex-bassin minier, aux paysages de bocage, ... Ces dernières années, les secteurs bocagers ont régressé, mais la surface des milieux intermédiaires a augmenté, en raison de l'accroissement des infrastructures routières, du développement de l'urbanisation (la densité de la population est trois fois supérieure à la moyenne nationale) et de l'importance des friches industrielles (qui représentent en surface la moitié des friches industrielles nationales).

- Le milieu forestier occupe une place réduite dans notre région : 8,3% de la surface totale. Le département du Nord est plus boisé que le Pas-de-Calais, avec notamment les forêts de l'Avesnois. La forêt est essentiellement composée de feuillus avec une prédominance de chênes. Le traitement en futaie représente 55% de la superficie totale boisée et le mélange futaie-taillis est de 37%. La surface de ce milieu a tendance à augmenter. Les forêts privées occupent les deux tiers des surfaces boisées régionales.

La fréquentation des forêts domaniales est très importante dans les régions urbaines et péri-urbaines : forêts de Phalempin, de Saint-Amand, de Marchiennes, etc.

- Le milieu humide présente un grand intérêt faunistique et floristique. Il joue un rôle non négligeable dans la régulation des crues saisonnières. Les espaces en milieu humide sont situés principalement dans les secteurs arrière-littoraux, dans le triangle Calais, Saint-Omer et Dunkerque, dans les plaines alluviales, mais se composent également de anciennes tourbières, des mares et des étangs, résultant de l'exploitation de la houille. Suite au drainage, visant à changer la vocation des sols, les milieux humides sont en régression dans notre région.

Face à l'impact défavorable de la canalisation des rivières sur la biodiversité, des efforts de préservation et de restauration des rivières canalisées sont entrepris, en particulier dans la vallée de l'Escaut.



Quelques tendances d'évolution

- L'urbanisation du territoire provoque une destruction directe et irrémédiable des espaces naturels, d'intérêt parfois majeur.
- La déprise agricole conduit à la fermeture progressive des milieux ouverts, riches en espèces pionnières (systèmes de pelouses, herbages, milieux dunaires et arrière-littoraux).
- Les pollutions industrielles, urbaines et agricoles induisent une dégradation du sol, de l'air et de l'eau. Elles sont néfastes, menaçant les espèces fragiles inféodées aux milieux pauvres et conduisant, entre autre, à une banalisation des espaces naturels.
- Mise en place de mesures de préservation et de restauration des rivières canalisées du bassin de l'Escaut et de la Sambre.
- Nécessité de préserver des espaces libres à proximité des villes.
- Tendance à la dégradation du bocage et à l'assèchement des zones humides.

ANNEXE 1 : État des lieux « occupation du sol »
Fiche et tableau synthétiques de la région

État des lieux " occupation du sol " pour la Région Nord Pas-de-Calais
(en ha) à partir des données Teruti et Agreste

Teruti/ Agreste	Totaux par milieu	Dénominations	1995 (en %)	2001 (en %)	Tendances relatives au nombre d'hectares*
Surface en eau	Total	Roches et eaux	1,9	2,0	Augmentation
		Total	11,4	11,8	Augmentation
Milieux forestiers		Feuillus	9,2	9,6	Augmentation
		Résineux	0,1	0,1	Légère diminution
		Mixtes	0,1	0,1	Légère augmentation
		Autres terrains boisés et peupleraies	2,0	2,0	Légère augmentation
		Total	11,4	11,8	Augmentation
Milieux ouverts		Céréales	26,9	27,1	Augmentation
		Cultures industrielles	7,5	7,5	Légère augmentation
		Légumes secs	2,2	1,9	Diminution
		Fourrage	6,9	7,2	Augmentation
		Surface en herbe	16,4	15,1	Forte diminution
		Légumes frais	6,4	6,4	Légère augmentation
		Cultures florales	0,0	0,0	Légère augmentation
		Autres cultures permanentes	0,1	0,1	Légère augmentation
		Jachères	3,8	3,5	Diminution
		Jardins familiaux	0,9	0,7	Diminution
		Autres	0,7	0,7	Légère augmentation
		Total	71,8	70,2	Forte diminution
Milieux intermédiaires		Sols artificiels bâtis	4,0	4,4	Augmentation
		Sols artificiels non bâtis	5,1	5,6	Augmentation
		Routes et parkings	4,4	4,6	Augmentation
		Landes, parcours	1,5	1,4	Diminution
		Total	14,9	16,0	Forte augmentation

*Légère diminution ou augmentation : diminution ou augmentation de moins de 1 000 ha,
Diminution ou augmentation : diminution ou augmentation entre 1 000 et 10 000 ha,
Forte diminution ou augmentation : diminution ou augmentation de plus de 10 000 ha.

Une faune riche et diversifiée

Version intégrale de la contribution GON pour le paragraphe C.1.c du document ORGFH

En dépit de sa superficie réduite, la région Nord – Pas-de-Calais bénéficie d'une faune riche et diversifiée grâce à la conjonction de facteurs qui favorisent la multiplication des habitats. Ces facteurs sont :

- une position géographique privilégiée en Europe de l'Ouest ;
- une structure topographique qui génère des zones géographiques contrastées ;
- des activités humaines intenses, très anciennes, toujours dynamiques.

Mais si le nombre d'espèces que l'on peut rencontrer dans la région est important, leurs populations sont rarement abondantes et stables en raison de caractéristiques défavorables de beaucoup d'habitats :

- le nombre souvent restreint d'habitats de même type ;
- des superficies presque toujours réduites ;
- l'action permanente de l'espèce humaine qui transforme sans cesse les habitats.

La position géographique

La région est située à l'ouest de l'Europe. Elle possède une façade maritime avec la Mer du Nord et la Manche. Le climat dominant est doux et humide, ce qui permet le séjour hivernal de nombreuses espèces. Elle est entourée de zones possédant des faunes intéressantes : Mer du Nord, Manche, delta Rhin-Meuse-Escaut, baie de Somme, massifs forestiers ardennais, anciennes steppes champenoises. Les oiseaux migrateurs du nord de l'Europe, en particulier de la Scandinavie, traversent la région aux deux migrations. La configuration des côtes crée les conditions d'une concentration exceptionnelle des migrations maritimes.

La structure topographique

L'arc des plateaux (Artois-Cambrésis) crée une opposition entre des terres basses et humides ouvertes vers les bas-pays flamands et des terres hautes et sèches où les eaux de surfaces sont rares. On peut distinguer dix districts géographiques terrestres bien typés (voir détails dans le tableau ci-dessous).

- Les terres basses comprennent de petits ensembles bien isolés par des hauteurs.

Le long du littoral on trouve deux plaines très humides :

- la « Plaine Maritime Flamande » (et la cuvette audomaroise), ancien delta de l'Aa, dominée par les cultures ouvertes et l'industrie ;
- la « Plaine Maritime Picarde » avec les estuaires et les basses vallées de la Canche et de l'Authie. Les paysages dominants sont de type « intermédiaires » (ni forestiers, ni ouverts).

A l'intérieur de la région, deux complexes de plaines alluviales également très humides sont séparés par une étroite bande de plateaux cultivés et l'agglomération de Lille :

- le « Complexe Lys-Deûle », dominé par les espaces cultivés ouverts ;
- le « Complexe Scarpe-Sensée-Escaut-Marque », dominé par une mosaïque d'espaces intermédiaires.

• Les plateaux peuvent se diviser en diverses entités en fonction des critères choisis (floristiques, faunistiques, agricoles, etc...). En ce qui concerne la faune, la division suivante est la plus pratique pour l'analyse des peuplements, notamment ceux des vertébrés supérieurs :

- à l'ouest un ensemble constitué du Haut Artois, du Boulonnais, du Montreuillois et d'une partie du Ternois. Le paysage est très vallonné. Les rivières sont nombreuses et bien alimentées (pluviométrie notable). La couverture forestière est relativement importante. Les herbages restent fréquents. C'est un arrière-pays exploité en hiver par les oiseaux qui dorment sur le littoral. Nous appelons ce district « Boulonnais-Artois Ouest ».
- au centre un ensemble constitué par l'est du Ternois, les hauteurs de l'Artois, l'Arrageois, la Gohelle. Le paysage est peu vallonné, les rivières peu nombreuses, les bois se raréfient et sont peu étendus, les herbages sont localisés autour des villages. Les cultures ouvertes dominent. Nous appelons ce district « Artois Est ».
- à l'est un ensemble constitué du Cambrésis, de l'Ostrevant et d'une partie du Hainaut à l'est de Valenciennes. Le paysage est peu vallonné. Les rivières sont rares, sauf à l'est, où elles sont bien alimentées par le « château d'eau » des massifs forestiers de l'Avesnois. Les bois sont peu étendus et dispersés. Les herbages ne sont notables que vers l'est. Les cultures ouvertes dominent. Nous appelons ce district « Cambrésis-Ostrevant ».

- Trois districts géographiques originaux se distinguent des précédents :

- au nord-ouest, la « Flandre Intérieure », au paysage vallonné, dominée par les espaces ouverts cultivés. L'habitat humain est très dispersé ;
- au centre-nord, l'« Agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing », urbanisée en continu ;

ANNEXE 2 : Une faune riche et diversifiée

- au sud-est un district très différent de tous les autres, le « Hainaut-Avesnois », constitué des hautes terres entourant la Sambre et ses affluents. Le paysage est très vallonné. Les rivières sont nombreuses et bien alimentées. Les forêts et les grands bois sont fréquents. Les herbages à structure bocagère occupent des surfaces importantes. L'influence du « haut-pays » wallon et de l'Ardenne est sensible.

Le tableau suivant résume les caractéristiques de ces districts géographiques en fonction de 4 types de paysages importants pour la faune.

L'analyse a été réalisée en 1990 à partir des cartes IGN 1 : 25000, en prenant comme unité discriminante de paysage :

- des carrés de 0,1 km² de côté pour les paysages à aspect forestier ou bocager dominant ;
- des carrés de 1 km² de côté pour les paysages à aspect ouvert dominant ou urbanisés en continu.

Quelques changements de détail sont intervenus depuis mais ne modifient pas les rapports de façon significative.

	Surfaces à aspect forestier		Surfaces à aspect intermédiaire		Surfaces à aspect ouvert		Surfaces urbanisées en continu		TOTAL
		%		%		%		%	
Plaine Maritime Flamande	3,1 km ²	0,39	187,9 km ²	23,64	600 km ²	75,47	4 km ²	0,50	795 km ²
Plaine Maritime Picarde	43,5 km ²	20,71	144,5 km ²	68,81	22 km ²	10,48	0 km ²	0	210 km ²
Flandre Intérieure	24,3 km ²	3,16	76,7 km ²	9,99	667 km ²	86,85	0 km ²	0	768 km ²
Complexe Lys-Deûle	37,8 km ²	3,78	272,2 km ²	27,25	688 km ²	68,87	1 km ²	0,10	999 km ²
Agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing	1,4 km ²	0,67	104,6 km ²	50,29	31 km ²	14,90	71 km ²	34,13	208 km ²
Boulonnais - Artois Ouest	232,4 km ²	8,69	666,6 km ²	24,93	1 775 km ²	66,38	0 km ²	0	2 674 km ²
Artois Est	85,1 km ²	3,13	476,9 km ²	17,52	2 153 km ²	79,10	7 km ²	0,26	2 722 km ²
Cambrésis -Ostrevant	28,1 km ²	1,66	234,4 km ²	13,82	1 433 km ²	84,47	1 km ²	0,06	1 696,5 km ²
Complexe Scarpe-Sensée-Escaut-Marque	146,1 km ²	13,69	630,3 km ²	59,05	282 km ²	26,42	9 km ²	0,84	1 067,4 km ²
Hainaut-Avesnois	267,1 km ²	19,31	869,8 km ²	62,90	246 km ²	17,79	0 km ²	0	1 382,9 km ²
TOTAL RÉGIONAL	868,9 km²	6,94	3 663,9 km²	29,26	7 897 km²	63,06	93 km²	0,74	12 522,8 km²

Les paysages dominants de la région sont les paysages ouverts (près des 2/3 des surfaces). Cependant ils ne sont pas répartis de façon homogène dans les divers districts. On trouve surtout ces paysages dans les districts de plateaux et dans la partie nord-ouest de la région (Flandres, Lys-Deûle). En outre des nuances entre les districts apparaissent en fonction du type d'habitat humain, groupé en gros villages sur les plateaux, dispersé dans la partie nord-ouest de la région. La part respective des surfaces boisées et l'importance des eaux de surface achèvent d'individualiser ces 6 districts « ouverts ». La faune est constituée d'éléments qui ont réussi à s'adapter à une agriculture de plus en plus intensive pratiquée sur des parcelles de plus en plus vastes.

Les paysages « intermédiaires », c'est-à-dire ni forestiers ni ouverts, sont également caractéristiques de la région (environ 30 % des surfaces). Il ne s'agit pas seulement d'espaces ruraux (bocage herbager), mais surtout d'espaces verts urbains : quartiers d'habitation, zones industrielles. Ces espaces verts urbains se sont fortement développés depuis les années 1960 et leur végétation a vieilli. Ils abritent une faune qui s'est diversifiée et comprend de plus en plus d'éléments « forestiers ». Même dans l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing, la part des paysages « intermédiaires » est importante. Les caractéristiques dominantes de ces espaces intermédiaires (friches industrielles, zones d'activités récentes, cités ouvrières, zones résidentielles, villages à couronne bocagère, etc) individualisent les districts. Le « bocage rural » n'est réellement majoritaire qu'en Hainaut-Avesnois et en Boulonnais-Artois Ouest. La présence d'eaux de surface dans les districts humides crée des milieux de type « marais » favorables à une faune particulière.

Les paysages à aspect forestier ne couvrent plus que des surfaces réduites en raison de l'ancienneté et de l'intensité des défrichements. Les paysages à aspect forestier sont soit des forêts anciennes, vestiges de domaines seigneuriaux, soit des plantations plus récentes. Seuls 3 districts dépassent les 10 % de surfaces dominées par les paysages à aspect forestier. On ne trouve de grands massifs forestiers qu'en Hainaut-Avesnois. Des espèces caractéristiques apparaissent alors.

Les paysages urbanisés densément sont finalement concentrés dans un seul district, celui de la conurbation Lille-Roubaix-Tourcoing. Rares sont les grandes villes avec un cœur urbain densément bâti : Dunkerque, Calais, Lens, Arras, Cambrai, Valenciennes. L'ancien bassin minier pourtant fortement peuplé a un habitat lâche (cités ouvrières avec jardins), aéré par les vastes friches.

Les espaces maritimes proches des côtes sont riches en faune en raison des faibles profondeurs, du brassage des eaux par les courants, des apports des fleuves, des activités de pêche.

Les activités humaines

Elles jouent un rôle décisif pour la faune en complexifiant la mosaïque originelle des milieux et en accélérant les dynamiques des peuplements faunistiques.

Depuis sa période celtique (donc depuis au moins 2500 ans), la région est fortement peuplée et les activités humaines y sont intenses et dynamiques. Tout espace a connu une succession d'usages humains. Par exemple tel espace forestier a d'abord été temporairement défriché pour la culture, puis relâché au taillis pour la fabrication du charbon de bois, puis à la futaie pour la chasse, puis à nouveau défriché pour l'édification des installations d'extraction de houille, puis abandonné en friches libres, puis transformé en espace vert à but récréatif. La diversité des habitats de la région est surtout d'origine historique.

Dans une région fortement peuplée par l'espèce humaine, l'évolution du contexte juridique concernant la faune est également fondamentale. Ainsi, les grandes lois et conventions de protection des espèces des années 1970 ont radicalement transformé la situation des rapaces et des hérons.

La région – comme les régions européennes voisines – est donc caractérisée par une mosaïque de milieux qui évoluent vite. Ce point est capital pour interpréter convenablement la richesse et la fragilité des populations animales actuelles.

Diversité de la faune : exemple des vertébrés

Mammifères

La région accueille 84 espèces de 22 familles regroupées dans 9 ordres aussi différents que les Chauves-souris, les Dauphins, les Baleines, les Phoques, les Félins, les Cervidés, etc...

35 espèces sont inscrites sur la Liste Rouge régionale. La Loutre est considérée comme disparue. La plupart des chauves-souris sont caractérisées comme étant « En Danger », « Vulnérables » ou « Rares ».

Quelques espèces prestigieuses fréquentent les milieux terrestres, surtout forestiers, comme le Cerf élaphe, la Martre, le Muscardin, le Chat sauvage.

Le milieu marin accueille une petite population de Phoques veaux-marins.

Au moment des migrations ou en hivernage, de nombreuses espèces de mammifères utilisent les milieux régionaux (marins, terrestres, aériens). Des espèces peu communes de Chauves-souris et de mammifères marins ont été observées.

En ce qui concerne les espèces en limite d'aire, on remarque une forte population de Campagnol terrestre. A l'inverse la région n'abrite pas avec certitude le Campagnol amphibie ou le Mulot à gorge jaune.

Parmi les espèces possédant des populations remarquables quantitativement, on retiendra le Lièvre d'Europe, particulièrement abondant sur les plateaux.

Oiseaux nicheurs

La région accueille plus de 170 espèces de 50 familles regroupées dans 19 ordres aussi différents que les Pétrels, les Cigognes, les Faucons, les Chouettes, les Pics, les Passereaux, etc...

Plus de 100 espèces sont inscrites sur la Liste Rouge régionale. Beaucoup d'espèces ont des effectifs nicheurs très faibles. L'instabilité de beaucoup d'espèces en limite d'aire ou aux tendances démographiques défavorables est caractéristique d'une région où les habitats sont eux-mêmes instables, en raison de la pression des activités humaines. Les espèces dont la situation est la plus défavorable sont celles utilisant les milieux humides, et notamment les prairies humides et les roselières (Butor étoilé, Blongios nain, Bécassine des marais, Courlis cendré, Barge à queue noire, Marouette ponctuée, Tarier des prés, Rousserolle turdoïde, Locustelle luscinioïde). Depuis quelque temps, certaines populations de passereaux nichant dans les cultures connaissent des déclin alarmants comme l'Alouette des champs ou le Bruant proyer.

Plusieurs espèces prestigieuses nichent actuellement dans la région, comme le Grand-Duc d'Europe, le plus grand rapace nocturne du monde, ou la Cigogne noire, hôte des grandes forêts tranquilles.

Des espèces (ou sous-espèces) ont des effectifs remarquables au niveau français, comme le Busard des roseaux, la Perdrix grise, le Vanneau huppé, le Grand Gravelot, la Bécasse des bois, la Sterne caugek, le Goéland cendré, la Bergeronnette de Yarrell, la Bergeronnette flavéole, l'Hypolaïs icterine, la Rousserolle verderolle...

En ce qui concerne les espèces en limite d'aire, il y a deux cas remarquables de chevauchement d'aires de reproduction : celles de l'Hypolaïs icterine et de l'Hypolaïs polyglotte ; celles de la Bergeronnette printanière type et de la Bergeronnette flavéole.

Un autre phénomène peu banal au niveau européen, et même mondial, concerne la reproduction des trois espèces de Busards dans les mêmes espaces cultivés, notamment en Cambrésis.

Oiseaux de passage

Idéalement placée dans le couloir de migration le plus fréquenté d'Europe de l'ouest, la région est traversée par des millions d'oiseaux appartenant à plus de 400 espèces représentant toutes les familles et tous les ordres d'oiseaux européens. Des ornithologues spécialisés ont même réussi à identifier un nombre

ANNEXE 2 : Une faune riche et diversifiée

non négligeable d'espèces appartenant aux faunes asiatiques, méditerranéennes, africaines et américaines ! C'est la configuration particulière de notre côte qui favorise la concentration de ces espèces déroutées de leurs voies normales de migration.

La migration a lieu aussi bien de jour que de nuit. Dans notre région des mouvements migratoires sont décelables toute l'année, en raison de la diversité des espèces concernées.

Les oiseaux migrateurs fréquentent l'espace aérien situé au-dessus des terres et de la mer, sur une hauteur variant de quelques mètres à 2000 m en fonction du vent. Tout le détroit et tous les districts terrestres de la région sont survolés. Parfois des éléments particuliers incitent les oiseaux à baisser leur vol ou à se regrouper, favorisant leur observation diurne.

Le long du littoral les deux meilleurs points d'observation sont la jetée du Clipon à Loon-Plage et le Cap Gris-Nez. Les passages de Plongeurs, de Puffins, de Labbes, de Laridés, de Sternes, d'Alcidés sont parmi les plus spectaculaires d'Europe. Des dizaines de milliers d'oiseaux sont concernés. Le Cap Gris-Nez permet également d'observer de considérables mouvements de passereaux (confluence des migrateurs provenant de Scandinavie et des Iles Britanniques).

A l'intérieur des terres, la migration diurne peut être observée partout où les oiseaux abaissent leur vol, par exemple lorsqu'ils survolent des vallées abritant de nombreux étangs ou lorsqu'ils passent des crêtes. Ainsi un suivi de 6 années de la migration d'automne à Villeneuve d'Ascq a permis de compter 168 202 oiseaux pendant 565 heures 45. Les espèces les plus communes ont été le Pinson des arbres, l'Étourneau sansonnet, le Vanneau huppé, l'Alouette des champs et la Grive mauvis, avec des dizaines de milliers d'individus dénombrés (de 39 436 à 11 346)...

Quand on connaît ces chiffres, confirmés par les recherches au radar, qui prouvent d'ailleurs que la migration nocturne est souvent plus intense que la migration diurne et que les oiseaux survolent toute la région, on conçoit qu'il ne faille pas sous-estimer le rôle écologique de notre espace aérien.

D'autant que cet espace est également utilisé pour la recherche de nourriture par beaucoup d'oiseaux nicheurs et migrateurs.

Une fraction non négligeable de ces millions d'oiseaux migrateurs se pose sur la mer ou à terre pour se reposer ou chercher de la nourriture. Les haltes de ces oiseaux durent de quelques minutes à quelques jours, parfois plus. En raison de son climat doux en hiver, la région est une zone d'hivernage importante pour certaines espèces d'oiseaux, aussi bien en mer qu'à l'intérieur.

Les vastes espaces cultivés sont très attractifs en raison de leur tranquillité une fois la chasse « de plaine » fermée. Les espèces les plus remarquables sont les Vanneaux huppés qui se rassemblent parfois par milliers, les Laridés qui se reposent ou font leur toilette dans les champs isolés, les Goélands cendrés qui chassent sur les plateaux de l'ouest de l'Artois par certaines, les Busards Saint-Martin et les Hiboux des marais qui se regroupent en dortoirs collectifs lorsque les campagnols sont abondants, les Faucons émerillons qui chassent les passereaux.

Dans les paysages « intermédiaires », les Grives litorales et les Grives mauvis se rassemblent par milliers dans les dunes à argousiers ou les bocages à aubépines et lorsque la production de glands ou de faînes a été bonne, des milliers de Pigeons ramiers et de Pinsons des arbres s'installent dans nos forêts...

Les amphibiens et les reptiles

Les amphibiens figurent parmi les premières victimes de la destruction et de la contamination des zones humides, en forte régression aujourd'hui. Ainsi plusieurs espèces ont disparu de la région (Sonneur à ventre jaune, Pélobate brun...), la plupart des autres sont en régression ou menacées dans la région, avec une réduction de leur aire de distribution. Certaines espèces présentes sont menacées à l'échelle européenne (tritons crêtés), voire mondiale (rainette verte).

Les invertébrés (arthropodes, mollusques...)

Les espèces d'insectes représenteraient près de 80% de la faune, il s'agit du groupe d'êtres vivants le plus représenté. Bien d'autres restent à découvrir. Ils jouent un rôle considérable dans les équilibres naturels, en tant que prédateurs, parasites, fousisseurs, et proies. Très peu sont « nuisibles »...

Le Nord Pas de Calais abrite l'essentiel des populations de deux espèces de mollusques de la directive habitat : *Vertigo moulinsiana* et *Vertigo angustior*.



ORGFH – Nord Pas de Calais
La chasse en Nord – Pas de Calais
Contribution des Fédérations Départementales et Régionale des chasseurs

Activité ancestrale de l'homme, la chasse a en France et dans la région Nord – Pas-de-Calais notamment une place prépondérante dans l'espace rural.

Elle regroupe des passionnés, des gestionnaires et des professionnels d'horizons différents et de toutes catégories sociales.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, la gestion durable du patrimoine faunique et de ses habitats a été reconnue d'intérêt général. La pratique de la chasse participe à cette gestion et contribue au maintien des équilibres entre les espèces gibier, les milieux et les autres activités humaines (Art. L. 420-1 du code de l'environnement).

Les chasseurs de la région Nord - Pas-de-Calais sont officiellement représentés dans chaque département par une Fédération Départementale des Chasseurs et, au niveau régional, par une Fédération Régionale des Chasseurs.

Les missions des fédérations départementales et régionales sont définies dans le code de l'environnement (Art. L. 421-5 et suivants du code de l'environnement).

Elles sont reconnues comme des organismes privés remplissant des missions de service public.

Les Fédérations Départementales, échelon prépondérant de l'organisation cynégétique Française, « ... participent à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. » (Art. L. 421-5 du code de l'environnement).

Elles représentent les intérêts des chasseurs et participent au développement de l'activité cynégétique (gestion de la faune sauvage, gestion des habitats, prévention des dégâts aux cultures agricoles, formation, information, éducation et appui technique aux gestionnaires du territoire)

Elles assurent des missions de service public comme la formation à l'examen du permis de chasser, l'indemnisation des dégâts de grand gibier, la participation à la répression du braconnage.

Elles participent aux travaux préparatoires des décisions prises en matière d'aménagements et de mise en valeur des milieux (remembrements, infrastructures routières ...) et développent également, en collaboration avec le monde agricole dans le cadre des mesures agri-environnementales, des politiques de sauvegarde et de création d'habitats favorables à la faune sauvage (jachères faune sauvage, Contrat d'Agriculture Durable, etc..).

Elles ont en charge l'élaboration et la mise en place des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique.

Chaque fédération est administrée par un conseil d'administration qui élit un Président.

Elle dispose de personnels administratif, technique et scientifique et d'agents de développement pour mener à bien ces missions.

ANNEXE 3 : La chasse en Nord – Pas-de-Calais



Formation théorique et pratique à l'examen du permis de chasser – G. Duperron ©



Mission technique des personnels des FDC – gestion de la Perdrix grise - Photo FNC®

Sur le principe, chaque chasseur est dans l'obligation d'adhérer à une Fédération Départementale des Chasseurs.

La Fédération Départementale des Chasseurs du Nord fédère ainsi actuellement près de 30.000 chasseurs (3^{ème} au niveau national pour le nombre de chasseurs).

La Fédération Départementale des Chasseurs de Pas-de-Calais fédère actuellement 37.000 chasseurs (2^{ème} au niveau national pour le nombre de chasseurs).

Les personnes morales (sociétés de chasse) peuvent également adhérer à la Fédération Départementale.

Au niveau local (communal ou intercommunal), l'organisation de la chasse et la gestion des territoires sont assurés par de très nombreuses sociétés de chasse communales (ou intercommunales) sous la forme associative (association de type Loi 1901).

Chaque société de chasse définit ses propres règles de chasse en complément des arrêtés d'ouverture et de clôture annuels arrêtés par M. Le Préfet ou le(la) ministre chargé(e) de l'Environnement.

Ces arrêtés définissent par espèce, compte tenu de la réglementation nationale et du droit communautaire, le temps de chasse et peuvent fixer d'autres règles touchant à la pratique de la chasse.

La région Nord – Pas-de-Calais se caractérise quant à l'activité cynégétique par une gestion exemplaire des populations naturelles d'espèces gibiers, notamment de petits gibiers, au moyen d'outils de gestion qui complètent les arrêtés d'ouverture et de clôture (voir les Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique, dits SDGC).

Le GIC permet l'adoption, pour une espèce donnée, de règles de gestion communes, notamment en matière de prélèvement et de gestion des habitats, sur de vastes territoires intercommunaux à l'échelle de la gestion des espèces.

ANNEXE 3 : La chasse en Nord - Pas-de-Calais

Des plans de chasse (prélèvement d'un nombre limité d'individus par territoire et par an) existent pour la Perdrix et le Lièvre.

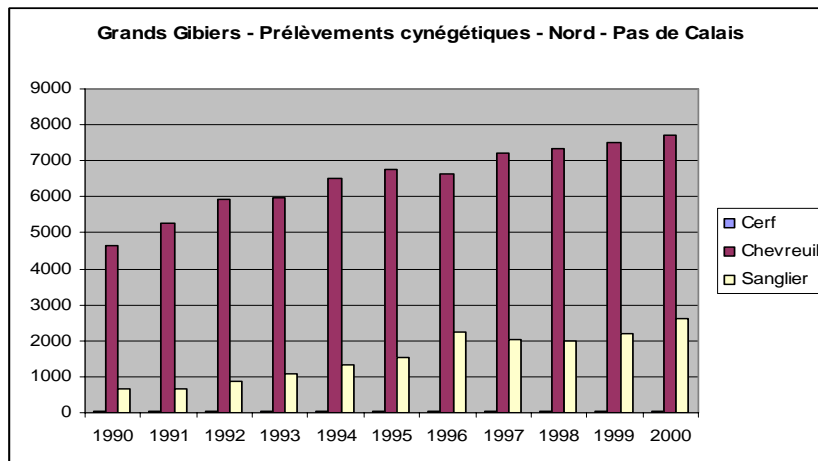
Cette gestion a permis de préserver des populations de gibiers naturels.



La Perdrix grise et le Lièvre commun, espèces emblématiques de notre région - Photos FNC®

Les deux Fédérations des chasseurs de notre région investissent chaque année dans des opérations de gestion des habitats de ces espèces de petits gibiers (implantation de haies, de couverts favorables, utilisation de l'emprise des pylônes EDF etc.).

La présence des espèces de grands gibiers se développe (en encadré tableaux des prélèvements cynégétiques par espèce) dans les massifs forestiers mais également dans de très nombreuses zones de la région. Le plan de chasse est obligatoire pour les cervidés et volontaire pour le sanglier.



Données issues du réseau Cervidés-Sangliers de l'ONCFS auquel contribuent les personnels des Fédérations Départementales des Chasseurs

L'équilibre agro-sylvo-cynégétique est à définir par massif en fonction des souhaits des acteurs locaux dans le cadre du SDGC.

La chasse au gibier d'eau à la botte, à la passée et la chasse à la hutte est particulièrement développée dans notre région.

Elle compte plus de 20 000 adeptes. On dénombre près de 3 000 installations de chasse à la hutte de nuit immatriculées.

Elle se pratique dans les marais privés ou communaux ainsi que sur le Domaine Public Maritime (DPM). Sur ce dernier il existe des Associations de Chasse Maritime qui gèrent les lots de chasse amodiés par l'Etat.

La pratique de la chasse au gibier d'eau a contribué voire pour certaine zone permis la sauvegarde d'une grande partie des zones humides de la région.

La gestion conservatoire menée par les gestionnaires cynégétiques sur ces zones est en cours d'évaluation au regard notamment de la biodiversité sauvegardée grâce aux zones de chasse (en encadré ci-joint le résumé de l'étude en cours et les premiers résultats).

Enfin, afin d'accompagner le changement de munition dans les zones humides de la région, un programme d'information intitulé « Cartouches sans plomb » sera mené par les fédérations en partenariat avec la Région Nord – Pas-de-Calais. La Fédération Départementale du Pas-de-Calais a mis en œuvre un programme de formation/information depuis mai 2005.

Une étude régionale pluriannuelle sur la biodiversité présente sur les mares de huttes chassées et leurs abords

Les structures cynégétiques fédérées par les Fédérations Départementales des Chasseurs du Nord et du Pas-de-Calais se sont depuis longtemps investies dans la gestion des territoires favorables à la survie de nombreuses espèces (en particulier l'avifaune) et de nombreux milieux inféodés aux zones humides (zones humides alluviales, zones humides palustres, tourbières, bas-marais, zones humides côtières...) qui constituent l'une des richesses de notre région.

Afin de palier au **manque de données concernant la biodiversité de ces zones humides chassées**, la Fédération Régionale des Chasseurs du Nord Pas-de-Calais a mis en œuvre une étude pluriannuelle portant sur les mares de hutte de la région et des parcelles attenantes en collaboration avec les deux fédérations départementales, les associations locales de chasseurs, les administrations concernées et les collectivités territoriales.





L'objectif de cette étude régionale est de procéder à une première évaluation de la biodiversité présente sur ces sites chassés afin de déterminer l'intérêt patrimonial des mares de hutte et de leurs abords par leur richesse floristique et faunistique. La description de ces mares de hutte repose sur un diagnostic écologique basé sur différents paramètres (qualité du milieu aquatique, analyse phytosociologique des habitats, inventaires faunistiques) recueillis à l'aide de protocoles (existants ou à créer) scientifiquement validés et homogénéisés.

Il s'agit également d'analyser les pratiques de gestion de ces territoires afin d'évaluer si elles sont de nature à répondre à des objectifs plus généraux de conservation de la nature, en particulier sur les aspects liés à la conservation des habitats de la faune sauvage.

Quatre secteurs ont été prospectés à ce jour : en 2002, le Marais de Guînes (Pas-de-Calais) et la Vallée de la Scarpe (Nord) ; en 2003 : le Marais Audomarois (Pas-de-Calais) et la Vallée de la Sambre (Nord), en 2004 : la Plaine maritime flamande et la Vallée alluviale de la Sensée (Nord) et enfin, en 2005, seront étudiés : la Baie d'Authie et la Baie de Canche pour le Pas-de-Calais ainsi que la partie sud de l'Avesnois pour le département du Nord.

Les résultats de ces différentes études montrent une diversité écologique très intéressante avec près de **80 associations et groupements végétaux** recensés, **37 espèces végétales protégées au niveau régional** observées et de **nombreux indices de nidifications**. Le rapport final de cette opération sera élaboré à la fin de la campagne d'inventaire (2006) et devrait donner lieu à la diffusion d'une plaquette d'information et de recommandation auprès des gestionnaires de mares de huttes.

Ces travaux sont menés avec le soutien du ministère chargé de l'Environnement, du Conseil Régional Nord – Pas de Calais et de l'Union Européenne

 <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">S. LANGIN FRC 59/62©</p>	 <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">B. Gallet FRC 59/62©</p>
 <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">J. Bossaert FRC 59/62©</p>	 <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">M. Fiey FRC 59/62©</p>

Mare de Hutte

Jonc fleuri *Butomus umbellatus*

Busard des roseaux dans son nid

Caloptérix éclatant *Calopteryx splendens*

Pour plus d'information :
www.chasse59.net ; www.fdc62.com

Le Président de la FRC Nord – Pas-de-Calais

Note sur les protocoles d'inventaire et l'utilisation des observations.

La réalisation de l'état des lieux préalable aux ORGFH a débuté avec l'« Etat des lieux par district ». Proposé comme premier support de discussion, ce diagnostic régional a été réalisé à partir des données du GONN selon un découpage par district. L'élaboration des tableaux a fait l'objet d'une concertation avec les fédérations de chasse.

L'approche par district n'étant pas partagée par l'ensemble des acteurs du monde rural, elle a été complétée par une synthèse régionale de l'état des lieux « espèces ».

Les deux documents sont joints à titre illustratif et informatif.

Origine des données

Données Oiseaux et Mammifères : les tableaux sont basés sur les données contenues dans les atlas publiés par le GONN. Ces données ont été acquises entre 1985 et 1995 et ont été en partie mises à jour avec les compléments apportés par les articles publiés dans la revue trimestrielle « Le Héron ». La bibliographie de ces atlas précise toutes les sources d'informations.

Données Amphibiens et Reptiles, Odonates, Orthoptères, Rhopalocères : les tableaux sont basés sur des informations figurant dans les bases des données des atlas en cours préparés par le GONN ; diverses données publiées (revue « le Héron », revue du cercle des Lépidoptéristes de Belgique, etc.) ont été ajoutées.

Données oiseaux et mammifères « chassables » issues des réseaux nationaux d'observation de la faune sauvage ONCFS/FNC pour la rubrique « évaluation de la tendance d'évolution 1995/2005 ».

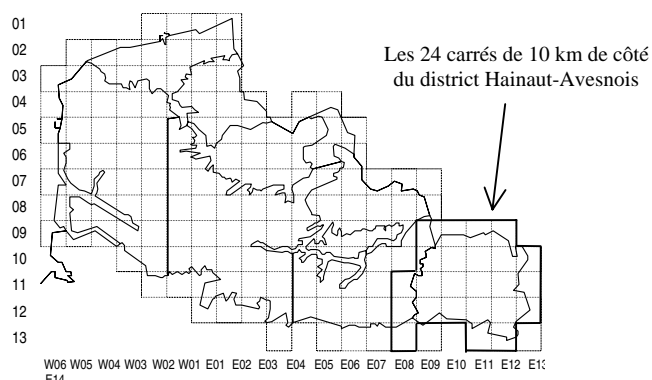
Les protocoles d'inventaire sont différents selon les groupes concernés.

Principes des états des lieux espèces par district

Découpage du territoire

Le territoire de la région est découpé en unités élémentaires d'inventaire (carrés de 10 km de côté - Camoyage Lambert Zone D).

La région est divisée en 10 districts correspondant à des régions biogéographiques (entités définies par la topographie ou l'utilisation dominante du sol).



District	Nombre de carrés
Hainaut-Avesnois	24
Plaine Maritime Flandre	17
Plaine Maritime Picarde	12
Artois Ouest Boulonnais	32
Artois Est	35
Flandre Intérieure	13
Lys-Deûle	20
Cambresis et Ostrevant	25
Agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing	4
Scarpe-Sensée-Escaut-Marque	26

Le tableau par espèces

Pour chaque district, les espèces présentes ont été classées au sein de groupes faunistiques.

Elles ont également été regroupées par rubriques :

- espèces indigènes à problème
- espèces introduites ou probablement introduites à problème
- espèces gibier autochtones
- espèces gibier introduites ou probablement introduites
- espèces autochtones éteintes et peu communes à exceptionnelles

Elles sont regroupées par groupe systématique (Mollusques, Orthoptères, Odonates, Rhopalocères, Amphibiens et Reptiles, Oiseaux, Mammifères)

Dans chaque rubrique sont spécifiés :

- les noms de l'espèce ;
- le statut de rareté nationale et régionale ;
- la dynamique de la population considérée (évolution de la distribution et tendance démographique) et sa tendance d'évolution (tendance d'évolution des effectifs) ;
- l'habitat spécifique de l'espèce.

Le tableau : Etat des lieux « espèces » par district

GROUPE FAUNISTIQUES	ESPECES	STATUTS DE RARETE		DIAGNOSTICS		Habita ts spéc ifiques de l'espèce
		Nat. (1)	Reg. (2)	D = dynamique (GONN) (3) T= tendances d'évolution (FDC) (4)	Dist (5)	

Problématique, exemple : Espèces indigènes à problème

Exemple	Noms français: Noms latins:					Exemples : talus, boise ments présents en milieux humides, marais...
---------	--------------------------------	--	--	--	--	--

(1) **Statut de rareté National**: identifié au niveau national par le Muséum National d'Histoire Naturelle dans l'ouvrage intitulé « Statut de la faune de France métropolitaine » (1997) actualisé par la Société d'Etudes Ornithologiques de France et la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans « Oiseaux menacés et à surveiller en France » (1999).

(2) **Statut de rareté Régional**: identifié par le GON selon la méthodologie nationale définie le MNHN et publié dans les atlas édités par l'association. Les classes de rareté sont basées sur le nombre de carrés occupés sur la période 1985-1995.

Les carrés à cheval sur deux districts sont pris en compte pour chacun des districts impliqués, ce qui explique que la somme des carrés des districts soit supérieure au nombre de carrés couvrant la région.

Le statut de rareté est propre à la méthode employée. Pour les espèces chassables, il n'est pas reconnu par les FDC.

ANNEXE 4 : Note sur les protocoles d'inventaires et l'utilisation des observations

très commun	CC	63,5 - 100 %
commun.....	C	31,5 - 63,5 %
assez commun	AC	15,5 - 31,5 %
peu commun.....	PC	7,5 - 15,5 %
assez rare	AR.....	3,5 - 7,5 %
rare	R.....	1,5 - 3,5 %
très rare	RR.....	0,5 - 1,5 %
exceptionnel.....	EX.....	moins de 0,5 %

On peut noter que si l'habitat d'une espèce n'est présent que sur un caré de la maille dans la région, celle-ci sera considérée comme très rare.

(3) **Dynamique, notée D** : établie par le GON, elle ne concerne que l'évolution de la distribution en terme de nombre de carés occupés (augmentation = au moins 1 caré en plus ; diminution = au moins 1 caré en moins), indépendamment de la notion de variation d'effectifs.

(4) **Tendance d'évolution, notée T** : proposée par les Fédérations des Chasseurs (données réseaux nationaux d'observation de la faune sauvage ONCFS/FNC) pour les seules espèces chassables, elle considère la tendance d'évolution sur la période comprise entre 1995 et 2005, prenant en compte les effectifs de population.

(5) **Distribution** : établie par le GON, elle est basée sur le nombre de carés 10x10 km (Caroyage Lambert Zone D) occupés dans le district.

Etat des lieux « espèces » régional

Ce tableau est réalisé à partir des états des lieux par district. Il fait la synthèse à l'échelle de la région de la distribution des espèces, selon leur habitat spécifique identifié par district.

Afin d'améliorer la lisibilité et de pouvoir faire des regroupements, les habitats spécifiques ont été intégrés en 7 types mieux considérés dans les ORGFH et décclinés en fiches d'orientation.

Le tableau précise si l'habitat est principal (noté **X**) ou secondaire (noté **(X)**) pour l'espèce.

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"
Tableaux par district

ORGFH Nord – Pas-de-Calais – ETATS DES LIEUX DES ESPECES
District Hainaut-Avesnois (24 carrés sur 164 pour la région)

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	

Liste rouge nationale :
E en danger
V vulnérable
R rare
S à surveiller
I indéterminé

Liste rouge régionale :
E en danger
V vulnérable
R rare
D en déclin
L localisé
I indéterminé
ET : Eteint

Liste orange nationale (oiseaux) :
D en déclin
L localisé
AP à préciser
NE Non évalué

Espèces indigènes à problèmes

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
				D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
OISEAUX	Grand cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i>		L	D : ne niche pas T :	Non Nicheur 0 carrés / 24	Marais boisés, toutes zones avec de la nourriture accessible
	Goéland argenté <i>Larus argentatus</i>		L	D : ne niche pas T :	Non Nicheur 0 carrés / 24	Plans d'eau et champs
	Cygne tuberculé <i>Cygnus olor</i>	R		D : augmentation T :	PC 4 carrés / 24	Plans d'eau
	Pigeon ramier <i>Columba palumbus</i>			D : stable T : stable	CC 24 carrés / 24	Tous types de boisements
	Tourterelle turque <i>Streptopelia decaocto</i>			D : stable T : stable	CC 24 carrés / 24	Arbres à feuillage persistant en espaces verts urbains ou périurbains, bocage
	Pie bavarde <i>Pica pica</i>			D : stable T : stable	CC 24 carrés / 24	Arbres élevés en lisière, arbres élevés, haies épaisses, pylônes
	Corbeau freux <i>Corvus frugilegus</i>			D : augmentation T : augmentation	CC 16 carrés / 24	Bosquets, parcs en cultures, plantations, bois
	Corneille noire <i>Corvus corone</i>			D : stable T : augmentation	CC 24 carrés / 24	Tous types de boisements, pylônes
	Étourneau sansonnet <i>Sturnus vulgaris</i>			D : stable T : augmentation	CC 24 carrés / 24	Arbres avec des cavités, bâtiments
MAMMIFÈRES	Sanglier <i>Sus scrofa</i>			D : stable T : augmentation	CC 22 carrés / 24	Boisements avec taillis denses, céréales (été, individus solitaires), roselières touffues
	Chevreuil <i>Capreolus capreolus</i>			D : stable T : stable	CC 24 carrés / 24	Tous types de boisements, cultures, marais boisés
	Fouine <i>Martes foina</i>			D : stable T : augmentation - mal connue	CC 24 carrés / 24	Lisières, bocage à haies libres, friches buissonnantes, tous types de bâtiments
	Renard roux <i>Vulpes vulpes</i>			D : stable T : stable	CC 24 carrés / 24	Tous types de boisements, talus fourrés, haies épaisses, talus isolés, roselières pas trop inondées, marais, abords des villages, zones industrielles
	Lapin de garenne <i>Oryctolagus cuniculus</i>			D : stable T : stable	CC 24 carrés / 24	Lisières, clairières, haies, bords d'autoroutes, talus, carrières, bords de voies rapides, zones industrielles

Espèces introduites ou probablement introduites à problèmes

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
				D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
OISEAUX	Bernache du Canada <i>Branta canadensis</i>		R	D : ne niche pas T :	Non Nicheur 0 carrés / 24	Mares, étangs des parcs
	Ouette d'Égypte <i>Alopochen aegyptiacus</i>		V	D : ne niche pas T :	Non Nicheur 0 carrés / 25	Prairies et cultures à proximité des canaux, bassins de décantation, mares
	Érismature rousse <i>Oxyura jamaicensis</i>		E	D : ne niche pas T :	Non Nicheur 0 carrés / 26	Bassins de décantation
MAMMIFÈRES	Rat musqué <i>Ondatra zibethicus</i>			D : stable T : augmentation	CC 24 carrés / 24	Mares intraforestières, mares, fossés, canaux, rivières, niche dans les berges des plans d'eau et cours d'eau ou dans des huttes
	Ragondin <i>Myocastor coypus</i>			D : augmentation T : augmentation	AR 2 carrés / 24	Tous types de cours d'eau, étangs, marais
	Chien viverrin <i>Nyctereutes procyonides</i>			Mal connue 1 observation	E/RR/R 1 carré / 24	Terriers dans les berges et talus des forêts et zones humides
REPT	Tortue de Floride <i>Trachemys scripta</i>		PC	D : augmentation T : ?	E/RR/R 1 carré / 24	Étangs intraforestiers, méandres de rivières abandonnés, canaux, plan d'eau

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Liste rouge nationale :	E en danger V vulnérable R rare S à surveiller I indéterminé			Liste rouge régionale :		E en danger V vulnérable R rare D en déclin L localisé I indéterminé ET : Eteint
Liste orange nationale (oiseaux) :	D en déclin L localisé AP à préciser NE Non évalué					

Espèces gibier autochtones

OISEAUX	Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i>	D	I	D : augmentation T : stable	CC 24 carrés / 24	Près ras ou fauchés, plaines nues ou à végétation rase (céréales, semis, éteules, ...), prairies humides, bassins de décantation, vasières (bouts de mares ou d'étangs)
	Pigeon colombin <i>Columba oenas</i>	D		D : stable T : stable	CC 24 carrés / 24	Espèce cavernicole : forêts âgées, carrières, falaises, ruines, blockhaus, cultures
	Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	D	D	D : stable T : stable	CC 24 carrés / 24	Bois, bosquets et haies
	Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	AP	D	D : stable T : stable	CC 24 carrés / 24	Céréales et bandes enherbées
	Merle noir <i>Turdus merula</i>			D : stable T : stable	CC 24 carrés / 24	Espaces verts urbains et périurbains
	Grive litorne <i>Turdus pilaris</i>		D	D : diminution T : inconnue	CC 20 carrés / 24	Forêts, prairies humides à proximité de boqueteaux,
	Grive musicienne <i>Turdus philomelos</i>			D : stable T : augmentation	CC 24 carrés / 24	Zones bocagères, espaces verts périurbains
	Grive draine <i>Turdus viscivorus</i>			D : stable T : stable	CC 24 carrés / 24	Bocages, espaces verts urbains et périurbains
	Caille des blés <i>Coturnix coturnix</i>			D : fluctuant T : stable	CC 24 carrés / 24	Cultures
	Perdrix grise <i>Perdix perdix</i>	D	D	D : stable T : stable	CC 24 carrés / 24	Cultures
	Bécasse des bois <i>Scolopax rusticola</i>	AP	L	D : stable T : irrégulière	CC 20 carrés / 24	Forêts et grands bois
	Geai des chênes <i>Garrulus glandarius</i>			D : stable T : stable	CC 24 carrés / 24	Forêts de feuillus
	Canard colvert <i>Anas platyrhynchos</i>			D : stable T : stable	CC 24 carrés / 24	Tous types de plans d'eau
	Canard souchet <i>Anas clypeata</i>			D : stable T : stable	AR 2 carrés / 24	Bassins de décantation, mares, marais et cours d'eau linéaires
	Fuligule milouin <i>Aythya ferina</i>	D	L	D : stable T : stable	AR 2 carrés / 24	Bassins de décantation, marais peu profonds, plans d'eau périurbains
	Fuligule morillon <i>Aythya fuligula</i>	R	L	D : stable T : stable	AR 2 carrés / 24	Etangs, mares à végétation abondante,
	Sarcelle d'été <i>Anas querquedula</i>	E	D	D : stable T : stable	AC 6 carrés / 24	Bassins de décantation, prairies humides, mares, marais
	Poule d'eau <i>Gallinula chloropus</i>			D : stable T : stable	CC 24 carrés / 24	Tous types de plans d'eau
	Râle d'eau <i>Rallus aquaticus</i>	AP	V	D : stable T : stable	C 12 carrés / 24	Friches inondées, rives des étangs calmes, vasières
	Foulque macroule <i>Fulica atra</i>			D : stable T : stable	CC 22 carrés / 24	Tous types de plans d'eau
MAMMIFÈRES	Blaireau européen <i>Meles meles</i>	S	D	D : stable ou augmentation T : augmentation	C 16 carrés / 24	Forêts de feuillus ou boisements mixtes, talus, friches, broussailles, bocages prairies et landes
	Hermine <i>Mustela erminea</i>	S	I	D : fluctuation T : ?	CC 24 carrés / 24	Forêts, vergers, cultures, marais, jardins et bâtiments
	Martre <i>Martes martes</i>		R	D : stable T : augmentation	C 13 carrés / 24	Forêts et grands bois à structure variée
	Belette d'Europe <i>Mustela nivalis</i>	S	I	D : fluctuation - stable T : mal connue	CC 24 carrés / 24	Forêts, vergers, champs, prairies, friches, landes, marais, jardins
	Lièvre d'Europe <i>Lepus europaeus</i>	I	I	D : stable à augmentation T : stable à augmentation	CC 24 carrés / 24	Cultures, terrains ouverts, zones marécageuses, bois
	Cerf élaphe <i>Cervus elaphus</i>		R	D : stable T : stable	C 9 carrés / 24	Forêts

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	

Liste rouge nationale :

E en danger
V vulnérable
R rare
S à surveiller
I indéterminé

Liste rouge régionale :

E en danger
V vulnérable
R rare
D en déclin
L localisé
I indéterminé
ET : Eteint

Liste orange nationale (oiseaux) :

D en déclin
L localisé
AP à préciser
NE Non évalué

Espèces gibier introduites ou probablement introduites

OISEAUX	Perdrix "rouge" div sp.			D : mal connue T : ?	Mal connue	Cultures
	Faisan de Colchide <i>Phasianus colchicus</i>			T : stable à augmentation	?	Secteurs broussailleux et humides, lisières, bocages, cultures, marais
	Faisan vénéré <i>Syrnaticus reevesi</i>			D : mal connue T : augmentation	?	forêts

Espèces autochtones éteintes et peu communes à exceptionnelles

OISEAUX	Grèbe à cou noir <i>Podiceps nigricollis</i>	R		Occasionnelle	E/RR/R ? carrés / 24	Bassins de décantation
	Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>	E	E	Stable / nicheur disparu	E/RR/R 1 carré / 24	Roselières avec buissons
	Héron cendré <i>Ardea cinerea</i>			Augmentation	PC ? carré / 24	Reproduction en héronnière et se nourrit sur les marais, prairies humides et champs
	Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>	R		Occasionnelle / nicheur disparu	E/RR/R ? carrés / 24	Milieu humide à ouvert avec arbres
	Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i>	V	E	Nicheur nouveau	E/RR/R ? carrés / 24	Vieux forêts de feuillus marécageuses
	Milan royal <i>Milvus milvus</i>	S		Eteint	ET	Bois entrecoupés de pâturages, cultures et zones humides
	Milan noir <i>Milvus migrans</i>	S	E	Stable et en limite d'aire	E/RR/R ? carrés / 24	Lisières de grandes forêts, bosquets, pâturages aux abords de zones humides
	Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	S		Occasionnelle	E/RR/R ? carrés / 24	Marais, cultures céréalières et parcelles en herbe
	Gélinotte des bois <i>Bonasia bonasia</i>	D		Eteint	ET	Forêts à sous-bois denses et variés
	Râle des genêts <i>Crex crex</i>	E		Retour	E/RR/R 1 carré / 24	Prairies humides fauchées tardivement, surface herbeuse dense et haute
	Marouette ponctuée <i>Porzana porzana</i>	E		Occasionnelle	E/RR/R ? carrés / 24	Prairies et phragmitaies arbustives
	Mouette rieuse <i>Larus ridibundus</i>			Occasionnelle	E/RR/R ? carrés / 24	Milieux artificialisés (bassins de décantation)
	Goéland cendré <i>Larus canus</i>	V	R	Nicheur nouveau	E/RR/R ? carrés / 24	Carrières inondées
	Hibou grand-duc <i>Bubo bubo</i>	R		Retour	E/RR/R ? carrés / 24	Milieu escarpé envahi par la végétation
	Hibou des marais <i>Asio flammeus</i>	V	E	Occasionnelle	E/RR/R ? carrés / 24	Espace ouvert : prairie humide, marais, champs cultivé, ...
	Cinacle plongeur <i>Cinclus cinclus</i>	S		Stable	AC/C 9 carrés / 24	Cours d'eau rapides et peu profonds
	Tarier des prés <i>Saxicola rubetra</i>	D		Diminution	PC 5 carrés / 24	Prairies humides fauchées tardivement et en milieu humide
	Bouscarle de Cetti <i>Cettia cetti</i>			Occasionnelle	E/RR/R ? carrés / 24	phragmitaies arbustives
	Rousserolle turdoïde <i>Acrocephalus arundinaceus</i>	D		Forte régression	E/RR/R 1 carré / 24	Roselières inondées
	Pie-grièche grise <i>Lanius excubitor</i>	D	E	Forte diminution	PC 15 carrés / 24	Coupes forestières, bocage avec des haies comportant de grands arbres
	Beccroisé des sapins <i>Loxia curvirostra</i>		V	Occasionnelle	E/RR/R ? carrés / 24	Forêts à conifères dominants

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Liste rouge nationale :		E	en danger	Liste rouge régionale :		
		V	vulnérable			E en danger
		R	rare			V vulnérable
		S	à surveiller			R rare
		I	indéterminé			D en déclin
Liste orange nationale (oiseaux) :		D	en déclin			L localisé
		L	localisé			I indéterminé
		AP	à préciser			ET : Eteint
		NE	Non évalué			
MAMMIFÈRES	Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i>	V	I	Mal connue	E/RR/R 1 carré / 24	Forêts claires
	Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i>	V	I	Mal connue	AR 2 carrés / 24	Forêts claires, bosquets, parcs, jardins, villages, avec présence de vieux arbres, reproduction en milieu boisé et chasse au dessus de la végétation
	Grand murin <i>Myotis myotis</i>	V	D	Mal connue	AR 2 carrés / 24	Combles, blockhaus et chasse en zones humides
	Murin de Natterer <i>Myotis nattereri</i>	S	V	Mal connue	E/RR/R 1 carré / 24	Fissuricole et chasse en milieux diversifiés avec espaces boisés, prairies, haies, carrières
	Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i>	S	V	Mal connue	PC 3 carrés / 24	Bâtiments et chasse en zones boisées et étangs
	Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteini</i>	V	I	Mal connue	E/RR/R 1 carré / 24	Carrières, secteur boisé anciens humides
	Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	S	I	Mal connue	PC 3 carrés / 24	Bâtiments et chasse en zones humides avec éléments arbustifs
	Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i>	S	V	Mal connue	E/RR/R 1 carré / 24	Bosquets, parcs, jardins, villages, avec présence de vieux arbres
	Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>	S	V	Mal connue	PC 4 carrés / 24	Bâtiments ruraux chasse en lisière de boisements, dunes, blockhaus et milieux humides
	Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>	S	V	Mal connue	E/RR/R 1 carré / 24	Reproduction en milieu boisé et chasse en milieu humide
	Chat forestier <i>Felis sylvestris</i>	S		Augmentation	AC 8 carrés / 24	Grands massifs forestiers, prairies et zones humides
	Loutre <i>Lutra lutra</i>	E		Occasionnelle	E/RR/R ? carré / 24	Niche dans les berges des cours d'eau à végétations denses
AMPHIBIENS	Grenouille des champs <i>Rana arvalis</i>	E	ET	Pas de données depuis 1924	Probablement éteint	Forêt de Mondrepuis, Wignehies, pas de données précises sur l'habitat
	Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i>	V	ET	Pas de données depuis 1924	Probablement éteint	Mares et ornières temporaires en milieu forestier
	Rainette verte <i>Hyla arborea</i>	V	PC	Diminution	E/RR/R 1 carré / 24	Plans d'eau intraforestiers (disparue), Anciennes carrières
	Pélobyte ponctué <i>Pelodytes punctatus</i>	V	PC	Pas de données depuis 1924	Probablement éteint	Entre Fourmies et Anor, pas de données précises sur l'habitat
	Pélobate brun <i>Pelobates fuscus</i>	E	ET	Pas de données depuis 1924	Probablement éteint	Trélon, Fourmies, pas de données précises sur l'habitat
	Crapaud calamite <i>Bufo calamita</i>	S	AC	Mal connue	PC 3 carrés / 24	Anciennes carrières, anciennes sablières
REPTILES	Lézard des souches <i>Lacerta agilis</i>	I	ET	Pas de données depuis 1924	Probablement éteint	Forêt de Mormal, Féron, Glageon, Trélon, Eppe-Sauvage, Fourmies, Forêt de Mondrepuis
	Vipère péliade <i>Vipera berus</i>	I	R	Probablement éteint	Probablement éteint	Lisières de forêts
	Tortue de Floride <i>Trachemys scripta</i>		PC	Augmentation	E/RR/R 1 carré / 24	Etangs intraforestiers
	Coronelle lisse <i>Coronella austriaca</i>	S	ET	Pas de données depuis 1924	Probablement éteint	Féron, Forêt de Mondrepuis, bois de l'Est du département du Nord, Parfois haies touffues
	Couleuvre à collier <i>Natrix natrix</i>	S	AR	Diminution	PC 3 carrés / 24	Etangs intraforestiers, à proximité de l'eau
	Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	S	AR	Mal connue	E/RR/R 1 carré / 24	Murs d'usine

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Liste rouge nationale :		E en danger V vulnérable R rare S à surveiller I indéterminé		Liste rouge régionale :		E en danger V vulnérable R rare D en déclin L localisé I indéterminé ET : Eteint
Liste orange nationale (oiseaux) :		D en déclin L localisé AP à préciser NE Non évalué				
SAUTERELLES - CRIQUETS ORTHOPTÈRES	Barbitiste des bois <i>Barbitistes serricauda</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 24	Lisières de bois feuillus
	Grillon des bois <i>Nemobius sylvestris</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 24	Sous-bois acidoclines
	Sauterelle ponctuée <i>Leptophyes punctatissima</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 24	Orées forestières ensoleillées, parcs et jardins
	Sauterelle des chênes <i>Meconema thalassinum</i>			Mal connue	PC 3 carrés / 24	Boisements, parcs et jardins
	Grillon domestique <i>Acheta domesticus</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 24	Bâtiments
	Mante religieuse <i>Mantis religiosa</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 24	Friches
	Sténobote cliqueteur <i>Stenobothrus lineatus</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 24	Landes, pelouses xériques, friches calcicoles
	Tétrix des carrières <i>Tetrix tenuicornis</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 24	Sablières, carrières, pelouses sèches
	Oedipode bleu <i>Oedipoda caerulea</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 24	Pelouses xériques et pierreuses à végétation clairsemée, carrières
	Criquet noir ébène <i>Omocestus rufipes</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 24	Milieux secs, pelouses rocailleuses et dénudées, pelouses calcaires
	Gomphocère roux <i>Gomphoceripus rufus</i>			Mal connue	PC 4 carrés / 24	Milieux herbacés mésophiles
	Decticelle bariolée <i>Metrioptera rosellii</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 24	Prairies humides à sèches
	Criquet des clairières ou doré <i>Chrysochraon dispar</i>			Mal connue	PC 3 carrés / 24	Prairies mésophiles
	Criquet ensanglanté <i>Stethophyma grossum</i>			Mal connue	PC 3 carrés / 24	Prairies hygrophiles
MOLLISQUES	<i>Vallonia enniensis</i>			Mal connue	E/RR/R ? carré / 24	Cariçaises et cladiées inondées
	<i>Helicodonta obvolvata</i>			Mal connue	E/RR/R ? carré / 24	Milieux forestiers
	<i>Omphiscola glabra</i>			Mal connue	E/RR/R ? carré / 24	Milieux forestiers et zones humides
	<i>Limax cinereoniger</i>			Mal connue	PC ? carré / 24	Milieux forestiers
	<i>Malacolimax tenellus</i>			Mal connue	PC ? carré / 24	Milieux forestiers
	<i>Balea biplicata</i>			Mal connue	E/RR/R ? carré / 24	Milieux humides et forestiers et secondairement en intermédiaire
	<i>Helix pomatia</i>			Mal connue	PC ? carré / 24	Milieux forestiers, bocage et friches industrielles
	<i>Vertigo substriata</i>			Mal connue	E/RR/R ? carré / 24	Milieux forestiers et zones humides
	<i>Unio tumidus</i>			Mal connue	E/RR/R ? carré / 24	Zones humides
	<i>Pseudanodonta elongata</i>			Mal connue	AR ? carré / 24	Zones humides
	<i>Pisidium tenuilineatum</i>			Mal connue	E/RR/R ? carré / 24	Zones humides
	<i>Unio crassus</i>			Mal connue	E/RR/R ? carré / 24	Zones humides
	<i>Vertigo moulinsiana</i>			Mal connue	E/RR/R ? carré / 24	Formations hélophytiques très humides (cariçaises principalement) des marais calcaires

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce	
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)		
Liste rouge nationale :		E	en danger	Liste rouge régionale :		E en danger	
		V	vulnérable			V vulnérable	
		R	rare			R rare	
		S	à surveiller			D en déclin	
		I	indéterminé			L localisé	
						I indéterminé	
Liste orange nationale (oiseaux) :		D	en déclin			ET : Eteint	
		L	localisé				
		AP	à préciser				
		NE	Non évalué				
LIBELLULES	ODONATES	Leste sauvage <i>Lestes barbarus</i>			Mal connue	AR ? carré / 24	Bord de mares, étangs, marais
		Leste fiancé <i>Lestes sponsa</i>			Mal connue	PC ? carré / 24	Eaux stagnantes des plans d'eau à végétation héliophytique diversifiée
		Leste brun <i>Sympecma fusca</i>			Mal connue	PC ? carré / 24	Bord de mares, étangs, marais, broussailles
		Agrion nain <i>Ischnura pumilio</i>			Mal connue	AR ? carré / 24	Milieus humides récemment créés ou rajeunis
		Aeschne affine <i>Aeshna affinis</i>			Mal connue	E/RR/R ? carré / 24	Dans toutes les zones humides : mares des clairières forestières, ...
		Aeschne printanière <i>Brachytron pratense</i>			Mal connue	E/RR/R ? carré / 24	Fossés, mares et étangs, bord des eaux stagnantes
		Calopteryx vierge <i>Calopteryx virgo</i>			Diminution	CC (4/5 de la distribution régionale en HA)	Ruisseaux d'eau bien oxygénée, eaux vives et claires sur substrat caillouteux à sableux
		Cordulégastré annelé <i>Cordulegaster boltonii</i>			Mal connue	PC ? carré / 24	Petits ruisseaux forestiers ou non, parties supérieures des ruisseaux et rivières
		Cordulie à deux taches <i>Epiheca bimaculata</i>			Mal connue	PC ? carré / 24	Etangs forestiers ou en lisière forestière dans la région, lacs et étangs, à proximité des forêts
		Cordulie métallique <i>Somatochlora metallica</i>			Mal connue	CC (2/3 de la distribution régionale en HA)	Etangs forestiers, lacs et étangs, à proximité des forêts
		Gomphe vulgaire <i>Gomphus vulgatissimus</i>			Mal connue	PC ? carré / 24	Cours d'eau
		Gomphe à pinces <i>Onychogomphus forcipatus</i>			Mal connue	E/RR/R ? carré / 24	Milieus humides
		Orthétrum brun <i>Orthetrum brunnum</i>			Mal connue	E/RR/R ? carré / 24	Eaux faiblement courantes
		Sympétrum noir <i>Sympetrum danae</i>			Mal connue	PC ? carré / 24	Milieus aquatiques acidoclines, milieux tourbeux, mares forestières
		Sympétrum jaune <i>Sympetrum flaveolum</i>			Fluctuante (afflux épisodiques)	E/RR/R ? carré / 24	Prairies humides
		Sympétrum vulgaire <i>Sympetrum vulgatum</i>			Mal connue	AR ? carré / 24	Plans d'eau stagnante
Sympétrum de Fonscolombe <i>Sympetrum fonscolombii</i>			Augmentation	PC ? carré / 24	Eaux stagnantes		
PAPILLONS	RHOPALOCÈRES - LEPIDOPTÈRES	Cuivré fuligineux <i>Heodes tityrus</i>			Diminution	E/RR/R ? carré / 24	Pelouses fleuries
		Thécla de la ronce <i>Callophrys rubi</i>			Diminution	E/RR/R ? carré / 24	Lisières, clairières, landes et prairies bocagères
		Argus frêle <i>Cupido minimus</i>			Disparition	ET	Prairies maigres et pelouses
		Azuré de l'espercette <i>Polyommatus thersites</i>			Disparition	ET	Prairies maigres et pelouses sèches
		Argus bleu-nacré <i>Lysandra coridon</i>			Diminution	E/RR/R ? carré / 24	Prairies maigres et pelouses sèches sur sol calcaire
		Collier de corail <i>Aricia agestis</i>			Diminution	A préciser	Prairies maigres, pelouses sèches, lisière des bois clairs, dunes
		Hespérie de l'Alcée <i>Carcharodus alceae</i>			Diminution	E/RR/R ? carré / 24	Prairies, pelouses sèches, friches, jardins et allées forestières
		Hespérie des potentilles <i>Pyrgus armoricanus</i>			Disparition	ET	Prairies maigres et pelouses sèches
		Thécla du prunier <i>Satyrion pruni</i>			Diminution	E/RR/R ? carré / 24	Lisières, bois clairs et bocage
		Grand Mars changeant <i>Apatura iris</i>			Diminution	A préciser	Lisières et clairières de forêts
		Perit Mars changeant <i>Apatura ilia</i>			Diminution	A préciser	Bois clairs et lisières

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Liste rouge nationale :		E	en danger	Liste rouge régionale :		
		V	vulnérable			E en danger
		R	rare			V vulnérable
		S	à surveiller			R rare
		I	indéterminé			D en déclin
Liste orange nationale (oiseaux) :		D	en déclin			L localisé
		L	localisé			I indéterminé
		AP	à préciser			ET : Eteint
		NE	Non évalué			
PAPILLONS RHOPALOCÈRES - LEPIDOPTÈRES	Grand sylvain <i>Limnitis populi</i>			Disparition	ET	Forêts avec trembles
	Grande Tortue <i>Vanessa polychloros</i>			Diminution	E/RR/R ? carré / 24	Bois clairs et lisières (forêts)
	Gazé <i>Aporia crataegi</i>			Diminution	à préciser	Haies, pelouses, prairies en forêt et allées forestières
	Lucine <i>Haemeris lucina</i>			Diminution	A préciser	Prairies maigres et pelouses sèches, lisières et clairières
	Morio <i>Nymphalis antiopa</i>			Disparition	ET	Migrateur, bois et lisières
	Moyen nacré <i>Argynnis adippe</i>			Diminution	A préciser	Prairies fleuries et lisières de forêt
	Damier de la succise <i>Euphydryas aurinia</i>			Diminution	E/RR/R ? carré / 24	Coupes forestières, coteaux calcaires et lisières humides
	Hespérie du brome <i>Carterocephalus palaemon</i>			Disparition	ET	Lisières et clairières humides
	Virgule <i>Hesperia comma</i>			Disparition	ET	Prairies maigres, pelouses sèches
	Tabac d'Espagne <i>Argynnis paphia</i>			Diminution	E/RR/R ? carré / 24	Lisières et clairières forestières, prairies bocagères
	Nacré de la sanguisorbe <i>Brenthis ino</i>			Diminution	A préciser	Prairies et clairières humides, marécages
	Petite violette <i>Clossiana dia</i>			Diminution	E/RR/R ? carré / 24	Prairies mésophiles, lisières des bois clairs (forêts)
Grand nacré <i>Argynnis aglaja</i>			Diminution	E/RR/R ? carré / 24	Prairies fleuries et lisières de forêt	
Espèces autochtones introduites ou probablement introduites						
AMPIL.	Triton marbré <i>Triturus marmoratus</i>	V	?	Probablement introduit 1 seule donnée	E/RR/R 1 carré / 24	Lisières forestières

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

ORGFH Nord – Pas-de-Calais – ETATS DES LIEUX DES ESPECES

District Plaine Maritime Picarde (12 carrés sur 164 pour la région)

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Liste rouge nationale :		E en danger V vulnérable R rare S à surveiller I indéterminé				Liste rouge régionale :
Liste orange nationale (oiseaux) :		D en déclin L localisé AP à préciser NE Non évalué				E en danger V vulnérable R rare D en déclin L localisé I indéterminé ET : Eteint

Espèces indigènes à problèmes

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	Habitats spécifiques de l'espèce
OISEAUX	Grand cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i>		L	D : ne niche pas T :	Non Nicheur 0 carré / 12	Marais boisés, toutes zones avec de la nourriture accessible,
	Goéland argenté <i>Larus argentatus</i>		L	D : légère augmentation T : augmentation	PC 2 carrés / 12	Bassins de décantation, toits des bâtiments,
	Cygne tuberculé <i>Cygnus olor</i>	R		D : stable T : augmentation	CC 9 carrés / 12	Tous plans d'eau
	Pigeon ramier <i>Columba palumbus</i>			D : stable T : stable	CC 12 carrés / 12	Tous types de boisements
	Tourterelle turque <i>Streptopelia decaocto</i>			D : stable T : augmentation	CC 12 carrés / 12	Arbres en espaces verts urbains ou périurbains
	Pie bavarde <i>Pica pica</i>			D : stable T : stable	CC 12 carrés / 12	Arbres élevés en lisière, arbres élevés, haies épaisses
	Corbeau freux <i>Corvus frugilegus</i>			D : légère augmentation T : augmentation	PC 2 carrés / 12	Bois, plantations
	Corneille noire <i>Corvus corone</i>			D : stable T : augmentation	CC 12 carrés / 12	Tous types de boisements, parcs, grands arbres des avenues, pylônes
	Étourneau sansonnet <i>Sturnus vulgaris</i>			D : stable T : augmentation	CC 12 carrés / 12	Arbres avec des cavités, bâtiments
MAMMIFÈRES	Sanglier <i>Sus scrofa</i>			D : stable T : stable	CC 9 carrés / 12	Boisements avec taillis denses, Dunes à fourrés épais, Céréales (été, individus solitaires), Roselières touffues
	Chevreuil <i>Capreolus capreolus</i>			D : stable T : stable	CC 12 carrés / 12	Tous types de boisements, Cultures, Marais boisés
	Fouine <i>Martes foina</i>			D : stable T : augmentation	CC 12 carrés / 12	Lisières, bocage à haies libres, dunes, friches buissonnantes, tous types de bâtiments
	Renard roux <i>Vulpes vulpes</i>			D : stable T : stable	CC 11 carrés / 12	Tous types de boisements, talus fourrés, haies épaisses, talus isolés, roselières pas trop inondées, marais, abords des villages, zones industrielles
	Lapin de garenne <i>Oryctolagus cuniculus</i>			D : stable T : diminution	CC 12 carrés / 12	Lisières, clairières, haies, bords d'autoroutes, talus, carrières, bords de voies rapides, zones industrielles

Espèces introduites ou probablement introduites à problèmes

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	Habitats spécifiques de l'espèce
OISEAUX	Bernache du Canada <i>Branta canadensis</i>		R	D : ne niche pas T : augmentation	Non Nicheur 0 carré / 12	Mares, étangs de parcs
	Ouette d'Égypte <i>Alopochen aegyptiacus</i>		V	D : ne niche pas T : absente	Non Nicheur 0 carré / 12	Mares, étangs de parcs
	Érismature rousse <i>Oxyura jamaicensis</i>		E	D : occasionnelle T : absence de données	E/RR/R/AR 1 carré / 12	Pannes dunaires
MAM.	Rat musqué <i>Ondatra zibethicus</i>			D : stable T : augmentation	CC 12 carrés / 12	Mares intraforestières, mares, fossés, canaux, rivières, niche dans les berges des plans d'eau et cours d'eau ou dans des huttes
	Ragondin <i>Myocastor coypus</i>			D : absent T : absente	absent 0 carré / 12	Tous types de cours d'eau
REPT.	Tortue de Floride <i>Trachemys scripta</i>					Etangs intraforestiers, méandres de rivières abandonnées, canaux, plan d'eau

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Liste rouge nationale :		E	en danger	Liste rouge régionale :		E en danger
		V	vulnérable			V vulnérable
		R	rare			R rare
		S	à surveiller			D en déclin
		I	indéterminé			L localisé
						I indéterminé
Liste orange nationale (oiseaux) :		D	en déclin			ET : Eteint
		L	localisé			
		AP	à préciser			
		NE	Non évalué			

Espèces gibier autochtones

OISEAUX	Espèces		STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
	Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)			
	Oie cendrée <i>Anser anser</i>	V	E	D : stable T :	E/RR/R/AR 1 carré / 12	Passage en hiver (stationnement sur les bassins de décantation ou ballastières), nidification anecdotique	
	Canard pilet <i>Anas acuta</i>	S	E	D : occasionnel T :	E/RR/R/AR 1 carré / 12	Bord de mer, estuaires, herbiers et vasières découverts à marée basse, étangs littoraux et arrière-littoraux	
	Fuligule morillon <i>Aythya fuligula</i>	R	L	D : stable T : stable	PC 2 carrés / 12	Mares en milieu dunaire	
	Sarcelle d'hiver <i>Anas crecca</i>	R	E	D : stable T : augmentation	C 6 carrés / 12	Bassins de décantation	
	Sarcelle d'été <i>Anas querquedula</i>	E	D	D : stable T : stable	C 6 carrés / 12	Prairies humides	
	Fuligule milouin <i>Aythya ferina</i>	D	L	D : stable T : stable	E/RR/R/AR 1 carré / 12	Marais peu profonds	
	Canard colvert <i>Anas platyrhynchos</i>			D : stable T : augmentation	CC 12 carrés / 12	Tous types de plans d'eau	
	Canard souchet <i>Anas clypeata</i>			D : stable T : stable	C 5 carrés / 12	Mares, marais et cours d'eau linéaire	
	Canard chipeau <i>Anas strepera</i>	V	R	D : irrégulier T : augmentation	AC 4 carrés / 12	Etangs à végétation touffue	
	Râle d'eau <i>Rallus aquaticus</i>	AP	V	D : stable T : stable	CC 12 carrés / 12	Friches inondées, rives des étangs calmes, vasières	
	Poule d'eau <i>Gallinula chloropus</i>			D : stable T : augmentation	CC 12 carrés / 12	Tous types de plans d'eau	
	Foulque macroule <i>Fulica atra</i>			D : stable T : stable	CC 10 carrés / 12	Tous types de plans d'eau	
	Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i>	D	I	D : stable T : stable	CC 11 carrés / 12	Près ras ou fauchés, plaines nues ou à végétation rase (céréales, semis, éteules, ...), prairies humides, bassins de décantation, vasières (bouts de mares ou d'étangs)	
	Bécassine des marais <i>Gallinago gallinago</i>	E		D : diminution T : stable	AC 3 carrés / 12	Prairies humides, pâtures piétinées avec joncs ou carex	
	Bécasse des bois <i>Scolopax rusticola</i>	AP	L	D : diminution T : occasionnelle	E 1 carré / 12	Grands bois, dunes boisées	
	Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	AP	D	D : stable T : stable	CC 12 carrés / 12	Champs de céréales et bandes enherbées	
	Merle noir <i>Turdus merula</i>			D : stable T : stable	CC 12 carrés / 12	Lisières, espaces verts haies, talus	
	Grive litorne <i>Turdus pilaris</i>			T : peu d'infos	?	Forêts et grands bois, dunes, prairies humides à proximité des bosquets	
	Grive musicienne <i>Turdus philomelos</i>			D : stable T : stable	CC 12 carrés / 12	Lisières, zones bocagères, dunes, haies, talus, espaces verts et parcs	
	Grive draine <i>Turdus viscivorus</i>			D : stable T : stable	CC 12 carrés / 12	Ilots boisés, zones bocagères, haies, bosquets, pâtures, espaces verts et parcs	
	Caille des blés <i>Coturnix coturnix</i>			D : fluctuant T : stable	CC 11 carrés / 12	Cultures	
	Perdrix grise <i>Perdix perdix</i>	D	D	T : augmentation	CC 12 carrés / 12	Cultures	
	Geai des chênes <i>Garrulus glandarius</i>			D : stable T : stable	CC 12 carrés / 12	Forêts de feuillus	
	Pigeon colombine <i>Columba oenas</i>	D		D : stable T : stable	CC 12 carrés / 12	Forêts âgées, carrières, ruines, blockhaus, cultures	
	Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>			D : stable T : stable	CC 12 carrés / 12	Bois, bosquets, haies	

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence :

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	

Liste rouge nationale :	E en danger V vulnérable R rare S à surveiller I indéterminé	Liste rouge régionale :	E en danger V vulnérable R rare D en déclin L localisé I indéterminé ET : Eteint
Liste orange nationale (oiseaux) :	D en déclin localisé L à préciser AP NE Non évalué		

MAMMIFÈRES	Blaireau européen <i>Meles meles</i>	S	D	D : stable T : augmentation	C 5 carrés / 12	Forêts de feuillus ou boisements mixtes, talus, friches, broussailles, bocages prairies et landes
	Lièvre d'Europe <i>Lepus europaeus</i>	I	I	D : stable T : augmentation	CC 12 carrés / 12	Forêts, zones bocagères, cultures, marais
	Belette <i>Mustela nivalis</i>	S	I	D : stable T : augmentation - mal connue	CC 12 carrés / 12	Forêts, vergers, champs, prairies, landes, marais, jardins
	Hermine <i>Mustela erminea</i>	S	I	D : stable T : stable - mal connue	C 12 carrés / 12	Forêts, vergers, cultures, marais, jardins et bâtiments
	Putois <i>Mustela putorius</i>	I	I	D : stable T : stable - mal connue	CC 12 carrés / 12	Talus, boisements présents en milieux humides, marais

Espèces gibier introduites ou probablement introduites

OISEAUX	Perdrix "rouge" div sp.			D : mal connue T : absente	?	Cultures
	Faisan de Colchide <i>Phasianus colchicus</i>			D : stable T : augmentation	?	Secteurs broussailleux et humides, lisières, bocages, cultures, marais
	Faisan vénéré <i>Syrnaticus reevesi</i>			D : mal connue T : augmentation	?	Forêts

Espèces autochtones éteintes et peu communes à exceptionnelles

OISEAUX	Huppe fasciée <i>Upupa epops</i>	D	ET	Disparue en 1985	Non Nicheur 0 carré / 12	Boisement clair en milieu dunaire avec arbres creux
	Torcol fourmilier <i>Jynx torquilla</i>	D	ET	Disparu en 1987	Non Nicheur 0 carré / 12	Boisement clair en milieu dunaire avec arbres creux
	Sizerin flammé <i>Carduelis flammea</i>		E	Disparu ? Contraction actuelle de l'aire de nidification	Non Nicheur 0 carré / 12	Bouleaux, résineux des dunes
	Autour des palombes <i>Accipiter gentilis</i>		L	Stable	E/RR/R/AR 1 carré / 12	Forêts, grands bois
	Pic noir <i>Dryocopus martius</i>		L	Stable	E/RR/R/AR 1 carré / 12	Forêts, grands bois
	Beccroisé des sapins <i>Loxia curvirostra</i>		V	Occasionnelle	E/RR/R/AR 1 carré / 12	Plantations âgées de résineux
	Tarin des aulnes <i>Carduelis spinus</i>	R	E	Occasionnelle	PC 2 carrés / 12	Plantations âgées de résineux
	Goéland brun <i>Larus fuscus</i>		L	Augmentation	PC 2 carrés / 12	Carrière, dunes
	Mouette mélanocéphale <i>Larus melanocephala</i>	R	R	Fluctue	PC 2 carrés / 12	Pannes dunaires, bassins de décantation
	Pie-grièche grise <i>Lanius excubitor</i>	D	E	Forte diminution	Non Nicheur 0 carré / 12	Haies, bosquets, Mégaphorbiaies de vallée
	Tarier des prés <i>Saxicola rubetra</i>		E	Diminution	PC 2 carrés / 12	Prairies humides fauchées tardivement
	Busard St-Martin <i>Circus cyaneus</i>	S	L	Disparu	Non Nicheur 0 carré / 12	Vastes roselières
	Busard cendré <i>Circus cyaneus</i>	S	L	Disparu	Non Nicheur 0 carré / 12	Vastes roselières
	Échasse blanche <i>Himantopus himantopus</i>	S	V	Stable	E/RR/R/AR 1 carré / 12	Mares en marais
	Goéland cendré <i>Larus canus</i>	V	R	Irrégulier	E/RR/R/AR 1 carré / 12	Pannes dunaire
	Hibou des marais <i>Asio flammeus</i>	V	E	Diminution	E/RR/R/AR 1 carré / 12	Estuaire, dunes
Marouette poussin <i>Porzana parva</i>	V	E	Occasionnelle	E/RR/R/AR 1 carré / 12	Prairies inondées à végétation touffue	

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce	
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)		
Liste rouge nationale :		E	en danger	Liste rouge régionale :			
		V	vulnérable	E en danger			
		R	rare	V vulnérable			
		S	à surveiller	R rare			
		I	indéterminé	D en déclin			
Liste orange nationale (oiseaux) :		D	en déclin	L localisé			
		L	localisé	I indéterminé			
		AP	à préciser	ET : Eteint			
		NE	Non évalué				
OISEAUX	Panure à moustaches <i>Panurus biarmicus</i>	L	E	Diminution	E/RR/R/AR 1 carré / 12	Roselières denses	
	Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	S	L	Augmentation	E/RR/R/AR 1 carré / 12	Bosquets en milieu humide	
	Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i>	V	E	Diminution	PC 2 carrés / 12	Phragmitaies étendues	
	Rousserolle turdoïde <i>Acrocephalus arundinaceus</i>	D	E	Diminution	PC 2 carrés / 12	Roselières inondées	
MAMMIFÈRES	Crocidure leucode <i>Crocidura leucodon</i>		I	Mal connue	E/RR/R/AR 1 carré / 12	Indéterminé (pelotes de régurgitation)	
	Crocidure musette <i>Crocidura russula</i>			Mal connue	PC 2 carrés / 12	Habitations et leur voisinage	
	Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinim</i>	V	D	Mal connue	PC 2 carrés / 12	Bâtiments et leur voisinage	
	Murin à oreilles échanquées <i>Myotis emarginatus</i>	S	V	Mal connue	PC 2 carrés / 12	Bâtiments et chasse en zones humides avec éléments arbustifs	
	Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	S		Mal connue	PC 2 carré / 12	Bâtiments et chasse en zones humides avec éléments arbustifs	
	Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>	S	V	Mal connue	PC 2 carrés / 12	Bâtiments ruraux, chasse en lisière de boisements	
	Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i>	S	V	Mal connue	PC 2 carrés / 12	Bosquets, parcs, jardins, villages, avec présence de vieux arbres	
	Campagnol souterrain <i>Microtus subterraneus</i>			Mal connue	E/RR/R/AR 1 carré / 12	Prairies humides	
	Rat des moissons <i>Micromys minutus</i>		I	Diminution	E/RR/R/AR 1 carré / 12	Cultures, roselières	
REPT. AMPH.	Grenouille verte de Lessona <i>Rana lessonae</i>	S	PC	Mal connue	PC 2 carrés / 12	Petits plans d'eau à proximité de landes, fossés, petits plans d'eau dans des marais arrière-littoraux	
REPT.	Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	S	AR	Mal connue	E/RR/R/AR 1 carré / 12	Remparts	
SAUTERELLES - CRIQUETS	ORTHOPTÈRES	Grillon des bois <i>Nemobius sylvestris</i>			Mal connue	PC 2 carrés / 12	Sous-bois acidoclines
		Criquet duettiste <i>Chorthippus brunneus</i>			Mal connue	E/RR/R/AR 1 carré / 12	Endroits découverts : chemins, pelouses écorchées, clairières sèches
		Criquet noir ébène <i>Omocestus rufipes</i>			Mal connue	E/RR/R/AR 1 carré / 12	Milieus secs, pelouses rocailleuses et dénudées, pelouses calcaires
		Decticelle carroyée <i>Platycleis tessellata</i>			Mal connue	E/RR/R/AR 1 carré / 12	Lieux incultes arides à végétation maigre
		Tétrix des carrières <i>Tetrix tenuicornis</i>			Mal connue	E/RR/R/AR 1 carré / 12	Pelouses sèches
		Sténobote cliqueteur <i>Stenobothrus lineatus</i>			Mal connue	PC 2 carrés / 12	Landes, pelouses xériques, friches calcicoles
		Decticelle des bruyères <i>Metrioptera brachyptera</i>			Mal connue	E/RR/R/AR 1 carré / 12	Lande à bruyère, prairies humides à sèches
		Criquet verte-échine <i>Chorthippus dorsatus</i>			Mal connue	E/RR/R/AR 1 carré / 12	Formations herbacées mésohygrophiles et milieux secs, prairies marécageuses
		Criquet palustre <i>Chorthippus montanus</i>			Mal connue	E/RR/R/AR 1 carré / 12	Prairies hygrophiles
MOLL.	Groupe non traité						
ET	Groupe non traité						

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Liste rouge nationale : Liste orange nationale (oiseaux) :		E en danger V vulnérable R rare S à surveiller I indéterminé		Liste rouge régionale : E en danger V vulnérable R rare D en déclin L localisé I indéterminé ET : Eteint		
PAPILLONS RHOPALOCÈRES - LEPIDOPTÈRES	Groupe non traité					

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

ORGFH Nord – Pas-de-Calais – ETATS DES LIEUX DES ESPECES

District Plaine Maritime Flamande (17 carrés sur 164 pour la région)

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	

Liste rouge nationale :	E en danger V vulnérable R rare S à surveiller I indéterminé	Liste rouge régionale :	E en danger V vulnérable R rare D en déclin L localisé I indéterminé ET : Eteint
Liste orange nationale (oiseaux) :	D en déclin L localisé AP à préciser NE Non évalué		

Espèces indigènes à problèmes

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
				D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
OISEAUX	Grand cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i>		L	D : ne niche pas T :	Non Nicheur 0 carré / 17	Marais boisés, toutes zones avec de la nourriture accessible,
	Pigeon ramier <i>Columba palumbus</i>			D : stable T :	CC 17 carrés / 17	Tous types de boisements
	Cygne tuberculé <i>Cygnus olor</i>	R		D : augmentation T :	CC 15 carrés / 17	Plans d'eau
	Pie bavarde <i>Pica pica</i>			D : stable T : stable	CC 17 carrés / 17	Arbres élevés en lisière, arbres élevés, haies épaisses, pylônes
	Corneille noire <i>Corvus corone</i>			D : stable T : stable	CC 17 carrés / 17	Tous types de boisements, parcs, grands arbres des avenues
	Étourneau sansonnet <i>Sturnus vulgaris</i>			D : stable T : augmentation	CC 17 carrés / 17	Arbres avec des cavités, bâtiments
	Goéland argenté <i>Larus argentatus</i>		L	D : augmentation T : augmentation	AC 4 carrés / 17	Dunes, bassins, toits de bâtiments
	Corbeau freux <i>Corvus frugilegus</i>			D : légère augmentation T : stable à augmentation	AR 2 carrés / 17	Plantations, parcs
	Tourterelle turque <i>Streptopelia decaocto</i>			D : stable T : augmentation	CC 17 carrés / 17	Arbres à feuillage persistant en espaces verts urbains ou périurbains
	Grand cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i>		L	D : stable T : augmentation	E/RR/R 1 carré / 12	Niche en marais boisé - Pêche en toute zone avec de la nourriture accessible
MAMMIFÈRES	Sanglier <i>Sus scrofa</i>			D : stable T : stable à augmentation	PC 3 carrés / 17	Boisements avec taillis denses, roselières touffues, marais boisés
	Chevreuil <i>Capreolus capreolus</i>			D : légère augmentation T : stable	C 6 carrés / 17	Tous types de boisements, cultures, marais boisés
	Renard roux <i>Vulpes vulpes</i>			D : stable T : stable à augmentation	C 11 carrés / 17	Tous types de boisements, talus fourrés, haies épaisses, talus isolés, roselières pas trop inondées, marais, abords des villages, zones industrielles
	Fouine <i>Martes foina</i>			D : stable T : stable	CC 12 carrés / 17	Lisières, bocage à haies libres, friches buissonnantes, tous types de bâtiments
	Lapin de garenne <i>Oryctolagus cuniculus</i>			D : stable T : stable à diminution	CC 17 carrés / 17	Lisières, clairières, haies, bords d'autoroutes, talus, carrières, bords de voies rapides, zones industrielles

Espèces introduites ou probablement introduites à problèmes

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
				D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
OISEAUX	Bernache du Canada <i>Branta canadensis</i>		R	D : légère augmentation T : augmentation	E/RR/R 1 carré / 17	Mares, étangs des parcs
	Ouette d'Égypte <i>Alopochen aegyptiacus</i>		V	D : augmentation T : augmentation	AR 2 carrés / 17	Prairies et cultures à proximité des canaux, bassins de décantation, mares
	Érismature rousse <i>Oxyura jamaicensis</i>		E	D : occasionnelle T : absence de données	E/RR/R 1 carré / 17	Bassins de décantation, panes dunaires
MAM.	Rat musqué <i>Ondatra zibethicus</i>			D : stable T : augmentation	CC 15 carrés / 17	Mares intraforestières, mares, fossés, canaux, rivières, niche dans les berges des plans d'eau et cours d'eau ou dans des huttes
	Ragondin <i>Myocastor coypus</i>			D : occasionnelle T : ?	E/RR/R 1 carré / 17	Tous types de cours d'eau, étangs, marais
REPT.	Tortue de Floride <i>Trachemys scripta</i>		PC	D : augmentation T :	PC 3 carrés / 17	Etangs intraforestiers, méandres de rivières abandonnés, canaux, plans d'eau, douves de fortification

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Liste rouge nationale :	E en danger V vulnérable R rare S à surveiller I indéterminé			Liste rouge régionale :	E en danger V vulnérable R rare D en déclin L localisé I indéterminé ET : Eteint	
Liste orange nationale (oiseaux) :	D en déclin L localisé AP à préciser NE Non évalué					

Espèces gibier autochtones

OISEAUX	ESPÈCES	Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	Habitats spécifiques de l'espèce
	Grive litorne <i>Turdus pilaris</i>		D	D : contraction actuelle de l'aire T : diminution	E/RR/R 1 carré / 17	Prairies humides de vallée avec bosquets
	Grive draine <i>Turdus viscivorus</i>			D : stable T : stable à augmentation	C 11 carrés / 17	Ilots boisés, zones bocagères, haies, bosquets, pâtures, espaces verts et parcs
	Grive muscienne <i>Turdus philomelos</i>			D : stable T : stable à augmentation	C 11 carrés / 17	Lisières, zones bocagères, dunes, haies, talus, espaces verts et parcs
	Merle noir <i>Turdus merula</i>			D : stable T : stable à augmentation	C 11 carrés / 17	Lisières, espaces verts haies, talus
	Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	AP	D	D : stable T : stable	CC 17 carrés / 17	Céréales et bandes enherbées
	Foulque macroule <i>Fulica atra</i>			D : stable T : stable	CC 17 carrés / 17	Tous types de plans d'eau
	Poule d'eau <i>Gallinula chloropus</i>			D : stable T : augmentation	CC 17 carrés / 17	Tous types de plans d'eau
	Râle d'eau <i>Rallus aquaticus</i>		V	D : stable T : augmentation	C 10 carrés / 17	Friches inondées, rives des étangs calmes, vasières
	Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i>	D	I	D : stable T : diminution (59) / augmentation (62)	CC 17 carrés / 17	Près ras ou fauchés, plaines nues ou à végétation rase (céréales, semis, éteules, ...), prairies humides, bassins de décantation, vasières (queues de mares ou d'étangs)
	Huitfer pie <i>Haematopus ostralegus</i>	R	V	D : occasionnelle T : occasionnelle	AC 4 carrés / 17	Prairies humides, champs de maïs, littoral
	Pigeon colombin <i>Columba oenas</i>	D		D : stable T : stable à diminution	CC 17 carrés / 17	Forêts âgées, carrières, ruines, blockhaus, cultures
	Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	D	D	D : stable T : stable à augmentation	CC 17 carrés / 17	Bois, bosquets, haies, dunes boisées
	Geai des chênes <i>Garrulus glandarius</i>			D : stable T : stable à augmentation	C 10 carrés / 17	Forêts de feuillus
	Caille des blés <i>Coturnix coturnix</i>			D : stable T : stable	CC 16 carrés / 17	Cultures
	Perdrix grise <i>Perdix perdix</i>	D	D	T : stable		Cultures
	Bécasse des bois <i>Scolopax rusticola</i>	AP	L	D : occasionnelle T : occasionnelle	E/RR/R 1 carré / 17	Forêts et grands bois
	Chevalier gambette <i>Tringa totanus</i>	V	E	D : stable T : ?	AC 4 carrés / 17	Rivages des eaux douces ou salées : estuaires, plages, zones de vasières, étangs, bassins de décantation
	Sarcelle d'été <i>Anas querquedula</i>	E	D	D : stable T : stable	CC 12 carrés / 17	Bassins de décantations, watergangs, fossés, prairies humides, mares
	Sarcelle d'hiver <i>Anas crecca</i>	R		D : stable T : stable	AR - AC 4 carrés / 17	Bassins de décantations, watergangs, fossés, prairies humides, mares
	Fuligule milouin <i>Aythya ferina</i>			D : stable T : stable	AC 5 carrés / 17	Bassin de décantation, marais peu profonds, plans d'eau périurbains
	Fuligule morillon <i>Aythya fuligula</i>	R	L	D : stable T : stable à augmentation	PC 3 carrés / 17	Etangs, mares à végétation abondante, mares en milieu dunaire
	Canard colvert <i>Anas platyrhynchos</i>			T : stable à augmentation	CC 17 carrés / 17	Tous types de plans d'eau
	Canard souchet <i>Anas clypeata</i>			D : stable T : stable	CC 16 carrés / 17	Bassins de décantations, watergangs, fossés, marais, cours d'eau linéaire, mares
	Canard chipeau <i>Anas strepera</i>	V	R	D : stable T : augmentation	AR 2 carrés / 17	Étangs à rives à végétation touffue
	Canard pilet <i>Anas acuta</i>	S	E	D : occasionnelle T :	E/RR/R 1 carré / 17	Bord de mer, estuaires, herbiers et vasières découverts à marée basse, étangs littoraux et arrière-littoraux

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Liste rouge nationale :		E	en danger	Liste rouge régionale :		
		V	vulnérable			E en danger
		R	rare			V vulnérable
		S	à surveiller			R rare
		I	indéterminé			D en déclin
Liste orange nationale (oiseaux) :		D	en déclin			L localisé
		L	localisé			I indéterminé
		AP	à préciser			ET : Eteint
		NE	Non évalué			

OISEAUX	Combattant varié <i>Philomachus pugnax</i>	V	E	D : occasionnelle T :	E/RR/R 1 carré / 17	Mares de travaux portuaires, bord de mer, plages boueuses des bords d'étangs, marais, bassins de décantation, prairies humides
	Courlis cendré <i>Numenius arquata</i>	D	E	D : occasionnelle T :	E/RR/R 1 carré / 17	Mares de travaux portuaires, rivages maritimes : estuaires, baies avec vasières, prairies arrière-littorales
	Oie cendrée <i>Anser anser</i>	V	E	D : stable T :	E/RR/R 1 carré / 17	Passage en hiver (stationnement sur les bassins de décantation ou ballastières), nidification anecdotique
	Barge à queue noire <i>Limosa limosa</i>	V	E	D : stable T : relictuel	PC 3 carrés / 17	Prairies humides
	Bécassine des marais <i>Gallinago gallinago</i>	E	E	D : en forte diminution T : stable	AR 2 carrés / 17	Prairies humides, pâtures piétinées avec joncs ou carex
MAMMIFÈRES	Blaireau européen <i>Meles meles</i>	S	D	D : diminution T : augmentation	AR 2 carrés / 17	Forêts de feuillus ou boisements mixtes, talus, friches, broussailles, bocages prairies et landes
	Belette <i>Mustela nivalis</i>	S	I	D : stable T : stable - mal connue	C 11 carrés / 17	Forêts, vergers, champs, prairies, landes, marais, jardins
	Putois <i>Mustela putorius</i>	I	I	D : stable T : augmentation - mal connue	C 11 carrés / 17	Talus, boisements présents en milieux humides, marais
	Lièvre d'Europe <i>Lepus europaeus</i>	I	I	T : stable à augmentation	CC 16 carrés / 17	Forêts, zones bocagères, cultures, marais
	Hermine <i>Mustela erminea</i>	S	I	D : stable T : augmentation - mal connue	AC 5 carrés / 17	Forêts, vergers, cultures, marais, jardins et bâtiments

Espèces gibier introduites ou probablement introduites

OISEAUX	Perdrix "rouge" div sp.			D : mal connue T : augmentation	?	Cultures
	Faisan de Colchide <i>Phasianus colchicus</i>			D : stable T : augmentation	?	Secteurs broussailleux et humides, lisières, bocages, cultures, marais
	Faisan vénéré <i>Syrnaticus reevesi</i>			D : mal connue T : augmentation	?	Forêts

Espèces autochtones éteintes et peu communes à exceptionnelles

OISEAUX	Sizerin flammé <i>Carduelis flammaea</i>		E	Disparu ?, contraction actuelle de l'aire de nidification	Non Nicheur 0 carré / 17	Bouleaux, résineux
	Roitelet triple-bandeau <i>Regulus ignicapillus</i>			Stable	E/RR/R 1 carré / 17	Résineux, lierres âgés
	Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	S	L	Stable	E/RR/R 1 carré / 17	Dunes à boisement clair
	Rougequeue à front blanc <i>Phoenicurus phoenicurus</i>	AP	D	Stable	AR 2 carrés / 17	Parcs, bosquets avec des arbres âgés
	Sittelle torchepot <i>Sitta europaea</i>			Augmentation	AR 2 carrés / 17	Parcs, bosquets avec des arbres âgés
	Bouvreuil pivoine <i>Pyrrhula pyrrhula</i>			Stable	AR 2 carrés / 17	Parcs, bosquets avec un sous-bois touffu
	Buse variable <i>Buteo buteo</i>			Augmentation	PC 3 carrés / 17	Bois
	Pie-grièche écorcheur <i>Lanius excubitor</i>	D	V	Disparue (fin des années 1960)	Non Nicheur 0 carré / 17	Dunes embroussaillées
	Fuligule nyroca <i>Aythya nyroca</i>	NE	E	Occasionnelle	E/RR/R 1 carré / 17	Bassin de décantation
	Guêpier d'Europe <i>Merops apiaster</i>	S	V	Augmentation	E/RR/R 1 carré / 17	Falaises dunaires
	Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	S	R	Stable	E/RR/R 1 carré / 17	Friches avec buissons, bâtiments en milieu portuaire

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	

Liste rouge nationale :

E en danger
V vulnérable
R rare
S à surveiller
I indéterminé

Liste rouge régionale :

E en danger
V vulnérable
R rare
D en déclin
L localisé
I indéterminé
ET : Eteint

Liste orange nationale (oiseaux) :

D en déclin
L localisé
AP à préciser
NE Non évalué

OISEAUX	Mouette mélanocéphale <i>Larus melanocephala</i>	R	R	Stable	AR 2 carrés / 17	Bassins, mares littorales
	Grèbe à cou noir <i>Podiceps nigricollis</i>		L	Stable	PC 3 carrés / 17	Bassins, mares littorales
	Goéland brun <i>Larus fuscus</i>		R	Augmentation	E/RR/R 1 carré / 17	Friches industrielles, toits de bâtiments, bassins de décantation
	Sterne caugek <i>Sterna sandvicensis</i>	L	E	Nicheur nouveau	E/RR/R 1 carré / 17	Ilots sablonneux de mares littorales
	Goéland cendré <i>Larus canus</i>	V	R	Stable	E/RR/R 1 carré / 17	Ilots sablonneux de mares littorales
	Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i>	V	E	Diminution	E/RR/R 1 carré / 17	Phragmitaies étendues
	Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>	E	E	Diminution	E/RR/R 1 carré / 17	Roselières avec buissons
	Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	S	L	Augmentation	E/RR/R 1 carré / 17	Bosquets en milieu humide
	Sterne naine <i>Sterna albifrons</i>	R	E	Augmentation	AR 2 carrés / 17	Hauts de plage, travaux portuaires
	Échasse blanche <i>Himantopus himantopus</i>	S	V	Stable	AR 2 carrés / 17	Prés inondés, vasières saumâtres
	Marouette ponctuée <i>Porzana porzana</i>	E	E	Diminution	AR 2 carrés / 17	Zones prairiales inondées
	Rousserolle turdoïde <i>Acrocephalus arundinaceus</i>	D	E	Diminution	AR 2 carrés / 17	Roselières inondées
	Locustelle lusciniôïde <i>Locustella luscinioides</i>		V	Diminution	PC 3 carrés / 17	Phragmitaies humides pures
	Busard Saint-Martin <i>Circus pygargus</i>	S	L	Stable	PC 3 carrés / 17	Cultures, friches
	Busard cendré <i>Circus cyaneus</i>	S	L	Stable	PC 3 carrés / 17	Cultures, friches
MAMMIFÈRES	Muscardin <i>Muscardinus avellanarius</i>		R	Diminution 1/2	E/RR/R 1 carré / 17	Lisières de boisements
	Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	S	L	Stable	PC 3 carrés / 17	Cultures, friches
	Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>	S	V	Mal connue	E/RR/R 1 carré / 17	Boisements
	Crocicide leucode <i>Crocifura leucodon</i>		I	Mal connue	AR 2 carrés / 17	Indéterminé (pelotes de régurgitation)
	Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	V	D	Mal connue	E/RR/R 1 carré / 17	Bâtiments et leur voisinage
	Murin des marais <i>Myotis dasycneme</i>	E	D	Mal connue	PC 4 carrés / 17	Fissuricole, chasse le long des cours d'eau et des plans d'eau
	Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i>	S	V	Mal connue	AR 2 carrés / 17	Bâtiments et chasse en zones humides en contexte boisé
	Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	S	I	Mal connue	AR 2 carrés / 17	Bâtiments et chasse en zones humides avec éléments arbustifs
	Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	S	I	Mal connue	AR 2 carrés / 17	Bâtiments et leur voisinage
	Loutre <i>Lutra lutra</i>	E	E	Disparue en 1967	Probablement éteinte 0 carré / 17	Cours d'eau de bonne qualité
AMPHIBIENS	Alyte accoucheur <i>Alytes obstetricans</i>	I	AC	Mal connue	AR 2 carrés / 17	Forêt de Clairmarais
	Rainette verte <i>Hyla arborea</i>	V	PC	Mal connue	PC 3 carrés / 17	Pannes dunaires, anciens bassins de dépôt
	Grenouille de Lessona <i>Rana lessonae</i>	S	PC	Mal connue	PC 2 carrés / 17	Petits plans d'eau (Marais de Guines)

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	

Liste rouge nationale :	E en danger V vulnérable R rare S à surveiller I indéterminé	Liste rouge régionale :	E en danger V vulnérable R rare D en déclin L localisé I indéterminé ET : Eteint
Liste orange nationale (oiseaux) :	D en déclin L localisé AP à préciser NE Non évalué		

REPTILES	Espèce	S	PC	Statut	Distribution	Habitats
	Couleuvre à collier <i>Natrix natrix</i>			Mal connue	PC 3 carrés / 17	Bassins de décantation, anciennes briqueteries, coteaux humides
	Tortue de Kemp <i>Lepidochelys Kempii</i>		R	1 seule donnée	E/RR/R 1 carré / 17	Littoral
SAUTERELLES - CRIQUÈTES	Tétrix des clairières <i>Tetrix undulata</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 17	Milieux mésophiles, clairières, prairies
	Criquet duettiste <i>Chorthippus brunneus</i>			Mal connue	PC 3 carrés / 17	Clairières sèches, endroits découverts : chemins, pelouses écorchées
	Criquet des jachères <i>Chorthippus mollis</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 17	Milieux chauds et arides, pelouses xériques
	Méconème fragile ou méridionale <i>Meconema meridionale</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 17	Boisements en milieu urbain
	Oedipode bleu <i>Oedipoda caerulea</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 17	Pelouses xériques et pierreuses à végétation clairsemée
	Criquet noir ébène <i>Omocestus rufipes</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 17	Milieux secs, pelouses rocailleuses et dénudées, pelouses calcaires
	Decticelle chagrinée <i>Platycleis albopunctata</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 17	Endroits xériques à végétation clairsemée : dunes et pelouses calcaires
	Sténobote cliqueteur <i>Stenobothrus lineatus</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 17	Pelouses xériques
	Decticelle des bruyères <i>Metrioptera brachyptera</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 17	Landes à bruyère, prairies humides à sèches
	Gomphocère roux <i>Gomphoceripus rufus</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 17	Milieux herbacés mésophiles
	Grande sauterelle verte <i>Tettigonia viridissima</i>			Mal connue	PC 3 carrés / 17	Friches, terrains incultes, champs et prairies
	Criquet à long corselet <i>Tetrix subulata</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 17	Sablières xériques, vasières
	Tétrix des vasières <i>Tetrix ceperoi</i>			Mal connue	PC 3 carrés / 17	Sablières xériques, vasières
	Criquet des clairières ou doré <i>Chrysochraon dispar</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 17	Prairies mésophiles
	Criquet ensanglanté <i>Stethophyma grossum</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 17	Prairies hygrophiles
	Decticelle bariolée <i>Metrioptera rosellii</i>			Mal connue	PC 3 carrés / 17	Prairies humides à sèches
MOLL.	Groupe non traité					
LIB. EL. OD. ON.	Groupe non traité					
PAPILLONS - RHOPALOCÈRES - LEPIDOPTÈRES	Groupe non traité					

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"
Tableaux par district

ORGFH Nord – Pas-de-Calais – ETATS DES LIEUX DES ESPECES
District Artois Ouest et Boulonnais (32 carrés sur 164 pour la région)

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	

Liste rouge nationale :
E en danger
V vulnérable
R rare
S à surveiller
I indéterminé

Liste orange nationale (oiseaux) :
D en déclin
L localisé
AP à préciser
NE Non évalué

Liste rouge régionale :
E en danger
V vulnérable
R rare
D en déclin
L localisé
I indéterminé
ET : Eteint

Espèces indigènes à problèmes

OISEAUX	Grand cormoran (forme maritime) <i>Phalacrocorax carbo carbo</i>		ET	D : nicheur disparu	Non Nicheur 0 carrés / 32	Falaises maritimes, marais boisés, effondrements miniers, toutes zones avec de la nourriture accessible
		Grand cormoran (forme continentale) <i>Phalacrocorax carbo sinensis</i>				
	Cygne tuberculé <i>Cygnus olor</i>		R	D : stable T : augmentation	C 13 carrés / 32	Plans d'eau
	Goéland argenté <i>Larus argentatus</i>		L	D : augmentation T : augmentation	PC 3 carrés / 32	Bassins de décantation, effondrements miniers, toits des bâtiments,
	Pigeon ramier <i>Columba palumbus</i>			D : stable T : stable	CC 32 carrés / 32	Tous types de boisements
	Tourterelle turque <i>Streptopelia decaocto</i>			D : stable T : augmentation	CC 32 carrés / 32	Arbres en espaces verts urbains ou périurbains
	Pie bavarde <i>Pica pica</i>			D : stable T : stable	CC 32 carrés / 32	Arbres élevés en lisière, arbres élevés, haies épaisses
	Corbeau freux <i>Corvus frugilegus</i>			D : stable T : augmentation	CC 25 carrés / 32	Bois, bosquets, parcs
	Corneille noire <i>Corvus corone</i>			D : stable T : augmentation	CC 32 carrés / 32	Tous types de boisements, pylônes
	Étourneau sansonnet <i>Sturnus vulgaris</i>			D : stable T : augmentation	CC 32 carrés / 32	Arbres avec des cavités, bâtiments
MAMMIFÈRES	Sanglier <i>Sus scrofa</i>			D : stable T : stable	C 18 carrés / 32	Boisements avec taillis denses, dunes à fourrés épais, céréales (été, individus solitaires), roselières touffues
	Chevreuil <i>Capreolus capreolus</i>			D : légère augmentation T : stable	CC 29 carrés / 32	Tous types de boisements, cultures, marais boisés
	Fouine <i>Martes foina</i>			D : stable T : stable	CC 30 carrés / 32	Lisières, bocage à haies libres, dunes, friches buissonnantes, tous types de bâtiments
	Renard roux <i>Vulpes vulpes</i>			D : stable T : augmentation	CC 30 carrés / 32	Tous types de boisements, talus fourrés, haies épaisses, talus isolés, roselières pas trop inondées, marais, abords des villages, zones industrielles
	Lapin de garenne <i>Oryctolagus cuniculus</i>			D : stable T : stable	CC 32 carrés / 32	Lisières, clairières, haies, bords d'autoroutes, talus, carrières, bords de voies rapides, zones industrielles

Espèces introduites ou probablement introduites à problèmes

OISEAUX	Bernache du Canada <i>Branta canadensis</i>		R	D : légère augmentation T : augmentation	AR 2 carrés / 32	Étangs de parc (espèce introduite)	
		Oulette d'Égypte <i>Alopochen aegyptiacus</i>		V	D : légère augmentation T : absente	E/RR/R 1 carré / 32	Étangs de parc (espèce introduite)
		Érismature rousse <i>Oxyura jamaicensis</i>		E	D : ne niche pas T : absence de données	Non Nicheur 0 carré / 32	Tous plans d'eau
MAM.	Rat musqué <i>Ondatra zibethicus</i>			D : stable T : augmentation	CC 26 carrés / 32	Mares intraforestières, mares, fossés, canaux, rivières, niche dans les berges des plans d'eau et cours d'eau ou dans des huttes	
	Ragondin <i>Myocastor coypus</i>			D : occasionnelle T : absente	E/RR/R 1 carré / 32	Tous types de cours d'eau, étangs, marais	
	Raton laveur <i>Procyon lotor</i>			2 observations	E/RR/R 1 carré / 32	Observé en dehors de son habitat habituel (forêt feuillue à proximité d'eaux douces)	
REPT.	Tortue de Floride <i>Trachemys scripta</i>		PC	Augmentation	E/RR/R 1 carré / 32	Étangs intraforestiers, méandres de rivières abandonnés, canaux, plans d'eau	

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Liste rouge nationale :		E	en danger	Liste rouge régionale :		E en danger
		V	vulnérable			V vulnérable
		R	rare			R rare
		S	à surveiller			D en déclin
		I	indéterminé			L localisé
Liste orange nationale (oiseaux) :		D	en déclin			I indéterminé
		L	localisé			ET : Eteint
		AP	à préciser			
		NE	Non évalué			

Espèces gibier autochtones

OISEAUX	Espèces		STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
	Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)			
	Bécasse des bois <i>Scolopax rusticola</i>	AP	L	D : irrégulière T : occasionnelle	AR 2 carrés / 32	Forêts et grands bois	
	Grive litorne <i>Turdus pilaris</i>		D	D : disparue ?, contraction actuelle de l'aire T : diminution	E/RR/R ? carrés / 32	Prairies humides de vallée avec bosquets	
	Bécassine des marais <i>Gallinago gallinago</i>	E	E	D : disparue ? T : stable	E/RR/R ? carrés / 32	Prairies humides	
	Eider à duvet <i>Somateria mollissima</i>	V	E	D : occasionnelle T :	E/RR/R 1 carré / 32	Côtes maritimes rocheuses	
	Canard chipeau <i>Anas strepera</i>	V	R	D : stable T : augmentation	AR 2 carrés / 32	Étangs à rives à végétation touffue	
	Sarcelle d'hiver <i>Anas crecca</i>	R	E	D : diminution T : augmentation	PC 4 carrés / 32	Bassins de décantation, cours d'eau linaires	
	Sarcelle d'été <i>Anas querquedula</i>	E	D	D : diminution T : stable	AC 10 carrés / 32	Bassins de décantation, prairies humides, mares, marais	
	Fuligule milouin <i>Aythya ferina</i>	D	L	D : stable T : stable	AR 2 carrés / 32	Bassins de décantation, marais peu profonds, plans d'eau périurbains	
	Fuligule morillon <i>Aythya fuligula</i>	R	L	D : stable T : stable	E/RR/R 1 carré / 32	Etangs, mares à végétation abondante	
	Canard colvert <i>Anas platyrhynchos</i>			D : stable T : augmentation	CC 28 carrés / 32	Tous types de plans d'eau	
	Canard souchet <i>Anas clypeata</i>			D : stable T : stable	C 11 carrés / 32	Bassins de décantation, mares, marais et cours d'eau linaires	
	Râle d'eau <i>Rallus aquaticus</i>	AP	V	D : stable T : augmentation	CC 22 carrés / 32	Friches inondées, rives des étangs calmes, vasières	
	Poule d'eau <i>Gallinula chloropus</i>			D : stable T : augmentation	CC 32 carrés / 32	Tous types de plans d'eau	
	Foule macroule <i>Fulica atra</i>			D : stable T : stable	CC 21 carrés / 32	Tous types de plans d'eau	
	Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i>	D	I	D : stable T : augmentation	CC 26 carrés / 32	Près ras ou fauchés, plaines nues ou à végétation rase (céréales, semis, éteules, ...), prairies humides, bassins de décantation, vasières (bouts de mares ou d'étangs)	
	Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	AP	D	D : stable T : stable	CC 32 carrés / 32	Céréales et bandes enherbées	
	Merle noir <i>Turdus merula</i>			D : stable T : stable	CC 32 carrés / 32	Espaces verts urbains et périurbains	
	Grive musicienne <i>Turdus philomelos</i>			D : stable T : stable	CC 32 carrés / 32	Lisières, zones bocagères, haies, talus, espaces verts et parcs	
	Grive draine <i>Turdus viscivorus</i>			D : stable T : stable	CC 32 carrés / 32	Ilots boisés, zones bocagères, haies, bosquets, pâtures, espaces verts et parcs	
	Caille des blés <i>Coturnix coturnix</i>			D : fluctuant T : stable	CC 32 carrés / 32	Cultures	
	Perdrix grise <i>Perdix perdix</i>	D	D	D : stable T : augmentation	CC 32 carrés / 32	Cultures	
	Geai des chênes <i>Garrulus glandarius</i>			D : stable T : augmentation	CC 30 carrés / 32	Forêts de feuillus	
	Pigeon colombin <i>Columba oenas</i>	D		D : stable T : diminution	CC 32 carrés / 32	Forêts âgées, carrières, ruines, blockhaus, cultures	
	Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	D	D	D : stable T : augmentation	CC 32 carrés / 32	Bois, bosquets, haies	

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"
Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	

Liste rouge nationale :
 E en danger
 V vulnérable
 R rare
 S à surveiller
 I indéterminé

Liste orange nationale (oiseaux) :
 D en déclin
 L localisé
 AP à préciser
 NE Non évalué

Liste rouge régionale :
 E en danger
 V vulnérable
 R rare
 D en déclin
 L localisé
 I indéterminé
 ET : Eteint

MAMMIFÈRES	Blaireau européen <i>Meles meles</i>	S	D	D : stable T : augmentation	CC 17 carrés / 32	Forêts de feuillus ou boisements mixtes, talus, friches, broussailles, bocages prairies et landes
	Hermine <i>Mustela erminea</i>	S	I	D : fluctuation - stable T : augmentation - mal connue	CC 21 carrés / 32	Forêts, vergers, cultures, marais, jardins et bâtiments
	Putois <i>Mustela putorius</i>	I	I	D : fluctuation - stable T : augmentation - mal connue	CC 29 carrés / 32	Talus, boisements présents en milieux humides, marais
	Belette d'Europe <i>Mustela nivalis</i>	S	I	D : fluctuation - stable T : augmentation - mal connue	CC 30 carrés / 32	Forêts, vergers, champs, prairies, landes, marais, jardins
	Lièvre d'Europe <i>Lepus europaeus</i>	I	I	D : stable ou augmentation T : augmentation	CC 21 carrés / 32	Forêts, zones bocagères, cultures, marais

Espèces gibier introduites ou probablement introduites

OISEAUX	Perdrix "rouge" div sp.			D : mal connue T : augmentation	?	Cultures
	Faisan de Colchide <i>Phasianus colchicus</i>			D : stable T : augmentation	?	Secteurs broussailleux et humides, lisières, bocages, cultures, marais
	Faisan vénéré <i>Syrnaticus reevesi</i>			D : mal connue T : augmentation	?	Forêts

Espèces autochtones éteintes et peu communes à exceptionnelles

OISEAUX	Pic mar <i>Dendrocopos medius</i>	S	ET - L	Disparu (19è), extension actuelle de l'aire de nidification	Non Nicheur 0 carré / 32	Chênaies âgées
	Sizerin flammé <i>Carduelis flamma</i>		E	Disparu ?, contraction actuelle de l'aire de nidification	E/RR/R ? carrés / 32	Bouleaues, résineux
	Beccroisé des sapins <i>Loxia curvirostra</i>		V	Occasionnelle	E/RR/R 1 carré / 32	Plantations âgées de résineux
	Pic noir <i>Dryocopus martius</i>		L	Stable	PC 3 carrés / 32	Forêts, grands bois
	Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	S	L	Stable	PC 4 carrés / 32	Coupes et forêts claires sur sol sableux
	Roselin cramoisi <i>Carpodacus erythrinus</i>	V	E	Disparu ?, contraction actuelle de l'aire	E/RR/R ? carrés / 32	Friches avec buissons isolés
	Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	S	R	Augmentation	E/RR/R 1 carré / 32	Friches avec buissons
	Mouette mélanocéphale <i>Larus melanocephala</i>	R	R	Stable	E/RR/R 1 carré / 32	Bassins de décantation
	Avocette élégante <i>Recurvirostra avosetta</i>	L	R	Stable	E/RR/R 1 carré / 32	Bassins de décantation
	Échasse blanche <i>Himantopus himantopus</i>	S	V	Stable	E/RR/R 1 carré / 32	Bassins de décantation
	Mouette rieuse <i>Larus ridibundus</i>		L	Stable	AR 2 carrés / 32	Bassins de décantation
	Tadorne de Belon <i>Tadorna tadorna</i>		L	Augmentation	AR 2 carrés / 32	Dunes, talus de bassins
	Hibou des marais <i>Asio flammeus</i>	V	E	Diminution	AR 2 carrés / 32	Friches herbacées tranquilles
	Cisticole des joncs <i>Cisticola jundicis</i>		R	Fluctue	PC 4 carrés / 32	Friches du littoral
	Cochevis huppé <i>Galerida cristata</i>	D	D	Diminution	PC 5 carrés / 32	Friches sableuses ou caillouteuses en zone périurbaine

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	

Liste rouge nationale :

E en danger
V vulnérable
R rare
S à surveiller
I indéterminé

Liste rouge régionale :

E en danger
V vulnérable
R rare
D en déclin
L localisé
I indéterminé
ET : Eteint

Liste orange nationale (oiseaux) :

D en déclin
L localisé
AP à préciser
NE Non évalué

OISEAUX	Bruant zizi <i>Emberiza cirius</i>		ET ?	Disparu (20è), contraction actuelle de l'aire de nidification	Non Nicheur 0 carrés / 32	Talus avec buissons
	Traquet motteux <i>Oenanthe oenanthe</i>		V	Forte diminution	PC 5 carrés / 32	Dunes ouvertes, champs caillouteux
	Pie-grièche grise <i>Lanius excubitor</i>		E	Disparue ?	E/RR/R ? carrés / 32	Haies, bosquets, mégaphorbiaies de vallée
	Guêpier d'Europe <i>Merops apiaster</i>	S	V	Occasionnelle	E/RR/R 1 carré / 32	Falaises de dune, falaises de cours d'eau
	Gorgebleue <i>Luscinia svecica</i>		Non Menacé e	Stable	E/RR/R 1 carré / 32	Bords de fossés, bords de plans d'eau avec buissons
	Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	R	V	Augmentation	AR 2 carrés / 32	Grandes carrières, falaises maritimes
	Oedienème criard <i>Burhinus oedienemus</i>	D	V	Stable	PC 3 carrés / 32	Cultures sarclées sur sol caillouteux
	Râle des genêts <i>Crex crex</i>	E	E	Diminution	PC 5 carrés / 32	Cultures de céréales, prairies humides fauchées tardivement
	Guillemot de Troïl <i>Uria aalge</i>	E	ET	Disparu (19è), contraction actuelle de l'aire de nidification	Non Nicheur 0 carré / 32	Côtes maritimes rocheuses
	Pipit maritime <i>Anthus petrosus</i>		ET	Occasionnelle	Non Nicheur 0 carré / 32	Côtes maritimes rocheuses
	Marouette ponctuée <i>Porzana porzana</i>	E	E	Diminution	E/RR/R 1 carré / 32	Zones prairiales inondées
	Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i>	V	E	Diminution	E/RR/R 1 carré / 32	Phragmitaies étendues
	Panure à moustaches <i>Panurus biarmicus</i>	L	E	Diminution	E/RR/R 1 carré / 32	Roselières denses
	Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>	R	E	Augmentation	E/RR/R 1 carré / 32	Prairies humides
	Fulmar boréal <i>Fulmarus glacialis</i>	R	R	Augmentation	AR 2 carrés / 32	Falaises maritimes
	Mouette tridactyle <i>Rissa tridactyla</i>		L	Augmentation	AR 2 carrés / 32	Falaises maritimes
	Grand Gravelot <i>Charadrius hiaticula</i>	V	R	Stable	AR 2 carrés / 32	Hauts de plage
	Locustelle lusciniotide <i>Locustella luscinioides</i>		V	Diminution	AR 2 carrés / 32	Phragmitaies humides pures
Tarier des prés <i>Saxicola rubetra</i>		E	Diminution	PC 4 carrés / 32	Prairies humides fauchées tardivement	
MAMMIFÈRES	Muscardin <i>Muscardinus avellanarius</i>		R	Diminution (3/7)	E/RR/R 3 carrés / 32	Coupes et lisières forestières
	Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i>	V	I	Mal connue	AR 2 carrés / 32	Forêts claires ou clairières, bosquets, parcs, jardins, villages, avec présence de vieux arbres
	Rat noir <i>Rattus rattus</i>	I	V	Diminution	AR 3 carrés / 32	Bâtiments et leur voisinage
	Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinim</i>	V	D	Mal connue	PC 4 carrés / 32	Bâtiments et leur voisinage
	Grand murin <i>Myotis myotis</i>	V	V	Mal connue	PC 5 carrés / 32	Combles, blockhaus et chasse en zones humides
	Murin des marais <i>Myotis dasycneme</i>	E	D	Mal connue	PC 4 carrés / 32	Carrières souterraines, blockhaus, chasse le long des cours d'eau et plans d'eau
	Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteini</i>	V	I	Mal connue	E/RR/R 1 carré / 32	Carrières souterraines
	Barbastelle <i>Barbastella barbastellus</i>	V	D	Mal connue	E/RR/R 1 carré / 32	Blockhaus, chasse en lisière forestière à proximité de l'eau
	Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	S	I	Mal connue	E/RR/R 1 carré / 32	Bâtiments et chasse en zones humides avec éléments arbustifs

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Liste rouge nationale :		E	en danger	Liste rouge régionale :		
		V	vulnérable			E en danger
		R	rare			V vulnérable
		S	à surveiller			R rare
		I	indéterminé			D en déclin
Liste orange nationale (oiseaux) :		D	en déclin			L localisé
		L	localisé			I indéterminé
		AP	à préciser			ET : Eteint
		NE	Non évalué			
MAMMIFÈRES	Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i>	S	V	Mal connue	PC 5 carrés / 32	Bosquets, parcs, jardins, villages, avec présence de vieux arbres
	Murin à oreilles échanquées <i>Myotis emarginatus</i>	V	V	Mal connue	C 12 carrés / 32	Carrières de craie, combles des édifices religieux
	Campagnol souterrain <i>Microtus subterraneus</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 32	Prairies humides
	Rat des moissons <i>Micromys minutus</i>		I	Diminution	PC 5 carrés / 32	Cultures, roselières
	Loutre <i>Lutra lutra</i>	E	E	Disparue en 1987	Disparue	Cours d'eau de bonne qualité
AMPH.	Grenouille de Lessona <i>Rana lessonae</i>	S	PC	Mal connue	AR 2 carrés / 32	Petits plans d'eau
REPTILES	Vipère péliade <i>Vipera berus</i>	I	R	Diminution	PC 4 carrés / 32	Disparue de la forêt d'Eperlecques, coteaux et landes
	Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	S	AR	Stable	E/RR/R 1 carré / 32	Remparts
SAUTERELLES - CRIQUETS ORTHOPTÈRES	Grillon des bois <i>Nemobius sylvestris</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 32	Sous-bois acidoclines
	Criquet duettiste <i>Chorthippus brunneus</i>			Mal connue	PC 3 carrés / 32	Endroits découverts : sablières, carrières, chemins, pelouses écorchées, clairières sèches
	Grillon domestique <i>Acheta domesticus</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 32	Bâtiments
	Dectique verrucivore <i>Decticus verrucivorus</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 32	Pelouses calcaires
	Méconème fragile ou méridionale <i>Meconema meridionale</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 32	Boisements en milieu urbain
	Sauterelle à ailes en faux <i>Phaneroptera falcata</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 32	Friches hautes xériques riches en arbustes, bords des chemins
	Oedipode bleu <i>Oedipoda caerulea</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 32	Pelouses xériques et pierreuses à végétation clairsemée, carrières, sablières, terils
	Criquet noir ébène <i>Omocestus rufipes</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 32	Milieux secs, pelouses rocailleuses et dénudées, pelouses calcaires
	Tétrix des carrières <i>Tetrix tenuicornis</i>			Mal connue	PC 4 carrés / 32	Sablières, carrières, pelouses sèches
	Gomphocère tacheté <i>Myrmeleotetix maculatus</i>			Mal connue	PC 5 carrés / 32	Pelouses dunaires et terils
	Sténobothre nain <i>Stenobothrus stigmaticus</i>			Mal connue	PC 5 carrés / 32	Pelouses rases et landes
	Tétrix des vasières <i>Tetrix ceperoi</i>			Mal connue	PC 3 carrés / 32	Sablières humides, vasières
	Criquet verte-échine <i>Chorthippus dorsatus</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 32	Formations herbacées mésohygrophiles et milieux secs, prairies marécageuses
	Decticelle bicolor <i>Metrioptera bicolor</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 32	Prairies humides à sèches
	Criquet palustre <i>Chorthippus montanus</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 32	Prairies hygrophiles
	Criquet des clairières ou doré <i>Chrysochraon dispar</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 32	Prairies mésophiles
	Criquet marginé <i>Chorthippus albomarginatus</i>			Mal connue	PC 3 carrés / 32	Prairies mésohygrophiles à hygrophiles
	Decticelle bariolée <i>Metrioptera roselti</i>			Mal connue	PC 3 carrés / 32	Prairies humides à sèches
	<i>Omocestus viridulus</i>			Mal connue	PC 3 carrés / 32	Prairies mésophiles
MOLL.	Groupe non traité					

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce								
		Nat. (SEOF- LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)									
Liste rouge nationale : Liste orange nationale (oiseaux) :		E en danger V vulnérable R rare S à surveiller I indéterminé D en déclin L localisé AP à préciser NE Non évalué	Liste rouge régionale : E en danger V vulnérable R rare D en déclin L localisé I indéterminé ET : Eteint											
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; text-align: center;">LIB</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">EL</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">OD</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">ON</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">PAPILLONS</td> <td style="text-align: center;">RHOPALOCÈRES -</td> <td style="text-align: center;">LEPIDOPTÈRES</td> <td></td> </tr> </table>	LIB	EL	OD	ON	PAPILLONS	RHOPALOCÈRES -	LEPIDOPTÈRES		Groupe non traité					
LIB	EL	OD	ON											
PAPILLONS	RHOPALOCÈRES -	LEPIDOPTÈRES												
	Groupe non traité													

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique ; évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

ORGFH Nord – Pas-de-Calais – ETATS DES LIEUX DES ESPECES

District Artois Est (35 carrés sur 164 pour la région)

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	

Liste rouge nationale :
 E en danger
 V vulnérable
 R rare
 S à surveiller
 I indéterminé

Liste rouge régionale :
 E en danger
 V vulnérable
 R rare
 D en déclin
 L localisé
 I indéterminé
 ET : Eteint

Liste orange nationale (oiseaux) :
 D en déclin
 L localisé
 AP à préciser
 NE Non évalué

Espèces indigènes à problèmes N nicheur, NN non nicheur

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
				D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
OISEAUX	Grand cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i>		L	D : ne niche pas T :	Non Nicheur 0 carré / 35	Marais boisés, toutes zones avec de la nourriture accessible
	Cygne tuberculé <i>Cygnus olor</i>	R		D : stable T :	AC 7 carrés / 35	Plans d'eau
	Goéland argenté <i>Larus argentatus</i>		L	D : niche T : augmentation	E/RR/R 1 carré / 35	Plans d'eau et champs
	Pigeon ramier <i>Columba palumbus</i>			D : stable T : stable (N), forte augmentation en zone minière	CC 35 carrés / 35	Tous types de boisements
	Tourterelle turque <i>Streptopelia decaocto</i>			D : stable T : augmentation (N)	CC 35 carrés / 35	Arbres à feuillage persistant en espaces verts urbains ou périurbains
	Pie bavarde <i>Pica pica</i>			D : stable T : stable et forte augmentation en milieu périurbain	CC 35 carrés / 35	Arbres élevés en lisière, arbres élevés, haies épaisses
	Corbeau freux <i>Corvus frugilegus</i>			D : stable T : forte augmentation	C 21 carrés / 35	Bois, bosquets, plantations, parcs
	Corneille noire <i>Corvus corone</i>			D : stable T : augmentation	CC 35 carrés / 35	Tous types de boisements, pylônes, parcs, grands arbres des avenues
	Étourneau sansonnet <i>Sturnus vulgaris</i>			D : stable T : forte augmentation	CC 35 carrés / 35	Arbres avec des cavités, bâtiments
MAMMIFÈRES	Sanglier <i>Sus scrofa</i>			D : stable T : augmentation	PC 6 carrés / 35	Boisements avec taillis denses
	Chevreuil <i>Capreolus capreolus</i>			D : légère augmentation T : augmentation	CC 27 carrés / 35	Tous types de boisements, cultures, marais boisés
	Fouine <i>Martes foina</i>			D : stable T : augmentation	CC 32 carrés / 35	Lisières, bocage à haies libres, friches buissonnantes, tous types de bâtiments
	Renard roux <i>Vulpes vulpes</i>			D : stable T : stable	CC 33 carrés / 35	Tous types de boisements, talus fourrés, haies épaisses, talus isolés, roselières pas trop inondées, marais, abords des villages, zones industrielles
	Lapin de garenne <i>Oryctolagus cuniculus</i>			D : stable T : stable à diminution	CC 35 carrés / 35	Lisières, clairières, haies, bords d'autoroutes, talus, carrières, bords de voies rapides, zones industrielles

Espèces introduites ou probablement introduites à problèmes

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
				D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
OISEAUX	Bernache du Canada <i>Branta canadensis</i>		R	D : ne niche pas T : absente	Non Nicheur 0 carré / 35	Mares, étangs des parcs
	Ouette d'Égypte <i>Alopochen aegyptiacus</i>		V	D : ne niche pas T : absente	Non Nicheur 0 carré / 35	Prairies et cultures à proximité des canaux, bassins de décantation, mares
	Érismature rousse <i>Oxyura jamaicensis</i>			D : ne niche pas T : absente	Non Nicheur 0 carré / 35	Bassins de décantation
MAM.	Rat musqué <i>Ondatra zibethicus</i>			D : stable T : augmentation	CC 32 carrés / 35	Mares intraforestières, mares, fossés, canaux, rivières, niche dans les berges des plans d'eau et cours d'eau ou dans des huttes
	Ragondin <i>Myocastor coypus</i>			D : absent T : absente	Absent 0 carré / 35	Tous types de cours d'eau, étangs, marais
REPT.	Tortue de Floride <i>Trachemys scripta</i>		PC	Augmentation	E/RR/R 1 carré / 35	Plans d'eau en parc urbain

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Liste rouge nationale :	E	en danger				Liste rouge régionale :
	V	vulnérable				E en danger
	R	rare				V vulnérable
	S	à surveiller				R rare
	I	indéterminé				D en déclin
Liste orange nationale (oiseaux) :	D	en déclin				L localisé
	L	localisé				I indéterminé
	AP	à préciser				ET : Eteint
	NE	Non évalué				

Espèces gibier autochtones

OISEAUX	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
	Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Bécasse des bois <i>Scolopax rusticola</i>	AP	L	D : irrégulière T : occasionnelle	E/RR/R 1 carré / 35	Forêts, grands bois
Canard souchet <i>Anas clypeata</i>			D : stable T : stable	AR 2 carrés / 35	Bassins de décantation, mares, marais et cours d'eau linéaires
Grive litorne <i>Turdus pilaris</i>		D	D : Contraction actuelle de l'aire T : stable (NN)	PC 4 carrés / 35	Prairies humides de vallée avec bosquets
Sarcelle d'hiver <i>Anas crecca</i>	R	E	D : diminution T : stable	E/RR/R 1 carré / 35	Bassins de décantation, cours d'eau linéaires
Sarcelle d'été <i>Anas querquedula</i>	E	D	D : forte diminution T : augmentation	AR 3 carrés / 35	Bassins de décantation, prairies humides, mares, marais
Fuligule milouin <i>Aythya ferina</i>	D	L	D : augmentation T : stable	E/RR/R 1 carré / 35	Bassins de décantation, marais peu profonds, plans d'eau périurbains
Fuligule morillon <i>Aythya fuligula</i>	R	L	D : augmentation T : augmentation	E/RR/R 1 carré / 36	Etangs, mares à végétation abondante
Canard colvert <i>Anas platyrhynchos</i>			D : stable T : augmentation	CC 31 carrés / 35	Tous types de plans d'eau
Canard chipeau <i>Anas strepera</i>	V		D : augmentation T : augmentation	E/RR/R 1 carré / 35	Etangs à rives à végétation touffue
Râle d'eau <i>Rallus aquaticus</i>	AP	V	D : stable T : stable	AC 6 carrés / 35	Friches inondées, rives des étangs calmes, vasières
Poule d'eau <i>Gallinula chloropus</i>			D : stable T : stable	CC 35 carrés / 35	Tous types de plans d'eau
Foulque macroule <i>Fulica atra</i>			D : stable T : stable	C 21 carrés / 35	Tous types de plans d'eau
Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i>	D	I	D : stable T : stable	C 12 carrés / 35	Près ras ou fauchés, plaines nues ou à végétation rase (céréales, semis, éteules, ...), prairies humides, bassins de décantation, vasières (bouts de mares ou d'étangs)
Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	AP	D	D : stable T : stable	CC 35 carrés / 35	Céréales et bandes enherbées
Merle noir <i>Turdus merula</i>			D : stable T : ponctuellement en forte augmentation, sinon stable	CC 35 carrés / 35	Espaces verts urbains et périurbains
Grive musicienne <i>Turdus philomelos</i>			D : stable T : stable	CC 35 carrés / 35	Lisières, zones bocagères, haies, talus, espaces verts et parcs
Grive draine <i>Turdus viscivorus</i>			D : stable T : stable	CC 35 carrés / 35	Ilots boisés, zones bocagères, haies, bosquets, pâtures, espaces verts et parcs
Caille des blés <i>Coturnix coturnix</i>			D : fluctuant T : stable	CC 35 carrés / 35	Cultures
Perdrix grise <i>Perdix perdix</i>	D	D	D : stable T : augmentation	CC 35 carrés / 35	Cultures
Geai des chênes <i>Garrulus glandarius</i>			D : stable T : stable	CC 35 carrés / 35	Forêts de feuillus
Pigeon colombin <i>Columba oenas</i>	D		D : stable T : augmentation	CC 35 carrés / 35	Forêts âgées, carrières, ruines, blockhaus
Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	D	D	D : stable T : stable	CC 35 carrés / 35	Bois, bosquets, haies

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Liste rouge nationale :		E	en danger	Liste rouge régionale :		
		V	vulnérable			E en danger
		R	rare			V vulnérable
		S	à surveiller			R rare
		I	indéterminé			D en déclin
Liste orange nationale (oiseaux) :		D	en déclin			L localisé
		L	localisé			I indéterminé
		AP	à préciser			ET : Eteint
		NE	Non évalué			

MAMMIFÈRES	Blaireau européen <i>Meles meles</i>	S	D	D : stable T : augmentation	AC 7 carrés / 35	Forêts de feuillus ou boisements mixtes, talus, friches, broussailles, bocages prairies et landes
	Lièvre d'Europe <i>Lepus europaeus</i>	I	I	D : stable T : augmentation	CC 33 carrés / 35	Forêts, zones bocagères, cultures, marais
	Belette <i>Mustela nivalis</i>	S	I	D : stable T : stable - mal connue	CC 34 carrés / 35	Forêts, vergers, champs, prairies, landes, marais, jardins
	Hermine <i>Mustela erminea</i>	S	I	D : stable T : stable - mal connue	C 15 carrés / 35	Forêts, vergers, cultures, marais, jardins et bâtiments
	Putois <i>Mustela putorius</i>	I	I	D : stable T : augmentation - mal connue	CC 32 carrés / 35	Talus, boisements présents en milieux humides, marais

Espèces gibier introduites ou probablement introduites

OISEAUX	Perdrix "rouge" div sp.			D : mal connue T : augmentation	?	Cultures
	Faisan de Colchide <i>Phasianus colchicus</i>			D : stable T : augmentation	?	Secteurs broussailleux et humides, lisières, bocages, cultures, marais
	Faisan vénéré <i>Syrnaticus reevesi</i>			D : mal connue T : augmentation	?	Forêts

Espèces autochtones éteintes et peu communes à exceptionnelles

OISEAUX	Sizerin flammé <i>Carduelis flammea</i>		E	Disparu ?, contraction actuelle de l'aire de nidification	E/RR/R 0 carré / 35	Bouleaux, résineux
	Pic noir <i>Dryocopus martius</i>		L	Stable	E/RR/R 1 carré / 35	Forêts, grands bois
	Autour des palombes <i>Accipiter gentilis</i>		L	Stable	AR 3 carrés / 35	Forêts, grands bois
	Bruant zizi <i>Emberiza cirlus</i>		ET ?	Disparu (20è), contraction actuelle de l'aire de nidification	Non Nicheur 0 carré / 35	Talus avec buissons
	Goéland cendré <i>Larus canus</i>	V	R	Stable	E/RR/R 1 carré / 35	Carrières de craie inondée
	Mouette mélanocéphale <i>Larus melanocephala</i>	R	R	Stable	E/RR/R 1 carré / 35	Bassins de décantation
	Grèbe à cou noir <i>Podiceps nigricollis</i>		L	Stable	AR 2 carrés / 35	Bassins de décantation
	Avocette élégante <i>Recurvirostra avosetta</i>	L	R	Stable	AR 2 carrés / 35	Bassins de décantation
	Échasse blanche <i>Himantopus himantopus</i>	S	V	Stable	AR 2 carrés / 35	Bassins de décantation
	Gorgebleue <i>Luscinia svecica</i>			Stable	AR 2 carrés / 35	Bassins de décantation
	Hibou des marais <i>Asio flammeus</i>	V	E	Diminution	E/RR/R 1 carré / 35	Friches herbacées tranquilles
	Traquet motteux <i>Oenanthe oenanthe</i>		V	Forte diminution	PC 5 carrés / 35	Terrils non embroussaillés, champs caillouteux
	Tarier des prés <i>Saxicola rubetra</i>		E	Diminution	E/RR/R 1 carré / 35	Prairies humides fauchées tardivement
	Bouscarle de Cetti <i>Cettia cetti</i>		V	Légère augmentation	E/RR/R 1 carré / 35	Zones humides à végétation touffue
Hirondelle de rivage <i>Riparia riparia</i>	S	L	Stable	AR 2 carrés / 35	Falaises constituées de matériaux compacts et tendres près de zones humides	

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Liste rouge nationale :		E	en danger	Liste rouge régionale :		E en danger
		V	vulnérable			V vulnérable
		R	rare			R rare
		S	à surveiller			D en déclin
		I	indéterminé			L localisé
						I indéterminé
Liste orange nationale (oiseaux) :		D	en déclin			ET : Eteint
		L	localisé			
		AP	à préciser			
		NE	Non évalué			
MAMMIFIÈRES	Muscardin <i>Muscardinus avellanarius</i>		R	Mal connue	E/RR/R 1 carré / 35	Coupes et lisières forestières
	Crocodile leucode <i>Crocodyra leucodon</i>		I	Mal connue	E/RR/R 1 carré / 35	Indéterminé (pelotes de régurgitation)
	Rat noir <i>Rattus rattus</i>	I	V	Diminution	AR 3 carrés / 35	Habitations et leur voisinage
	Murin de Natterer <i>Myotis nattereri</i>	S	V	Mal connue	PC 4 carrés / 35	Fissuricole et chasse en milieux diversifiés avec espaces boisés, prairies, haies
	Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	S	I	Mal connue	E/RR/R 1 carré / 35	Bâtiments et chasse en zones humides avec éléments arbustifs
	Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>	S	V	Mal connue	AR 2 carrés / 35	Bâtiments ruraux, chasse en lisière de boisements
	Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i>	S	V	Mal connue	AR 2 carrés / 35	Bosquets, parcs, jardins, villages, avec présence de vieux arbres
	Rat des moissons <i>Micromys minutus</i>		I	Diminution	PC 5 carrés / 35	Cultures, roselières
	Crossope aquatique <i>Neomys fodiens</i>	I	I	Diminution	E/RR/R 1 carré / 35	Cours d'eau
REPTILES	Couleuvre à collier <i>Natrix natrix</i>	S	PC	Stable	AR 2 carrés / 35	Points d'eau à proximité des terriils
	Vipère péliade <i>Vipera berus</i>	I	R	Stable	E/RR/R 1 carré / 35	Coteaux
SAUTERELLES - CRIQUETS ORTHOPTÈRES	Grillon des bois <i>Nemobius sylvestris</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 35	Sous-bois acidoclines
	Sauterelle des chênes <i>Meconema thalassinum</i>			Mal connue	AR 3 carrés / 35	Boisements, parcs et jardins
	Tétrix des clairières <i>Tetrix undulata</i>			Mal connue	AR 3 carrés / 35	Milieux mésophiles, clairières, prairies
	Grillon domestique <i>Acheta domestica</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 35	Terrils
	Gomphocère tacheté <i>Myrmeleotettix maculatus</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 35	Terrils
	Grillon d'Italie <i>Oecanthus pellucens</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 35	Pelouses sèches à riche végétation arbustive, terriils
	Oedipode bleu <i>Oedipoda caeruleascens</i>			Mal connue	PC 5 carrés / 35	Pelouses xériques et pierreuses à végétation clairsemée, carrières, sablières, terriils
	Criquet noir ébène <i>Omocestus rufipes</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 35	Milieux secs, pelouses rocailleuses et dénudées, pelouses calcaires
	Dectique verrucivore <i>Decticus verrucivorus</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 35	Pelouses calcaires
	Méconème fragile ou méridionale <i>Meconema meridionale</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 35	Boisements en milieu urbain
	Sauterelle à ailes en faux <i>Phaneroptera falcata</i>			Mal connue	AR 3 carrés / 35	Friches hautes xériques riches en arbustes (terril), bord des chemins
	Decticelle chagrinée <i>Platycleis albopunctata</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 35	Endroits xériques à végétation clairsemée
	Sténobote cliqueteur <i>Stenobothrus lineatus</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 35	Landes, pelouses xériques, friches calcicoles
	Sténobothre nain <i>Stenobothrus stigmaticus</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 35	Pelouses rases et lande
	Criquet marginé <i>Chorthippus albomarginatus</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 35	Prairies mésohygrophiles à hygrophiles
	Gomphocère roux <i>Gomphoceripus rufus</i>			Mal connue	PC 5 carrés / 35	Milieux herbacés mésophiles
	Decticelle bicolore <i>Metrioptera bicolor</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 35	Prairies humides à sèches
	Decticelle des bruyères <i>Metrioptera brachyptera</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 35	Prairies humides à sèches, landes
	Tétrix des vasières <i>Tetrix ceperoi</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 35	Sablières humides, vasières

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce	
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)		
Liste rouge nationale :		E	en danger	Liste rouge régionale :			
		V	vulnérable			E en danger	
		R	rare			V vulnérable	
		S	à surveiller			R rare	
		I	indéterminé			D en déclin	
						L localisé	
						I indéterminé	
						ET : Eteint	
Liste orange nationale (oiseaux) :		D	en déclin				
		L	localisé				
		AP	à préciser				
		NE	Non évalué				
SAUTERELLES - CRIQUETS	ORTHOPTÈRES	Criquet à long corselet <i>Tetrix subulata</i>			Mal connue	AR 3 carrés / 35	Sablères xériques, vasières
		Criquet verte-échine <i>Chorthippus dorsatus</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 35	Formations herbacées mésohygrophiles et milieux secs, prairies marécageuses
		Decticelle bariolée <i>Metrioptera rosellii</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 35	Prairies humides à sèches
		<i>Omocestus viridulus</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 35	Prairies mésophiles
		Conocéphale des roseaux <i>Conocephalus dorsalis</i>			Mal connue	AR 3 carrés / 35	Milieux herbacés humides
		Groupe non traité					
		Groupe non traité					
		Groupe non traité					

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"
Tableaux par district

ORGFH Nord – Pas-de-Calais – ETATS DES LIEUX DES ESPECES

District Flandre Intérieure (13 carrés sur 164 pour la région)

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Liste rouge nationale :		E	en danger	Liste rouge régionale :		E en danger
		V	vulnérable			V vulnérable
		R	rare			R rare
		S	à surveiller			D en déclin
		I	indéterminé			L localisé
						I indéterminé
						ET : Eteint
Liste orange nationale (oiseaux) :		D	en déclin			
		L	localisé			
		AP	à préciser			
		NE	Non évalué			

Espèces indigènes à problèmes

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	Statut Nat.	Statut Rég.	D	T	Distribution	Habitats
OISEAUX	Grand cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i>		L	D : ne niche pas	T :	Non Nicheur 0 carré / 13	Marais boisés, toutes zones avec de la nourriture accessible
	Cygne tuberculé <i>Cygnus olor</i>	R		D : stable	T :	AC 3 carrés / 13	Plans d'eau
	Goéland argenté <i>Larus argentatus</i>		L	D : ne niche pas	T :	Non Nicheur 0 carré / 13	Bassins de décantation, toits des bâtiments
	Pigeon ramier <i>Columba palumbus</i>			D : stable	T : stable	CC 13 carrés / 13	Tous types de boisements
	Tourterelle turque <i>Streptopelia decaocto</i>			D : stable	T : stable	CC 13 carrés / 13	Arbres à feuillage persistant en espaces verts urbains ou périurbains
	Pie bavarde <i>Pica pica</i>			D : stable	T : stable	CC 13 carrés / 13	Arbres élevés en lisière, arbres élevés, haies épaisses, pylônes
	Corbeau freux <i>Corvus frugilegus</i>			D : stable	T : stable	C 5 carrés / 13	Bois, plantations
	Corneille noire <i>Corvus corone</i>			D : stable	T : stable	CC 13 carrés / 13	Tous types de boisements, pylônes
	Étourneau sansonnet <i>Sturnus vulgaris</i>			D : stable	T : stable	CC 13 carrés / 13	Arbres avec des cavités, bâtiments
MAMMIFÈRES	Sanglier <i>Sus scrofa</i>			D : stable	T : augmentation	C 4-6 carrés / 13	Boisements avec taillis denses
	Chevreuil <i>Capreolus capreolus</i>			D : légère augmentation	T : stable	CC 9 carrés / 13	Tous types de boisements, cultures, marais boisés
	Fouine <i>Martes foina</i>			D : stable	T : augmentation - mal connue	CC 13 carrés / 13	Lisières, bocage à haies libres, friches buissonnantes, tous types de bâtiments
	Renard roux <i>Vulpes vulpes</i>			D : stable	T : stable	CC 13 carrés / 13	Tous types de boisements, talus fourrés, haies épaisses, talus isolés, roselières pas trop inondées, marais, abords des villages, zones industrielles
	Lapin de garenne <i>Oryctolagus cuniculus</i>			D : stable	T : stable à diminution	CC 13 carrés / 13	Lisières, clairières, haies, bords d'autoroutes, talus, carrières, bords de voies rapides, zones industrielles

Espèces introduites ou probablement introduites à problèmes

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	Statut Nat.	Statut Rég.	D	T	Distribution	Habitats
OISEAUX	Bernache du Canada <i>Branta canadensis</i>		R	D : ne niche pas	T :	Non Nicheur 0 carré / 13	Mares, étangs des parcs
	Ouette d'Égypte <i>Alopochen aegyptiacus</i>		V	D : ne niche pas	T :	Non Nicheur 0 carré / 13	Prairies et cultures à proximité des canaux, bassins de décantation, mares
	Érismature rousse <i>Oxyura jamaicensis</i>		E	D : ne niche pas	T :	Non Nicheur 0 carré / 13	Bassins de décantation
MAM.	Rat musqué <i>Onatra zibethicus</i>			D : stable	T : augmentation	CC 13 carrés / 13	Mares intraforestières, mares, fossés, canaux, rivières, niche dans les berges des plans d'eau et cours d'eau ou dans des huttes
	Ragondin <i>Myocastor coypus</i>			D : occasionnelle	T : ?	E/RR/R/AR 1 carré / 13	Tous types de cours d'eau, étangs, marais
REPT.	Tortue de Floride <i>Trachemys scripta</i>			Mal connue		PC 2 carrés / 13	Etangs intraforestiers, méandres de rivières abandonnés, canaux, plan d'eau

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	

Liste rouge nationale :

E en danger
V vulnérable
R rare
S à surveiller
I indéterminé

Liste rouge régionale :

E en danger
V vulnérable
R rare
D en déclin
L localisé
I indéterminé
ET : Eteint

Liste orange nationale (oiseaux) :

D en déclin
L localisé
AP à préciser
NE Non évalué

Espèces gibier autochtones

OISEAUX	Espèces gibier autochtones		Espèces gibier autochtones		Espèces gibier autochtones	
	Statut Nat.	Statut Rég.	D	T	Distribution	Habitats
	AP	L	D : irrégulière T : irrégulière		AC 3 carrés / 13	Forêts et grands bois
		D	D : Contraction actuelle de l'aire T : mal connu		E/RR/R/AR 1 carré / 13	Prairies humides de vallée avec bosquets
			D : stable T : stable		CC 13 carrés / 13	Ilots boisés, zones bocagères, haies, bosquets, pâtures, espaces verts et parcs
			D : stable T : stable		CC 13 carrés / 13	Lisières, zones bocagères, haies, talus, espaces verts et parcs
			D : stable T : stable		CC 13 carrés / 13	Espaces verts urbains et périurbains
	AP	D	D : stable T : inconnue		CC 13 carrés / 13	Céréales et bandes enherbées
	D		D : stable T : stable		CC 13 carrés / 13	Forêts âgées, carrières, ruines, blockhaus, cultures
	D	D	D : stable T : stable		CC 13 carrés / 13	Bois, bosquets, haies
			D : stable T : mal connu		CC 13 carrés / 13	Cultures
			T : stable		CC 13 carrés / 13	Forêts de feuillus
	E	D	D : forte diminution T : stable et irrégulier		PC 2 carrés / 13	Bassins de décantation, Prairies humides
			T : stable		CC 13 carrés / 13	Tous types de plans d'eau
		D	D : diminution T : stable		PC 2 carrés / 13	Bassins de décantation, Prairies humides
			D : stable T : stable		CC 10 carrés / 13	Tous types de plans d'eau
			D : stable T : augmentation		CC 13 carrés / 13	Tous types de plans d'eau
		V	D : stable T : inconnue		AC 4 carrés / 13	Friches inondées, rives des étangs calmes, vasières
	D	I	D : stable T : diminution		CC 13 carrés / 13	Près ras ou fauchés, plaines nues ou à végétation rase (céréales, semis, éteules, ...), prairies humides, bassins de décantation, vasières (bouts de mares ou d'étangs)
	D	D	D : stable T : stable		CC 13 carrés / 13	Cultures
MAMMIFÈRES	S	I	T : fluctuation		CC 13 carrés / 13	Forêts, vergers, champs, prairies, landes, marais, jardins
	I	I	T : fluctuation		CC 13 carrés / 13	Talus, boisements présents en milieux humides, marais
	I	I	T : stable à diminution		CC 9 carrés / 13	Forêts, zones bocagères, cultures, marais

Espèces gibier introduites ou probablement introduites

OIS.	Faisan de Colchide <i>Phasianus colchicus</i>			D : mal connue T : stable à augmentation	?	Secteurs broussailleux et humides, lisières, bocages, cultures, marais
------	--	--	--	---	---	--

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Liste rouge nationale :		E	en danger	Liste rouge régionale :		E en danger
		V	vulnérable			V vulnérable
		R	rare			R rare
		S	à surveiller			D en déclin
		I	indéterminé			L localisé
Liste orange nationale (oiseaux) :		D	en déclin			I indéterminé
		L	localisé			ET : Eteint
		AP	à préciser			
		NE	Non évalué			
Espèces autochtones éteintes et peu communes à exceptionnelles						
OISEAUX	Sizerin flammé <i>Carduelis flamma</i>		ET - E	Disparu ? Contraction actuelle de l'aire de nidification	Non Nicheur 0 carré / 13	Bouleaux, résineux
	Autour des palombes <i>Accipiter gentilis</i>		L	Stable	E/RR/R/AR 1 carré / 13	Forêts, grands bois
	Héron cendré <i>Ardea cinerea</i>		L	Stable	E/RR/R/AR 1 carré / 13	Grands arbres près de zones humides
	Mouette rieuse <i>Larus ridibundus</i>		L	Stable	E/RR/R/AR 1 carré / 13	Bassins de décantation
	Avocette élégante <i>Recurvirostra avosetta</i>		R	Stable	E/RR/R/AR 1 carré / 13	Bassins de décantation
	Tadorne de Belon <i>Tadorna tadorna</i>		L	Augmentation	PC 2 carrés / 13	Bassins de décantation
	Grèbe castagneux <i>Tachybaptus ruficollis</i>			Stable	PC 2 carrés / 13	Bassins de décantation, Petits étangs
	Cygne tuberculé <i>Cygnus olor</i>			Augmentation	PC 2 carrés / 13	Étangs
MAMMIFÈRES	Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i>	V	I	Mal connue	E/RR/R 1 carré / 13	Boisements
	Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>	S	V	Mal connue	E/RR/R 1 carré / 13	Boisements
	Crocidure leucode <i>Crocidura leucodon</i>		I	Mal connue	PC 2 carrés / 13	Indéterminé (pelotes de régurgitation)
	Campagnol souterrain <i>Microtus subterraneus</i>			Mal connue	PC 2 carrés / 13	Prairies humides
	Crossope aquatique <i>Neomys fodiens</i>	I	I	Diminution	E/RR/R 1 carré / 13	Cours d'eau
SAUTERELLES - CRIQUETS ORTHOPTÈRES	Criquet duettiste <i>Chorthippus brunneus</i>			Mal connue	E/RR/R/AR 1 carré / 13	Endroits découverts : sablières, chemins, pelouses écorchées
	Gomphocère tacheté <i>Myrmeleotettix maculatus</i>			Mal connue	E/RR/R/AR 1 carré / 13	Pelouses dunaires
	Oedipode bleu <i>Oedipoda caerulea</i>			Mal connue	E/RR/R/AR 1 carré / 13	Pelouses xériques et pierreuses à végétation clairsemée
	Criquet noir ébène <i>Omocestus rufipes</i>			Mal connue	PC 2 carrés / 13	Milieus secs, pelouses rocailleuses et dénudées, pelouses calcaires
	Grande sauterelle verte <i>Tettigonia viridissima</i>			Mal connue	PC 2 carrés / 13	Friches, terrains incultes
	Criquet mélodieux <i>Chorthippus biguttulus</i>			Mal connue	PC 2 carrés / 13	Milieus mésoxérophiles : bords des chemins et prairies
	Decticelle des bruyères <i>Metrioptera brachyptera</i>			Mal connue	E/RR/R/AR 1 carré / 13	Prairies humides à sèches
	Decticelle bariolée <i>Metrioptera rosellii</i>			Mal connue	E/RR/R/AR 1 carré / 13	Prairies humides à sèches
	Criquet ensanglanté <i>Stethophyma grossum</i>			Mal connue	E/RR/R/AR 1 carré / 13	Prairies hygrophiles
	Criquet marginé <i>Chorthippus albomarginatus</i>			Mal connue	PC 2 carrés / 13	Prairies mésohygrophiles à hygrophiles
	Tétrix des vasières <i>Tetrix ceperoi</i>			Mal connue	E/RR/R/AR 1 carré / 13	Vasières
MOLLUSQUES ODONATES	Groupe non traité					
	Groupe non traité					

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"
Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Liste rouge nationale : Liste orange nationale (oiseaux) :		E en danger V vulnérable R rare S à surveiller I indéterminé				Liste rouge régionale : E en danger V vulnérable R rare D en déclin L localisé I indéterminé ET : Eteint
PAPILLONS RHOPALOCÈRES - LEPIDOPTÈRES	Groupe non traité					

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

ORGFH Nord – Pas-de-Calais – ETATS DES LIEUX DES ESPECES

District Lys-Deûle (20 carrés sur 164 pour la région)

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	

Liste rouge nationale :
 E en danger
 V vulnérable
 R rare
 S à surveiller
 I indéterminé

Liste orange nationale (oiseaux) :
 D en déclin
 L localisé
 AP à préciser
 NE Non évalué

Liste rouge régionale :
 E en danger
 V vulnérable
 R rare
 D en déclin
 L localisé
 I indéterminé
 ET : Eteint

Espèces indigènes à problèmes

OISEAUX	Grand cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i>		L	D : ne niche pas T :	Non Nicheur 0 carré / 20	Marais boisés, toutes zones avec de la nourriture accessible,
		Goéland argenté <i>Larus argentatus</i>		L	D : légère augmentation T : augmentation	E/RR/R 1 carré / 20
	Cygne tuberculé <i>Cygnus olor</i>	R		D : augmentation T :	C 7 carrés / 20	Plans d'eau
	Pigeon ramier <i>Columba palumbus</i>			D : stable T : stable à augmentation	CC 20 carrés / 20	Tous types de boisements
	Tourterelle turque <i>Streptopelia decaocto</i>			D : stable T : stable	CC 20 carrés / 20	Arbres à feuillage persistant en espaces verts urbains ou périurbains
	Pie bavarde <i>Pica pica</i>			D : stable T : stable	CC 20 carrés / 20	Arbres élevés en lisière, arbres élevés, haies épaisses, pylônes
	Corbeau freux <i>Corvus frugilegus</i>			D : stable T : stable à augmentation	PC 3 carrés / 20	Bosquets, parcs en cultures
	Corneille noire <i>Corvus corone</i>			D : stable T : stable à augmentation	CC 20 carrés / 20	Tous types de boisements, parcs, grands arbres des avenues
	Étourneau sansonnet <i>Sturnus vulgaris</i>			D : stable T : stable à augmentation	CC 20 carrés / 20	Arbres avec des cavités, bâtiments
MAMMIFÈRES	Sanglier <i>Sus scrofa</i>			D : stable T : stable à diminution	AC 5 carrés / 20	Boisements avec taillis denses
	Chevreuil <i>Capreolus capreolus</i>			D : légère augmentation T : stable à augmentation	C 13 carrés / 20	Tous types de boisements, cultures, marais boisés
	Fouine <i>Martes foina</i>			D : stable T : stable à augmentation - mal connue	CC 20 carrés / 20	Lisières, bocage à haies libres, friches buissonnantes, tous types de bâtiments
	Renard roux <i>Vulpes vulpes</i>			D : stable T : stable	CC 20 carrés / 20	Tous types de boisements, talus fourrés, haies épaisses, talus isolés, roselières pas trop inondées, marais, abords des villages, zones industrielles
	Lapin de garenne <i>Oryctolagus cuniculus</i>			D : stable T : stable à diminution	CC 20 carrés / 20	Lisières, clairières, haies, bords d'autoroutes, talus, carrières, bords de voies rapides, zones industrielles

Espèces introduites ou probablement introduites à problèmes

OISEAUX	Bernache du Canada <i>Branta canadensis</i>		R	D : ne niche pas T : absente	Non Nicheur 0 carré / 20	Mares, étangs des parcs
	Ouette d'Égypte <i>Alopochen aegyptiacus</i>		V	D : ne niche pas T : absente	Non Nicheur 0 carré / 20	Prairies et cultures à proximité des canaux, bassins de décantation, mares
	Érismature rousse <i>Oxyura jamaicensis</i>		E	D : ne niche pas T : absente	Non Nicheur 0 carré / 20	Bassins de décantation
MAMMIFÈRES	Rat musqué <i>Ondatra zibethicus</i>			D : stable T : augmentation	CC 20 carrés / 20	Mares intraforestières, mares, fossés, canaux, rivières, niche dans les berges des plans d'eau et cours d'eau ou dans des huttes
	Ragondin <i>Myocastor coypus</i>			D : absent T : absente	Absent 0 carré / 20	Tous types de cours d'eau, étangs, marais

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Liste rouge nationale :		E	en danger	Liste rouge régionale :		E en danger
		V	vulnérable			V vulnérable
		R	rare			R rare
		S	à surveiller			D en déclin
		I	indéterminé			L localisé
Liste orange nationale (oiseaux) :		D	en déclin			I indéterminé
		L	localisé			ET : Eteint
		AP	à préciser			
		NE	Non évalué			

REPT.	Tortue de Floride <i>Trachemys scripta</i>		AC	Augmentation	C 6 carrés / 20	Etangs intraforestiers, méandres de rivières abandonnés, canaux, plan d'eau
--------------	---	--	----	--------------	--------------------	---

Espèces gibier autochtones

OISEAUX	Espèces gibier autochtones		STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
	Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)			
	AP	L	D : irrégulière T : irrégulière	PC 3 carrés / 20	Forêts et grands bois		
		D	D : diminution T : stable	E/RR/R 1 carré / 20	Prairies humides de vallée avec bosquets		
			D : stable T : stable à diminution	CC 20 carrés / 20	Ilots boisés, zones bocagères, haies, bosquets, pâtures, espaces verts et parcs		
			D : stable T : stable à diminution	CC 20 carrés / 20	Lisières, zones bocagères, dunes, haies, talus, espaces verts et parcs		
			D : stable T : stable à augmentation	CC 20 carrés / 20	Lisières, espaces verts haies, talus		
	AP	D	D : stable T : stable	CC 20 carrés / 20	Céréales et bandes enherbées		
			T : stable à diminution	CC 20 carrés / 20	Forêts de feuillus		
	D		D : stable T : stable à augmentation	CC 20 carrés / 20			
	D	D	D : stable T : stable à diminution	CC 20 carrés / 20	Bois, bosquets, haies		
			D : fluctuant T : fluctuation	CC 20 carrés / 20	Cultures		
			D : stable T : augmentation	CC 20 carrés / 20	Tous types de plans d'eau		
			D : stable T : stable	C 11 carrés / 20	Bassins de décantation, mares, marais et cours d'eau linéaires		
	E	D	D : Diminution T : augmentation	C 11 carrés / 20	Bassins de décantation, prairies humides, mares, marais		
	R	E	D : diminution T : stable à occasionnelle	AC 6 carrés / 20	Bassins de décantation, cours d'eau linaires		
	D	L	D : stable T : stable	AC 5 carrés / 20	Bassin de décantation, marais peu profonds, plans d'eau périurbains		
	R	L	D : stable T : stable à augmentation	C 7 carrés / 20	Etangs, mares à végétation abondante,		
			D : stable T : stable à augmentation	CC 16 carrés / 20	Tous types de plans d'eau		
			D : stable T : stable à légère diminution	CC 20 carrés / 20	Tous types de plans d'eau		
	AP	V	D : stable T : diminution	AC 6 carrés / 20	Friches inondées, rives des étangs calmes, vasières		
	E	ET - E	Disparue	Non Nicheur 0 carré / 20	Prairies humides, pâtures piétinées avec joncs ou carex		
	D	D	T : stable	CC 20 carrés / 20	Cultures		
	D	I	T : diminution	CC 19 carrés / 20	Près ras ou fauchés, plaines nues ou à végétation rase (céréales, semis, éteules, ...), prairies humides, bassins de décantation, vasières (bouts de mares ou d'étangs)		

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	

Liste rouge nationale :

E en danger
V vulnérable
R rare
S à surveiller
I indéterminé

Liste rouge régionale :

E en danger
V vulnérable
R rare
D en déclin
L localisé
I indéterminé
ET : Eteint

Liste orange nationale (oiseaux) :

D en déclin
L localisé
AP à préciser
NE Non évalué

OISEAUX	Oie cendrée <i>Anser anser</i>	V	E	D : stable - occasionnelle T : ?	E/RR/R 1 carré / 20	Passage en hiver (stationnement sur les bassins de décantation ou ballastières), nidification anecdotique
	Canard pilet <i>Anas acuta</i>	S	E	D : occasionnelle T : occasionnelle	E/RR/R 1 carré / 20	Bord de mer, estuaires, herbiers et vasières découverts à marée basse, étangs littoraux et arrière-littoraux - Bassins de décantation
	Canard chipeau <i>Anas strepera</i>	V	R	D : stable T : augmentation	E/RR/R 1 carré / 20	Étangs à rives à végétation touffue
MAMMIFÈRES	Blaireau européen <i>Meles meles</i>	S	D	D : diminution (3/5) T : stable	PC 3 carrés / 20	Forêts de feuillus ou boisements mixtes, talus, friches, broussailles, bocages prairies et landes
	Belette <i>Mustela nivalis</i>	S, Nu	I	D : stable T : stable à augmentation - mal connue	CC 20 carrés / 20	Forêts, vergers, champs, prairies, landes, marais, jardins
	Putois <i>Mustela putorius</i>	I	I	D : stable T : stable à augmentation - mal connue	CC 20 carrés / 20	Talus, boisements présents en milieux humides, marais
	Lièvre d'Europe <i>Lepus europaeus</i>	I	I	D : stable T : stable	CC 19 carrés / 20	Forêts, zones bocagères, cultures, marais
	Hermine <i>Mustela erminea</i>	S	I	D : stable T : stable	E/RR/R 11 carré / 20	Forêts, vergers, cultures, marais, jardins et bâtiments

Espèces gibier introduites ou probablement introduites

OISEAUX	Perdrix "rouge" div sp.			D : mal connue T : stable	?	Cultures
	Faisan de Colchide <i>Phasianus colchicus</i>			D : stable T : augmentation	?	Secteurs broussailleux et humides, lisières, bocages, cultures, marais
	Faisan vénéré <i>Syrnaticus reevesi</i>			D : mal connue T : augmentation	?	Forêts

Espèces autochtones éteintes et peu communes à exceptionnelles

OISEAUX	Sizerin flammé <i>Carduelis flammæa</i>		ET - E	Disparu, contraction actuelle de l'aire de nidification	Non Nicheur 0 carré / 20	Bouleaux, résineux
	Autour des palombes <i>Accipiter gentilis</i>		L	Stable	E/RR/R 1 carré / 20	Forêts, grands bois
	Pic noir <i>Dryocopus martius</i>		L	Stable	E/RR/R 1 carré / 20	Forêts, grands bois
	Mésange huppée <i>Parus cristatus</i>			Stable	E/RR/R 1 carré / 20	Plantations de résineux
	Mésange noire <i>Parus ater</i>			Stable	AR 2 carrés / 20	Plantations de résineux
	Grosbec cassenois <i>Coccothraustes coccothraustes</i>			Stable	AR 2 carrés / 20	Taillis sous futaie
	Rougequeue à front blanc <i>Phoenicurus phoenicurus</i>	AP	D	Stable	PC 3 carrés / 20	Parcs, bosquets avec des arbres âgés
	Grèbe à cou noir <i>Podiceps nigricollis</i>		L	Stable	E/RR/R/AR 1 carré / 20	Bassins de décantation
	Échasse blanche <i>Himantopus himantopus</i>	S	V	Stable	E/RR/R/AR 1 carré / 20	Bassins de décantation
	Mouette riieuse <i>Larus ridibundus</i>		L	Stable	AR 2 carrés / 20	Bassins de décantation
	Marouette poussin <i>Porzana parva</i>	V	E	Occasionnelle	E/RR/R/AR 1 carré / 20	Prairies inondées à végétation touffue
Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i>	V	E	Diminution	E/RR/R 1 carré / 20	Phragmitaies étendues	

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Liste rouge nationale :		E	en danger	Liste rouge régionale :		
		V	vulnérable			E en danger
		R	rare			V vulnérable
		S	à surveiller			R rare
		I	indéterminé			D en déclin
Liste orange nationale (oiseaux) :		D	en déclin			L localisé
		L	localisé			I indéterminé
		AP	à préciser			ET : Eteint
		NE	Non évalué			
OISEAUX	Bouscarle de Cetti <i>Cettia cetti</i>		V	Légère augmentation	E/RR/R 1 carré / 20	Zones humides à végétation touffue
	Rousserolle turdoïde <i>Acrocephalus arundinaceus</i>	D	E	Diminution	AR 2 carrés / 20	Roselières inondées
	Locustelle lusciniôide <i>Locustella luscinioides</i>		V	Diminution	AR 2 carrés / 20	Phragmitaies humides pures
	Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>	E	E	Diminution	AR 2 carrés / 20	Roselières avec buissons
MAMMIFIÈRES	Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i>	V	I	Mal connue	E/RR/R 1 carré / 20	Forêts claires
	Grand murin <i>Myotis myotis</i>	V	V	Mal connue	E/RR/R 1 carré / 20	Combles, blockhaus et chasse en zones humides
	Murin des marais <i>Myotis dasycneme</i>	E	D	Mal connue	E/RR/R 1 carré / 20	Fissuricole, chasse le long des cours d'eau et des plans d'eau
	Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	S	I	Mal connue	E/RR/R 1 carré / 20	Bâtiments et chasse en zones humides avec éléments arbustifs
	Barbastelle <i>Barbastella barbastellus</i>	V	D	Mal connue	E/RR/R 1 carré / 20	Indéterminé (observé à Hazebrouck)
	Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>	S	V	Mal connue	AR 2 carrés / 20	Bâtiments ruraux, chasse en lisière de boisements
	Campagnol souterrain <i>Microtus subterraneus</i>			Mal connue	PC 3 carrés / 20	Prairies humides
	Loutre <i>Lutra lutra</i>	E	ET - E	Disparue en 1957	Probablement éteinte 0 carré / 20	Cours d'eau de bonne qualité
	Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	I	I	Diminution	PC 3 carrés / 20	Cours d'eau
	Crossope aquatique <i>Neomys fodiens</i>	I	I	Diminution	PC 3 carrés / 20	Cours d'eau
AMPHIBIENS	Rainette verte <i>Hyla arborea</i>	V	ET - PC	Eteinte	Probablement éteinte 0 carré / 20	Région d'Armentières et de Racquinghem, plans d'eau, prairies et mégaphorbiaies
	Pelobate brun <i>Pelobates fuscus</i>	E	ET	Pas de données depuis 1924	Probablement éteint 0 carré / 20	Hazebrouck, Pont de la Deûle
	Grenouille verte rieuse <i>Rana ridibunda</i>	S	AR	Probablement introduite, en augmentation	PC 3 carrés / 20	Plans d'eau près d'habitations, étangs à proximité de terrils
REPTILES	Vipère péliade <i>Vipera berus</i>	I	ET - R	Eteinte	Probablement éteinte 0 carré / 20	Forêt de Nieppe
	Couleuvre à collier <i>Natrix natrix</i>	V	PC	Mal connue	E/RR/R 1 carré / 20	Anciennes carrières en eau
	Lézard vivipare <i>Lacerta vivipara</i>	S	AC	Stable	PC 3 carrés / 20	

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce	
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)		
Liste rouge nationale :		E	en danger	Liste rouge régionale :			
		V	vulnérable			E en danger	
		R	rare			V vulnérable	
		S	à surveiller			R rare	
		I	indéterminé			D en déclin	
						L localisé	
						I indéterminé	
						ET : Eteint	
Liste orange nationale (oiseaux) :		D	en déclin				
		L	localisé				
		AP	à préciser				
		NE	Non évalué				
SAUTERELLES - CRIQUETS	ORTHOPTÈRES	Grillon des bois <i>Nemobius sylvestris</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 20	Sous-bois acidoclines
		Criquet duettiste <i>Chorthippus brunneus</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 20	Clairières sèches, endroits découverts : sablières, carrières, chemins, pelouses écorchées
		Sauterelle ponctuée <i>Leptophyes punctatissima</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 20	Orées forestières ensoleillées, parcs et jardins
		Sauterelle des chênes <i>Meconema thalassinum</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 20	Boisements, parcs et jardins
		Tétrix des clairières <i>Tetrix undulata</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 20	Milieux mésophiles, clairières, prairies
		Méconème fragile ou méridional <i>Meconema meridionale</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 20	Boisements en milieu urbain
		Gomphocère tacheté <i>Myrmeleotettix maculatus</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 20	Pelouses sèches
		Grillon d'Italie <i>Oecanthus pellucens</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 20	Pelouses sèches à riche végétation arbustive, terrils
		Criquet noir ébène <i>Omocestus rufipes</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 20	Milieux secs, pelouses rocailleuses et dénudées, pelouses calcaires
		Sauterelle à ailes en faux <i>Phaneroptera falcata</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 20	Friches hautes xériques riches en arbustes, bords des chemins
		Grillon domestique <i>Acheta domesticus</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 20	Bâtiments
		Oedipode bleu <i>Oedipoda caerulea</i>			Mal connue	PC 3 carrés / 20	Pelouses xériques et pierreuses à végétation clairsemée
		Gomphocère roux <i>Gomphoceripus rufus</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 20	Milieux herbacés mésophiles
		Criquet mélodieux <i>Chorthippus biguttulus</i>			Mal connue	PC 3 carrés / 20	Milieux mésoxériques : bords des chemins et prairies
		Tétrix des vasières <i>Tetrix ceperoi</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 20	Sablières humides
		Criquet à long corselet <i>Tetrix subulata</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 20	Sablières xériques, vasières
		Decticelle bariolée <i>Metrioptera rosellii</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 20	Prairies humides à sèches
		Conocéphale des roseaux <i>Conocephalus dorsalis</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 20	Milieux herbacés humides
MOLL.		Groupe non traité					
LAB EL		Groupe non traité					
PAPILLONS RHOPALOCÈRES - LEPIDOPTÈRES		Groupe non traité					

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence :

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"
Tableaux par district

ORGFH Nord – Pas-de-Calais – ETATS DES LIEUX DES ESPECES
District Cambresis et Ostrevant (25 carrés sur 164 pour la région)

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Liste rouge nationale :	E en danger V vulnérable R rare S à surveiller I indéterminé					Liste rouge régionale : E en danger V vulnérable R rare D en déclin L localisé I indéterminé ET : Eteint
Liste orange nationale (oiseaux) :	D en déclin L localisé AP à préciser NE Non évalué					

Espèces indigènes à problèmes

OISEAUX	Grand cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i>		L	D : ne niche pas T :	Non nicheur 0 carré / 25	Bassin de décantation (Escaudoevres), étangs et canaux
		Goéland argenté <i>Larus argentatus</i>		L	D : ne niche pas T : augmentation (NN)	Non nicheur 0 carré / 25
	Cygne tuberculé <i>Cygnus olor</i>		R	D : stable T :	E/RR/R 1 carré / 25	Plans d'eau
	Pigeon ramier <i>Columba palumbus</i>			D : stable T : stable à diminution	CC 25 carrés / 25	Tous types de boisements
	Tourterelle turque <i>Streptopelia decaocto</i>			D : stable T : augmentation	CC 25 carrés / 25	Arbres à feuillage persistant en espaces verts urbains ou périurbains
	Pie bavarde <i>Pica pica</i>			D : stable T : stable à diminution	CC 25 carrés / 26	Arbres élevés en lisière, arbres élevés, haies épaisses, pylônes
	Corbeau freux <i>Corvus frugilegus</i>			D : stable T : stable	CC 18 carrés / 25	Bois, bosquets, plantations, parcs
	Corneille noire <i>Corvus corone</i>			D : stable T : stable	CC 25 carrés / 25	Tous types de boisements, pylônes, parcs, grands arbres des avenues
	Étourneau sansonnet <i>Sturnus vulgaris</i>			D : stable T : légère augmentation	CC 25 carrés / 25	Arbres avec des cavités, bâtiments
MAMMIFÈRES	Sanglier <i>Sus scrofa</i>			D : stable T : stable à augmentation	C 14 carrés / 25	Boisements avec taillis denses, céréales (été, individus solitaires)
	Chevreuil <i>Capreolus capreolus</i>			D : légère augmentation T : stable à augmentation	CC 21 carrés / 25	Tous types de boisements, cultures, marais boisés
	Fouine <i>Martes foina</i>			D : stable T : stable à augmentation	CC 25 carrés / 25	Lisières, bocage à haies libres, friches buissonnantes, tous types de bâtiments
	Renard roux <i>Vulpes vulpes</i>			D : stable T : stable	CC 25 carrés / 25	Tous types de boisements, talus fourrés, haies épaisses, talus isolés, roselières pas trop inondées, marais, abords des villages, zones industrielles
	Lapin de garenne <i>Oryctolagus cuniculus</i>			D : stable T : stable à diminution	CC 25 carrés / 25	Lisières, clairières, haies, bords d'autoroutes, talus, carrières, bords de voies rapides, zones industrielles

Espèces introduites ou probablement introduites à problèmes

OISEAUX	Bernache du Canada <i>Branta canadensis</i>		R	D : ne niche pas T : absente	Non nicheur 0 carré / 25	Plans d'eau et marais	
		Oulette d'Égypte <i>Alopochen aegyptiacus</i>		V	D : ne niche pas T : présence sporadique	Non nicheur 0 carré / 25	Prairies et cultures à proximité des canaux, bassins de décantation, mares
		Érismature rousse <i>Oxyura jamaicensis</i>		E	D : ne niche pas T : absente	Non nicheur 0 carré / 25	Plans d'eau et marais

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	

Liste rouge nationale :	E en danger V vulnérable R rare S à surveiller I indéterminé	Liste rouge régionale :	E en danger V vulnérable R rare D en déclin L localisé I indéterminé ET : Eteint
Liste orange nationale (oiseaux) :	D en déclin L localisé AP à préciser NE Non évalué		

MAM.	Rat musqué <i>Ondatra zibethicus</i>			D : stable T : légère augmentation à stable	CC 23 carrés / 25	Mares intraforestières, mares, fossés, canaux, rivières, niche dans les berges des plans d'eau et cours d'eau ou dans des huttes
	Ragondin <i>Myocastor coypus</i>			D : absent T : absent	Absent 0 carré / 25	
	Raton laveur <i>Procyon lotor</i>			I observation	E/RR/R 1 carré / 25	Observé en dehors de son habitat habituel (forêt feuillue à proximité d'eaux douces)
REPT.	Tortue de Floride <i>Trachemys scripta</i>			D : augmentation	AC 5 carrés / 25	Etangs intraforestiers, méandres de rivières abandonnés, canaux, plan d'eau

Espèces gibier autochtones

OISEAUX	Grive litorne <i>Turdus pilaris</i>		D	D : contraction actuelle de l'aire T : diminution	AR 2 carrés / 25	Prairies humides de vallée avec bosquets
	Grive draine <i>Turdus viscivorus</i>			D : stable T : diminution	CC 25 carrés / 25	Ilots boisés, zones bocagères, haies, bosquets, pâtures, espaces verts et parcs
	Grive musicienne <i>Turdus philomelos</i>			D : stable T : stable à diminution	CC 25 carrés / 25	Lisières, zones bocagères, haies, talus, espaces verts et parcs
	Merle noir <i>Turdus merula</i>			D : stable T : stable à diminution	CC 25 carrés / 25	Tous types de boisements
	Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	AP		D : stable T : stable à diminution	CC 25 carrés / 25	Champs cultivés, prairies, friches herbacées
	Geai des chênes <i>Garrulus glandarius</i>			T : stable à légère diminution	CC 25 carrés / 25	Boisements
	Pigeon colombin <i>Columba oenas</i>	D		D : stable T : stable à augmentation	CC 25 carrés / 25	Carrières, bâtiments
	Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	D	D	D : stable T : stable à diminution	CC 25 carrés / 25	Bois, bosquets, haies
	Caille des blés <i>Coturnix coturnix</i>			D : fluctuant T : fluctuation	CC 25 carrés / 25	Cultures
	Perdrix grise <i>Perdix perdix</i>	D	D	D : stable T : stable	CC 25 carrés / 25	Cultures
	Canard colvert <i>Anas platyrhynchos</i>			D : stable T : stable à augmentation	CC 24 carrés / 25	Tous types de plans d'eau
	Canard souchet <i>Anas clypeata</i>			D : stable T : stable	AR 2 carrés / 25	Bassins de décantation, mares, marais, prairies humides
	Fuligule milouin <i>Aythya ferina</i>	D	L	D : stable T : stable	E/RR/R 1 carré / 25	Bassin de décantation
	Fuligule morillon <i>Aythya fuligula</i>	R		D : stable T : stable	E/RR/R 1 carré / 25	Bassin de décantation
	Sarcelle d'été <i>Anas querquedula</i>	E	D	D : stable T : stable	AC 5 carrés / 25	Bassins de décantation, prairies humides, mares, marais
	Sarcelle d'hiver <i>Anas crecca</i>	R	E	D : stable T : stable	AR 2 carrés / 25	bassins de décantation, cours d'eau linaires
	Foulque macroule <i>Fulica atra</i>			D : stable T : stable	C 16 carrés / 25	Tous types de plans d'eau
	Poule d'eau <i>Gallinula chloropus</i>			D : stable T : stable à légère augmentation	CC 25 carrés / 25	Tous types de plans d'eau
Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i>	D	I	D : stable T : stable à diminution	CC 23 carrés / 25	Près ras ou fauchés, plaines nues ou à végétation rase (céréales, semis, éteule de maïs, ...), prairies humides, bassins de décantation, vasières (bouts de mares ou d'étangs)	
Bécassine des marais <i>Gallinago gallinago</i>	E	ET - E	D : ne niche pas T : occasionnelle	Non nicheur 0 carré / 25	Prairies humides, pâtures piétinées avec joncs ou carex	

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Liste rouge nationale :		E	en danger	Liste rouge régionale :		
		V	vulnérable			E en danger
		R	rare			V vulnérable
		S	à surveiller			R rare
		I	indéterminé			D en déclin
Liste orange nationale (oiseaux) :		D	en déclin			L localisé
		L	localisé			I localisé
		AP	à préciser			ET : Eteint
		NE	Non évalué			
Espèces gibier introduites ou probablement introduites						
OISEAUX	Bécasse des bois <i>Scolopax rusticola</i>	AP	L	D : mal connue T : occasionnelle	?	Forêts et grands bois
	Râle d'eau <i>Rallus aquaticus</i>	AP	V	D : diminution T : diminution	AR 2 carrés / 25	Petits étangs à rives à végétation touffue
	Blaireau <i>Meles meles</i>	S	D	D : stable T : augmentation	C 11 carrés / 25	Forêts de feuillus ou boisements mixtes, talus, friches, broussailles, bocages prairies et landes
MAMMIFÈRES	Belette <i>Mustela nivalis</i>	S	I	D : stable T : stable	CC 23 carrés / 25	Forêts, vergers, champs, prairies, landes, marais, jardins
	Putois <i>Mustela putorius</i>	I	I	D : stable T : augmentation	CC 23 carrés / 25	Talus, boisements présents en milieux humides, marais
	Lièvre d'Europe <i>Lepus europaeus</i>	I	I	D : stable T : augmentation	CC 23 carrés / 25	Forêts, zones bocagères, cultures, marais
	Hermine <i>Mustela erminea</i>	S	I	D : stable T : stable	C 11 carrés / 25	Forêts, vergers, cultures, marais, jardins et bâtiments
Espèces autochtones éteintes et peu communes à exceptionnelles						
OISEAUX	Perdrix "rouge" div sp.			D : mal connue T : augmentation		Cultures
	Faisan de Colchide <i>Phasianus colchicus</i>			D : mal connue T : augmentation		Secteurs broussailleux et humides, lisières, bocages, cultures, marais
	Faisan vénéré <i>Syrnaticus reevesi</i>			D : mal connue T : augmentation		Forêts, friches
OISEAUX	Autour des palombes <i>Accipiter gentilis</i>		L	Stable	AR 2 carrés / 25	Forêts, grands bois
	Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>		L	Stable	PC 4 carrés / 25	Forêts, grands bois
	Tadorne de Belon <i>Tadorna tadorna</i>		L	Augmentation	AR 2 carrés / 25	Bassins de décantation
	Goéland cendré <i>Larus canus</i>	V	R	stable	AR 2 carrés / 25	Carrières de craie inondée
	Oedicnème criard <i>Burhinus oedicnemus</i>	D	V	Stable	AR 2 carrés / 25	Cultures sarclées sur sols caillouteux
	Râle des genêts <i>Crex crex</i>	E	E	Diminution Disparu ?	PC 3 carrés / 25	Champs de céréales
	Avocette élégante <i>Recurvirostra avosetta</i>	L	R	Stable	E/RR/R 1 carré / 25	Zones inondables en plateau
	Tarier des prés <i>Saxicola rubetra</i>		E	Forte diminution Disparu ?	PC 3 carrés / 25	Prairies humides fauchées tardivement
	Grèbe castagneux <i>Tachybaptus ruficollis</i>			Stable	PC 4 carrés / 25	Petits étangs
MAMMIFÈRES	Muscardin <i>Muscardinus avellanarius</i>		Et - R	Disparu	Probablement éteint 0 carré / 25	Coupes et lisières forestières
	Crocidure leucode <i>Crocidura leucodon</i>		I	Mal connue	E/RR/R 1 carré / 25	Indéterminé (pelotes de régurgitation)
	Rat noir <i>Rattus rattus</i>	I	V	Diminution	E/RR/R 1 carré / 25	Habitations et leur voisinage
	Lérot <i>Eliomys quercinus</i>			Diminution	PC 3 carrés / 25	Habitations et leur voisinage
	Murin de Daubenton <i>Myotis daubentoni</i>	S	V	Mal connue	E/RR/R 1 carré / 25	Bâtiments et chasse en zones humides en contexte boisé
	Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i>	S	V	Mal connue	E/RR/R 1 carré / 25	Bâtiments et chasse en zones humides en contexte boisé
	Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	V	AC	Mal connue	PC 4 carrés / 25	Plans d'eau accompagnés d'éléments boisés
Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	S	I	Mal connue	E/RR/R 1 carré / 25	Bâtiments et chasse en zones humides avec éléments arbustifs	

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"
Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Liste rouge nationale :		E	en danger	Liste rouge régionale :		
		V	vulnérable			E en danger
		R	rare			V vulnérable
		S	à surveiller			R rare
		I	indéterminé			D en déclin
Liste orange nationale (oiseaux) :		D	en déclin			L localisé
		L	localisé			I indéterminé
		AP	à préciser			ET : Eteint
		NE	Non évalué			
MAMMIFÈRES	Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i>	V	I	Mal connue	E/RR/R 1 carré / 25	Bocage herbager avec bosquets
	Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>	S	V	Mal connue	AR 2 carrés / 25	Bâtiments ruraux chasse en lisière de boisements
	Campagnol souterrain <i>Microtus subterraneus</i>			Mal connue	PC 4 carrés / 25	Prairies humides
	Crossope aquatique <i>Neomys fodiens</i>	I	I	Diminution	AR 2 carrés / 25	Cours d'eau
	Loutre <i>Lutra lutra</i>	E	ET - E	Disparue en 1955	Probablement éteinte 0 carré / 25	Cours d'eau de bonne qualité
AMPHIBIENS	Grenouille de Lessona <i>Rana lessonae</i>	S	PC	Mal connue	E/RR/R 1 carré / 25	Petits plans d'eau
	Alyte accoucheur <i>Alytes obstetricans</i>	I	AC	Mal connue	PC 4 carrés / 25	Terrils, anciennes carrières
	Grenouille rieuse <i>Rana ridibunda</i>	S	R	Mal connue	AR 2 carrés / 25	Grands plans d'eau
	Pélobyte ponctué <i>Pelodytes punctatus</i>	V	PC	Mal connue	PC 4 carrés / 25	Terrils, anciennes carrières, jardins publics
REPTILES	Orvet fragile <i>Anguis fragilis</i>	S	AC	Mal connue	PC 4 carrés / 25	Boisements
	Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	S	AR	Mal connue	PC 3 carrés / 25	Terrils
SAUTERELLES - CRIQUETS ORTHOPTÈRES	Sauterelle des chênes <i>Meconema thalassinum</i>			Mal connue	PC 4 carrés / 25	Boisements, parcs et jardins
	Gomphocère tacheté <i>Myrmeleotettix maculatus</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 25	Pelouses sèches à riche végétation arbustive
	Grillon d'Italie <i>Oecanthus pellucens</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 25	Pelouses sèches à riche végétation arbustive
	Tétrix des vasières <i>Tetrix ceperoi</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 25	Sablières humides, vasières
	Tétrix des carrières <i>Tetrix tenuicornis</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 25	Sablières, carrières, pelouses sèches
	Grillon domestique <i>Acheta domesticus</i>			Mal connue	AR 2 carrés / 25	Terrils
	Sauterelle à ailes en faux <i>Phaneroptera falcata</i>			Mal connue	PC 3 carrés / 25	Friches hautes xériques riche en arbustes, bords des chemins
	Gomphocère roux <i>Gomphoceripus rufus</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 25	Milieux herbacés mésophiles
	Criquet des clairières ou doré <i>Chrysochraon dispar</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 25	Prairies mésophiles
	Decticelle bariolée <i>Metrioptera roselii</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 25	Prairies humides à sèches
	<i>Omocestus viridulus</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 25	Prairies mésophiles
	Criquet ensanglanté <i>Stethophyma grossum</i>			Mal connue	E/RR/R 1 carré / 25	Prairies hygrophiles
Conocéphale des roseaux <i>Conocephalus dorsalis</i>			Mal connue	PC 4 carrés / 25	Milieux herbacés humides	
MOLL.	Groupe non traité					
LIBELLULES ODONATES	Groupe non traité					

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"
Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Liste rouge nationale : Liste orange nationale (oiseaux) :		E en danger V vulnérable R rare S à surveiller I indéterminé	E en danger V vulnérable R rare D en déclin L localisé I indéterminé ET : Eteint			
		D en déclin L localisé AP à préciser NE Non évalué				
PAPILLONS RHOPALOCÈRES - LEPIDOPTÈRES	Groupe non traité					

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

ORGFH Nord – Pas-de-Calais – ETATS DES LIEUX DES ESPECES
District Agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing (4 carrés sur 164 pour la région)

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Liste rouge nationale :	E	en danger				Liste rouge régionale :
	V	vulnérable				E en danger
	R	rare				V vulnérable
	S	à surveiller				R rare
	I	indéterminé				D en déclin
Liste orange nationale (oiseaux) :	D	en déclin				L localisé
	L	localisé				I indéterminé
	AP	à préciser				ET : Eteint
	NE	Non évalué				

Espèces indigènes à problèmes

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D : dynamique* (GON) T : tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	Habitats spécifiques de l'espèce
OISEAUX	Grand cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i>		L	D : ne niche pas T :	Non nicheur 0 carré / 4	marais boisés, toutes zones avec de la nourriture accessible
	Goéland argenté <i>Larus argentatus</i>		L	D : ne niche pas T :	Non nicheur 0 carré / 4	bassins de décantation, toits des bâtiments
	Cygne tuberculé <i>Cygnus olor</i>	R		D : T :	?	Plans d'eau
	Pigeon ramier <i>Columba palumbus</i>			D : stable T : stable	CC 4 carrés / 4	Tous types de boisements
	Tourterelle turque <i>Streptopelia decaocto</i>			D : stable T : stable	CC 4 carrés / 4	Arbres à feuillage persistant en espaces verts urbains ou périurbains
	Pie bavarde <i>Pica pica</i>			D : stable T : stable	CC 4 carrés / 4	Arbres élevés en lisière, arbres élevés, haies épaisses, pylônes
	Corbeau freux <i>Corvus frugilegus</i>			D : légère augmentation T : augmentation	C 2 carrés / 4	Plantations, parcs
	Corneille noire <i>Corvus corone</i>			D : stable T : augmentation	CC 4 carrés / 4	Tous types de boisements, pylônes, parcs, grands arbres des avenues
	Étourneau sansonnet <i>Sturnus vulgaris</i>			D : stable T : augmentation	CC 4 carrés / 4	Arbres avec des cavités, bâtiments
MAMMIFÈRES	Sanglier <i>Sus scrofa</i>			D : absent T :	Absent 0 carré / 4	Boisements avec taillis denses
	Chevreuril <i>Capreolus capreolus</i>			D : absent T :	Absent 0 carré / 4	Tous types de boisements, cultures, marais boisés
	Fouine <i>Martes foina</i>			D : stable T : stable	CC 4 carrés / 4	Grands parcs, friches buissonnantes, tous types de bâtiments
	Renard roux <i>Vulpes vulpes</i>			D : stable T : stable	CC 4 carrés / 4	Talus fourrés, zones industrielles
	Lapin de garenne <i>Oryctolagus cuniculus</i>			D : stable T : stable à diminution	CC 4 carrés / 4	Bords de voies rapides, zones industrielles, friches

Espèces introduites ou probablement introduites à problèmes

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D : dynamique* (GON) T : tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	Habitats spécifiques de l'espèce
OISEAUX	Bernache du Canada <i>Branta canadensis</i>		R	D : niche T : augmentation	Non nicheur 0 carré / 4	mares, étangs des parcs
	Ouette d'Égypte <i>Alopochen aegyptiacus</i>		V	D : ne niche pas T :	Non nicheur 0 carré / 4	prairies et cultures à proximité des canaux, bassins de décantation, mares
	Érismature rousse <i>Oxyura jamaicensis</i>		E	D : ne niche pas T :	Non nicheur 0 carré / 4	Bassins de décantation
MAM.	Rat musqué <i>Ondatra zibethicus</i>			D : stable T : augmentation	CC 4 carrés / 4	Mares intraforestières, mares, fossés, canaux, rivières, niche dans les berges des plans d'eau et cours d'eau ou dans des huttes
	Ragondin <i>Myocastor coypus</i>			D : absent T :	Absent 0 carré / 4	Tous types de cours d'eau, étangs, marais
REPT.	Tortue de Floride <i>Trachemys scripta</i>		AR	D : augmentation T :	E/RR/R 2 carrés / 4	canaux, plan d'eau

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Liste rouge nationale :		E	en danger	Liste rouge régionale :		
		V	vulnérable			E en danger
		R	rare			V vulnérable
		S	à surveiller			R rare
		I	indéterminé			D en déclin
Liste orange nationale (oiseaux) :		D	en déclin			L localisé
		L	localisé			I indéterminé
		AP	à préciser			ET : Eteint
		NE	Non évalué			

Espèces gibier autochtones

OISEAUX	Grive draine <i>Turdus viscivorus</i>			D : stable T : stable	CC 4 carrés / 4	îlots boisés, zones bocagères, haies, bosquets, pâtures, espaces verts et parcs
	Grive musicienne <i>Turdus philomelos</i>			D : stable T : stable	CC 4 carrés / 4	lisières, zones bocagères, dunes, haies, talus, espaces verts et parcs
	Merle noir <i>Turdus merula</i>			D : stable T : stable	CC 4 carrés / 4	Espaces verts urbains et périurbains
	Canard colvert <i>Anas platyrhynchos</i>			D : stable T : stable	CC 4 carrés / 4	tous types de plans d'eau
	Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	AP	D	D : stable T : stable	CC 4 carrés / 4	céréales et bandes enherbées, grandes friches
	Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	D	D	D : stable T : stable	CC 4 carrés / 4	bois, bosquets, haies
	Pigeon colombin <i>Columba oenas</i>	D		D : stable T : stable	CC 4 carrés / 4	forêts âgées, carrières, ruines, blockhaus
	Caille des blés <i>Coturnix coturnix</i>			D : fluctuant T : stable	CC 4 carrés / 4	cultures, grandes friches
	Perdrix grise <i>Perdix perdix</i>	D	D	D : stable T : stable	CC 4 carrés / 4	cultures
	Foulque macroule <i>Fulica atra</i>			D : stable T : stable	C 2 carrés / 4	tous types de plans d'eau
	Poule d'eau <i>Gallinula chloropus</i>			D : stable T : stable	CC 4 carrés / 4	tous types de plans d'eau
	Geai des chênes <i>Garrulus glandarius</i>			D : stable T : stable	CC 4 carrés / 4	Tous boisements
MAMMIFÈRES	Belette <i>Mustela nivalis</i>	S	I	D : stable T : fluctuation	C 2 carrés / 4	forêts, vergers, champs, prairies, landes, marais, jardins, grandes friches
	Putois <i>Mustela putorius</i>	I	I	D : stable T : stable	C 2 carrés / 4	talus, boisements présents en milieux humides, marais, grandes friches
	Lièvre d'Europe <i>Lepus europaeus</i>	I	I	D : stable T : stable	C 3 carrés / 4	forêts, zones bocagères, cultures, marais, grandes friches

Espèces gibier introduites ou probablement introduites

OISEAUX	Perdrix "rouge" div sp.			D : mal connue T : augmentation	?	cultures
	Faisan de Colchide <i>Phasianus colchicus</i>			D : mal connue T : augmentation	?	secteurs broussailleux et humides, lisières, bocages, cultures, marais
	Faisan vénéré <i>Syrmatius reevesi</i>			D : mal connue T : augmentation	?	forêts

Espèces autochtones éteintes et peu communes à exceptionnelles

OISEAUX	Cochevis huppé <i>Galerida cristata</i>	D	D	Disparu début années 1990)	Non nicheur 0 carré / 4	Terrains vagues, parkings asphaltés
	Faucon hobereau <i>Falco subbuteo</i>			Augmentation	E/RR/R/AR/PC 1 carré / 4	Grands parcs
	Rougequeue à front blanc <i>Phoenicurus phoenicurus</i>	AP	D	Stable	E/RR/R/AR/PC 1 carré / 4	Grands parcs
	Héron cendré <i>Ardea cinerea</i>			Augmentation	E/RR/R/AR/PC 1 carré / 4	Grands parcs

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Liste rouge nationale :		E	en danger	Liste rouge régionale :		
		V	vulnérable			E en danger
		R	rare			V vulnérable
		S	à surveiller			R rare
		I	indéterminé			D en déclin
Liste orange nationale (oiseaux) :		D	en déclin			L localisé
		L	localisé			I indéterminé
		AP	à préciser			ET : Eteint
		NE	Non évalué			
MAMMIFÈRES	Ecureuil roux <i>Sciurus vulgaris</i>	S	I	Mal connue	E/RR/R/AR/PC 1 carré / 4	Grands parcs
	Musaraigne pygmée <i>Sorex minutus</i>		I	Mal connue	E/RR/R/AR/PC 1 carré / 4	Indéterminé (pelotes de régurgitation)
	Rat des moissons <i>Micromys minutus</i>		I	Mal connue	E/RR/R/AR/PC 1 carré / 4	Friches
	Crocidure leucode <i>Crocidura leucodon</i>		I	Mal connue	E/RR/R/AR/PC 1 carré / 4	Indéterminé (pelotes de régurgitation)
	Rat noir <i>Rattus rattus</i>	I	V	Diminution	E/RR/R/AR/PC 1 carré / 4	Habitations et leur voisinage
	Crocidure musette <i>Crocidura russula</i>			Mal connue	E/RR/R/AR/PC 1 carré / 4	Habitations et leur voisinage
AMPH.	Grenouille verte de Lessona <i>Rana lessonae</i>	S	PC	Mal connue	E/RR/R/AR/PC 1 carré / 4	Petits plans d'eau en parc urbain (Parc de Lomme)
SAUTERELLES - CRIQUETS ORTHOPTÈRES	Conocéphale des roseaux <i>Conocephalus dorsalis</i>			Mal connue	E/RR/R/AR/PC 1 carré / 4	Milieux herbacés humides
	Gomphocère roux <i>Gomphoceripus rufus</i>			Mal connue	E/RR/R/AR/PC 1 carré / 4	Milieux herbacés mésophiles
	Sauterelle des chênes <i>Meconema thalassinum</i>			Mal connue	E/RR/R/AR/PC 1 carré / 4	Parcs et jardins
	Decticelle cendrée <i>Pholoptera griseoptera</i>			Mal connue	E/RR/R/AR/PC 1 carré / 4	Friches boisées, terrains incultes
	Grande sauterelle verte <i>Tettigonia viridissima</i>			Mal connue	E/RR/R/AR/PC 1 carré / 4	Friches, terrains incultes, milieux anthropisés
MOLL.	Groupe non traité					
LIBELLULES ODONATES	Groupe non traité					
	Groupe non traité					
PAPILLONS RHOPALOCÈRES - LEPIDOPTÈRES	Groupe non traité					
	Groupe non traité					

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

ORGFH Nord – Pas-de-Calais – ETATS DES LIEUX DES ESPECES
District Scarpe-Sensée-Escaut-Marque (26 carrés sur 164 pour la région)

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	

Liste rouge nationale :
 E en danger
 V vulnérable
 R rare
 S à surveiller
 I indéterminé

Liste orange nationale (oiseaux) :
 D en déclin
 L localisé
 AP à préciser
 NE Non évalué

Liste rouge régionale :
 E en danger
 V vulnérable
 R rare
 D en déclin
 L localisé
 I indéterminé
 ET : Eteint

Espèces indigènes à problèmes

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
				D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
OISEAUX	Grand cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i>		L	D : ne niche pas T :	Non nicheur 0 carré / 26	Marais boisés, effondrements miniers, toutes zones avec de la nourriture accessible
	Goéland argenté <i>Larus argentatus</i>		L	D : ne niche pas T : augmentation	Non nicheur 0 carré / 26	Bassins de décantation, effondrements miniers, champs toits des bâtiments
	Cygne tuberculé <i>Cygnus olor</i>	R		D : augmentation T :	CC 17 carrés / 26	Plans d'eau
	Pigeon ramier <i>Columba palumbus</i>			D : stable T : stable à diminution	CC 26 carrés / 26	Tous types de boisements
	Tourterelle turque <i>Streptopelia decaocto</i>			D : stable T : stable à diminution	CC 26 carrés / 26	Arbres en espaces verts urbains ou péri-urbains
	Pie bavarde <i>Pica pica</i>			D : stable T : stable à diminution	CC 26 carrés / 26	Arbres élevés en lisière, haies épaisses
	Corbeau freux <i>Corvus frugilegus</i>			D : stable T : stable	PC 4 carrés / 26	Plantations, parcs
	Corneille noire <i>Corvus corone</i>			D : stable T : stable	CC 26 carrés / 26	Tous types de boisements, parcs, grands arbres des avenues, pylônes
	Étourneau sansonnet <i>Sturnus vulgaris</i>			D : stable T : stable à augmentation	CC 26 carrés / 26	Arbres avec des cavités, bâtiments
MAMMIFÈRES	Sanglier <i>Sus scrofa</i>			D : stable T : augmentation	AC 8 carrés / 26	Boisements avec taillis denses, friches industrielles embroussaillées, roselières touffues
	Chevreuil <i>Capreolus capreolus</i>			D : stable T : stable à augmentation	CC 20 carrés / 26	Tous types de boisements, cultures, marais boisés
	Fouine <i>Martes foina</i>			D : stable T : stable à augmentation	CC 26 carrés / 26	Lisières, bocage, grands parcs, friches buissonnantes, tous types de bâtiments
	Renard roux <i>Vulpes vulpes</i>			D : stable T : stable	CC 26 carrés / 26	Tous types de boisements, talus fourrés, haies épaisses, talus isolés, roselières pas trop inondées, marais, abords des villages, zones industrielles
	Lapin de garenne <i>Oryctolagus cuniculus</i>			D : stable T : stable à diminution	CC 26 carrés / 26	Lisières, clairières, haies, bords d'autoroutes, talus, carrières, bords de voies rapides, zones industrielles

Espèces introduites ou probablement introduites à problèmes

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
				D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
OISEAUX	Bernache du Canada <i>Branta canadensis</i>		R	D : légère augmentation T : légère augmentation	E/RR/R 2 carrés / 26	Mares, étangs de parcs
	Ouette d'Égypte <i>Alopochen aegyptiacus</i>		V	D : légère augmentation T : augmentation	E/RR/R 2 carrés / 26	Mares, étangs de parcs
	Érismature rousse <i>Oxyura jamaicensis</i>			D : ne niche pas T : abs de données	Non Nich	Bassin de décantation
MAM.	Rat musqué <i>Ondatra zibethicus</i>			D : stable T : stable	CC 26 carrés / 26	Mares intraforestières, mares, fossés, canaux, rivières, niche dans les berges des plans d'eau et cours d'eau ou dans des huttes
	Ragondin <i>Myocastor coypus</i>			D : absent T : absent	Absent 0 carré / 26	Tous types de cours d'eau
AMPH.	Grenouille taureau <i>Rana catesbeiana</i>		EXC	Inconnue	E/RR/R 1 carré / 26	Etangs de chasse

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence :

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"
Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Liste rouge nationale :	E en danger V vulnérable R rare S à surveiller I indéterminé					Liste rouge régionale : E en danger V vulnérable R rare D en déclin L localisé I indéterminé ET : Eteint
Liste orange nationale (oiseaux) :	D en déclin L localisé AP à préciser NE Non évalué					

REPT.	Tortue de Floride <i>Trachemys scripta</i>		AR	D : augmentation T :	C 11 carrés / 24	Etangs intraforestiers, méandres de rivières abandonnés, canaux, plans d'eau
--------------	--	--	----	-------------------------	---------------------	--

Espèces gibier autochtones

OISEAUX	Espèces gibier autochtones		Espèces gibier autochtones		Espèces gibier autochtones	
	Statut Nat.	Statut Rég.	D	T	Distribution	Habitats
Bécassine des marais <i>Gallinago gallinago</i>	E	E	D : disparue (milieu des années 1980) T : non nicheur/diminution (62)		Non nicheur 0 carré / 26	Prairies humides, pâtures piétinées avec juncs et carex
Barge à queue noire <i>Limosa limosa</i>	V	E	D : disparue (fin années 1970) T : non nicheur		Non nicheur 0 carré / 26	Prairies humides
Huitrier pie <i>Haematopus ostralegus</i>	R	V	D : nicheur nouveau T : occasionnelle		E/RR/R 1 carré / 26	Prairies humides
Chevalier gambette <i>Tringa totanus</i>	V	E	D : nicheur nouveau T : ?		E/RR/R 1 carré / 26	Prairies humides avec étangs, rivages des eaux douces, zones de vasières, étangs, bassins de décantation
Canard chipeau <i>Anas strepera</i>	V	R	D : stable T : irrégulière		PC 4 carrés / 26	Étangs à végétation touffue
Canard colvert <i>Anas platyrhynchos</i>			D : stable T : stable à augmentation		CC 26 carrés / 26	Tous types de plans d'eau
Canard souchet <i>Anas clypeata</i>			D : stable T : stable		C 14 carrés / 26	Fossés, bassins de décantation, cours d'eau
Fuligule milouin <i>Aythya ferina</i>	D	L	D : stable T : stable		AC 7 carrés / 26	Bassins de décantation, marais peu profonds, plans d'eau péri-urbains
Fuligule morillon <i>Aythya fuligula</i>	R		D : stable T : stable		AC 7 carrés / 26	Etangs et mares à végétation abondante
Sarcelle d'été <i>Anas querquedula</i>	E	D	D : stable T : irrégulière (stable)		C 13 carrés / 26	prairies humides, bassins de décantation, mares, plans d'eau, canaux et fossés
Sarcelle d'hiver <i>Anas crecca</i>	R	E	D : stable T : irrégulière (stable)		AC 8 carrés / 26	prairies humides, bassins de décantation, mares, plans d'eau, canaux et fossés
Foule macroule <i>Fulica atra</i>			D : stable T : stable à légère augmentation		CC 26 carrés / 26	Tous types de plans d'eau
Poule d'eau <i>Gallinus chloropus</i>			D : stable T : stable		CC 26 carrés / 26	Tous types de plans d'eau
Râle d'eau <i>Rallus aquaticus</i>	AP	V	D : stable T : stable		CC 20 carrés / 26	Friches inondées, rives des étangs calmes, vasières
Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i>	D	I	D : stable T : diminution		CC 25 carrés / 26	Cultures, prairies humides
Pigeon colombin <i>Columba oenas</i>	D		D : stable T : stable à augmentation		CC 26 carrés / 26	Forêts âgées, alignements de saules têtards, carrières, ruines, blockhaus
Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	D	D	D : stable T : stable à diminution		CC 26 carrés / 26	Bois, bosquets, haies
Bécasse des bois <i>Scolopax rusticola</i>	AP	L	D : stable T : irrégulière et diminution		AC 6 carrés / 26	Forêts et grands bois
Geai des chênes <i>Garrulus glandarius</i>			D : stable T : stable		CC 26 carrés / 26	Forêts de feuillus, boisements péri-urbains
Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	AP	D	D : stable T : stable		CC 26 carrés / 26	Céréales et bandes enherbées
Caille des blés <i>Coturnix coturnix</i>			D : fluctuant T : fluctuation		CC 26 carrés / 26	Cultures
Perdrix grise <i>Perdix perdix</i>	D	D	D : stable T : stable		CC 26 carrés / 26	Cultures

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Liste rouge nationale :		E	en danger	Liste rouge régionale :		E en danger
		V	vulnérable			V vulnérable
		R	rare			R rare
		S	à surveiller			D en déclin
		I	indéterminé			L localisé
						I indéterminé
						ET : Eteint
Liste orange nationale (oiseaux) :		D	en déclin			
		L	localisé			
		AP	à préciser			
		NE	Non évalué			

OISEAUX	Merle noir <i>Turdus merula</i>			D : stable T : stable à diminution	CC 26 carrés / 26	Tous boisements
	Grive litorne <i>Turdus pilaris</i>		D	D : diminution T : diminution	C 14 carrés / 26	Lisière des forêts et grands bois, prairies humides à proximité des bosquets
	Grive musicienne <i>Turdus philomelos</i>			D : stable T : stable à diminution	CC 26 carrés / 26	Lisières, zones bocagères, haies, talus, espaces verts et parcs
	Grive draine <i>Turdus viscivorus</i>			D : stable T : diminution	CC 26 carrés / 26	Ilots boisés, zones bocagères, haies, bosquets, pâtures, espaces verts et parcs
MAMMIFÈRES	Cerf élaphe <i>Cervus elaphus</i>		R	D : diminution T : relictuel	EXC 1 carré / 26	Grandes forêts (introduit en 1968 en forêt de Raismes-Saint-Amand-Wallers)
	Blaireau européen <i>Meles meles</i>	S	D	D : diminution (3/5) T : stable à augmentation	PC 3 carrés / 26	Forêts de feuillus ou boisements mixtes, talus, friches, broussailles, bocages prairies et landes, chemins encaissés, voies ferrées encaissées, talus
	Belette <i>Mustela nivalis</i>	S	I	D : stable T : stable	CC 26 carrés / 26	Forêts, vergers, champs, prairies, landes, marais, jardins
	Putois <i>Mustela putorius</i>	I	I	D : stable T : stable à augmentation	CC 26 carrés / 26	Talus, boisements présents en milieu humides, marais
	Lièvre d'Europe <i>Lepus europaeus</i>	I	I	D : stable T : augmentation	CC 26 carrés / 26	Forêts, zones bocagères, cultures, marais
	Hermine <i>Mustela erminea</i>	S	I	D : stable T : stable	CC 18 carrés / 26	Forêts, vergers, cultures, marais, jardins et bâtiments

Espèces gibier introduites ou probablement introduites

OISEAUX	Perdrix "rouge" div sp.			D : mal connue T : augmentation	?	Cultures
	Faisan de Colchide <i>Phasianus colchicus</i>			D : mal connue T : augmentation	?	Secteurs broussaillieux et humides, lisières, bocages, cultures, marais
	Faisan vénéré <i>Syrnaticus reevesi</i>			D : mal connue T : augmentation	?	Forêts

Espèces autochtones éteintes et peu communes à exceptionnelles

OISEAUX	Pic mar <i>Dendrocopos medius</i>	S	L	Augmentation	AR carrés / 26 ²	Chênaies âgées
	Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	S	L	Stable	AR 2 carrés / 26	Coupes et forêts claires sur sol sableux
	Avocette élégante <i>Recurvirostra avosetta</i>	L	R	Stable	E/RR/R 1 carré / 26	Bassins de décantation
	Guépier d'Europe <i>Merops apiaster</i>	S	V	Occasionnelle	E/RR/R 1 carré / 26	Sablrière près d'un marais
	Mouette mélanocéphale <i>Larus melanocephala</i>	R	R	Stable	AR 2 carrés / 26	Bassins de décantation
	Pie-grièche écorcheur <i>Lanius excubitor</i>	E	V	Stable	PC 3 carrés / 26	Haies épaisses en bocage herbager
	Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	S	Rare	Augmentation	PC 3 carrés / 26	Terrils à végétation buissonnante éparse
	Grèbe à cou noir <i>Podiceps nigricollis</i>		L	Stable	PC 3 carrés / 26	Bassins de décantation
	Pie-grièche grise <i>Lanius excubitor</i>	D	ET - E	Disparue (fin années 1990)	Non nicheur 0 carré / 26	Haies, bosquets, mégaphorbiaies de vallée
	Échasse blanche <i>Himantopus himantopus</i>	S	V	Stable	AR 2 carrés / 26	Bassins de décantation, prairies humides avec étangs
	Goéland cendré <i>Larus canus</i>	V	ET - R	Disparue (fin années 1990)	Non nicheur 0 carré / 26	Étangs avec vieux saules
	Hibou des marais <i>Asio flammeus</i>	V	E	Disparue (fin années 1970)	Non nicheur 0 carré / 26	Prairies humides

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Liste rouge nationale :		E	en danger	Liste rouge régionale :		
		V	vulnérable			E en danger
		R	rare			V vulnérable
		S	à surveiller			R rare
		I	indéterminé			D en déclin
Liste orange nationale (oiseaux) :		D	en déclin			L localisé
		L	localisé			I indéterminé
		AP	à préciser			ET : Eteint
		NE	Non évalué			
OISEAUX	Panure à moustaches <i>Panurus biarmicus</i>	L	ET - E	Disparue (milieu années 1970)	Non nicheur 0 carré / 26	Roselières denses
	Rémiz penduline <i>Tringa totanus</i>	V	E	Nicheur nouveau	E/RR/R 1 carré / 26	Marais boisés
	Tarier des prés <i>Saxicola rubetra</i>		E	Diminution	AR 2 carrés / 26	Prairies humides fauchées tardivement
	Marouette ponctuée <i>Porzana porzana</i>	E	E	Diminution	AR 2 carrés / 26	Zones prairiales inondées
	Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i>	V	E	Forte diminution	PC 3 carrés / 26	Grandes roselières
	Bergeronnette des ruisseaux <i>Motacilla cinerea</i>			Augmentation	PC 4 carrés / 26	Rivières pas trop polluées
	Busard cendré <i>Circus cyaneus</i>	S	Et - L	Disparue (fin années 1990)	Non nicheur 0 carré / 26	Marais
	Cochevis huppé <i>Galerida cristata</i>	D	ET - D	Disparue (milieu années 1980)	Non nicheur 0 carré / 26	Espaces verts urbains et péri-urbains avec terre nue
MAMMIFÈRES	Muscardin <i>Muscardinus avellanarius</i>		ET - R	Disparition (0/4)	Probablement éteint 0 carré / 26	Coupes et lisières forestières
	Crocodile leucode <i>Crocidura leucodon</i>		I	Mal connue	PC 3 carrés / 26	Indéterminé (pelotes de régurgitation)
	Murin de Daubenton <i>Myotis daubentoni</i>	S	V	Mal connue	AR 2 carrés / 26	Bâtiments et chasse en zones humides en contexte boisé
	Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i>	S	V	Mal connue	PC 3 carrés / 26	Bâtiments et chasse en zones boisées et près des étangs
	Murin à oreilles échanquées <i>Myotis emarginatus</i>	V	V	Mal connue	AR 2 carrés / 26	Bâtiments, Parcs, jardins
	Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	S	I	Mal connue	AR 2 carrés / 26	Bâtiments et chasse en zones humides avec éléments arbustifs
	Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i>	V	I	Mal connue	E/RR/R 1 carré / 26	Indéterminé (Trouvée morte dans la vallée de la Sensée)
	Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>	S	V	Mal connue	E/RR/R 1 carré / 26	Bâtiments ruraux chasse en lisière de boisements
	Loutre <i>Lutra lutra</i>	E	ET - E	Disparue en 1987	Probablement éteinte 0 carré / 26	Cours d'eau de bonne qualité
AMPHIBIENS	Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i>	V	ET	Probablement éteint Pas de données depuis 1970	Probablement éteint 0 carré / 26	Mares et ornières temporaires en milieu forestier
	Rainette verte <i>Hyla arborea</i>	V	PC	Diminution	E/RR/R 1 carré / 26	Plans d'eau intraforestiers (disparue) Plans d'eau, prairies et mégaphorbiaies
	Grenouille des champs <i>Rana arvalis</i>	E	EXC	Inconnue	E/RR/R 1 carré / 26	Tourbières, roselières et cariçaies

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableaux par district

GROUPES FAUNISTIQUES	ESPÈCES	STATUTS de rareté		DIAGNOSTICS		Habitats spécifiques de l'espèce
		Nat. (SEOF-LPO)	Rég. (GON)	D = dynamique* (GON) T = tendances d'évolution** (FDC)	Distribution* (GON)	
Liste rouge nationale :	E	en danger	V	vulnérable	Liste rouge régionale :	
	V	rare	R	rare	E	en danger
	R	à surveiller	S	à préciser	V	vulnérable
	S	indéterminé	I	indéterminé	R	rare
	I				D	en déclin
Liste orange nationale (oiseaux) :	D	en déclin	L	localisé	L	localisé
	L	à préciser	AP	à préciser	I	indéterminé
	NE	Non évalué	NE	Non évalué	ET	Eteint

Sauterelles - Criquets	ORTHOPTÈRES	Sauterelle des chênes <i>Meconema thalassinum</i>		Mal connue	PC 4 carrés / 26	Boisements, parcs et jardins
		Courtilière ou gillon taupe <i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>		Mal connue	E/RR/R 1 carré / 26	Sol humide à végétation basse, jardins
		Tétrix des carrières <i>Tetrix tenuicornis</i>		Mal connue	E/RR/R 1 carré / 26	Sablières, carrières, pelouses sèches
		Sauterelle à ailes en faux <i>Phanoptera falcata</i>		Mal connue	PC 3 carrés / 26	Friches hautes xériques riches en arbustes (terril), bords des chemins
		Grillon domestique <i>Acheta domesticus</i>		Mal connue	PC 4 carrés / 26	Terrils
		Gomphocère tacheté <i>Myrmeleotettix maculatus</i>		Mal connue	E/RR/R 1 carré / 26	Pelouses des terrils
		Grillon d'Italie <i>Oecanthus pellucens</i>		Mal connue	E/RR/R 1 carré / 26	Pelouses sèches à riche végétation arbustive, terrils
		Tétrix des vasières <i>Tetrix ceperoi</i>		Mal connue	AR 2 carrés / 26	Sablières humides, vasières
		Gomphocère roux <i>Gomphoceripus rufus</i>		Mal connue	PC 3 carrés / 26	Milieux herbacés mésophiles
		Criquet des clairières ou doré <i>Chrysochraon dispar</i>		Mal connue	PC 4 carrés / 26	Prairies mésophiles
		<i>Omocestus viridulus</i>		Mal connue	E/RR/R 1 carré / 26	Prairies mésophiles
		Criquet ensanglanté <i>Stethophyma grossum</i>		Mal connue	E/RR/R 1 carré / 26	Prairies hygrophiles
		Grillon champêtre <i>Gryllus campestris</i>		Mal connue	E/RR/R 1 carré / 26	
MOLL.		Groupe non traité				
LIBELLULES		Groupe non traité				
RHOPALOCÈRES - LEPIDOPTÈRES		Groupe non traité				
Espèces autochtones introduites ou probablement introduites						
REPTILES		Tortue grecque <i>Testudo graeca</i>		EXC	Sans objet	E/RR/R 1 carré / 26 Terrils miniers
		Couleuvre vipérine <i>Natrix maura</i>		S	EXC	Sans objet
						E/RR/R 1 carré / 26 Jardins proches d'un terril

Etat des lieux "espèces"

* distribution : nombre de carrés de présence ;

dynamique : évolution du nombre de carrés

** tendances d'évolution des effectifs relatifs aux habitats

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableau synthétique régional

ORGFH Nord Pas-de-Calais

Synthèse régionale de l'état des lieux "espèces"

GROUPE FAUNISTIQUE	ESPÈCES	Habitats spécifiques de l'espèce	Milieux humides				Milieux intermédiaires						
			Milieux forestiers	Milieux littoraux	Cours d'eau	Zones humides	Milieu bocager	Urbanisation lâche	Friches agricoles	Friches industrielles	Milieux ouverts	Milieux densément urbanisés	Habitats cavernicoles
Espèces indigènes à problèmes													
OISEAUX	Grand cormoran (forme continentale) <i>Phalacrocorax carbo sinensis</i>	Marais boisés, effondrements miniers, toutes zones avec de la nourriture accessible		X	X	X							
	Goéland argenté <i>Larus argentatus</i>	Bassins de décantation, effondrements miniers, toits des bâtiments, décharges, estran, dunes, plans d'eau et champs		X		X					X	X	
	Cygne tuberculé <i>Cygnus olor</i>	Tous plans d'eau			X	X						X	
	Pigeon ramier <i>Columba palumbus</i>	Tous types de boisements, champs	X	X			X	X			X	X	
	Tourterelle turque <i>Streptopelia decaocto</i>	Boisements en milieu bocager et en espaces verts urbains ou péri-urbains					X	X	X	X	X	X	
	Pie bavarde <i>Pica pica</i>	Arbres élevés, haies épaisses, pylônes	X	X			X	X	X	X	X	X	
	Corbeau freux <i>Corvus frugilegus</i>	Bois, bosquets, parcs en cultures, plantations	X				X	X	X	X	X		
	Corneille noire <i>Corvus corone</i>	Tous types de boisements, parcs, grands arbres des avenues, pylônes	X				X	X		X	X	X	
	Étourneau sansonnet <i>Sturnus vulgaris</i>	Arbres avec des cavités, bâtiments	X	X			X	X	X	X	X	X	X
MAMMIFÈRES	Sanglier <i>Sus scrofa</i>	Boisements avec taillis denses, dunes à fourrés épais, céréales (été, individus solitaires), roselières touffues, marais boisés	X	X		X	X	X	X	X	X		
	Chevreuil <i>Capreolus capreolus</i>	Tous types de boisements, cultures, marais boisés	X	X		X	X	X	X	X	X		
	Fouine <i>Martes foina</i>	Lisières, bocage à haies libres, dunes, friches buissonnantes, tous types de bâtiments	X	X			X	X	X	X		X	X
	Renard roux <i>Vulpes vulpes</i>	Tous types de boisements, talus fourrés, haies épaisses, talus isolés, roselières pas trop inondées, marais, abords des villages, zones industrielles	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
	Lapin de garenne <i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lisières, clairières, haies, bords d'autoroutes, talus, carrières, bords de voies rapides, zones industrielles, friches	X	X			X	X	X	X	X	X	X
Espèces introduites ou probablement introduites à problèmes													
OISEAUX	Bernache du Canada <i>Branta canadensis</i>	Canaux et plans d'eau (espèce introduite), champs et prairies			X	X	X	X				X	
	Ouette d'Égypte <i>Alopochen aegyptiacus</i>	Canaux et plans d'eau (espèce introduite), champs et prairies			X	X	X	X				X	
	Érismature rousse <i>Oxyura jamaicensis</i>	Tous plans d'eau : bassins de décantation, pannes dunaires		X		X							
MAM.	Rat musqué <i>Ondatra zibethicus</i>	Mares intraforestières, mares, fossés, canaux, rivières, niche dans les berges des plans d'eau et cours d'eau ou dans des huttes	X		X	X	X	X				X	X
	Ragondin <i>Myocastor coypus</i>	Tous types de cours d'eau, étangs, marais			X								X
	Chien viverrin <i>Nyctereutes procyonides</i>	Terriers dans les berges et talus des forêts et zones humides					(X)						
	<i>Ligne au-dessus : À supprimer ou à mettre dans une rubrique espèce introduite cf ce qui est fait pour le gibier : autochtone ou introduit (et pour lequel on ne parle pas de "problèmes" alors qu'ils existent, confusion entre espèce introduite et espèce introduite à problème)</i>												
AMPH.	Raton laveur <i>Procyon lotor</i>	Observé en dehors de son habitat habituel (forêt feuillue à proximité d'eaux douces)					(X)						
	Grenouille taureau <i>Rana catesbeiana</i>	Étangs de chasse					(X)						
REPT.	Grenouille rieuse <i>Rana ridibunda</i>	Plans d'eau près d'habitations, étangs à proximité de terils, grands plans d'eau				X							
	Tortue de Floride <i>Trachemys scripta</i>	Étangs intraforestiers, méandres de rivières abandonnés, canaux, plans d'eau, douves de fortification	X		X	X	X	X				X	

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableau synthétique régional

GROUPE FAUNISTIQUE	ESPÈCES	Habitats spécifiques de l'espèce	Milieux humides		Milieux intermédiaires			Milieux ouverts	Milieux densément urbanisés	Habitats cavernicoles
			Milieux forestiers	Milieux littoraux	Cours d'eau	Zones humides	Milieu bocager			

Espèces gibier autochtones

OISEAUX	Espèces	Habitats spécifiques de l'espèce	Milieux forestiers	Milieux littoraux	Cours d'eau	Zones humides	Milieu bocager	Urbanisation lâche	Friches agricoles	Friches industrielles	Milieux ouverts	Milieux densément urbanisés	Habitats cavernicoles	
	Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	Céréales et bandes enherbées, champs cultivés, prairies, friches herbacées, grandes friches		X				X	X	X	X			
	Barge à queue noire <i>Limosa limosa</i>	Prairies humides				X								
	Bécasse des bois <i>Scolopax rusticola</i>	Forêts, grands bois, dunes boisées et leurs abords	X	X			X							
	Bécassine des marais <i>Gallinago gallinago</i>	Prairies humides, pâtures piétinées avec juncs ou carex				X								
	Caille des blés <i>Coturnix coturnix</i>	Cultures, grandes friches						X	X	X				
	Canard chipeau <i>Anas strepera</i>	Étangs et canaux à rives à végétation touffue			X	X								
	Canard colvert <i>Anas platyrhynchos</i>	Tous types de plans d'eau	X	X	X	X	X	X				X		
	Canard pilet <i>Anas acuta</i>	Bord de mer, estuaires, herbiers et vasières découverts à marée basse Étangs littoraux et arrière-littoraux, bassins de décantation		X		X								
	Canard souchet <i>Anas clypeata</i>	Bassins de décantations, wattergangs, fossés, mares, marais, cours d'eau linéaire, prairies humides			X	X								
	Chevalier gambette <i>Tringa totanus</i>	Prairies humides avec étangs, rivages des eaux douces ou salées : estuaires, plages, zones de vasières, étangs, bassins de décantation		X		X								
	Combattant varié <i>Philomachus pugnax</i>	Mares de travaux portuaires, bord de mer, plages boueuses des bords d'étangs, marais, bassins de décantation, prairies humides							X					
	Courlis cendré <i>Numenius arquata</i>	Mares de travaux portuaires, rivages maritimes : estuaires, baies avec vasières, prairies arrière-littorales		X		X			X					
	Eider à duvet <i>Somateria mollissima</i>	Côtes maritimes rocheuses		X										
	Foule macroule <i>Fulica atra</i>	Tous types de plans d'eau		X	X	X	X	X				X		
	Fuligule milouin <i>Aythya ferina</i>	Bassins de décantation, marais peu profonds, plans d'eau péri-urbains				X								
	Fuligule morillon <i>Aythya fuligula</i>	Bassins de décantation, étangs, mares à végétation abondante, mares en milieu dunaire				X								
	Geai des chênes <i>Garrulus glandarius</i>	Forêts de feuillus, boisements, boisements péri-urbains	X	X			X	X		X				
	Grive draine <i>Turdus viscivorus</i>	Ilots boisés, zones bocagères, haies, bosquets, pâtures, espaces verts et parcs	X	X			X	X		X	X	X		
	Grive litorne <i>Turdus pilaris</i>	Lisières des forêts et grands bois, bosquets à proximité des prairies humides, bocage	X			X	X							
	Grive musicienne <i>Turdus philomelos</i>	Lisières, zones bocagères, dunes, haies, espaces verts et parcs	X	X		X	X	X		X		X		
	Huitrier pie <i>Haematopus ostralegus</i>	Prairies humides, littoral		X		X								
	Merle noir <i>Turdus merula</i>	Espaces verts urbains et péri-urbains, lisières, espaces verts haies	X	X		X	X	X	X	X	X	X		
	Oie cendrée <i>Anser anser</i>	Nidification anecdotique marais ou lacs de surface étendues avec des roseaux à proximité de champs et prés. Passage en hiver (stationnement sur les bassins de décantation ou ballastières)				X								
	Perdrix grise <i>Perdix perdix</i>	Cultures, dunes, friches		X			X		X	X	X			
	Pigeon colombin <i>Columba oenas</i>	Forêts agées, carrières, ruines, blockhaus, cultures, bâtiments	X				X	X		X	X		X	
	Poule d'eau <i>Gallinus chloropus</i>	Tous types de plans d'eau		X	X	X	X	X				X		
	Râle d'eau <i>Rallus aquaticus</i>	Friches inondées, rives des étangs calmes, vasières				X								
	Sarcelle d'été <i>Anas querquedula</i>	Bassins de décantations, wattergangs, plans d'eau, prairies humides, mares, canaux et fossés				X								
	Sarcelle d'hiver <i>Anas crecca</i>	Bassins de décantation, cours d'eau linéaires, wattergangs, plans d'eau, canaux et fossés, prairies humides, mares, forêts humides	X			X								
	Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	Bois, bosquets, haies, dunes boisées	X	X		X	X	X						
	Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i>	Près ras ou fauchés humides, plaines nues ou à végétation rase (céréales, semis, étaule, ...), bassins de décantation, vasières (bouts de mares ou d'étangs)		X		X					X			
MAMMIFÈRES	Blaireau <i>Meles meles</i>	forêts de feuillus ou boisements mixtes, talus, chemins encaissés, voies ferrées encaissées, friches, dunes, broussailles, bocages, prairies et landes	X	X			X	X	X	X	X		X	
	Belette <i>Mustela nivalis</i>	Lisières forestières, vergers, champs, prairies, friches, dunes, landes, marais, jardins, grandes friches	X	X		X	X	X	X	X	X		X	
	Hermine <i>Mustela erminea</i>	Boisements, vergers, cultures, marais, jardins et bâtiments	X	X		X	X	X	X	X			X	
	Putois <i>Mustela putorius</i>	Talus, boisements présents en milieux humides, marais, grandes friches	X		X	X	X	X					X	
	Martre <i>Martes martes</i>	Forêts et grands bois à structure variée	X										X	
	Lièvre d'Europe <i>Lepus europaeus</i>	Forêts, bois, zones bocagères, terrains ouverts, cultures, zones marécageuses, marais, grandes friches	X			X	X	X	X	X	X	X		
	Cerf élaphe <i>Cervus elaphus</i>	Forêts	X											

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableau synthétique régional

GROUPE FAUNISTIQUE	ESPÈCES	Habitats spécifiques de l'espèce	Milieux humides				Milieux intermédiaires											
			Milieux forestiers	Milieux littoraux	Cours d'eau	Zones humides	Milieu bocager	Urbanisation lâche	Friches agricoles	Friches industrielles	Milieux ouverts	Milieux densément urbanisés	Habitats cavernicoles					
MAMMIFÈRES	Musaraigne pygmée <i>Sorex minutus</i>	Friches et zones humides (pelotes de régurgitation)				X			X								X	
	Crossope aquatique <i>Neomys fodiens</i>	Cours d'eau, eaux stagnantes		X	X												X	
	Crocodile leucode <i>Crocidura leucodon</i>	Friches plutôt sèches (pelotes de régurgitation)							X									
	Crocodile musette <i>Crocidura russula</i>	Friches, zones bocagères, habitations et leur voisinage					X	X	X	X								
	Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Souterrains inexploités, combles, bocage et zones boisées					X	X										X
	Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i>	Blockhaus, constructions humaines et chasse en zones boisées à proximité de l'eau	X			X	X											X
	Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	Bâtiments (combles), carrières inexploitées et chasse en zones humides (cours d'eau, plans d'eau) avec éléments arbustifs				X	X											X
	Murin de Natterer <i>Myotis nattereri</i>	Cavités, combles des bâtiments et chasse en milieux diversifiés avec espaces boisés, prairies et plans d'eau				X	X											X
	Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteini</i>	Cavités, blockhaus, carrières souterraines, chasse en milieux boisés humides				X	X											X
	Grand murin <i>Myotis myotis</i>	Combles, blockhaus, souterrains, chasse en zones humides				X	X											X
	Murin de Daubenton <i>Myotis daubentoni</i>	Cavités, blockhaus, souterrains et chasse en zones humides en contexte boisé				X												X
	Murin des marais <i>Myotis dasycneme</i>	Carrières souterraines, blockhaus, chasse le long des cours d'eau et plans d'eau		X	X													X
	Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	Combles, souterrains et chasse en bocage et en forêt	X				X	X										X
	Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i>	Forêts claires ou clairières, bocage herbager avec présence de vieux arbres, chasse au dessus des zones boisées	X															X
	Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i>	Boisements et forêts claires avec cavités dans les arbres	X															X
	Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Constructions humaines, cavités, chasse dans tous types de milieux							X							X	X	
	Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>	Milieu boisé et chasse en zones humides	X			X												X
	Barbastelle <i>Barbastella barbastellus</i>	Blockhaus, chasse le long des haies, lisières et chemins forestiers à proximité de l'eau	X			X	X											X
	Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>	Bâtiments ruraux, cavités, chasse à proximité des habitations (prairies)	X						X									X
	Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i>	Milieux diversifiés boisés avec présence de vieux arbres, cavités	X															X
Chat forestier <i>Felis sylvestris</i>	Grands massifs forestiers	X																
Loutre <i>Lutra lutra</i>	Cours d'eau de bonne qualité à végétations denses			X													X	
Muscardin <i>Muscardinus avellanarius</i>	Coupes et lisières forestières	X																
Rat noir <i>Rattus rattus</i>	Bâtiments et leur voisinage							X							X			
AMPHIBIENS	Rainette verte <i>Hyla arborea</i>	Pannes dunaires, anciens bassins de dépôt, anciennes carrières, plans d'eau, prairies et mégaphorbiaies		X		X												
	Pélodyte ponctué <i>Pelodytes punctatus</i>	Terrils, anciennes carrières, ornières agricoles, pannes dunaires		X		X					X	X						
	Grenouille des champs <i>Rana arvalis</i>	Tourbières, roselières et cariçaies				X												
	Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i>	Mares et ornières temporaires en milieu forestier	X															
REPTILES	Vipère péliade <i>Vipera berus</i>	Coteaux et landes								X								
	Couleuvre à collier <i>Natrix natrix</i>	Zones humides, mares bocagères et étangs intra-forestiers	X		X	X	X											
	Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	Remparts, murs, quais, terrils							X		X							
	Lézard des souches <i>Lacerta agilis</i>	Lisières et coupes forestières	X															

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableau synthétique régional

GROUPE FAUNISTIQUE	ESPÈCES	Habitats spécifiques de l'espèce	Milieux humides		Milieux intermédiaires				Milieux ouverts	Milieux densément urbanisés	Habitats cavernicoles	
			Milieux forestiers	Milieux littoraux	Cours d'eau	Zones humides	Milieu bocager	Urbanisation lâche				Friches agricoles
ORTHOPTÈRES SAUTERELLES - CRIQUETS - GRILLONS	Grillon champêtre <i>Gryllus campestris</i>	Pelouses sur sables, talus des routes, landes à bruyères, coupes forestières, champs abandonnés	X	X						X		
	Grillon domestique <i>Acheta domesticus</i>	Bâtiments, terrils								X		
	Grillon des bois <i>Nemobius sylvestris</i>	Sous-bois acidoclines	X									
	Grillon d'Italie <i>Oecanthus pellucens</i>	Pelouses sèches à riche végétation arbustive, terrils								X		
	Oedipode bleu <i>Oedipoda caerulea</i>	Pelouses xériques et pierreuses à végétation clairsemée, carrières, sablières, terrils								X		
	Criquet noir ébène <i>Omocestus rufipes</i>	Milieux secs, pelouses rocailleuses et dénudées, pelouses calcaires								X		
	Gomphocère roux <i>Gomphoceripus rufus</i>	Milieux herbacés mésophiles								X		
	Gomphocère tacheté <i>Myrmeleotettix maculatus</i>	Pelouses dunaires, sèches et des terrils		X						X		
	Grande sauterelle verte <i>Tettigonia viridissima</i>	Friches, terrains incultes, champs et prairies, milieux anthropisés								X	X	
	Criquet à long corselet <i>Tetrix subulata</i>	Sablières xériques, vasières				X				X		
	Criquet ensanglanté <i>Stethophyma grossum</i>	Prairies hygrophiles				X						
	Sauterelle ponctué <i>Leptophyes punctatissima</i>	Orées forestières ensoleillées, parcs et jardins	X							X		
	Sauterelle des chênes <i>Meconema thalassinum</i>	Boisements, parcs et jardins	X							X		
	Conocéphale des roseaux <i>Conocephalus dorsalis</i>	Milieux herbacés humides				X						
	Mante religieuse <i>Mantis religiosa</i>	Friches								X		
	Courtilière ou gillon taupe <i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	Sol humide à végétation basse, jardins				X				X		
	Decticelle bariolée <i>Metrioptera roselli</i>	Prairies humides à sèches				X				X		
	Decticelle bicolor <i>Metrioptera bicolor</i>	Prairies humides à sèches				X				X		
	Decticelle carroyée <i>Platycleis tessellata</i>	Lieux incultes arides à végétation maigre								X		
	Decticelle cendrée <i>Pholodoptera griseoaptera</i>	Friches boisées, terrains incultes								X		
	Decticelle chagrinée <i>Platycleis albopunctata</i>	Endroits xériques à végétation clairsemée : dunes et pelouses calcaires		X						X		
	Decticelle des bruyères <i>Metrioptera brachyptera</i>	Landes à bruyère, prairies humides à sèches, landes				X				X		
	Dectique verrucivore <i>Decticus verrucivorus</i>	Pelouses calcaires								X		
	Sténobote cliqueteur <i>Stenobothrus lineatus</i>	Landes, pelouses xériques, friches calcicoles								X		
	Sténobothre nain <i>Stenobothrus stigmaticus</i>	Pelouses rases et landes								X		
	Tétrix des carrières <i>Tetrix tenuicornis</i>	Sablières, carrières, pelouses sèches								X		
	Tétrix des clairières <i>Tetrix undulata</i>	Milieux mésophiles, clairières, prairies	X							X		
	Tétrix des vasières <i>Tetrix ceperoi</i>	Sablières xériques, sablières humides, vasières				X				X		
	Criquet verte-échine <i>Chorthippus dorsatus</i>	Formations herbacées mésohygrophiles et milieux secs, prairies marécageuses				X				X		
	Criquet palustre <i>Chorthippus montanus</i>	Prairies hygrophiles				X						
	Criquet des clairières ou doré <i>Chrysochraon dispar</i>	Prairies mésophiles								X		
	Criquet marginé <i>Chorthippus albomarginatus</i>	Prairies mésohygrophiles à hygrophiles				X						
	Criquet des jachères <i>Chorthippus mollis</i>	Milieux chauds et arides, pelouses xériques								X		
	Criquet duettiste <i>Chorthippus brunneus</i>	Clairières sèches, endroits découverts : sablières, carrières, chemins, pelouses écorchées, clairières sèches								X		
	Criquet mélodieux <i>Chorthippus biguttulus</i>	Milieux mésoxérophiles : bords des chemins et prairies								X		
	Méconème fragile ou méridional <i>Meconema meridionale</i>	Boisements en milieu urbain	X							X		
	Sauterelle à ailes en faux <i>Phaneroptera falcata</i>	Friches hautes xériques riches en arbustes (terril), bord des chemins								X		
	Barbitiste des bois <i>Barbitistes serricauda</i>	Lisières de bois feuillus	X									

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableau synthétique régional

GROUPE FAUNISTIQUE	ESPÈCES	Habitats spécifiques de l'espèce	Milieux humides		Milieux intermédiaires				Milieux ouverts	Milieux densément urbanisés	Habitats cavernicoles
			Milieux forestiers	Milieux littoraux	Cours d'eau	Zones humides	Milieu bocager	Urbanisation lâche			
MOLLUSQUES	<i>Helicodonta obvolvata</i>	Milieux forestiers	X								
	<i>Zenobiella subrufescens</i>	Frênaies mésotrophes	X			X					
	<i>Malacolimax tenellus</i>	Vieilles formations boisées spontanées	X								
	<i>Leiostryla anglica</i>	Frênaie mésotrophe	X			X					
	<i>Quickella arenaria</i>	Pannes dunaires		X							
	<i>Vertigo angustior</i>	Lisières des formations végétales très humides (mégaphorbaies) ou sous formations boisées dunaires spontanées mésotrophes	X	X		X					
	<i>Leucophytia bidentata</i>	Schorre de l'estuaire		X							
	<i>Cochlicopa nitens</i>	Cariçaies inondées				X					
	<i>Valvata macrostoma</i>	Mares et fossés à eau de bonne qualité avec végétation abondante				X					
	<i>Anisus vorticulus</i>	Observée dans des mares et fossés riches en végétation aquatique et ayant une bonne qualité des eaux				X					
	<i>Omphiscola glabra</i>	Milieux forestiers et zones humides	X			X					
	<i>Limax cinereoniger</i>	Milieux forestiers	X								
	<i>Balea biplicata</i>	Milieux forestiers, zones humides et friches industrielles	X			X			X		
	<i>Helix pomatia</i>	Milieux forestiers, bocage et friches industrielles	X				X		X		
	<i>Vertigo substriata</i>	Milieux forestiers et zones humides	X			X					
	<i>Pseudanodonta elongata</i>	Zones humides				X					
	<i>Pisidium tenuilineatum</i>	Zones humides				X					
	<i>Unio tumidus</i>	Zones humides				X					
	<i>Unio crassus</i>	Zones humides				X					
	<i>Vallonia emniensis</i>	Cariçaies et cladiaies inondées				X					
<i>Vertigo moulinsiana</i>	Formations hélophytiques très humides (cariçaies principalement) des marais calcaires				X						
LIBELLULES ODONATES	<i>Aesche affine</i> <i>Aeshna affinis</i>	Dans toutes les zones humides : pannes dunaires, mares des clairières forestières, ...	X	X							
	<i>Aesche isocèle</i> <i>Aeshna isocetes</i>	Vastes plans d'eau à ceinture de végétation hélophytique développée	X			X					
	<i>Anax napolitain</i> <i>Anax parthenope</i>	Plans d'eau				X		X			
	<i>Aesche printanière</i> <i>Brachytron pratense</i>	Fossés, mares et étangs, bord des eaux stagnantes	X			X	X	X			
	<i>Cordulégastre annelé</i> <i>Cordulegaster boltonii</i>	Petits ruisseaux forestiers ou non, parties supérieures des ruisseaux et rivières	X			X	X				
	<i>Cordulie à deux taches</i> <i>Epiheca bimaculata</i>	Étangs forestiers ou en lisière forestière dans la région, lacs et étangs, à proximité des forêts	X			X					
	<i>Cordulie métallique</i> <i>Somatochlora metallica</i>	Étangs forestiers mais aussi les marais tourbeux de la Sensée, lacs et étangs, à proximité des forêts	X			X	X				
	<i>Gomphe vulgaire</i> <i>Gomphus vulgatissimus</i>	Cours d'eau				X					
	<i>Gomphe à pincettes</i> <i>Onychogomphus forcipatus</i>	Milieux humides				X					
	<i>Orthétrum brun</i> <i>Orthetrum brunneum</i>	Eaux faiblement courantes				X					
	<i>Sympétrum noir</i> <i>Sympetrum danae</i>	Milieux aquatiques acidoclines, milieux tourbeux, mares forestières	X			X			X		
	<i>Sympétrum jaune d'or</i> <i>Sympetrum flaveolum</i>	prairies humides				X	X				
	<i>Sympétrum de Fonscolombe</i> ou à nervures rouges <i>Sympetrum fonscolombii</i>	Eaux stagnantes	X			X					
	<i>Sympétrum méridional</i> <i>Sympetrum meridionale</i>	Pannes dunaires, mares des clairières forestières	X	X							
	<i>Sympétrum vulgaire</i> <i>Sympetrum vulgatum</i>	Plans d'eau stagnante	X			X					
	<i>Calopteryx vierge</i> <i>Calopteryx virgo</i>	Ruisseaux d'eau bien oxygénée, Eaux vives et claires sur substrat caillouteux à sableux				X					
	<i>Agrion de Mercure</i> <i>Coenagrion mercuriale</i>	Eaux vives à végétation riveraine et aquatique abondante				X					
	<i>Agrion nain</i> <i>Ischnura pumilio</i>	Milieux humides récemment créés ou rajeunis		X		X					
	<i>Leste sauvage</i> <i>Lestes barbarus</i>	Bord de mares, étangs, marais même saumâtres		X		X	X				
	<i>Leste fiancé</i> <i>Lestes sponsa</i>	Eaux stagnantes des plans d'eau à végétation hélophytique diversifiée	X	X		X	X				
	<i>Leste brun</i> <i>Sympetma fusca</i>	Bord de mares, étangs, marais même saumâtres, broussailles	X	X		X					

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"

Tableau synthétique régional

GROUPE FAUNISTIQUE	ESPÈCES	Habitats spécifiques de l'espèce	Milieux humides		Milieux intermédiaires				Milieux ouverts	Milieux densément urbanisés	Habitats cavernicoles	
			Milieux forestiers	Milieux littoraux	Cours d'eau	Zones humides	Milieu bocager	Urbanisation lâche				Friches agricoles
LEPIDOPTÈRES - RHOPALOCÈRES PAPILLONS DIURNES	Point de Hongrie <i>Erynnis tages</i>	Prairies maigres et pelouses sèches							X			
	Hespérie de l'Alcée <i>Carcarodus alceae</i>	Prairies, pelouses sèches, friches, jardins et allées forestières	X					X	X			
	Hespérie des sanguisorbes <i>Spialia sertorius</i>	Pelouses sèches, prairies maigres mésophiles et landes							X			
	Hespérie de la mauve <i>Pyrgus malvae</i>	Prairies maigres et pelouses sèches, allées ouvertes en forêt	X						X			
	Hespérie des potentilles <i>Pyrgus armoricanus</i>	Prairies maigres et pelouses sèches							X			
	Hespérie du brome <i>Cartiercephalus palaemon</i>	Lisières et clairières humides	X									
	Hespérie de la houque <i>Thymelicus sylvestris</i>	Prairies en forêt	X									
	Hespérie du chiendent <i>Thymelicus acteon</i>	Prairies maigres et pelouses sèches							X			
	Virgule <i>Hesperia comma</i>	Prairies maigres, pelouses sèches							X			
	Sylvaïne <i>Ochlodes venatus</i>	Haies, lisières, prairies bocagères	X				X		X	X		
	Le Machaon <i>Papilio machaon</i>	Milieux ouverts						X	X	X	X	
	Piéride de la moutarde <i>Leptidea sinapis</i>	Lisières, clairières, bois clairs et allées forestières	X									
	Gazé <i>Aporia crataegi</i>	Haies, pelouses, prairies en forêt et allées forestières	X									
	Soufré <i>Colias hyale</i>	Migreur, prairies mésophiles et hygrophiles					X		X			
	Fluoré <i>Colias alfacariensis</i>	Migreur, pelouses sèches calcicoles							X			
	Lucine <i>Haemeris lucina</i>	Prairies maigres et pelouses sèches, lisières et clairières	X						X			
	Thécla du bouleau <i>Thecla betulae</i>	Lisières, haies, bois clairs, broussailles et jardins	X				X	X	X			
	Thécla du chêne <i>Neozephyrus quercus</i>	Bois et bosquets de chênes	X									
	Thécla de l'yeuse <i>Satyrus ilicis</i>	Haies, lisières et bois clairs de chênes (forêts)	X									
	Thécla de l'orme <i>Satyrus w-album</i>	Lisières, bois clairs, haies avec grands ormes	X									
	Thécla du prunier <i>Satyrus pruni</i>	Lisières, bois clairs et bocage	X				X					
	Thécla de la ronce <i>Callophrys rubi</i>	Lisières, clairières, landes et prairies bocagères	X				X		X			
	Cuivré fuligineux <i>Heodes tityrus</i>	Pelouses fleuries							X			
	Argus frère <i>Cupido minimus</i>	Prairies maigres et pelouses							X			
	Azuré des nerpens <i>Celastrina argiolus</i>	Lisières, haies, jardins, bois clairs	X				X	X	X			
	Azuré des anthyllides <i>Cyaniris semiargus</i>	Prairies humides (champs de trèfles)				X	X					
	Azuré de l'espercette <i>Polyommatus thersites</i>	Prairies maigres et pelouses sèches							X			
	Azuré bleu céleste <i>Lysandra bellargus</i>	Pelouses et landes sèches calcicoles							X			
	Argus bleu-nacré <i>Lysandra coridon</i>	Prairies maigres et pelouses sèches sur sol calcaire							X			
	Collier de corail <i>Aricia agestis</i>	Prairies maigres, pelouses sèches, lisière des bois clairs, dunes	X	X			X		X			
	Azuré de l'ajonc <i>Plebejus argus</i>	Prairies, pelouses sèches et landes à bruyères							X			
	Céphale <i>Coenonympha arcania</i>	Lisières, allées ouvertes en forêts et pelouses sèches avec buissons sur calcaire	X						X			
	Le Demi-deuil <i>Melanargia galathea</i>	Prairies maigres et pelouses							X			
	Agriste <i>Hipparchis semele</i>	Dunes littorales		X								
	Grand Mars changeant <i>Apatura iris</i>	Lisières et clairières de forêts	X									
	Petit Mars changeant <i>Apatura ilia</i>	Bois clairs et lisières	X									
	Tabac d'Espagne <i>Argynnis paphia</i>	Lisières et clairières forestières, prairies bocagères	X				X					
	Grand nacré <i>Argynnis aglaja</i>	Prairies fleuries et lisières de forêt	X									
	Moyen nacré <i>Argynnis adippe</i>	Prairies fleuries et lisières de forêt	X									
	Petit nacré <i>Issoria lathonia</i>	Migreur, pelouses dunaires et pelouses fleuries		X					X			
Nacré de la sanguisorbe <i>Brenthis ino</i>	Prairies et clairières humides, marécages	X			X	X						

ANNEXE 5 : Etat des lieux "espèces"
Tableau synthétique régional

GROUPE FAUNISTIQUE	ESPÈCES	Habitats spécifiques de l'espèce	Milieux humides			Milieux intermédiaires				Milieux ouverts	Milieux densément urbanisés	Habitats cavernicoles
			Milieux forestiers	Milieux littoraux	Cours d'eau	Zones humides	Milieu bocager	Urbanisation lâche	Friches agricoles			
PAPILLONS DIURNES EPIDOPTÈRES - RHOPALOCÈRES	Petit collier argenté <i>Clossiana selene</i>	Landes, prairies maigres humides en forêt	X			X						
	Grand collier argenté <i>Clossiana euphrosyna</i>	Clairières et lisières ensoleillées de forêt claires	X									
	Petite violette <i>Clossiana dia</i>	Prairies mésophiles, lisières des bois clairs (forêts)	X									
	Grand sylvain <i>Limnitis populi</i>	Forêts avec trembles	X									
	Petit sylvain <i>Limnitis camilla</i>	Lisières, clairières et allées forestières, bois clairs	X									
	Morio <i>Nymphalis antiopa</i>	Migrateur, bois et lisières	X						X			
	Grande Tortue <i>Nymphalis polychloros</i>	Bois clairs et lisières (forêts)	X									
	Mélitée du platain <i>Melithaea cinxia</i>	Prairies maigres, pelouses calcaires et dunes		X					X			
	Mélitée noirâtre <i>Melithaea diamina</i>	Prairies, clairières (forêts) et lisières humides	X			X						
	Damier de la succise <i>Euphydryas aurinia</i>	Coupes forestières, coteaux calcaires et lisières humides	X						X			
Espèces autochtones introduites ou probablement introduites												
AMPHIBIENS	Triton marbré <i>Triturus marmoratus</i>	Lisières forestières	X									
REPTILES	Tortue grecque <i>Testudo graeca</i>	Terrils miniers								(x)		
	Couleuvre vipérine <i>Natrix maura</i>	Jardins proches d'un terri						(x)	(x)			

Liste des espèces à problème

Liste validée en Comité Technique le 10 décembre 2002

Mammifères	Oiseaux
Rat musqué	Goéland
Ragondin	Grand Cormoran
Sanglier	Oie d'Egypte
Chevreuil	Erismature rousse
Fouine	Étourneau
Renard	Pie
Lapin	Pigeon ramier
	Tourterelle turque
	Corneille
	Sansonnet
	Bernache du Canada
	Corbeau

Espèces exotiques : Tortue de Floride

Cette liste a été précisée et complétée en réunions du Comité Technique

1. Les oiseaux

a. Les espèces indigènes

- Grand cormoran (forme continentale)
- Goéland argenté
- Cygne tuberculé (30.06.04)
- Pigeon ramier
- Tourterelle turque
- Pie bavarde
- Corbeau freux
- Corneille noire
- Étourneau sansonnet

b. Les espèces introduites ou probablement introduites

- Bernache du Canada
- Oie d'Egypte
- Erismature rousse

2. Les mammifères

a. Les espèces indigènes

- Sanglier
- Chevreuil
- Fouine
- Renard roux
- Lapin de garenne

b. Les espèces introduites ou probablement introduites

- Rat musqué
- Ragondin
- Chien viverrin

3. Les amphibiens/reptiles introduits ou probablement introduits

- Grenouille taureau
- Grenouille rieuse
- Triton marbré
- Tortue grecque
- Tortue de Floride
- Couleuvre vipérine

Deux autres espèces ont été citées comme étant des espèces à problème, mais aucun document officiel ne relate l'incorporation de celles-ci à la liste précédent ou à l'état des lieux (tableaux Excel). Il s'agit de :

- Pigeon de « clocher ». On retrouve la mention de cette espèce dans les milieux à urbanisation lâche, dans les milieux d'habitats urbanisés densément et dans les espèces dont la prolifération peut poser problème.
- Chat domestique en état de divagation dit chat haret. Cette espèce est citée dans les milieux à urbanisation lâche, dans les milieux d'habitats urbanisés densément, dans les espèces dont la prolifération peut poser problème, dans les risques sanitaires et dans la fiche connaissance, formation et sensibilisation.

Liste des membres du comité pilotage des ORGFH

- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Fédération régionale des chasseurs du Nord Pas-de-Calais
- Fédération Départementale des chasseurs du Nord
- Fédération Départementale des chasseurs du Pas-de-Calais
- Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord
- Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt du Nord Pas-de-Calais
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Nord
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Pas-de-Calais
- Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais
- Conseil Général du Pas-de-Calais
- Conseil Général du Nord
- Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
- Office National des Forêts
- Direction Régionale de l'Équipement du Nord Pas-de-Calais
- Direction Départementale de l'Équipement du Nord
- Direction Départementale de l'Équipement du Pas-de-Calais
- Services maritimes
- Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
- Direction Régionale des Voies Navigables
- Syndicat mixte des parcs naturels
- Parc Naturel Régional Scape Escault
- Parc Naturel Régional Avesnois
- Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale
- Eden 62
- Association des maires du Nord
- Association des maires du Pas-de-Calais
- Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais
- Fédération Nord Nature
- Conservatoire botanique de Bailleul
- Association des communes forestières du Nord
- Syndicat des propriétaires sylviculteurs du Nord
- Syndicat des forestiers et sylviculteurs du Pas-de-Calais
- Syndicat de la propriété foncière du Nord
- Syndicat de la propriété foncière du Pas-de-Calais
- Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- Syndicat des propriétaires agricoles du Pas-de-Calais
- Association syndicat autorisée des propriétaires de dunes de Pas-de-Calais
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Chambre régionale d'Agriculture
- Chambre d'agriculture du Nord
- Chambre d'agriculture du Pas de Calais
- Conservatoire du littoral et des rivages lacustres
- Délégation régionale au tourisme
- Comité départemental du tourisme du Nord
- Comité départemental du tourisme du Pas-de-Calais
- Comité départemental de la randonnée du Nord
- Comité départemental de la randonnée du Pas-de-Calais
- Agence de l'eau Artois – Picardie
- Centre Régional de Phytosociologie
- Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction

Liste des politiques publiques en lien avec la gestion et la conservation de la faune sauvage et de ses habitats

Novembre 2005
(liste non exhaustive)

Les ORGFH sont un document de cadrage régional des politiques publiques en matière de faune sauvage. Elles s'inscrivent dans le paysage institutionnel aux côtés des autres documents de même nature mais ne sont pas opposables au tiers. La prise en compte de l'ensemble de ces documents permet à la puissance publique de mener une action globale.

Les ORGFH abordent plusieurs thèmes (environnement, aménagement et développement du territoire, risques...) qui font l'objet de politiques spécifiques. La liste (non exhaustive) ci-dessous donne un aperçu des documents relatifs à ces politiques publiques selon leur niveau d'action (régional, départemental et local).

Niveau régional :

- Plan d'Action Stratégique de l'Etat en Région (PASER)
- Contrat de plan Etat-Région (CPER)
- Document Unique de Programmation (DOCUP)
- Orientations régionales forestières (ORF)
 - o Forêt publique : Directive Régionale d'Aménagement (DRA), Schéma Régional d'Aménagement (SRA)
 - o Forêt privée : Orientations Régionales de Production (ORP), Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)
- Déclinaison régionale du Schéma des Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux (SSCENR)
- Plan POLMAR Terre
- Schéma Régional de Gestion Piscicole

Niveau départemental :

- Plan d'Action Stratégique de l'Etat dans le Département (PASED)
- Schéma directeur départemental des structures agricoles
- Document départemental de gestion de l'espace agricole et forestier
- Schéma départemental des carrières
- Document de gestion de l'espace agricole et forestier
- Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC)
- Schéma Départemental à Vocation Piscicole (SDVP)
- Arrêtés préfectoraux fixant les règles relatives aux Bonnes conditions Agricoles et environnementales (BCAE)
- Arrêtés préfectoraux fixant la liste des espèces nuisibles dans le département

Niveau local :

- Contrats d'Agriculture Durable (CAD)
- Plans d'Amélioration Matérielle de l'exploitation (PAM)
- Opérations Groupées pour une Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement (OGARRE)
- Plans Simples de Gestion (forêt privée)
- Documents d'Aménagement forestier (forêt publique)
- Chartes forestières de territoire
- Contrats de Pays
- Contrats d'agglomération
- Contrats de Ville
- Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Agendas 21 locaux
- Charte de Parc Naturel Régional
- Directives Territoriales d'Aménagement
- Documents d'objectifs des sites Natura 2000 (DOCOB)
- Plan de gestion des réserves
- ...

Cas particulier du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui correspond aux limites physiques du bassin versant et les Schémas d'Aménagement et Gestion des Eaux (SAGE) dérivés à un niveau plus local.

ORGFH - Nord - Pas-de-Calais
L'étude de la faune sauvage régionale et la protection des milieux où elle vit
Contribution du GON¹

Créé en 1968, le GON est issu du grand mouvement associatif des années 1960 dont le développement a été lié à la prise de conscience des graves problèmes écologiques qui affectaient la biosphère.

Ces problèmes étaient particulièrement aigus dans une région à très forte population humaine dominée par les industries lourdes et une agriculture puissante. La pollution de l'eau et de l'air, les effets des premiers biocides, la destruction des surfaces agricoles et forestières étaient des éléments qui poussaient les scientifiques et les « amis de la nature » à étudier attentivement les problèmes et à trouver des solutions.

Dans ces années, les ornithologues amateurs étaient à la pointe des recherches et des actions sur le terrain.

Dans leurs recherches, ils bénéficiaient de méthodes rigoureuses mises au point par les universitaires français et étrangers, disposaient d'outils d'identification performants (guides, optiques, magnétophones), profitaient de nombreuses publications de grande qualité (monographies, revues), présentaient régulièrement leurs travaux dans un colloque francophone annuel où ils rencontraient leurs collègues belges et suisses.

Le GON a créé une revue trimestrielle, «Le Héron» qui en est à sa 38ème année d'existence (150 bulletins publiés). Cette revue est échangée avec toutes les autres revues françaises d'ornithologie, ainsi qu'avec les revues francophones et celles des régions voisines. Les articles sont référencés dans une base de données internationales. L'audience de la revue est donc considérable.

Des ouvrages synthétiques ont été réalisés sous forme d'atlas: ceux concernant les oiseaux nicheurs (périodes 1970-1975 puis 1985-1995) et les mammifères sauvages (période 1978-1999) sont publiés; d'autres concernant les amphibiens-reptiles, les libellules, les criquets et sauterelles, les papillons, les oiseaux en hiver sont en cours d'achèvement ou de réalisation.

Dès le début, les ornithologues ont appuyé leurs actions uniquement sur des travaux objectifs: par exemple des analyses de pelotes de réjection de rapaces, des comptages réguliers de toutes les espèces, tout au long de leur cycle biologique. Les publications soumettaient les résultats aux avis de la communauté scientifique.

Les ornithologues de la région se sont associés à toutes les grandes campagnes nationales et internationales et peuvent à ce titre revendiquer leur part dans l'adoption des grandes lois de protection de la nature des années 1970 (conventions internationales, statut national des espèces, etc.).

Au niveau régional, leur bonne implantation sur le terrain et leur capacité à agir avec les autres associations d'étude et de défense de l'environnement leur ont permis d'engager des actions d'envergure, avec des résultats importants se traduisant par l'abandon de projets destructeurs (barrage sur la Canche, centrale nucléaire au Cap Gris-Nez, complexe récréatif au cœur de la forêt de Trélon, golf à Marchiennes, etc.).

Mais le GON s'est toujours voulu aussi une force de proposition. Les études étaient utilisées pour encourager les responsables administratifs ou politiques à rendre positifs certaines réalisations (lac du Héron à Villeneuve d'Ascq, des Prés du Hem à Armentières, bassins de dépôt des boues du canal à grand gabarit, etc) ou à gérer des espaces en faveur des oiseaux et de la faune en général.

Le GON a participé aux ORGFH en apportant son expérience. Il est resté attentif à toutes les propositions des autres parties, cherchant à convaincre et non à imposer.

¹ Document distribué en séance lors du CT le 13 octobre 2005



LE CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE

Le CRPF est un établissement public de l'Etat à caractère administratif en région. Il est administré par des propriétaires forestiers élus.

Le CRPF a pour rôle d'orienter et de favoriser la gestion durable des forêts privées. Ses agents expérimentent, conseillent, forment et informent les propriétaires forestiers et certains de leurs partenaires professionnels. Ils instruisent et agréent les Plans Simples de Gestion ; réalisent des brochures techniques.

Le CRPF est expert technique, il participe aux travaux des instances départementales et régionales concernant la politique et les actions territoriales, sociales et environnementales. A ce titre, il recherche dans les documents d'orientation la meilleure prise en compte des enjeux de la forêt privée ; pour les ORGFH, les principaux objectifs du CRPF ont été :

- privilégier les approches pragmatiques
 - o bien analyser les objets et faits considérés, ainsi que leur contexte, notamment socio-économique, en s'appuyant sur des états des lieux récents de sources connues et reconnues
 - o ne retenir que des orientations et actions réalisables, c'est à dire acceptables par les acteurs concernés et avec les moyens nécessaires (humains et financiers) disponibles
 - o mettre en évidence les insuffisances et les besoins
- s'appuyer sur le réseau d'acteurs en place (forestiers, agriculteurs, chasseurs, etc.) pour la gestion des territoires.
- privilégier les approches contractuelles pour l'application des mesures concernant la gestion de l'espace rural
- valoriser les outils existant avant d'en créer de nouveau pour répondre à un même objectif
- traiter des équilibres sylvo-cynégétiques, qui constituent une problématique forte pour la gestion des forêts, soumises à des dégâts souvent important du gibier.



**LES CHAMBRES D'AGRICULTURE
AU SERVICE DES AGRICULTEURS ET DU MONDE RURAL**

Les Chambres d'agriculture sont des établissements publics professionnels dirigés par des élus représentant l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural (agriculteurs, propriétaires fonciers, salariés, organisations syndicales, de la coopération et du crédit).

Au travers de leur mission de représentation, les Chambres d'agriculture sont les porte-parole du monde agricole et rural. Elles se prononcent en son nom sur toute question relative à l'activité agricole et à la valorisation des territoires.

Au travers de leur missions d'intervention, les Chambres d'agriculture viennent en appui aux agriculteurs et à leurs partenaires :

- En les accompagnant dans l'exercice de leur profession
- En anticipant les évolutions économiques, sociales et environnementales
- En étant force de proposition pour initier ou coordonner des projets de développement
- En faisant valoir et reconnaître la place de l'agriculture sur les territoires

Largement sollicitées, non seulement par ses ressortissants mais aussi par les Pouvoirs publics, les collectivités territoriales et de nombreux acteurs du monde rural, les Chambres d'agriculture disposent d'équipes pluridisciplinaires compétentes et proches du terrain, dont les métiers sont complémentaires.

Dans l'ensemble de leurs activités, les questions environnementales tiennent depuis plus de vingt ans une place particulièrement importante, visant à répondre à l'évolution des attentes sociétales, et à sa traduction réglementaire ou contractuelle, tout en l'anticipant, notamment dans des domaines comme la protection de l'eau, la lutte contre l'érosion, la valorisation du paysage ou la protection de la faune sauvage.

A titre d'exemple, on peut citer les nombreuses campagnes de reliquats azotés, l'implication sans précédent dans les programmes de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA 1 et 2) ou dans la promotion et l'accompagnement des mesures agri-environnementales, les actions de lutte contre l'érosion et la participation active à la délimitation des périmètres Natura 2000 ainsi qu'à la rédaction de leurs documents d'objectifs y compris comme opérateur.

Ce travail s'effectue en partenariat étroit avec de nombreuses structures. Dans le domaine de l'environnement, on peut citer :

- L'Etat et ses administrations ou ses établissements publics
- Les collectivités territoriales et les territoires de projet (Région, Départements, Communautés de Communes, Agglomérations, Pays, Parcs Naturels Régionaux, etc.)
- Les organisations professionnelles et leurs associations spécialisées ou thématiques
- Les autres gestionnaires du milieu rural (propriétaire foncier, forestiers, chasseurs et pêcheurs), au travers notamment des Associations Natura 2000 59 et 62
- Les groupes d'agriculteurs
- Les associations
- etc.

Dans ce contexte, il était tout à fait normal que les Orientations Régionales de Gestion de la Faune Sauvage et de ses Habitats mobilisent le monde agricole.

En effet, ces orientations, qui concernent l'ensemble du territoire régional, ont pour vocation de préciser les objectifs à atteindre en ce qui concerne la conservation et la gestion durable de la faune de la région, chassable ou non chassable, et de ses habitats et la coexistence des différents usages de la nature. Elles comportent une évaluation des principales tendances de l'évolution des populations animales et de leurs habitats, des menaces dues aux activités humaines et des dommages que celles-ci subissent. Ces préoccupations concernent bien évidemment l'agriculture, directement ou indirectement.

Elles justifient donc l'implication professionnelle agricole sur ce dossier.

Cette implication s'est d'abord traduite par la volonté de bien comprendre le dispositif et d'en mesurer ses conséquences pour l'agriculture, ainsi que pour les autres activités rurales (aspects juridiques, économiques et sociaux). Cette réflexion s'est faite en partenariat étroit avec les autres gestionnaires du monde rural.

Puis, dès lors qu'a été actée la volonté d'aboutir à un document réaliste et véritablement incitatif, le monde agricole s'est investi comme acteur de la rédaction et force de proposition.

L'objectif y était de valoriser les actions ou politiques engageant déjà les agriculteurs en faveur de la gestion des milieux et de favoriser la recherche de moyens pour conforter ces actions en privilégiant la pédagogie et la contractualisation. Ce travail a été mené au sein d'un groupe de travail régional régional, associant les Chambres d'Agriculture et le syndicalisme agricole (responsables professionnels et techniciens des deux départements). Leurs propositions ont ensuite été débattues en comité technique, associant les principaux acteurs de ce dossier

A l'issue de ce travail, qui a permis des échanges très ouverts et très enrichissants pour l'ensemble des parties prenantes, les Chambres d'Agriculture souhaitent que la dynamique créée soit maintenue dans le suivi de ces orientations avec le même regard favorisant la pédagogie, la contractualisation, les échanges, ainsi qu'une approche réaliste des attentes du monde rural.

Contacts :

Chambre d'agriculture du Nord
140 Bd de la liberté - B.P. 1177
59013 LILLE Cedex

Chambre d'agriculture du Pas de Calais
Cité de l'Agriculture
54 – 56 avenue Roger Salengro
62223 SAINT LAURENT BLANGY Cedex